

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université d'Alger 2 – Abou El-Kacem Saadallah



FACULTÉ DES LANGUES ETRANGÈRES
Département de Français

Mémoire
En vue de l'obtention du diplôme de Magistère
Option : Sciences du langage

Un roman, des discours : analyses de la polémique
Meursault, contre-enquête de Kamel DAOUD à travers les quotidiens
El Moudjahid, El Watan et Le Quotidien d'Oran

Sous la direction de :
Pr. Safia ASSELAH-RAHAL

Présenté par :
Fadila HOCINE

2017

« Il n'y a pas de vie sans dialogue. Et sur la plus grande partie du monde, le dialogue est remplacé aujourd'hui par la **polémique**. Le XX^e siècle est le siècle de la **polémique** et de l'insulte (...) Des milliers de voix jour et nuit, poursuivant chacune de son côté un tumultueux monologue, déversent sur les peuples un torrent de paroles mystificatrices, attaques, défenses, exaltations ».

Albert CAMUS, *Actuelles I*, 1948, p. 258

REMERCIEMENTS

Il est souvent difficile de trouver les mots adéquats pour dire sa reconnaissance tellement elle est grande. J'ai beau chercher, le meilleur que j'ai trouvé est *Merci*. Ce mot, pourtant tout simple, est d'une grande richesse sémantique.

Je dis donc MERCI à ma directrice de thèse, Madame la Professeure, Safia ASSELAH-RAHAL, qui sans son appui ce travail aurait été plus difficile. Elle a su guider avec un suivi exigeant et une attention bienveillante ce travail sans jamais donner signe d'impatience. Soyez-en remerciée pour avoir été là et pour m'avoir apporté, à votre façon et au bon moment, expertise, méthode et soutien. Qu'elle trouve ici l'expression de ma profonde gratitude.

J'adresse aussi mes vifs remerciements à ceux et celles qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre, à l'accomplissement de ce travail, en particulier Monsieur Hacène ARAB, Chef du Département français et Madame Saliha AMOKRANE, vice-doyenne de la faculté d'Alger 2 qui m'ont été d'une aide précieuse. Qu'ils trouvent ici l'expression de toute ma reconnaissance.

J'adresse également mes remerciements aux membres du jury qui m'ont fait l'honneur de faire partie du jury de soutenance, d'avoir accepté de consacrer leur temps précieux pour lire, examiner et évaluer ce travail.

Enfin, je remercie particulièrement tous ceux qui ont pris le temps de lire ce travail ou qui m'ont aidé d'une manière ou d'une autre à l'améliorer.

Un roman, des discours : analyses de la polémique
Meursault, contre-enquête de Kamel Daoud à travers les quotidiens
El Moudjahid, El Watan et Le Quotidien d'Oran

RÉSUMÉ

La polémique, considérée comme un phénomène social et discursif, est une thématique très présente dans la presse en général et dans la presse écrite algérienne d'expression française en particulier. Nombre de journalistes rapportent ce phénomène social pour rendre compte des événements qui ont eu lieu dans la vie socio-économique et culturelle, voire politique.

Dans la perspective des événements ayant eu lieu dans la vie sociale, la parution du roman de Kamel Daoud, *Meursault, contre-enquête*, en octobre 2013 et les déclarations de l'auteur dans une émission télévisée sur les chaînes étrangères dans le but d'expliquer le contenu de son livre, ont suscité une polémique dans la société suite à la fatwa qui a appelé à la condamnation à mort de ce dernier par un imam salafiste et que la presse algérienne a rapportée dans ses colonnes. De plus, cette polémique représente un genre discursif auquel beaucoup de journalistes et autres ont prêté attention pendant quelques mois durant.

Ainsi, notre recherche s'inscrit dans le cadre de l'analyse du discours médiatique. Elle concerne notamment l'étude de la polémique ou le discours polémique dans les écrits journalistiques concernant l'œuvre de Kamel Daoud, qui est considérée comme contexte pour notre travail. Autrement dit, c'est étudier un discours polémique rapporté par le journaliste, étudier sa position par rapport à cette polémique à travers ses articles. Il s'agit d'une étude comparative entre ces trois journaux afin de vérifier la position adoptée par les journalistes face à ce thème de polémique de K. Daoud à travers leurs articles. En d'autres termes, c'est étudier le degré d'implication du journaliste quand il est en face d'un discours polémique qu'il devrait rapporter à son lecteur à travers ses articles.

Notre recherche a pour objectif de repérer les traces subjectives du locuteur relevant de la polémique dans chaque article, rendre compte de son argumentation dans ses discours et dégager les lieux et les liens interdiscursifs dans le discours de trois quotidiens nationaux d'expression française par rapport à cet événement et, enfin, déceler le positionnement idéologique et politique qu'adoptent ces trois quotidiens vis-à-vis de la polémique suscitée par la fatwa condamnant à mort Kamel Daoud, auteur de *Meursault, contre-enquête*.

Mots-clés : Analyse du discours - Discours polémique - Discours journalistique - Énonciation – Subjectivité - Pragmatique - Argumentation - Presse écrite algérienne d'expression française - Kamel Daoud

A novel, some discourses : analysis of the polemic

Meursault, contre-enquête of Kamel Daoud through the daily newspapers
El Moudjahid, El Watan and *Le Quotidien d'Oran*

ABSTRACT

The polemic, considered as a social and discursive phenomenon, is a theme very present in the press in general and in the Algerian written press of French expression in particular. Many journalists report this social phenomenon to account for the events that have taken place in socio-economic and cultural life, and even politics.

In view of the events taking place in social life, the publication of the novel by Kamel Daoud, *Meursault, contre-enquête*, in October 2013, and the author's statements in a television program on foreign channels, explain the contents of his book, have aroused a polemic in the society following the fatwa which called for the death sentence of the latter by a Salafist imam that the Algerian press reported in its columns. Moreover, this polemic represents a discursive genre to which many journalists and others have paid attention for a few months.

Thus, our research is part of the analysis of media discourse. It concerns in particular the study of polemic or polemical discourse in the journalistic writings concerning the work of Kamel Daoud, namely his last novel *Meursault, contre-enquête* which is considered context for our research work. In other words, it is to study a polemical discourse reported by the journalist, to study his position in relation to this controversy through his articles. This is a comparative study between these three newspapers in order to verify the position adopted by journalists in front of this theme of controversy by K. Daoud through their articles. In other words, it is to study the degree of involvement of the journalist when he is faced with a polemical discourse that he should relate to his reader through his articles.

Our research aims to identify the subjective traces of the controversial speaker in each article, to account for his argument in his speeches and to identify the places and interdiscursive links in the discourse of three French-language national dailies in relation to this event and, finally, to detect the ideological and political positioning adopted by these three daily newspapers with regard to the controversy raised by the fatwa condemning Kamel Daoud, the author of *Meursault, contre-enquête*.

Keywords : Discourse analysis - Polemic discourse - Discourse journalistic - Enunciation - Subjectivity - Pragmatic - Argumentation - Algerian written press of French expression - *Meursault, contre-enquête* - Kamel Daoud

Sommaire

Sommaire

REMERCIEMENTS.....	III
RÉSUMÉ.....	IV
ABSTRACT	V
SOMMAIRE	VII
INTRODUCTION GENERALE	1
1. Motivations de la recherche	3
2. Etat des savoirs.....	4
3. Problématique, hypothèses et objectifs	6
4. Présentation et justification du corpus.....	8
5. Méthodologie de la recherche	13
6. Organisation du document	16
CHAPITRE PREMIER : CONTEXTE ET CADRE DE LA RECHERCHE.....	19
Introduction	20
1. La presse écrite algérienne d’expression française	20
2. Présentation et tendance des quotidiens	24
3. Le contexte de la recherche	29
Conclusion du chapitre	44
CHAPITRE II : DE LA POLEMIQUE A LA POLEMIQUE JOURNALISTIQUE	46
Introduction	47
1. Délimitation du champ disciplinaire.....	47
2. Qu’est-ce que la polémique ?.....	63
3. La polémique journalistique	71
Conclusion du chapitre	79
CHAPITRE III : METHODES ET APPROCHES DISCURSIVES.....	82
Introduction	83
1. L’approche énonciative.....	83
2. L’approche pragmatique	109
3. L’argumentation dans le discours	113
Conclusion du chapitre	120

CHAPITRE IV : ANALYSE DU DISCOURS POLEMIQUE JOURNALISTIQUE.....	122
Introduction	123
1. La polémique de Kamel Daoud dans la presse algérienne d'expression française : entre « neutralité » et « dénonciation ».....	125
2. Le rapport avec la « décennie noire »	174
3. Bilan comparatif et interprétation des résultats	193
Conclusion du chapitre	201
CONCLUSION GENERALE	204
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	210
ANNEXES.....	I
TABLE DES MATIERES	XXIX

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma de synthèse de la méthodologie d'approche de la recherche	15
Figure 3 : L'analyse du discours au carrefour des sciences humaines.....	52
Figure 4 : Schéma des participants dans une polémique en général.....	76
Figure 5 : Schéma de la polémique journalistique.....	76
Figure 6 : Le public comme témoin dans la polémique journalistique.....	80
Figure 7 : Le public se range dans la polémique journalistique.....	81

Introduction générale

Introduction

Actuellement, avec l'ère de la mondialisation, les médias ont de plus en plus de pouvoir et d'impact sur bon nombre de personnes. Le grand intérêt que présentent les médias, que ce soit la presse écrite, la télévision, l'internet ou la radio, est d'informer rapidement et largement la majorité de la population des faits « importants » et des événements se déroulant dans le pays et dans le monde entier. Communiquer, systématiquement et en temps opportun, les informations est primordial pour développer une relation saine et crédible avec les citoyens afin de rendre compte de l'actualité et de la réalité.

Patrick Charaudeau définit les médias comme suit : « *Les médias constituent un support organisationnel* » régis par une « *logique économique (faire vivre une entreprise), technologique (étendre la qualité et la quantité de leur diffusion) et symbolique (servir la démocratie citoyenne)*. C'est d'ailleurs à ce titre qu'ils sont l'objet de toutes les attentions du monde politique qui en a besoin pour sa propre "visibilité sociale" et les utilise volontiers (non sans quelques perversité) pour gérer l'espace public, tout en s'en méfiant car ils sont un puissant producteur d'images déformantes »¹.

La presse, en général, bien qu'elle soit l'un des premiers moyens de la communication de masse, est et reste toujours une méthode efficace pour informer et sensibiliser le large public de ce qui se passe dans le monde. Donc, en sa qualité de média de grande communication, elle entre en résonance avec les événements du monde et continue à transmettre le vécu à travers une somme d'informations et de connaissances mises à la disposition du lecteur.

Ainsi, les médias sont un lieu de transit des visions du monde. Tout en reflétant le discours d'une société sur des objets donnés à un moment donné², ils lui donnent un cadre de compréhension et d'interprétation. En effet, les médias, comme le souligne Patrick Charaudeau ne constituent pas seulement un miroir fidèle de la réalité mais ils imposent ce qu'ils construisent de l'espace public³. Aussi, cette presse rapporte-t-elle des informations au public concernant la vie sociopolitique, économique et culturelle, comme elle rapporte également les débats, les discussions et même les polémiques suscitées dans tous les domaines social, culturel, économique et politique. De ce fait, la polémique, considérée, selon Ruth Amossy, comme un phénomène social et discursif, est une thématique très présente dans la presse en

¹ Patrick CHARAUDEAU, *Les Médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, Editions De Boeck Université, coll. « Médias Recherches », 2005, p. 9.

² Marc ANGENOT, *L'Utopie collectiviste. Le grand récit socialiste sous la Deuxième Internationale*, Paris, PUF, coll. « Pratiques théoriques », 1993, p. 200.

³ P. CHARAUDEAU, 2005, *op. cit.*, p. 12.

général et dans la presse écrite algérienne d'expression française en particulier. Nombre de journalistes rapportent ce phénomène social pour rendre compte des événements qui ont eu lieu dans la vie socio-économique et culturelle voire politique.

Dans la perspective des événements ayant eu lieu dans la vie sociale, la parution du roman de Kamel Daoud, *Meursault, contre-enquête*¹, en octobre 2013 et les déclarations de l'auteur dans une émission télévisée sur les chaînes étrangères dans le but d'expliquer le contenu de son livre, ont suscité une polémique dans la société que la presse algérienne a rapportée dans ses colonnes. Pour cela, il nous est paru important de s'intéresser à cette polémique dès lors qu'elle représente un genre discursif auquel beaucoup de journalistes et autres ont prêté attention pendant quelques mois durant.

Ainsi, notre étude s'inscrit dans le cadre de l'analyse du discours médiatique. Elle concerne notamment l'étude de la polémique ou le discours polémique dans les écrits journalistiques concernant l'œuvre de Kamel Daoud, à savoir son dernier roman *Meursault, contre-enquête* qui est considéré comme contexte pour notre travail de recherche. Autrement dit, c'est étudier un discours polémique rapporté par le journaliste, étudier sa position par rapport à cette polémique à travers ses articles.

Nous souhaitons donc analyser ce discours à « saveur » polémique à travers un certain nombre d'articles puisés dans trois quotidiens algériens d'expression française, à savoir *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*, parus entre décembre 2014 et février 2015 et qui se rapportent conjointement à la polémique suscitée suite à la fatwa émise par un imam salafiste condamnant à mort l'écrivain-journaliste K. Daoud. Il s'agit d'une étude comparative entre ces trois journaux afin de vérifier la position adoptée par les journalistes face à ce thème de polémique de K. Daoud à travers leurs articles. En d'autres termes, c'est étudier le degré d'implication du journaliste quand il est en face d'un discours polémique qu'il devrait rapporter à son lecteur à travers ses articles.

1. Motivations de la recherche

Les médias écrits sont considérés comme un moyen d'information très répandu, facile d'accès et pratique, qui proposent un choix d'articles très variés puisque le lecteur y trouve des informations et des réflexions sur des enjeux sociaux, culturels, économiques et politiques. En d'autres termes, les médias sont devenus bel et bien les compagnons de notre vie quotidienne, ils sont aujourd'hui devenus aussi nécessaires qu'indispensables pour tout le monde. Actuellement, personne ne peut nier leur influence dans la société contemporaine dans la mesure où les médias incitent à « la manipulation de l'opinion », « les journalistes sont

¹ Kamel DAOUD, *Meursault, contre-enquête*, Alger, Editions Barzakh, 2013.

partisans et manquent souvent d'objectivité ». Ainsi, ces quelques avis, entre autres, sont répandus ces temps-ci en ce qui concerne les médias et leur influence sur la société quelle qu'elle soit.

En général, le journalisme est toujours une activité dépendant du présent et de l'actualité. Ainsi, ces médias occupent une place incontestable au sein de la société où l'information sur le quotidien de l'individu et des sphères politiques, sociales, économiques et culturelles est une donnée importante. Pour cela, faire une étude sur la polémique, en l'occurrence la polémique de presse, s'appuie sur des interprétations frappantes de l'actualité. Notre intérêt pour ce thème relève du principe que la conjoncture sociopolitique est liée ici au problème qui entoure l'interprétation de la religion dans une fiction et le rappel des moments douloureux qu'a vécus le pays. En effet, nous avons choisi de travailler sur le thème de la polémique autour d'une œuvre littéraire car nous considérons qu'il s'agit là d'une question qui a fait couler beaucoup d'encre et qui reste toujours d'actualité, ne serait-ce que parce qu'elle a suscité et suscite encore une divergence de points de vue concernant l'appel au meurtre du chroniqueur, Kamel Daoud. De même, ce dernier a offert, soixante et onze ans plus tard, la parole au frère de « l'Arabe » et relit *L'Etranger*¹, le chef-d'œuvre d'Albert Camus, sous divers angles pour nous faire connaître l'Algérie postcoloniale à travers les périodes qu'elle a traversées.

La presse, cette « machine à fabriquer du sens social »², est considérée comme un espace où divers discours de différents acteurs sociaux se diffusent, se rencontrent et se confrontent. Elle a pour rôle de les rapporter, les commenter, les approuver, les nuancer ou les réfuter. Ceci dit, cette presse est un lieu qui aide et favorise ainsi l'aspect polémique de l'énonciation journalistique. Cependant, chaque organe médiatique a sa tendance idéologique et politique, dans le sens qu'il trace une ligne éditoriale et une vocation à suivre à travers lesquelles il révèle sa vision spécifique de l'espace public. De même, la conjoncture sociopolitique liée à ce phénomène social qu'est la polémique peut révéler différentes manières concernant le traitement de l'information et cela en fonction de l'organe de presse qui la communique.

2. Etat des savoirs

Notre travail est loin d'être inaugural. Il s'inscrit dans la continuité des recherches et des travaux académiques qui mettent le thème du discours polémique au cœur des réflexions littéraires et des sciences du langage. La recherche universitaire, aussi bien par le biais des

¹ Albert CAMUS, *L'Etranger*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1997 (1^{re} édition 1942).

² P. CHARAUDEAU, 2005, *op. cit.*, p. 10.

thèses, des ouvrages que par des essais et des mémoires, abonde de nombreuses références sur le thème de la polémique et son analyse.

Dans l'impossibilité d'énumérer tous les travaux et tous les ouvrages dans ce travail, nous nous contenterons d'en citer quelques uns. Le thème de la polémique est devenu, depuis quelques années, le centre de beaucoup d'études et de recherches effectuées par des chercheurs tels Dominique Maingueneau, Catherine Kerbrat-Orecchioni, Ruth Amossy, Marcel Burger, et bien d'autres.

Des colloques sont organisés dans différents pays comme la France et la Belgique, pour ne citer que cela, et sont consacrés à des études portant sur les polémiques, les controverses et autres. Celui de l'équipe de recherche *Littérature et Herméneutique* (PLH) et l'Institut de romanistique de l'Université de Klagenfurt organisé à l'université Toulouse-le Mirail en France, tenu du 27 au 29 mai 2010, a présenté des contributions sous le thème *Les Antimodernes et la polémique*. Ce colloque s'est efforcé de comprendre comment la polémique définit l'antimodernité, et comment l'antimodernité contribue, à certains égards, à redéfinir la modernité elle-même. Quant à l'université Paul-Valéry de Montpellier 3 (France), elle a organisé, entre le 24 et le 25 octobre 2013, le VIII^e Colloque jeunes chercheurs praxiling. Ce colloque a traité des manifestation(s) du désaccord à travers diverses approches pluridisciplinaires. Sans pour autant oublier le Colloque international et interdisciplinaire - *Discours d'Europe, discours sur l'Europe : Quand polémiques et controverses s'en(m)mêlent...* tenu à l'Université Libre de Bruxelles, en Belgique, les 17 et 18 décembre 2015.

Parallèlement à ces manifestations universitaires, n'oublions pas la contribution de certaines revues, spécialement des revues électroniques au sujet de ce même thème, entre autres, les *Cahiers de la linguistique française*, les *Cahiers de la praxématique*.

Concernant les travaux effectués sur l'auteur, Kamel Daoud, ou ses écrits, ils sont en nombre indéfini, nous semble-t-il. Nous citerons, entre autres, un mémoire de magister intitulé *Les Effets littéraires dans «Raina Raïkoum» de Kamel Daoud (chroniqueur au Quotidien d'Oran)* réalisé par Awatef Kabour sous la direction du professeur Saïd Khadraoui, en 2008, à l'université de Batna, où l'auteur a procédé à une analyse de l'écriture des chroniques *Raina Raïkoum* qui, selon elle, recèlent de signes littéraires. A travers la lecture de ces chroniques qui suscitent une problématique de littéarité tantôt par l'implicite, tantôt par la fiction et l'humour, K. Daoud se sert des procédés littéraires pour atteindre son objectif journalistique. Comme il y a également un autre mémoire de magister en littérature intitulé *Le Déchirement identitaire dans La Fable du nain de Kamel Daoud*, soutenu par Faïza Kaci sous la direction du professeur

Alain Vuillemin en avril 2012¹, à l'université de Béjaïa. En outre, une thèse de doctorat a été soutenue et présentée par Imene Benabdallah sous le titre *Etude des procédés énonciatifs et argumentatifs, à travers une analyse discursive des chroniques « Raina Raikoum » du Quotidien d'Oran* sous la direction du professeur Chiali-Lalaoui Fatima-Zohra à l'université d'Oran, en 2011. L'auteur de cette thèse a, tout d'abord, traité la question de la place de la presse algérienne d'expression française et expliciter le pourquoi du projet médiatique et politique. Ensuite, elle a procédé à une étude de la polyphonie en général et de la polyphonie de la négation en tant que composante du discours journalistique afin d'en dégager ses principales fonctions selon différents niveaux : sémantique, morphologique, syntaxique, etc. Enfin, elle a étudié les spécificités de l'analyse textuelle et de l'analyse du discours mises au point afin de décrire les méthodes développées.

Quant à l'analyse du discours, et spécialement l'analyse du discours journalistique, une diversité de travaux y ont été effectués et cela sous différentes approches. Diverses thématiques ont été abordées pour devenir médiatisées et très débattues, entre autres le thème de la polémique, qui est de plus en plus rapporté dans la presse écrite. En abordant la polémique à travers les écrits journalistiques, cette étude a pour visée de cerner l'ensemble des enjeux subjectifs et les positionnements idéologiques du journaliste.

3. Problématique, hypothèses et objectifs

En ces temps présents, les médias écrits constituent un outil très important pour façonner l'opinion public à leur guise et, en particulier, en utilisant les procédés linguistiques à leur disposition. Cependant, étant un moyen d'information très répandu et facile d'accès, les médias écrits proposent des opinions diversifiées du moment qu'ils informent les lecteurs et publient des articles qui essaient de refléter les actualités sociopolitiques, économiques, culturelles de l'espace national et même international. Aussi, le journaliste tente-t-il de décrire et de rapporter les réalités du vécu de la société en employant un vocabulaire et un lexique captivant et touchant dans le but d'atteindre un nombre maximum de lecteurs. Généralement, la presse écrite donne une grande importance aux événements quels qu'ils soient pour les faire parvenir aux lecteurs. Ceci dit, les journaux se situent différemment par rapport à un événement qui a eu lieu, comme pour notre thème choisi qu'est la polémique de K. Daoud. Celle-ci est relatée par la plupart des journaux où chaque journaliste aurait tendance à approcher ce phénomène à sa manière et celle du journal auquel il appartient. Cette situation nous conduit à nous interroger : quelle sera la position du journaliste face à une polémique qu'il rapporte dans les colonnes de son article et de quelles façons celui-ci exprime-t-il ses attitudes, ses jugements ou ses

¹ Ce mémoire n'est pas accessible depuis l'université Abderrahmane-Mira de Béjaïa.

émotions¹ au sein de son énoncé ? Quelles sont les modalités d'implication du locuteur-journaliste au sein de son discours journalistique ?

Suite à ce constat, le propre de notre souci est de tenter de penser la polémique dans le champ journalistique. Nous allons analyser non seulement ce que le journaliste écrit mais aussi ce qu'il veut dire ou sous-entend (explicitement ou implicitement) quand il rapporte la polémique qu'a suscitée *Meursault, contre-enquête* de Kamel Daoud au sein de la société suite à la fatwa qui a appelé à son exécution.

Nous avons jugé intéressant de s'interroger sur la manière avec laquelle les trois quotidiens réagissent à ce phénomène social qu'est la polémique. Sous quelle forme ou aspect se révèle la polémique dans les écrits de presse et cela à travers des questionnements spécifiques :

- 1- Comment se manifeste la subjectivité dans les trois quotidiens *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* ? Quels positionnements idéologiques ?
- 2- Quels interdiscours ? Sur quels autres discours se base les discours des journaux *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* concernant la polémique de Kamel Daoud ?
- 3- Quels types d'argumentation auxquels a eu recours le journaliste dans chaque quotidien ? Comment s'organisent ces arguments au sein même de ses articles ? Comment l'énonciateur, à travers des arguments de captation, arrive-t-il à faire adhérer son destinataire à son positionnement et son point de vue ?

Tous ces questionnements de départ gravitent autour d'une interrogation principale : comment le journaliste s'implique-t-il dans une polémique journalistique suscitée par *Meursault, contre-enquête* de Kamel Daoud, essentiellement à travers les écrits journalistiques algériens d'expression française ?

Partant de ce postulat, nous avançons les hypothèses suivantes :

- D'abord, toute production journalistique dissimulerait une certaine subjectivité de celui qui l'a produite et cela se présenterait à des degrés plus ou moins différents suivant le sujet traité ou d'actualité. De plus, l'engagement du journaliste serait d'autant plus marqué lorsqu'il agirait en *interprète*, c'est-à-dire comme personne chargée de faire connaître les sentiments, les volontés d'un autre. Ici, le journaliste, comme tiers, devrait pouvoir expliquer à un auditoire

¹ A ce sujet, voir l'ouvrage collectif dirigé par Michael RINN, intitulé *Emotions et discours. L'usage des passions dans la langue* où l'auteur affirme, dans l'introduction, qu'en « analysant le parcours émotionnel d'un échange communicatif, les auteurs parviennent à conclure que les conditions de production et de gestion de l'émotion dépendent des valeurs partagées par les interlocuteurs », [en ligne]. Disponible sur < <http://books.openedition.org/pur/30412> > (Consulté le 17 février 2017).

externe la thèse ou les attitudes de son adversaire. Il serait impliqué dans la polémique dans la mesure où il utiliserait ses propres mots pour commenter les positions des adversaires et risquerait ainsi d'être accusé de prise de position ou de manque d'objectivité.

- Ensuite, tout discours serait traversé par l'interdiscursivité. Aussi, le discours journalistique entretiendrait-il des rapports étroits avec d'autres discours que ce soit d'ordre politique, religieux, socioculturel. En d'autres termes, le discours serait considéré comme le produit de divers autres discours qui le fondent et le structurent. De plus, les discours des journaux *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* seraient inévitablement traversés par d'autres discours que cela soit implicite ou non.

- Enfin, pour convaincre le public, le journaliste aurait recours à des arguments car, lui, il privilégierait un point de vue unique : il s'agit du reflet de l'opinion publique, surtout quand il s'agit d'un paramètre qui touche le religieux comme dans notre cas.

Notre étude a pour objectif de repérer les procédés linguistiques utilisés par les journalistes de manière explicite et implicite dans leurs articles pour étudier d'abord leur degré d'implication ou d'engagement ainsi que leur positionnement idéologique dans cette polémique autour du roman de Kamel Daoud. Autrement dit, il est question de rendre compte de l'intervention subjective du journaliste dans ses discours, de repérer les lieux interdiscursifs et de dégager les différents arguments utilisés par le journaliste pour ramener le lecteur vers sa position dans les trois quotidiens choisis pour corpus. Dans cette perspective, nous envisageons une analyse, souvent comparée, des discours journalistiques, appréhendés à travers la linguistique de l'énonciation et une observation des positions manifestées du journaliste au sein de son énoncé, ses attitudes vis-à-vis des actualités au sein de la société algérienne dans la perspective d'arriver à dire que la liberté d'expression même dans la fiction est muselée, étouffée et censurée.

4. Présentation et justification du corpus

La notion de corpus a fait, en sciences du langage, l'objet de plusieurs définitions : il peut être défini comme « *collection des données langagières ou encore un échantillon de langage* »¹, ou encore comme « *un ensemble d'énoncés qu'on soumet à l'analyse* »². Autrement dit, ce recueil de données est la base de toute étude scientifique se réclamant de la linguistique. Donc, le choix d'un corpus est, bien évidemment, fondamental pour toute analyse linguistique. Partant de là, nous pouvons dire que le choix du corpus est motivé

¹ A. ABDELLAOUI, Colloque organisé sous la direction de LOUNICI A., *Corpus entre donnée sociale et objet d'étude*, Alger, Horizon, 2009, p. 123.

² Jean DUBOIS et al., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994, pp. 123-124.

essentiellement, d'une part, par le fait que la presse écrite représente un lieu où foisonnent des jugements subjectifs et des représentations de la réalité qui révèle les positionnements idéologiques, et d'autre part l'étude comparative entre les trois quotidiens, *El Watan*, *El Moudjahid* et *Le Quotidien d'Oran* nous permettra de déceler cette différence entre leur ligne éditoriale quant à la polémique de K. Daoud et les divergences des avis concernant la parution de son dernier roman. Enfin, l'écrit journalistique reflète le champ de bataille où les idées contraires s'affrontent et s'interagissent pour ne trouver issue que par et dans la langue.

Lors de cette dernière décennie, la presse écrite en Algérie a connu un développement appréciable tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif. Elle constitue de plus en plus un support essentiel de la communication et elle s'impose également comme un outil incontournable pour celui qui veut saisir certains aspects de la société. En effet, à l'instar du pluralisme politique et de l'indépendance de la justice, le pluralisme médiatique et la liberté de la presse fondent le système démocratique qui est marqué par l'apparition d'une presse libre, pluraliste où toutes les opinions et attitudes peuvent être révélées. Ainsi, nous avons choisi *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* car le premier journal est un journal gouvernemental reflétant la vision du pouvoir, le deuxième et le troisième, au contraire, sont des journaux indépendants. Pour rappel, ces trois journaux appartiennent à deux étapes différentes de l'histoire de la presse algérienne qui consacre les événements d'Octobre 1988 comme une porte qui s'ouvre sur le pluralisme et la liberté d'expression. Donc, il est intéressant de comparer et de confronter ces trois journaux parce qu'ils représentent, en principe, des directions politiques différentes et divergentes. De plus, ces trois quotidiens sont considérés comme les plus importants organes de la presse francophone algérienne en raison de la large audience dont ils bénéficient auprès du public-consommateur algérien¹.

Il est à préciser que dans ce travail, nous nous sommes focalisée seulement sur la presse écrite algérienne d'expression française. Nous avons pris en compte le paramètre verbal du discours journalistique (les écrits) tout en mettant de côté le paramètre iconique (images, schémas, dessins,...) qui relève de la sémiologie. Ce faisant, nous procéderons à une analyse linguistique d'un matériau linguistique qu'est le discours d'information (énonciation journalistique) de trois journaux (*El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*) dont l'intérêt est de saisir les manifestations de la subjectivité, des positionnements idéologiques, les arguments utilisés et les lieux d'inscription de l'interdiscursivité. Nous allons rapporter les faits

¹ *El Moudjahid* est un journal ancien qui représente la vision du pouvoir, alors qu'*El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*, nés après la révolte d'Octobre 1988 qui a consacré le pluralisme et la liberté d'expression, sont des journaux indépendants et critiques qui s'inscrivent dans une lignée « opposée au pouvoir ». Notre intérêt est de comparer et de confronter trois visions appartenant à deux pôles de l'histoire de la presse écrite d'expression française en Algérie.

et les expliquer dans le but de nous aider à comprendre et interpréter les pratiques discursives de trois quotidiens algériens d'expression française choisis pour corpus. Dominique Maingueneau soutient que tout corpus doit être envisagé « *en tant que son énonciation est le corrélat d'une certaine position socio-historique pour laquelle les énonciateurs paraissent substituables* »¹. Autrement dit, les articles choisis doivent être analysés selon leurs conditions socio-historiques de leur émergence et conjoncture sociale au moment de leur énonciation, et selon leurs énonciateurs pour voir s'ils véhiculent une certaine position idéologique ou politique.

Présentation des articles retenus

Notre travail consistera donc à effectuer une analyse discursive et comparative de vingt-quatre articles qui traitent d'un thème identique, dès lors qu'il s'agit de la polémique qu'a suscitée *Meursault, contre-enquête* de Kamel Daoud au sein de la société suite à la fatwa qui a appelé à sa condamnation à mort par un imam salafiste, Abdelfattah Hamadache. Ces articles, parus dans les trois quotidiens cités, s'échelonnent sur la période allant du 17 décembre 2014 jusqu'au 02 février 2015. Nous avons choisi cette période car la première date représente celle de la publication du premier article relatant la parution de la fatwa proférée contre l'écrivain K. Daoud par un imam qui a appelé l'Etat algérien à l'exécuter publiquement en raison de sa « guerre ouverte » contre l'islam. La seconde date se réfère au moment où l'auteur de *Meursault, contre-enquête* a déclaré que la plainte qu'il a déposée, depuis un mois et demi de sa condamnation, est restée sans suite.

Notre corpus est constitué d'articles de presse écrite d'expression française de journaux nationaux recueillis sur le web². Les articles sont mis en ligne sur le web à travers des sites appartenant à chaque quotidien. Ainsi, ces articles puisés des trois quotidiens algériens, à savoir *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* sont mis en annexe pour permettre au lecteur de pouvoir les lire en totalité.

Pour avoir le maximum d'articles, nous avons opté pour l'analyse des articles d'information tout autant que des articles de commentaire. Les articles recueillis et retenus, dans le cadre de ce travail, s'intitulent comme suit, suivant leur date de publication :

¹ Dominique MAINGUENEAU, *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Paris, Hachette, coll. « Langue Linguistique Communication », 1987, p. 13.

² Chaque quotidien possède son site : *El Moudjahid* est accessible sur < www.elmoudjahid.com >, *El Watan* est accessible sur < www.elwatan.com > et *Le Quotidien d'Oran* est accessible sur < www.lequotidien-oran.com >. Nous avons eu recours à ce procédé (recueillir les articles sur le web) pour seulement gagner du temps et aussi du fait que les quotidiens sont accessibles sur internet.

Les articles de presse du journal *El Moudjahid*

N°	Titre de l'article	Nom du journaliste	Rubrique	Page	Date de publication
1	« Un dérapage très dangereux »	Nora Chergui	Nation	7	23 décembre 2014

Les articles du journal *Le Quotidien d'Oran*

N°	Titre de l'article	Nom du journaliste	Rubrique	Page	Date de publication
1	Une plainte déposée contre Hamadache	Mokhtaria Bensaâd	Événement	2	18 décembre 2014
2	Elan de solidarité avec Kamel Daoud	El-Houari Dilmi	Événement	3	20 décembre 2014
3	Rassemblement de soutien à Kamel Daoud	Mokhtaria Bensaâd	Événement	3	23 décembre 2014
4	Rassemblement de soutien à Kamel Daoud	Mokhtaria Bensaâd	Événement	3	24 décembre 2014
5	Pour Kamel Daoud		Actualité vue Autrement	16	25 décembre 2014

Les articles du journal *El Watan*

N°	Titre de l'article	Nom du journaliste	Rubrique	Page	Date de publication
1	Appel au meurtre contre Kamel Daoud	A. Boukhlef	Dernière page	32	17 décembre 2014
2	Mouvement de solidarité en faveur de Kamel Daoud	Ali Boukhlef	L'Actualité	4	18 décembre 2014
3	La haine, alliée du pouvoir	Adlène Meddi	Idées	16	19 décembre 2014
4	Silence complice du pouvoir	Fayçal Métaoui	Idées	16	19 décembre 2014
5	Penser, un péché. Bientôt un crime	Sid Ahmed Semiane	Idées	17	19 décembre 2014
6	Kamel Daoud : « Nous ne laisserons jamais passer cela »	Ad. M.	Idées	17	19 décembre 2014
7	Un appel au meurtre « toléré » par l'Etat	Hacen Ouali	L'Actualité	7	21 décembre 2014
8	Le café littéraire exige « le jugement du semeur de mort »	K. Medjdoub	L'Actualité	2	22 décembre 2014
9	La dangereuse intrusion salafiste	Madjid Makedhi	L'Actualité	3	22 décembre 2014
10	L'association Mohamed Dib réagit	A. El Kébir	L'Actualité	2	23 décembre 2014
11	Rassemblement aujourd'hui à Oran	Akram El Kébir	L'Actualité	2	23 décembre 2014
12	Mohamed Aïssa joue à l'équilibriste	Saïd Rabia	L'Actualité	3	23 décembre 2014
13	L'ombre de Mekbel a plané sur le sit-in à Bejaïa	K. Medjdoub	L'Actualité	5	25 décembre 2014
14	Daoud relance le débat	A. Merad	Culture	22	25 décembre 2014
15	Ne tirez pas sur les artistes		L'Année culturelle	9	28 décembre 2014
16	Les racines du mal	Hacen Ouali		24	10 janvier 2015
17	Le cycle de la haine	Fayçal Métaoui	L'Actualité	4	21 janvier 2015
18	Une plainte sans suite	Akram El Kébir	L'Actualité	5	02 février 2015

Sous un autre volet, avant de poursuivre, nous avons remarqué que le terme « polémique » a été, certes, défini par plusieurs chercheurs, qu'ils soient des linguistes ou des littéraires mais la première chose qui nous vient à l'esprit c'est bien de chercher sa définition dans des dictionnaires différents.

Ainsi, la polémique est définie par le *Larousse* comme un « *débat plus ou moins violent, vif et agressif, le plus souvent par écrit* »¹.

De son côté, l'*Académie française*, dans sa neuvième édition, a précisé que « polémique » est un nom féminin et adjectif, qui est entré dans la langue française depuis le XVI^e siècle. Il est emprunté du grec *polemikos*, « qui concerne la guerre », lui-même dérivé de *polemos*, « guerre ». En tant que nom, le terme est considéré comme une « *querelle, dispute qui s'élève sur des questions de théologie, de politique, de littérature, etc., donnant lieu à des échanges publics suivis, à la publication d'écrits ; par affaibl., controverse, vif débat* ». En tant qu'adjectif, c'est ce « *qui est de l'ordre de la polémique ; qui en adopte le ton violent et agressif* »².

De plus, selon le *Trésor de la langue française informatisé* (TLFi), l'expression « polémique » est en même temps substantif féminin et adjectif. Le substantif signifie une « *discussion, débat, controverse qui traduit de façon violente ou passionnée, et le plus souvent par écrit, des opinions contraires sur toutes espèces de sujets (politique, scientifique, littéraire, religieux, etc.) ; genre dont relèvent ces discussions* ». Quant à l'adjectif, c'est ce « *qui est relatif, qui appartient à la polémique ; qui se réclame du caractère de la polémique* »³.

Quant au dictionnaire *Le Robert*, le terme « polémique » est défini également comme un adjectif et un nom féminin (1584 chanson polémique « chanson guerrière » 1578 ; en grec *polemikos* « relatif à la guerre »). L'adjectif *polémique* est ce « *qui suppose une attitude critique, qui vise à une discussion vive ou agressive* ». Le nom féminin *polémique* signifie « *débat par écrit, vif ou agressif* » qui renvoie à la controverse, au débat et à la discussion⁴.

En somme, nous avons remarqué que tous les dictionnaires consultés convergent vers presque la même définition et la même caractéristique de la polémique, à savoir que celle-ci est un débat vif, agressif et violent, le plus souvent par écrit. Donc, en général, la polémique est de par sa nature un échange verbal ou textuel sous forme de dispute ou de querelle sur des questions diverses concernant la vie sociale.

¹ Dictionnaire *Le Larousse*, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pol%C3%A9mique/62134> > (Consulté le 22 mai 2015).

² Dictionnaire de l'Académie française 9^e édition, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.cnrtl.fr/definition/academie9/pol%C3%A9mique> > (Consulté le 22 mai 2015).

³ Dictionnaire *Le Trésor de la langue française informatisé* (TLFi), [en ligne]. Disponible sur < <http://www.cnrtl.fr/definition/pol%C3%A9mique> > (Consulté le 22 mai 2015).

⁴ *Le Nouveau Petit Robert* (sous la direction de Josette REY-DEBOVE et Alain REY), 2006, pp. 1997-1998.

5. Méthodologie de la recherche

Pour atteindre notre objectif, une méthodologie qui nous permettra d'analyser le thème de la polémique s'impose. Comme annoncé plus haut, dans le cadre de notre travail, nous nous proposons de nous pencher sur la couverture que la presse écrite a réalisée au sujet du roman de l'écrivain-chroniqueur, K. Daoud et de ses déclarations lors d'une émission télévisée sur une chaîne française qui s'inscrit dans le cadre de l'analyse du discours « à la française » qui reste marqué par les grands auteurs qui ont présidé à sa naissance, à savoir M. Foucault, M. Pêcheux, L. Althusser et J. Lacan, pour n'en citer que ceux-là.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, notre corpus est puisé dans les journaux algériens d'expression française, *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*. Nous aurons donc à passer en revue et analyser une vingtaine d'articles. Ainsi, pour sélectionner les articles à soumettre à l'analyse, nous avons retenu comme critère la lecture systématique des contenus des articles. Une fois les articles extraits, il restera à localiser toutes les parties du discours relatives à la position du journaliste en présence d'un discours polémique.

Nous avons donc procédé à une sélection d'articles tirés d'archives électroniques des journaux. Nous avons pu exploiter la base de données informatisée qu'après avoir ouvert des comptes d'utilisateur avec des mots de passe pour *El Moudjahid* et *El Watan*, en revanche *Le Quotidien d'Oran* est accessible sans avoir de compte d'utilisateur. Après inscription, nous avons pu télécharger gratuitement les articles au format PDF de la version papier que nous avons placés en annexe¹.

Par ailleurs, pour l'analyse, il est impératif dans notre travail de prendre en considération les trois axes essentiels de notre problématique, à savoir la subjectivité journalistique, le paramètre argumentatif et pragmatique ainsi que l'interdiscursivité. Toutefois, nous avons choisi de comparer les discours des trois quotidiens sélectionnés suivant la thématique qui les relie et cela pour en déduire ce qui les caractérise selon leur ligne éditoriale et leur positionnement en fonction de l'actualité. Donc, nous nous sommes engagée sur la voie de la caractérisation des discours choisis en faisant appel à trois approches issues de théories différentes. Tout d'abord, nous ferons appel à la théorie énonciative telle qu'elle a été développée en France par les travaux d'Emile Benveniste, Dominique Maingueneau et Catherine Kerbrat-Orecchioni centrés sur une mise en rapport entre la langue et le contexte et met en évidence la notion de la subjectivité.

Nous avons cherché à analyser, d'une part, les divers éléments énonciatifs liés de près ou de loin à la manifestation de la subjectivité de l'énonciateur face à un discours polémique. D'autre part, nous voudrions mobiliser les ressources de la pragmatique pour rendre compte

¹ Nous avons placé : en Annexe 1 l'article d'*El Moudjahid*, en Annexe 2 les articles d'*El Watan* et en Annexe 3 ceux du *Quotidien d'Oran*.

des moyens d'influence des quotidiens sur les lecteurs, en étudiant successivement l'énoncé médiatique, comme acte de langage et comme acte d'argumentation.

Le principe de base de notre travail consiste à repérer les traces formelles du locuteur qui relèvent de la polémique dans chaque article et le rapport qu'entretient celui-ci avec le discours polémique et cela à travers des indices qui attestent de sa présence et indiquent le taux de sa subjectivité contenue dans les articles. Ceci d'une part et d'autre part, cette démarche nous permet de comparer les discours et les positionnements respectifs d'*El Moudjahid*, d'*El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*.

Pour cela, nous abordons dans les articles retenus tout ce qui est pertinent et nous fournissons des réponses à nos questionnements concernant les indices de la subjectivité du locuteur vis-à-vis du discours polémique, les moyens de son intervention, son positionnement idéologique, les marques de sa visée argumentative et pragmatique ainsi que les liens interdiscursifs décelables dans son discours.

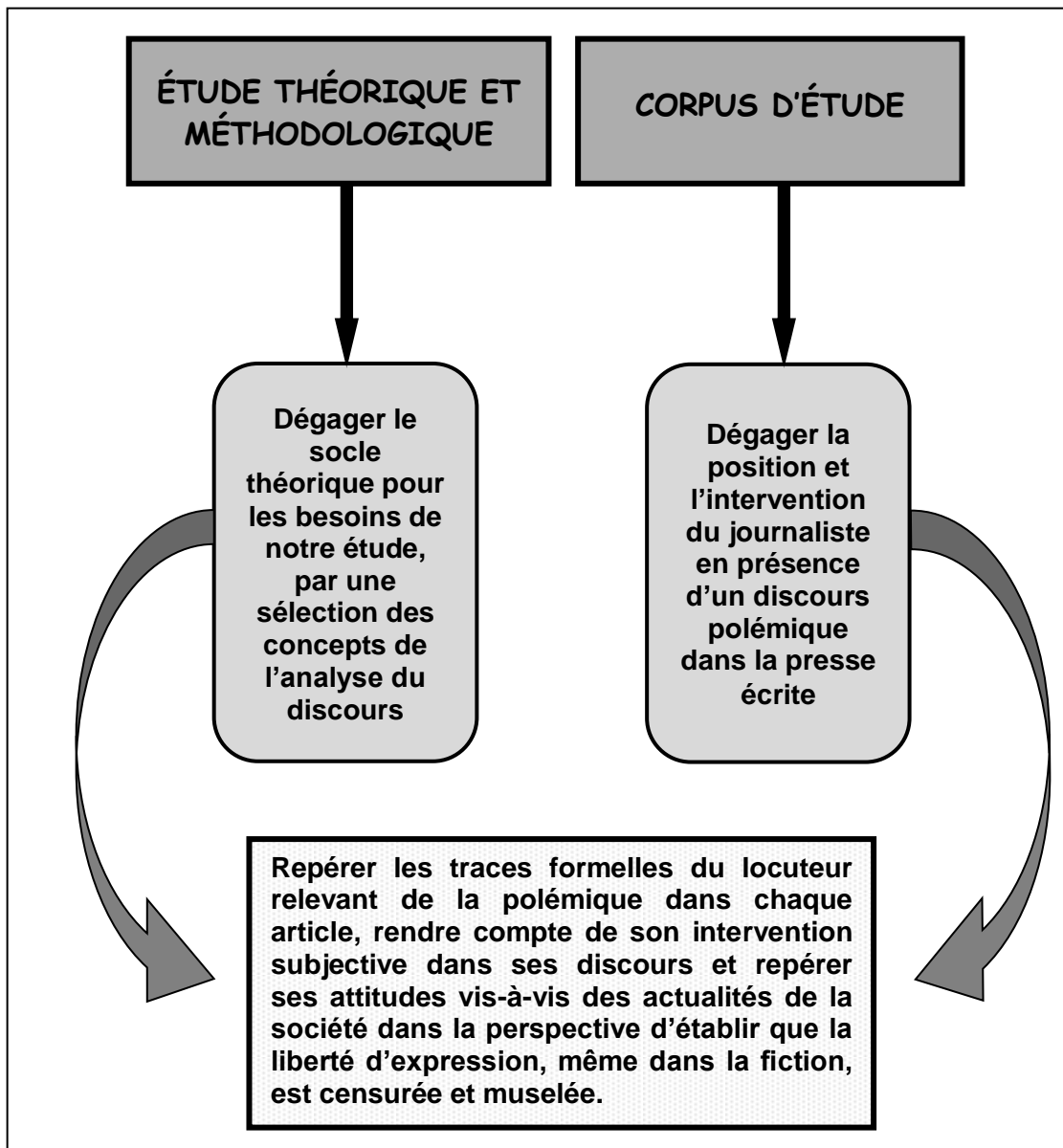


Figure 1 : Schéma de synthèse de la méthodologie d'approche de la recherche

Source : Auteur

6. Organisation du document

Afin d'aborder notre étude et atteindre nos objectifs d'après cette perspective méthodologique, nous comptons établir un plan qui répond à notre problématique. Suivant notre corpus choisi pour l'analyse, ce travail, qui est composé de quatre chapitres, allie un apport théorique, des précisions méthodologiques et une interprétation du corpus.

Comme tout travail scientifique, le document débutera par une introduction générale, suivie de différents chapitres et sera achevée par une conclusion générale. Cependant, dans une tentative de conjuguer une étude théorique et une analyse pratique du corpus, notre travail sera constitué de :

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Elle sera réservée à l'exposition de :

- La motivation de la recherche
- La problématique de la recherche
- Les hypothèses
- Les objectifs
- Le choix du corpus
- La démarche d'approche de la recherche

CHAPITRE I : CONTEXTE ET CADRE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre sera réservé à la présentation du contexte et du cadre de l'étude pour pouvoir ainsi asseoir notre travail et l'inscrire dans une perspective compréhensive. Nous mettrons en évidence la spécificité de chaque quotidien choisi et nous étudierons le contexte et les conditions de parution des articles de notre corpus. Il s'articule en trois points essentiels :

Point 1 : La presse écrite algérienne d'expression française

Ce point abordera notre support d'analyse qu'est la presse écrite algérienne en particulier d'expression française. Il s'agit de donner un aperçu général des médias écrits avant et après la promulgation de la loi sur l'information en 1990.

Point 2 : Présentation et tendance des journaux

Dans ce point, nous allons présenter les trois journaux, *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* et mettre en évidence la spécificité de chaque organe de presse desquels est extrait notre corpus pour déceler sa tendance et sa ligne éditoriale.

Point 3 : Le contexte de la recherche

Dans ce point, nous ramènerons les écrits journalistiques à leurs circonstances et conditions de production. En effet, nous présenterons l'œuvre de K. Daoud,

Meursault, contre-enquête, roman à l'origine de la polémique, avec un résumé et une présentation de l'auteur.

CHAPITRE II : DE LA POLEMIQUE A LA POLEMIQUE JOURNALISTIQUE

C'est le chapitre où il est question de donner un bref aperçu historique du domaine dans lequel s'inscrit notre recherche, à savoir l'analyse du discours et de le définir. Nous aborderons également les définitions de la polémique en général ensuite la polémique journalistique ayant trait à la fatwa émise à l'encontre de l'écrivain-journaliste, K. Daoud. Ce chapitre se divise ainsi en trois points :

Point 1 : Délimitation du champ disciplinaire

Dans le but de pouvoir explorer la couverture journalistique de l'événement, il serait impératif de définir le cadre de notre recherche qu'est l'analyse du discours, son évolution et les différentes théories du discours selon les chercheurs, puis définir, enfin, le genre du discours dans lequel s'inscrit notre corpus.

Point 2 : Qu'est-ce que la polémique ?

Ce point nous mènera à étudier la polémique en général où nous aborderons ses définitions selon certains chercheurs et linguistes, ensuite nous mettrons en lumière ses éléments constitutifs et ses caractéristiques.

Point 3 : La polémique journalistique

Arrivée à ce point, nous définirons la polémique journalistique ayant trait à la fatwa émise à l'encontre de l'écrivain-journaliste K. Daoud autour de son roman *Meursault, contre-enquête* et nous aborderons ses spécificités et son cadre médiatique.

CHAPITRE III : METHODES ET APPROCHES DISCURSIVES

C'est le chapitre dans lequel nous recourons, pour les besoins de l'étude, à une sélection de concepts théoriques qui jalonnent notre travail dans sa globalité. Nous avons jugé nécessaire d'expliquer et de faire la lumière sur certaines notions s'inscrivant dans le domaine de l'analyse du discours, à savoir la théorie de l'énonciation, la subjectivité, la pragmatique et l'argumentation dans le discours.

Point 1 : L'approche énonciative

Ce point nous renseignera sur la manière avec laquelle le discours est énoncé et comment l'énonciateur s'y inscrit dans le discours polémique dans la presse écrite.

Point 2 : L'approche pragmatique

Nous mobiliserons, dans ce point, les ressources de la pragmatique pour rendre compte des moyens d'influence du journaliste sur les lecteurs (les énonciataires) en étudiant l'énoncé médiatique comme acte de langage.

Point 3 : L'argumentation dans le discours

Ce dernier point sera consacré à l'étude de l'argumentation en s'intéressant aux stratégies persuasives et aux moyens linguistiques dont dispose le sujet parlant pour orienter son discours.

CHAPITRE IV : ANALYSE DU DISCOURS POLEMIQUE JOURNALISTIQUE

Ce quatrième et dernier chapitre représente la partie analytique de notre corpus. Nous appliquerons la grille de lecture que nous aurons établie afin d'apporter des éléments de réponse à nos questionnements établis au début de notre travail.

Point 1 : La polémique de K. Daoud dans la presse algérienne d'expression française : entre « neutralité » et « dénonciation »

Dans ce point, nous analyserons les discours de « neutralité » et de « dénonciation » dans les quotidiens retenus pour notre étude.

Point 2 : Le rapport avec la « décennie noire »

Ce point nous mènera à établir le rapport de ces discours avec la « décennie noire » et le refus de l'obscurantisme par le biais des discours de solidarité et de soutien en faveur de l'écrivain menacé.

Point 3 : Bilan comparatif et interprétation des résultats

Ce dernier point sera consacré à une synthèse comparative où nous procéderons à un bilan de toutes les analyses des articles et à des commentaires des résultats obtenus.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette partie synthétisera au préalable les finalités de la recherche. Nous y ferons le bilan de l'ensemble de ce travail. Cette conclusion générale présentera et proposera également les perspectives et les pistes de recherche que ce travail révélera relatives à l'analyse d'un discours journalistique et les voies ouvertes à l'exploitation de ce type de corpus.

Chapitre premier
Contexte et cadre de la recherche

Introduction

Toute étude ou analyse en sciences du langage, quels que soient son originalité et son caractère spécifique, a besoin d'être réalisée sur la base d'un contexte et de cas d'étude ou corpus. En effet, toute recherche scientifique doit se fonder sur ce qui s'est construit, sur des paroles ou sur des actions et ceci à travers le temps. Cela constitue une assise solide pour la recherche scientifique. C'est dans cette optique que sera construit ce premier chapitre du travail où nous aborderons le cadre et le contexte de l'analyse.

Donc, dans ce chapitre, nous donnerons, tout d'abord, un bref aperçu de la presse écrite algérienne d'expression française où nous discernons les positionnements idéologiques de chaque quotidien choisi d'où sont relevés les articles de notre corpus, à savoir *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*. Cela nous permettra de mettre en évidence la spécificité de chaque organe pour déceler comment ces quotidiens approchent, à partir de leur tendance, un même thème qu'est la polémique engendrée par l'appel au meurtre du journaliste-écrivain, Kamel Daoud.

Ensuite, nous cernerons le contexte social et politique dans le cadre duquel est apparu notre corpus de presse choisi. Autrement dit, nous ramènerons les écrits journalistiques à leurs circonstances et conditions de production. En effet, nous présenterons l'œuvre de Kamel Daoud, *Meursault, contre-enquête*, roman à l'origine de la polémique, avec un résumé, et évidemment nous esquisserons les traits essentiels de la vie de l'auteur.

Enfin, nous aborderons, en un résumé, les circonstances de la parution du premier roman du chroniqueur du *Quotidien d'Oran* et ce que lui a valu celle-ci en plus de ses déclarations sur les chaînes de télévision étrangères et l'intérêt qu'il a suscité sur la scène médiatique.

1. La presse écrite algérienne d'expression française

Dans tous les pays du monde, les médias, en général, exercent une grande influence auprès des masses populaires. La presse, en particulier, en sa qualité de média de grande communication, est en résonance avec les événements du monde qu'elle transmet à travers une somme d'informations et de connaissances mises à la disposition du lectorat.

Toutefois, étudier le discours de presse ne peut se faire sans une tentative de définition de cette instance. En effet, la presse se caractérise comme une aire essentiellement scripturale, « faite de mots, de graphiques, de dessins et parfois d'images fixes, sur un support papier. Cet ensemble inscrit ce média dans une tradition écrite qui se caractérise essentiellement par un rapport distancié entre celui qui écrit et celui qui lit : du fait de l'absence physique de l'instance d'émission et de l'instance de réception »¹.

¹ Patrick CHARAUDEAU, *Le Discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005, pp. 92-93.

Ainsi, toute presse dans le monde, pour qu'elle soit crédible, doit être fiable et indépendante et les énormes enjeux auxquels elle est liée poussent les différents cercles du pouvoir à la convoiter et à se l'approprier. De ce fait, la liberté de la presse et de l'information est contrôlée, muselée et manipulée dans presque toutes les sociétés du monde, en général et dans les pays du Tiers-Monde, en particulier.

Dans le contexte algérien, la presse écrite se caractérise par sa bipolarité (presse arabophone et presse francophone). Au cours de son évolution, la presse algérienne (l'activité journalistique) a connu de nombreuses vicissitudes. Durant une longue période, l'Etat, depuis l'Indépendance, contrôlait la presse (censure, contrôle des informations dites « sécuritaires ») et exerçait des pressions sur les journalistes ou sur l'organe de presse (amendes, poursuites judiciaires, emprisonnements, etc.). Cette période constitue l'étape où la liberté d'expression est censurée. Les journaux et la presse en général sont devenus la seule voix du gouvernement et du parti unique en place : le FLN¹. Ce qui a poussé la population, toutes catégories confondues, à prendre ses distances et à tourner le dos à ces médias².

En 1988, suite aux événements d'Octobre qui ont eu pour aboutissement l'ouverture des champs politique (le multipartisme) et médiatique, une presse écrite privée et indépendante est née en Algérie. Une presse dynamique et variée qui couvre un large champ d'activités sociales, culturelles et nationales. Cet événement a permis notamment l'émergence d'une presse écrite d'expression française. La liberté d'expression a été instaurée après la Constitution de février 1989. Pour cela, de nombreux journalistes se démarquent de la presse gouvernementale pour créer leurs propres journaux, comme c'est le cas des journaux *Le Matin*, *Le Soir d'Algérie*, *Liberté*, *El Watan*, *La Tribune*, etc.

Avec la promulgation de la loi sur l'information, en 1990, le marché de la presse s'est délivré du monopole et du joug étatique et s'est libéré. Dès lors, la pratique journalistique a pris un nouvel essor, elle est devenue une vraie source d'informations foisonnantes. Ce créneau jouit, toutefois, d'une liberté de ton en s'adonnant à la critique, entre autres, des actions de l'Etat (les pouvoirs politiques en place), des partis politiques, des officiels et de la société. Malheureusement, la liberté d'expression, ayant caractérisé ces nouveaux journaux, est comme prise entre le marteau et l'enclume, à savoir entre la pression du pouvoir et celle des islamistes³. Ces derniers menacent, terrorisent et assassinent les journalistes pour avoir osé écrire et dénoncer et quant au pouvoir, il suspend les journaux, contrôle la publicité et

¹ Le Front de Libération Nationale.

² Brahim BRAHIMI, *Le Pouvoir, la presse et les intellectuels en Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 56.

³ Ghania MOUFFOK, citée par Mourad BEKTACHE, *Usages plurilingues et variations lexicales dans la presse écrite algérienne francophone (El Moudjahid, El Watan, La Tribune et Liberté, les éditions 2006-2007)*, Thèse de doctorat, université Abderrahmane-Mira de Béjaïa, 2012, p. 66.

l'imprimerie et emprisonne les journalistes¹. Ce sont les journaux d'expression française qui ont payé et payent toujours un lourd tribut pour leur liberté d'expression et pour avoir eu le courage d'écrire et de dénoncer tout dépassement quel qu'il soit.

Aujourd'hui, le domaine médiatique en Algérie est caractérisé par une intense activité journalistique. La presse écrite enregistre plus de deux cent titres² dont environ les deux tiers sont francophones. Selon le ministère de la Communication algérien, il existe, à la date du 18 avril 2008, 291 titres dont 65 quotidiens (33 francophones et 32 arabophones) pour un tirage avoisinant les 2,16 millions d'exemplaires³.

La presse écrite d'expression française est, à présent, largement diffusée, son contenu est très varié et riche et, de ce fait, son lectorat ne cesse d'évoluer au même titre que les journaux arabophones, *El Khabar*, *Echourouk*, et autres. Plusieurs journaux francophones sont édités et diffusés quotidiennement. Cette pluralité de quotidiens reflète la maturité politique de la société algérienne qui aspire à avoir une presse indépendante démocratique et libre. De plus, même s'il y a cette profusion de journaux indépendants, il n'en demeure pas moins que chaque organe a sa manière et son point de vue quant au traitement de l'information et de l'actualité. L'ensemble des quotidiens diffèrent par leur ligne éditoriale et leur courant idéologique.

En outre, nous avons remarqué qu'avec l'ère de la technologie, les médias, en général, et la presse écrite, en particulier, dans un souci d'élargir son lectorat, ont dû recourir à l'outil informatique. Ce recours à ce monde virtuel, qu'est l'internet, a facilité l'accès au contenu des écrits journalistiques. Informer sur un événement, c'est donc donner la possibilité au citoyen d'être au courant de ce qui l'entoure dans un temps très court.

Pour rappel, nous nous sommes aperçue qu'avec le début des années quatre-vingt-dix, qui représente la « décennie noire », la presse écrite a connu une réduction dans ses éditions en raison de l'état d'urgence décrété par le gouvernement le 09 février 1992. A cet effet, et durant cette période sanglante, les journalistes sont menacés et assassinés par le terrorisme intégriste. A partir du début des années 2000 où le pays commence à retrouver la stabilité et la paix, et où le terrorisme ne cible plus les journalistes et les écrivains, la presse écrite indépendante connaîtra, de nouveau, une certaine liberté d'expression.

¹ *Idem*.

² Ces chiffres ne sont pas toujours stables car, chaque année, le paysage médiatique algérien connaît l'apparition de journaux et en même temps la disparition d'autres.

³ Hamid SAÏDANI, « Presse écrite en Algérie, 291 titres pour un tirage de 2,16 millions d'exemplaires », dans *Liberté*, n°4749 du mercredi 23 avril 2008, rubrique l'Actualité en question, p. 2, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.djazairess.com/fr/liberte/93511> > (Consulté le 02 mai 2015).

En outre, et dans un autre volet, la question de la langue d'expression qui a été au cœur de beaucoup de débats dans tous les domaines y compris celui de la presse (conflit entre le français et l'arabe d'ordre politique et idéologique) doit être prise en considération. A ce sujet, Safia Asselah-Rahal avance que « nous avons pu observer le fait que le français garde une place non dérisoire dans la vie quotidienne de chaque algérien, qu'il s'agisse de l'étudiant, du commerçant, de l'homme d'affaire, de l'homme politique. Et pourtant, l'Algérie, est le seul pays du Maghreb qui ne fait partie d'aucune institution officielle se faisant l'ambassadeur de la langue française, à savoir, la Francophonie. »¹

Bien que l'Algérie soit le seul pays ne faisant pas partie de la Francophonie, il ne faut pas oublier pourtant que c'est le deuxième pays francophone dans le monde² et il importe de souligner que le français représente un outil de communication très privilégié et les pouvoirs publics affichent l'intention de le promouvoir à travers les dernières réformes éducatives de 2003. Ainsi, l'usage de la langue française s'est non seulement maintenu, mais connaît dans certains domaines, comme la communication ou la presse écrite, un retour en force en s'imposant comme un moyen d'accès aux connaissances scientifiques et technologiques, et cela en dépit de la promulgation de plusieurs lois concernant la généralisation de la langue arabe (standard). Ce « butin de guerre », comme le considère Yacine Kateb, est une langue qui jouit d'un statut prestigieux au sein de la société algérienne et dans tous les domaines malgré une certaine régression observée ces deux dernières décennies. Selon Safia Asselah-Rahal et Philippe Blanchet, la pratique du français en Algérie continue d'occuper une place importante : « la pratique de la langue française dépasse largement le cadre restreint dans lequel tentent de la confiner les textes officiels algériens. En fait, cette langue vit et évolue dans la société algérienne qui en fait un large usage... C'est grâce entre autres aux différents médias (presse française, télévision par satellite) que ces pratiques sont devenues plus effectives »³. De plus, Foudil Cheriguen mentionne dans un de ses articles que le français gagne « à être étendu à une population plus étendue que par le passé »⁴.

¹ S. ASSELAH-RAHAL, « La francophonie en Algérie : Mythe ou réalité ? », [en ligne]. Disponible sur < [http://www.initiatives.refer.org/Initiatives-2001/ notes/sess610.htm](http://www.initiatives.refer.org/Initiatives-2001/notes/sess610.htm) > (Consulté le 17 mars 2017).

² *Idem*. De plus, pour précision, le terme francophonie est apparu pour la première fois vers 1880, lorsqu'un géographe français, Onésime Reclus, l'utilise pour désigner l'ensemble des personnes et des pays parlant le français. On parle désormais de francophonie avec un « f » minuscule pour désigner les locuteurs de français et de Francophonie avec un « F » majuscule pour figurer le dispositif institutionnel organisant les relations entre les pays francophones.

³ S. ASSELAH-RAHAL et Ph. BLANCHET, (dir.), Plurilinguisme et enseignement des langues en Algérie. Rôles du français en contexte didactique, Paris, EME Editions, 2007.

⁴ Foudil CHERIGUEN, « Politiques linguistiques en Algérie », dans *Mots. Les Langages du politique*, n°52, septembre 1997, p. 68, [en ligne]. Disponible sur < http://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1997_num_52_1_2466 > (Consulté le 20 mai 2015).

En Algérie, la langue française occupe une place très importante, selon Rabeh Sebaa, qui affirme que « *sans être la langue officielle, elle véhicule l'officialité, sans être la langue d'enseignement, elle reste une langue de transmission du savoir, sans être la langue d'identité, elle continue à façonner de différentes manières et par plusieurs canaux, l'imaginaire collectif* »¹. Il ajoute également : « *il est de notoriété publique que l'essentiel du travail dans les structures d'administration et de gestion centrales ou locales s'effectue en langue française* »².

De ce fait, à l'instar des médias lourds, la presse écrite joue un rôle très important dans la diffusion de la langue française, en particulier la presse écrite dite indépendante. Aussi, la langue se positionne-t-elle alors comme vecteur d'un lien social et son utilisation s'exprime en contexte. Il est donc impossible de considérer la langue comme simplement un outil linguistique neutre, car elle charrie, en elle-même une vision et une tendance idéologiques.

Suite à ce survol concernant l'historique de la presse algérienne d'expression française, nous nous limitons, dans ce qui suit, à donner un bref aperçu sur l'évolution des quotidiens choisis dans le cadre de notre étude et leur positionnement face à l'actualité, à savoir *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*. Autrement dit, c'est présenter le journal, approcher les valeurs qu'il défend et aborder son écriture (dans le sens de connaître sa ligne éditoriale ou sa ligne de conduite).

2. Présentation et tendance des quotidiens

2.1. *El Moudjahid*

Le journal *El Moudjahid* est considéré comme le « doyen » des journaux qui paraissent en Algérie. Il a vu sa première parution, dans la clandestinité, au temps de la guerre de libération, à savoir en juin 1956. Il était alors hebdomadaire et imprimé en Tunisie. Il était le porte-parole officiel du FLN (Front de Libération Nationale) et de la révolution algérienne³. A partir de juin 1965, il est devenu le quotidien national algérien, organe officiel

¹ Rabeh SEBAA, « Culture et plurilinguisme en Algérie », dans *Trans, Internet-Zeitschrift für Kulturwissenschaften*, n°13, 2002, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.inst.at/trans/13Nr/sebaa13.htm> > (Consulté le 20 mai 2015).

² *Idem*.

³ Rédha MALEK a qualifié le quotidien *El Moudjahid* d'"école de militantisme et de combat" du temps qu'il était directeur de cet organe de 1957 à 1963. Rabah BELDJENA, « Rédha Malek : "Le journal était une école du militantisme" », dans *El Watan* du samedi 24 juin 2006, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.djazairess.com/fr/elwatan/45273> > (Consulté le 20 mai 2015).

du pouvoir. Il est le résultat d'une fusion autoritaire de deux autres quotidiens *Alger Républicain*¹, quotidien marxiste et *le Peuple*².

Lors d'une conférence-débat, organisée par le quotidien, à l'occasion du 50^e anniversaire de sa création, Pierre Chaulet a rappelé, pour sa part, les trois titres proposés (*Le Combattant*, *Le Résistant* et *El Moudjahid*), avant que le choix ne soit porté sur le troisième titre. « *Le besoin s'est fait sentir de créer un journal, auquel on a voulu donner le nom d'"El Moudjahid", non pas forcément en lui donnant le sens religieux qu'ont voulu lui donner certains, mais un sens plus profond du combattant pour la liberté du peuple algérien* », a affirmé le professeur P. Chaulet, en ajoutant que « *le premier éditorial de feu Abane Ramdane expliquait le sens de ce titre* »³.

Lors du règne du parti unique, *El Moudjahid* a dominé la scène médiatique algérienne avec un nombre de tirage d'exemplaires élevé. Mais vers 1990, et avec l'ouverture démocratique et du champ médiatique, il connaîtra une baisse sensible dans le tirage de ses éditions. Actuellement, *El Moudjahid* est l'un des quotidiens les plus importants de la presse nationale étatique d'information de langue française. Le journal reproduit les analyses officielles et la voix du régime ; il est très facile d'y trouver tous les traités signés par l'Algérie ainsi que de nombreux documents officiels et tout ce qui concerne les mouvements et déplacements du gouvernement en détail.

Sur le plan de sa structure, selon Dalila Morsly⁴ dans sa thèse, le quotidien *El Moudjahid* est réparti en rubriques constantes que le lecteur retrouve dans chaque édition, à l'exemple de « Nation », « Monde », « Culture », et autres, mais parfois nous remarquons l'apparition de rubriques occasionnelles comme « Monde-Coopération » et autres dossiers et enquêtes qui traitent des sujets divers d'actualité.

¹ *Alger Républicain* est un quotidien algérien fondé en 1938. À l'Indépendance, il est le premier journal d'Algérie en termes de tirage (75 000), devant l'organe du FLN, *Le Peuple*. En 1964, *Alger Républicain* devient l'organe du FLN. Le 20 avril 1964, le journal titre « Alger-Républicain va devenir organe du F.L.N » et explique sa position dans un éditorial intitulé « Un honneur une responsabilité ». Il est interdit pour la troisième fois le 19 juin 1965 suite au coup d'État de Houari Boumediene. À la suite des émeutes d'octobre 1988, *Alger-Républicain* réparaît comme quotidien pour disparaître une autre fois en avril 1994, pour causes de difficultés financières.

² *Le Peuple* était un quotidien algérien ayant paru de 1962 à 1965. Au lendemain de l'Indépendance de l'Algérie, *Le Peuple*, dont le premier numéro est daté du 19 septembre 1962, fut le premier quotidien de langue française à avoir été lancé. Au début, il s'appelait *Ech-Chaâb*, jusqu'au 21 mars 1963 où il prendra son titre en français *Le Peuple*. Après sa fusion avec *Alger républicain*, qui fut décidée le 5 juin 1965, il disparut avec celui-ci le lendemain du coup d'État du 19 juin 1965.

³ Amar RAFA, « Le quotidien était l'organe central de la guerre de libération », dans *La Tribune* du lundi 27 juin 2011, [en ligne]. Disponible sur < <https://www.djazairess.com/fr/latribune/54035> > (Consulté le 20 mai 2015).

⁴ Dalila MORSLY, *Le Français dans la réalité algérienne*, Thèse de doctorat, université de La Sorbonne, Paris, 1988, p. 353.

Concernant le volet de l'écriture du journal¹, et selon toujours Dalila Morsly, le locuteur-journaliste est loin de s'impliquer dans ses énoncés et cela par besoin d'objectivité. Elle affirmera qu'*El Moudjahid* veut donner l'image d'un journal d'information se basant sur les communiqués qui proviennent des agences nationales ou étrangères de presse.

Quant à sa tendance, le quotidien *El Moudjahid* ne l'affiche pas explicitement et son éditorial n'apparaît pas quotidiennement, il est épisodique. Autrement dit, lors des événements importants (visite interne ou externe du président de la République, élections, attentats terroristes, faits de société importants, célébration d'un événement national, etc.), les journalistes n'interviennent qu'occasionnellement. Ils écrivent des articles publiés sous forme de commentaires, sans presque aucune analyse. Comme nous l'avons souligné plus haut, ce quotidien représente l'Etat et défend ses visions et les valeurs de Novembre 1954. D'ailleurs, concernant notre thème, cet organe de l'Etat a rapporté l'information sur l'affaire de Kamel Daoud que lorsque le ministre des Affaires religieuses et des Waqfs, Mohamed Aïssa, est intervenu au Forum² d'*El Moudjahid*, organisé le 22 décembre 2014, pour condamner l'appel au meurtre de l'écrivain.

2.2. *El Watan*

Le journal *El Watan* est l'un des journaux indépendants les plus importants et les plus influents en Algérie. Il fut créé, suite à l'ouverture médiatique en 1990, par un groupe de journalistes ayant appartenu à *El Moudjahid*³ et à la tête de ce groupe, citons le journaliste Omar Belhouchet⁴. *El Watan* est parmi les premiers titres de la presse privée en Algérie. C'est aussi le premier quotidien algérien accessible en ligne sur internet et qui offre depuis le premier décembre 1997 la possibilité à ses lecteurs, vivant à l'étranger, de rester en contact avec l'actualité algérienne, notamment les problèmes sociaux dont il s'est fait une spécialité.

¹ *Idem.*, p. 354.

² Le Forum d'*El Moudjahid* est un centre de presse qui se trouve au niveau du siège du journal. Il organise régulièrement des forums permettant au quotidien de créer l'événement et d'innover. Lors de ces forums, sont traités divers sujets d'actualité nationale et internationale et où sont invités des ministres, des ambassadeurs, des intellectuels, des responsables syndicaux, des chefs d'entreprise, des figures historiques,...

³ Mourad BEKTACHE, 2012, *op. cit.*, p. 77.

⁴ L'équipe d'*El Watan* est essentiellement composée « *de gens de gauches, communistes ou trotskystes, à qui on proposait de lancer un journal privé !* », raconte Omar Belhouchet. « *Vingt-cinq ans de combat et de résistance* », résume-t-il, en évoquant les journalistes assassinés, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.rfi.fr/hebdo/20160129-algerie-cinema-presse-contre-pouvoirs-temps-ont-change> > (Consulté le 18 décembre 2015).

El Watan est considéré également comme l'un des journaux les plus lus et les plus préférés par un grand nombre de la population¹. Il est réputé pour être un lieu d'échange de réflexions et d'opinions pour les intellectuels algériens où ils débattent des questions ayant trait à la démocratie et aux situations et perspectives économiques et sociales du pays. Pour cela, le quotidien est constamment harcelé par l'Etat en le suspendant à plusieurs reprises durant les années 1990. Ainsi, malgré les pressions constantes du gouvernement, il a réussi à assurer son indépendance éditoriale et financière.

Ses éditions sont étoffées de nombreux dossiers, sur l'économie, la diplomatie, la culture et tous les autres domaines de la vie sociale. A l'instar des rubriques constantes (l'actualité, culture, sports, international, arts et lettres, l'époque et espace des lecteurs), le quotidien *El Watan* a inséré de nouvelles rubriques diverses abordant ainsi toutes les questions de société, politique, économique et même de proximité. Parmi ces nouvelles rubriques, nous retrouvons *El Watan-Magazine*, *El Watan-Week-end*, *Environnement*, et autres.

Le quotidien indépendant s'est également spécialisé dans la publication de numéros spéciaux à chaque événement important, et est réputé pour ses suppléments hebdomadaires gratuits (télévision, automobile, immobilier, économie,...) et ses rédactions locales et régionales où il aborde l'information de proximité. Pour mieux renforcer sa crédibilité et son objectivité, le journal a su introduire les rubriques : l'enquête, le dossier, le reportage et idée-débat où se confrontent diverses opinions dans une atmosphère libre et intellectuelle.

Concernant sa tendance, elle est « *basée sur un traitement objectif de l'information, en développant des analyses pertinentes, une vérification rigoureuse des informations publiées et un souci constant d'ouverture à l'ensemble des sensibilités politiques du pays, notamment celle de l'opposition démocratique* »². *El Watan* ne mentionne pas explicitement « éditorial ». Il utilise plutôt le mot « commentaire » publié dans la dernière page et cela, semble-t-il, pour éviter la censure et les pressions du pouvoir. Il est à signaler que le quotidien use également d'autres mots pour désigner ses chroniques, à savoir « Repères » et « Point zéro ». Le journal réserve toujours et quotidiennement le même espace à ses chroniques éditoriales.

Le 05 décembre 2011, *El Watan* a été primé, à Lyon (France), en recevant le trophée de la liberté de la presse, décerné par le département Press Freedom (Victoires de la presse) de la

¹ En 2011, son tirage a connu une hausse pour arriver à 126 300 exemplaires par jour selon les chiffres de l'Office de justification de la diffusion (OJD). Voir *El Watan* du 29 avril 2012, p. 7. Pour rappel, à partir de 2009, *El Watan* est le premier quotidien algérien à s'être engagé dans des procédures de vérification et publication des chiffres de diffusion en partenariat avec l'Office de justification de la diffusion.

² Voir *El Watan* [en ligne]. Disponible sur < http://www.elwatan.com/services/qui-sommes-nous/qui-sommes-nous-06-08-2013-85107_247.php > (Consulté le 05 octobre 2015).

Wan-Ifra¹ lors de la première édition. Ce prix vient récompenser son combat quotidien depuis vingt ans pour garantir le droit à l'information de qualité².

2.3. *Le Quotidien d'Oran*

Etant un journal d'expression française, *Le Quotidien d'Oran* est un quotidien indépendant dont la date de première parution remonte au début du mois de janvier 1994. Ce journal traite des sujets diversifiés qui touchent à différents domaines : politique, culture, économie, société, sport, média, cinéma, etc. Il est implanté à Oran.

Certes, le nom que porte le journal *Le Quotidien d'Oran* reflète une certaine spécificité régionale, mais, en réalité, ce quotidien traite des événements à l'échelle nationale et internationale, car, en 1997, trois ans après sa parution, il est devenu une édition nationale.

Selon les statistiques du Centre National de Documentation, de Presse et d'Information, (C.N.D.P.I.), *Le Quotidien d'Oran* est le premier journal francophone du pays avec un tirage de 194.000 exemplaires par jour³.

Le journal privilégie l'analyse politique et le débat d'idées que ce soit pour les sujets nationaux ou étrangers, qui s'étalent, selon leur importance, au long de trente deux pages. De plus, il y a d'autres sujets qui touchent différents domaines de la vie et qui sont traités par des plumes renommées. *Le Quotidien d'Oran* rassemble dans son édition du jeudi les meilleures contributions des intellectuels et journalistes.

Le journal n'a pas de ligne éditoriale précise. A cet effet, le directeur du journal, Mohamed Abdou Benabbou, journaliste de très grande expérience, définit la ligne éditoriale comme suit : « *Ma première préoccupation en tant que responsable de cette ligne est de veiller à maintenir et à sauvegarder dans le traitement de l'information ce qui est commun à tout le monde sans préjugés et sans tabous, c'est-à-dire l'intérêt commun de tous, ceux qui sont braqués à l'ouest comme ceux qui le sont à l'est, ceux qui regardent à droite comme ceux qui s'en tiennent à gauche...* »⁴.

Les membres ayant fondé le journal viennent de divers horizons professionnels, politiques, géographiques et ethniques. Pour cela, *Le Quotidien d'Oran* s'est tracé une ligne

¹ C'est une association mondiale des journaux et des éditeurs de médias d'information qui représente plus de 18 000 publications dans le monde, 15 000 sites web et plus de 3000 sociétés, dans plus de 120 pays. Elle siège en France.

² Walid MEBAREK, « Liberté et qualité de la presse, deux challenges à relever », dans *El Watan* n°6425 du mercredi 7 décembre 2011, rubrique L'Actualité, page 4, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.elwatan.com/pdf/telecharger.php?dir=JOURNAL&file=20111207.pdf> > (Consulté le 20 mai 2015).

³ M. MAZARI, « Le Quotidien d'Oran tire à 194.000 exemplaires » dans *Le Quotidien d'Oran*, du 11 mai 2006.

⁴ Ridha KEFI, « Quand un journal régional indépendant devient une référence nationale », 25 janvier 2006, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.jeuneafrique.com/82075/archives-thematique/edition-gagnante/> > (Consulté le 05 octobre 2015).

éditoriale « *privilégiant l'information sur le commentaire, et évitant, autant que faire se peut, les partis pris* ». « *Nous ne sommes ni d'est, ni d'ouest, ni de gauche, ni de droite. Nous sommes estimés aussi bien par l'opposition que par le pouvoir* »¹, insiste M. Benabbou. Ainsi, cette ligne éditoriale entend garder un point d'équilibre entre le pouvoir et l'opposition et conserve une approche affranchie des tabous, et son autonomie financière vis-à-vis de l'État a consolidé sa crédibilité aux yeux des lecteurs.

La fin de l'année 2007 était marquée par le billet écrit par le directeur général, directeur de la publication lors du treizième anniversaire de la création du journal. Il fut publié en page trente-deux et titré *Le Quotidien d'Oran a treize ans*. Dans ce billet, M. A. Benabbou a souligné l'importance de la solidarité et la réconciliation de tous les titres qui apparaissent en Algérie, tout en respectant la liberté d'expression : « *C'est que l'exercice de la clarté, dans un pays où tout est à refaire, semble relever de l'impossible. Quand on ne détient pas les balises élémentaires d'une profession aussi sensible que celle qui est la nôtre, tout devient permis mais aussi tout risque de sombrer dans l'interdit. A bien regarder, contrairement à l'idée reçue, la libre expression et la liberté d'expression ont comme base essentielle cette clarté-là.* »²

Les rubriques des journaux algériens, comme nous l'avons remarqué, dans toute leur totalité, sont organisées de façon spécifique. Chaque quotidien organise son espace selon ses propres objectifs médiatiques. *Le Quotidien d'Oran* ne fait pas exception à la règle.

Sur le plan de la structure, le lecteur retrouve dans *Le Quotidien d'Oran* presque toutes les rubriques quotidiennes, « Événement », « Société », « Sport », « International » mais également « Centre et est », « Oranie », « Constantine » qui sont des pages de proximité qui présentent l'actualité d'Oran et de l'ouest algérien en général. En outre, *Le Quotidien d'Oran* est connu pour ses pages réservées au débat et à l'analyse (notamment dans l'édition du jeudi). C'est ce qui fait de lui un quotidien très prisé et choisi des intellectuels algériens.

3. Le contexte de la recherche

L'analyse du discours, en tant que discipline, étudie les énoncés produits par des locuteurs en prenant en considération le contexte immédiat dans lequel ils prennent vie et se réalisent en action.

Ainsi, les conditions de production des énoncés sont considérées comme un paramètre important dans l'analyse du discours qui cherche à rapporter les « discours » au contexte socio-historique de leur émergence. Pour cela, les textes journalistiques sont intimement dépendants de leur contexte d'énonciation, comme l'affirme, en effet, Dominique Maingueneau en

¹ *Idem.*

² *Ibid.*

avançant que « *la presse quotidienne même si le rôle du cotexte est important, une bonne part des informations ne sont accessibles que si le lecteur dispose d'une certaine connaissance de l'environnement social, événementiel immédiat. Cette ouverture sur l'univers extradiscursif rend ces énoncés difficilement détachables de leur contexte d'énonciation* »¹. Donc, il est impératif, pour nous, dans ce travail, de situer précisément le contexte social et médiatique de la recherche, car le contexte n'est pas seulement une notion très importante en sociolinguistique et en didactique mais également en analyse du discours.

Par définition, et en général, le contexte est l'ensemble des éléments, des circonstances, qui entourent un fait. Tout discours est produit dans un contexte social par rapport à une situation de communication précise. Ce contexte social et historique que nous appellerons contexte sociohistorique englobera toutes les connaissances générales nécessaires à l'interprétation du discours. Autrement dit, le discours n'est discours que s'il est appréhendé en contexte² et saisi dans celui-ci. De même, Catherine Kerbrat-Orecchioni certifie que « *le discours est une activité tout à la fois conditionné (par le contexte) et transformative (de ce même contexte)* »³. Ainsi, l'importance de l'énoncé est déterminée par rapport au contexte. Même Mikhaïl Bakhtine affirme que « *jamais la communication verbale ne pourra être comprise et expliquée en dehors de ce lien avec la situation concrète* »⁴. Donc, le contexte constitue cette situation concrète dans laquelle le discours est émis, construit et interprété.

De ce fait, nous considérons que l'énoncé n'a de valeur que par rapport à son contexte. Oswald Ducrot considère, dans ce sens, que « *tout énoncé apporte avec lui une qualification de son énonciation, qualification qui constitue le sens de l'énoncé* »⁵.

3.1. Présentation du roman et de l'auteur

Présenter *Meursault, contre-enquête* et son auteur, Kamel Daoud, dans ce point, semble évident dans la mesure où ce roman (et tout ce que celui-ci a engendré) constitue le contexte de cette recherche. Ce roman et les déclarations de l'écrivain sur des chaînes de télévision étrangères sont à l'origine de cette polémique rapportée par la presse nationale et internationale.

¹ D. MAINGUENEAU, *L'Analyse du discours*, Paris, Hachette, coll. « Université Linguistique », 1991, p. 126.

² *Idem.*, p. 13.

³ C. KERBRAT-ORECCHIONI, *La Conversation*, Paris, Seuil, coll. « Mémo », 1996, p. 22.

⁴ M. BAKHTINE, *Le Marxisme et la philosophie du langage : essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1977, p. 137.

⁵ O. DUCROT, *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit, coll. « Propositions », 1984, p. 174.

3.1.1. Présentation de l'œuvre et résumé

Meursault, contre-enquête est le premier roman écrit par Kamel Daoud. C'est une œuvre qui est éditée, d'abord aux éditions Barzakh, en octobre 2013 (en Algérie), ensuite chez Actes Sud, en mai 2014 (en France)¹.

Ce roman est publié par K. Daoud après quelques recueils de nouvelles et des chroniques qui paraissent dans *Le Quotidien d'Oran*. En commençant la lecture du roman, nous trouvons une note adressée au lecteur où l'auteur lui explique qu'il a cité, parfois en les déformant, quelques passages du roman *L'Etranger* qu'il retrouvera entre guillemets. Kamel Daoud a introduit son roman par une épigraphe de E. M. Cioran, extraite de *Syllogismes de l'amertume* : « *L'heure du crime ne sonne pas en même temps pour tous les peuples. Ainsi s'explique la permanence de l'histoire* ».

L'histoire de *Meursault, contre-enquête*, qui s'étale sur cent quatre-vingt et onze pages, est composée de quinze chapitres qui ne sont pas répartis d'une manière homogène (le nombre de pages varie d'un chapitre à un autre).

L'écrivain-journaliste, Kamel Daoud, a offert, soixante et onze ans plus tard, la parole au frère de « l'Arabe » tué dans le chef-d'œuvre d'Albert Camus. La thématique de son roman est une sorte de « miroir » algérien à *L'Etranger*, écrit en 1942, l'un des meilleurs romans du XX^e siècle, chef-d'œuvre de la littérature de l'absurde, représentation artistique de la philosophie existentialiste où le chroniqueur nous fait connaître l'Algérie postcoloniale sous divers angles.

L'effacement de « l'Arabe » dans le chef-d'œuvre d'Albert Camus, *L'Etranger*, a été le point de départ du livre de Kamel Daoud. En écrivant ce roman, l'auteur a voulu donner une identité à cet « Arabe » qui prend la parole à travers son frère. Il le fait sortir de l'anonymat, en lui donnant un nom, une famille et une histoire.

Kamel Daoud a eu l'idée d'écrire ce roman après une rencontre avec un journaliste français. « *J'en avais marre qu'on me pose la question de savoir si Camus est à nous ou à eux, comme un gigot à partager ! J'ai envie de lire Camus simplement. Je suis devenu allergique*

¹ Les deux éditions algérienne et française présentent des différences dans le texte. Dans l'édition algérienne de *Meursault, contre-enquête*, celle de 2013, le livre que lit le personnage Haroun s'intitule *L'Etranger*. Dans l'édition française, celle de 2014, il a pour titre *L'Autre*.

Dans l'édition algérienne, l'adresse exacte de la maison de Madame Camus est donnée ainsi : « L'assassin habitait au 93, rue de Lyon, à Belcourt, mais je découvris, bien des années plus tard, qu'il n'avait, en quelque sorte, pas d'adresse : en vérité, ses disciples ne savaient s'il s'agissait du 93, du 131 ou du 124 ». Alors que l'édition française donne une description imprécise de l'endroit, et insiste davantage qu'il ne s'agit pas d'un vrai auteur : « L'assassin habitait quelque part dans un quartier non loin de la mer, mais je découvris, bien des années plus tard, qu'il n'avait, en quelque sorte, pas d'adresse. »

Autre différence : le nom Albert Meursault, l'auteur de *L'Etranger* dans l'édition algérienne, devient, dans l'édition française, simplement « Meursault ». L'assassin de Moussa n'est plus l'auteur du livre, c'est le narrateur.

Alice KAPLAN, « Meursault, contre-enquête de Kamel Daoud », juin 2014, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.contreligne.eu/2014/06/kamel-daoud-meursault-contre-enquete/> > (Consulté le 18 octobre 2015).

aux camusiens des deux bords. J'ai écrit une chronique de presse. J'ai ensuite un livre pas pour répondre à Camus ou faire justice à un arabe mort, Moussa l'équivalent de Meursault. Je ne voulais pas rester dans les parages de Camus mais raconter ma propre histoire », a-t-il expliqué avouant avoir dessiné le personnage à partir de celui d'Ali Lapointe dans le film *La Bataille d'Alger*¹. Le récit va se recentrer sur le narrateur et sa condition de vie dans son pays. Confronté à une société qui l'a déçu et désabusé en plus du poids de la religion, il aura beaucoup de difficulté à trouver les mots qui touchent pour conter son histoire avec un style impertinent et acerbe.

L'histoire commence à Oran. Tapi au fond d'un bar, soir après soir, un vieil homme retrace sa vie pour honorer la mémoire de son frère, abattu de cinq balles sur une plage déserte et trop ensoleillée, en 1942. Dans le récit qu'il fit de ce crime, l'assassin ne daigna même pas nommer sa victime. « *Tu peux retourner cette histoire dans tous les sens, elle ne tient pas la route. C'est l'histoire d'un crime, mais l'Arabe n'y est même pas tué - enfin, il l'est à peine, du bout des doigts. C'est lui, le deuxième personnage le plus important, mais il n'a ni nom, ni visage, ni paroles. Tu y comprends quelque chose, toi l'universitaire ?* »². Le narrateur de *Meursault, contre-enquête* se confie à un universitaire camusien qui veut entendre sa version des faits. Le narrateur est au soir de sa vie. Depuis la mort de Moussa, en juillet 1942, il raconte sa vie de misère où il a connu la guerre de libération, l'Indépendance, le coup d'Etat, la « décennie noire » (les années de violence islamiste) et le maintien au pouvoir d'un Front de libération nationale (FLN). Les images d'un demi-siècle d'histoire algérienne défilent dans sa longue confession. Dans ce bar d'Oran, il rumine sa solitude, sa colère contre les hommes, son désarroi face à un pays qui l'a désenchanté.

En feuilletant le roman et au fil des pages, nous découvrirons quelques-unes des mœurs et habitudes de ce narrateur qui est resté inconnu tout au long du roman. C'est vers la fin que nous découvrirons qu'il a un prénom : Haroun. Il s'appelle Haroun *ould El Assess*, par référence au travail de son père, « *ould el Assasse, le fils du gardien, du veilleur pour être précis* »³. Il narre l'histoire de son frère, Moussa, à laquelle A. Camus l'avait soustrait, « *je veux que tu notes le nom de mon frère. J'insiste car, sinon, il vaut mieux se séparer ici. Tu emportes ton livre, et moi le cadavre* »⁴. « Mma », la mère de la victime et du narrateur, personnage omniprésent dans la bouche de ce dernier, restera également sans nom. Nous dirons

¹ Kamel DAOUD parle de son roman *Meursault, contre-enquête*, dans une vidéo [en ligne]. Disponible sur < <https://www.youtube.com/watch?v=vz9ZHoGm8gA> > (Consultée le 19 mars 2015).

² K. DAOUD, *Meursault, contre-enquête*, p. 75.

³ *Idem.*, p. 22.

⁴ *Ibid.*, p. 24.

autant du Français tué par Haroun, le narrateur, le lendemain de la déclaration de l'Indépendance, c'est-à-dire le 06 juillet 1962, et il est jugé de ne pas l'avoir tué avant le jour de l'Indépendance, c'est-à-dire avant le 05 juillet 1962. En plus des parents du narrateur, un autre personnage se dégage du lot, il s'agit de Meriem, une intellectuelle qui, elle aussi, est habitée par la volonté d'élucider le meurtre absurde du roman *L'Etranger* d'Albert Camus. Quant aux lieux évoqués, nous retrouvons Alger, Oran et Hadjout où la famille va s'installer.

Bien évidemment, l'auteur, à travers la voix du narrateur, se permettra des réflexions sur la religion, sur la situation du pays, sur la prise du pouvoir au lendemain de l'Indépendance et sur beaucoup d'autres sujets. En parcourant le roman et à travers les remarques, les constats et les réflexions, nous retrouvons aisément le chroniqueur.

Le roman peut se résumer à un déversement verbal d'un personnage dans un lieu particulier, à savoir le bar *Titanic* d'Oran. En effet, ce n'est pas une histoire linéaire, mais plutôt un ensemble de petites histoires, d'anecdotes, de réflexions, de constats, d'idées quelques fois piquantes et parfois graves,... Pour l'auteur, les critiques sur son roman, qu'elles soient sévères ou en faveur, sont bénéfiques et constructives dans la mesure où celles-ci font avancer l'écrivain algérien. Il explique que « *la majorité des critiques en Algérie étaient contre ma personne. Dans ces critiques, il y avait une confusion entre Daoud et le personnage du roman Haroun. On oublie qu'il s'agit d'une fiction littéraire* »¹. Ainsi, en se frottant à Albert Camus, l'écrivain-journaliste a pris l'initiative d'accorder la parole à « une victime littéraire historique » qui s'avère être une entreprise, au bout du compte, titanesque. Avec trois personnages, deux lieux et un fait divers, K. Daoud a su combler un espace narratif de presque deux cents pages.

Le roman a rencontré un succès certain auprès des critiques littéraires. D'ailleurs, ces derniers ne tarissent pas d'éloges et de félicitations à l'endroit de Kamel Daoud pour cette réécriture de l'œuvre du « nobeliste »². Bernard Pivot, membre de l'académie Goncourt, avouera : « *Meursault, contre-enquête est un très bon texte littéraire* »³. Cela a permis à l'auteur d'obtenir deux prix littéraires, celui des Cinq continents de la Francophonie⁴ et le prix

¹ Mokhtaria BENSAAAD, « Vente-dédicace : Kamel Daoud parle de "Meursault, contre-enquête" », dans *Le Quotidien d'Oran*, n° 6081 du lundi 24 novembre 2014, rubrique Oran, p. 11, [en ligne]. Disponible sur < http://www.lequotidien-oran.com/pdf_version.php?id=5206417 > (Consulté le 30 mai 2015).

² Pour rappel, Albert CAMUS a reçu le prix Nobel de littérature en 1957.

³ Kamel DAOUD était finaliste des prix Goncourt et Renaudot, le 05 novembre 2014, les deux plus importantes distinctions littéraires en France.

⁴ Le prix des Cinq continents, créé par la Francophonie en 2001, permet de mettre en lumière des talents littéraires reflétant l'expression de la diversité culturelle et éditoriale en langue française sur les cinq continents et de les promouvoir sur la scène littéraire internationale. Ce prix est décerné par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

François-Mauriac¹, et d'être finaliste du prix Goncourt en 2014. Effectivement, le prix François-Mauriac de l'Académie française a été accordé au romancier et chroniqueur, Kamel Daoud, le 10 octobre 2014 pour son premier roman, *Meursault, contre-enquête*, à Bordeaux, en France. De même, le prix des Cinq continents de la Francophonie 2014 a été également attribué, à Paris, au journaliste pour le même roman, le 28 novembre à Dakar, dans le cadre du XV^e Sommet de la Francophonie. Le jury, présidé par le romancier français Jean-Marie Gustave Le Clézio, prix Nobel de littérature en 2008, a souhaité récompenser « *un roman qui interroge nos aveuglements historiques toujours actuels et pose la question de la justice et de la prise en compte de l'altérité une fois apaisée la terreur coloniale* »². Enfin, Kamel Daoud remporte le prix Goncourt du premier roman, le 05 mai 2015, pour également son roman *Meursault, contre-enquête*.

3.1.2. Qui est Kamel DAOUD ?

A la parution du roman, *Meursault, contre-enquête*, le nom de Kamel Daoud a fait la Une des médias en général et la presse écrite en particulier, aussi bien en Algérie qu'à l'étranger. Kamel Daoud, journaliste au *Quotidien d'Oran*, est le troisième écrivain algérien qui nous offre un autre regard sur Albert Camus avec *Meursault, contre-enquête* aux côtés de Salah Guemriche avec *Aujourd'hui Meursault est mort*³ et Salim Bachi avec *Le Dernier été d'un jeune homme*⁴.

En écrivant son roman, Kamel Daoud a voulu rendre un hommage à l'écriture du grand romancier, à la littérature universelle et à la langue française, « *il me fallait apprendre une autre langue que celle-ci. Pour survivre. (...) Les livres et la langue de ton héros me donnèrent progressivement la possibilité de nommer autrement les choses et d'ordonner le monde avec mes propres mots* »⁵, affirme ainsi le narrateur dans son roman.

Natif de Mostaganem et ayant vu le jour le 17 juin 1970, Kamel Daoud est un chroniqueur connu sur la place médiatique. Après des études en littérature française en 1993 à

¹ Le prix François-Mauriac distingue l'engagement d'un auteur dans son siècle et évocateur de la société de son temps. Il est porté par le Centre François-Mauriac Malagar qui appartient à la région Aquitaine (en France). Le prix littéraire François-Mauriac est remis chaque année, au mois d'octobre, à un écrivain de langue française, quel que soit le genre (roman, théâtre, poésie, essai, journalisme).

² M. MAZARI, « Kamel Daoud, lauréat du prix François-Mauriac et du prix des Cinq continents », dans *Le Quotidien d'Oran*, n°6034 du samedi 27 septembre 2014, p. 24 (Dernière page), [en ligne]. Disponible sur < http://www.lequotidien-oran.com/pdf_version.php?id=5203845 > (Consulté le 31 mai 2015).

³ Salah GUEMRICHE, *Aujourd'hui Meursault est mort - Mes rendez-vous avec Albert Camus*, Amazon, juin 2013, format e-book (n'existe pas encore en format papier), 208 pages.

⁴ Salim BACHI, *Le Dernier été d'un jeune homme*, Alger, Editions Barzakh, octobre 2013, 270 pages.

⁵ K. DAOUD, *Meursault, contre-enquête*, p. 56.

l'université d'Es-Sénia, il est recruté comme journaliste au *Quotidien d'Oran* en 1994. Sa première chronique, titrée *Raïna Raïkoun* (Notre opinion, Votre opinion), fut publiée trois ans plus tard où il critique aussi bien les gens du pouvoir que les islamistes ou les démocrates. Il est pendant huit ans le rédacteur en chef du journal¹. Il est aussi éditorialiste au journal électronique *Algérie-focus*². Quelques fois, en raison de l'autocensure, il publie ses chroniques sur sa page facebook. Ses écrits sont également publiés dans *Slate Afrique*³.

Force est de constater que ses chroniques, qui paraissent quotidiennement dans le journal *Le Quotidien d'Oran*, sont rassemblées en un recueil qui compte une centaine⁴. Dans la préface de ce recueil, le président-directeur général et directeur de la publication Mohamed Benabbou affirme que les chroniques de Kamel Daoud font la fierté de tout le personnel du *Quotidien d'Oran*, il annonce que « *Raïna Raïkoun est d'abord une vérité crue, livrée en vrac à ceux qui souffrent en silence, blessés par l'absence de norme* ».

Ainsi, grâce à l'indépendance du journal où il travaille, K. Daoud bénéficie d'une liberté d'écriture qui lui permet de passer au crible de son analyse les affres de sa société dans laquelle il est immergé. « *Il ne ménage personne* », affirme Omar Belhouche, directeur du quotidien algérien *El Watan*, où Kamel Daoud a débuté dans les années 1990 dans la rédaction régionale d'Oran. « *C'est un chroniqueur talentueux, très critique à l'égard des autorités, du fonctionnement du pays, de l'économie nationale délabrée, de la corruption, du personnel politique et militaire vieillissant, du désastre social...* », ajoute le responsable d'*El Watan*.

Pour rappel, l'écrivain chroniqueur s'est vu distingué par le prix Mohammed-Dib du meilleur recueil de nouvelles en 2008, organisé par l'association « La Grande maison » de Tlemcen pour son recueil intitulé *L'Arabe et le vaste pays de ô*. En effet, ce dernier, sélectionné parmi quatre recueils de qualité, a fait brillamment de son écrivain un lauréat incontesté dont l'écrivaine et universitaire Nadjet Khadda ne s'attarde pas à dire qu'« *incontestablement, nous avons affaire à un écrivain qui saura s'affirmer dans le monde littéraire* »⁵. Cette dernière a souligné que, pour la troisième édition du prix Mohammed-Dib,

¹ Emmanuelle CAMINADE, « Meursault, contre-enquête, Kamel Daoud », dans *La Cause littéraire*, 29 novembre 2013, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.lacauselitteraire.fr/kamel-daoud/> > (Consulté le 25 mars 2015).

² *Algérie-focus.com* est un premier journal électronique algérien d'information généraliste, créé le 1^{er} novembre 2008 et son siège social se trouve à Alger.

³ *Slate Afrique* est un magazine d'informations au quotidien, d'analyses, de regards sur l'actualité des pays africains et sur les diasporas dans différents domaines politique, économique, culturel, international... Son siège se trouve à Paris.

⁴ *Raïna Raïkoun* est un recueil de chroniques de Kamel DAOUD qui étaient publiées d'abord dans *Le Quotidien d'Oran*, ensuite publiées par les éditions Dar El Gharb en 2002.

⁵ Mohamed MEDJAHDI, « 29 auteurs ont participé à la 3^{ème} édition du concours littéraire », dans *La Tribune* du 11 mai 2008, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.djazairess.com/fr/latribune/44> > (Consulté le 20 mai 2015).

décerné par la fondation Dib : « *on a eu la joie de voir concourir un certain nombre de textes de bonne facture, voire de très bonne facture* »¹. Il est à signaler également que l'écrivain journaliste est l'auteur de plusieurs récits (nouvelles) dont certains ont été réunis dans le recueil *Le Minotaure 504*² et qui fut sélectionné pour le Goncourt 2011 de la nouvelle.

3.2. La fatwa à l'origine de la polémique

En tant que chroniqueur au *Quotidien d'Oran* et depuis ses débuts, Kamel Daoud réagit vivement et sans réticence à l'actualité et cela en développant une critique sans concession de la société algérienne, du régime sans exception, de l'identité arabe et du conservatisme religieux. Certains de ses billets, qui paraissent quotidiennement dans le journal, dans la chronique *Raïna Raïkoun*, et les plus lus en langue française, ne sont pas appréciés par certaines sphères. Leurs titres parlent d'eux-mêmes : « *En quoi les musulmans sont-ils utiles pour l'humanité ?* »³, « *Ce pourquoi je ne suis pas 'solidaire' avec la Palestine* »⁴, « *La berlusconisation algérienne est en marche* »⁵, « *La question du siècle : que faire des islamistes ?* »⁶...

En plus de ces chroniques corrosives, Kamel Daoud publie, en 2013, son roman *Meursault, contre-enquête* où il aborde la question de la religion ou plutôt les rapports des Algériens avec leur religion dans leur vie quotidienne. En plus de ses positions (dans ses chroniques et son roman), le journaliste-écrivain réitère son positionnement vis-à-vis de la religion et des musulmans sur le plateau d'une émission sur *France 2*. A cet effet, il se voit frappé d'une fatwa le condamnant ainsi à mort, le mardi 16 décembre 2014.

Pour rappel, invité à l'émission *On n'est pas couché*⁷, animée par Laurent Ruquier sur *France 2*, Kamel Daoud, finaliste du prix Goncourt en 2014, a répondu aux différentes questions posées par deux chroniqueurs de l'émission, Léa Salamé et Aymeric Caron.

¹ *Idem*.

² Ce recueil, constitué de quatre nouvelles, est paru en premier en Algérie, aux éditions Barzakh, en 2008, sous le titre *La Préface du nègre*. Ensuite, il sera publié en France en 2011 aux éditions Sabine Wespieser, 112 pages.

³ Kamel DAOUD, « En quoi les musulmans sont-ils utiles pour l'humanité ? », article paru sur *Algérie-Focus*, le 23 septembre 2012.

⁴ Kamel DAOUD, « Ce pourquoi je ne suis pas 'solidaire' avec la Palestine », dans *Le Quotidien d'Oran*, n°5970 du samedi 12 juillet 2014, rubrique Événement, p. 3.

⁵ Kamel DAOUD, « La berlusconisation algérienne est en marche », dans *Le Quotidien d'Oran*, n°6080 du dimanche 23 novembre 2014, rubrique Événement, p. 3.

⁶ Kamel DAOUD, « La question du siècle : que faire des islamistes ? », dans *Le Quotidien d'Oran*, n°5412 du dimanche 16 septembre 2012, rubrique Événement, p. 3.

⁷ *On n'est pas couché* est une émission qui est diffusée sur *France 2* tous les samedis à vingt-trois heures. Elle est présentée par Laurent RUQUIER depuis le 16 septembre 2006. C'est un débat télévisé entre des invités et les chroniqueurs sur divers sujets.

Tout d'abord, l'invité de l'émission¹, Kamel Daoud, a été interrogé par la présentatrice Léa Salamé sur le nom arabe, en lui faisant remarquer que « *de manière générale, vous avez un problème avec le nom arabe* », celui-ci lui répond que « *l'arabité est un patrimoine, c'est une culture. C'est comme si je vous disais : vous êtes française ou latine ? Vous êtes française. Moi, ma nationalité est algérienne. Je suis Algérien. L'arabe, ce n'est pas une nationalité, c'est une culture, une domination, une colonisation* ».

Ensuite, questionné sur la religion, l'écrivain souligne que « *la religion est un transport collectif que je ne prends pas. J'aime aller vers Dieu à pied, s'il le faut, mais pas en voyage organisé* ». Et d'ajouter à propos de son rapport à l'islam : « *si on ne tranche pas dans le monde dit arabe la question de Dieu, on ne va pas réhabiliter l'homme et on ne va pas avancer. La question religieuse devient vitale dans le monde arabe. Il faut qu'on la tranche, il faut qu'on la réfléchisse pour pouvoir avancer* ».

Quelques jours plus tard, précisément le 16 décembre 2014, ces déclarations lui valent d'être frappé d'une fatwa proférée par Abdelfattah Hamadache Zeraoui, un imam salafiste. Ce dernier a appelé, sur le mur de son profil facebook, l'Etat algérien à condamner à mort publiquement l'auteur et journaliste Kamel Daoud.

Cet imam salafiste, qui se présente comme un chef du parti (non autorisé) du Front de l'éveil salafiste libre (Front de la Sahwa islamique), a qualifié, par ailleurs, le finaliste du prix Goncourt de « *sioniste* » et de « *criminel* » pour avoir « *insulté Dieu et le Coran* », et de faire « *la guerre à l'islam* », à « *la langue arabe* » et aux « *gens de l'islam* ». Selon lui, « *si la charia islamique était appliquée en Algérie, la sanction serait la mort pour apostasie et hérésie* ». Il précise que K. Daoud « *a mis le Coran en doute ainsi que l'islam sacré ; il a blessé les musulmans dans leur dignité et a fait des louanges à l'Occident et aux sionistes. Il s'est attaqué à la langue arabe [...]. Nous appelons le régime algérien à le condamner à mort publiquement, à cause de sa guerre contre Dieu, son Prophète, son livre, les musulmans et leurs pays* »². Le mercredi 17 décembre 2014, celui qui s'est autoproclamé chef salafiste algérien réitère encore une fois ses menaces, cette fois-ci, sur les chaînes privées de télévision arabophones, réputées populistes, *Ennahar* et *Echourouk*. Il déclare assumer sa menace à l'encontre du chroniqueur-écrivain du *Quotidien d'Oran*³.

¹ Kamel Daoud a été l'invité de l'émission, *On n'est pas couché*, le samedi 13 décembre 2014, à vingt-trois heures.

² Marion COCQUET, « Kamel Daoud sous le coup d'une fatwa », 17 décembre 2014, [en ligne]. Disponible sur < http://www.lepoint.fr/culture/kamel-daoud-sous-le-coup-d-une-fatwa-17-12-2014-1890421_3.php > (Consulté le 20 mai 2015).

³ Ali BOUKHLEF, « Mouvement de solidarité en faveur de Kamel Daoud », dans *El Watan* n°7357 du jeudi 18 décembre 2014, rubrique L'Actualité, p. 4.

Suite à ce message de violence, l'auteur de *Meursault, contre-enquête* a déposé une plainte « auprès du tribunal d'Oran pour "menaces de mort" »¹, refusant toutefois de faire toute autre déclaration, « préférant éviter tout commentaire ». Néanmoins, il a publié une chronique sur sa page facebook, intitulée *50 nuances de haine*² où il répond à celui qui l'a condamné à mort en s'interrogeant « *d'où vient que certains se sentent menacés dans leur identité, dans leur conviction religieuse, dans leur conception de l'histoire et dans leur mémoire dès que quelqu'un pense autrement qu'eux ? La peur d'être dans l'erreur les poussant donc à imposer l'unanimité et combattre la différence ? De la fragilité des convictions intimes ? De la haine de soi qui passe par la haine de l'Autre ? De toute une histoire d'échecs, de frustrations, d'amour sans issue ? De la chute de Grenade ? De la colonisation ? Labyrinthe* ». Il a également écrit qu'une « *fatwa pour me tuer émise par le mouvement salafiste algérien, signée par le Abdelfattah Hamadache. Voilà où mène le sentiment d'impunité chez ces gens-là* »³.

Cette fatwa a soulevé, à Alger, comme à l'étranger, une vague d'indignation et de dénonciation sur les réseaux sociaux et parmi toutes les couches sociales. Des militants démocrates, des personnalités politiques et des intellectuels se sont élevés contre cet « imam salafiste » et réclament l'intervention de l'Etat. Ils demandent aux autorités algériennes « *d'agir avec la plus grande fermeté, selon les textes antiterroristes en vigueur, contre un fanatique qui, non seulement met en danger la vie d'un journaliste, participe à ternir l'image de l'Islam et des musulmans, mais aussi celle de l'Algérie et des Algériens qui ont payé déjà un lourd tribut* »⁴ durant la tragédie qu'a vécue le pays durant les années 1990.

Une plainte a été également déposée par les Éditions Barzakh, éditeur de Kamel Daoud pour incitation au meurtre. De même, la déclaration de l'imam, Abdelfattah Hamadache, a fait rappeler les heures sombres où le Groupe islamique armé (GIA) faisait régner la terreur et a réveillé le douloureux souvenir des années 1990 lorsque des dizaines d'intellectuels et de journalistes avaient été assassinés à la suite d'une fatwa proclamant que « *ceux qui nous*

¹ Susie BOURQUIN, « L'écrivain Kamel Daoud visé par une fatwa », 18 décembre 2014, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.europel.fr/culture/l-ecrivain-kamel-daoud-menace-de-mort-porte-plainte-2321645> > (Consulté le 18 mai 2015).

² Kamel DAOUD, « 50 nuances de haine », dans *Le Quotidien d'Oran* du mardi 16 décembre 2014, page 3. Voir le texte de la chronique dans Annexe n°4, p. XXVI. Cette chronique est insérée dans un recueil publié par K. DAOUD intitulé *Mes Indépendances* aux éditions Barzakh, en 2016, p. 331.

³ Riad, « Hamadache veut la tête de Kamel Daoud », 17 décembre 2014, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.reflexiondz.net/LES-SALAFISTES-ALGERIENS-PARTENT-EN-GUERRE-CONTRE-LES-INTELLECTUELS-Hamadache-veut-la-tete-de-Kamel-Daoud-a32420.html> > (Consulté le 18 mai 2015).

⁴ « L'écrivain algérien Kamel Daoud fait l'objet d'une fatwa », 18 décembre 2014, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.leparisien.fr/international/l-ecrivain-algerien-kamel-daoud-fait-l-objet-d-une-fatwa-18-12-2014-4384921.php> > (Consulté le 25 mai 2015).

combattent par la plume doivent périr par l'épée », comme l'affirme Omar Belhouchet, directeur du quotidien *El Watan*, « nous prenons très au sérieux cette fatwa, qui nous rappelle un peu ce que nous avons déjà vécu. On ne peut pas oublier que près de soixante-dix journalistes ont été assassinés en Algérie entre 1993 et 1998 ! »¹

Depuis ce mercredi, une pétition appelle donc les ministres de la Justice et de l'Intérieur « à enclencher des poursuites contre ces appels aux meurtres qui nous rappellent les pires moments de l'Algérie face au GIA », le Groupe islamique armé responsable des tueries massives dans la décennie 1990. « Nous condamnons avec force les appels au meurtre public de Abdelفتاح Hamadache, autoproclamé chef salafiste algérien », souligne le texte de la pétition².

En outre, un auteur-journaliste, Adlène Meddi³, a bien voulu répondre à la menace de mort d'Abdelfattah Hamadache en lançant une pétition pour rejeter le fanatisme et dire « Non à l'obscurantisme ». Il a recueilli, dans les douze heures qui ont suivi sa mise en ligne, plus de 1700 signatures⁴. Une page a aussi été créée sur facebook en soutien à Kamel Daoud contre la censure. Depuis cette affaire, une réaction citoyenne a massivement investi cette page sur le réseau social facebook, créée le jour-même de l'appel au meurtre de l'écrivain, et dénommée « Solidarité à Kamel Daoud. Non à l'obscurantisme ».

3.2.1. La « décennie noire » ou le règne de l'obscurantisme

À la suite d'importantes contestations sociales, en octobre 1988, qu'a connues notre pays, la Constitution a été révisée et la pluralité des médias a été instaurée et plusieurs partis politiques voient le jour tandis que monte en puissance un parti islamique : « *Le système économique et politique, à l'origine de la faiblesse d'une culture démocratique dans la société, finit par entrer en crise ouverte ; grèves ouvrières, revendications culturalistes, créations d'organisations de défense des droits de l'homme et montée de l'islamisme politique* »⁵.

Ainsi, en 1991, le parti le Front islamique du salut (FIS) émerge à partir de cette période. Il a remporté les élections législatives et une décennie de violence, « la décennie noire », la

¹ Mathieu DEJEAN, « L'intellectuel algérien Kamel Daoud menacé par une "fatwa" », 18 décembre 2014, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.lesinrocks.com/l'intellectuel-algerien-Kamel-Daoud-menace-par-une-fatwa.htm> > (Consulté le 30 mai 2015).

² Bertrand LANGLOIS, « Vidéo. Algérie : L'écrivain Kamel Daoud visé par une fatwa », publié le 18 décembre 2014, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.20minutes.fr/monde/1504119-20141218-video-algerie-ecrivain-kamel-daoud-vise-fatwa> > (Consulté le 23 janvier 2015).

³ Adlène MEDDI est un journaliste, reporter et écrivain algérien de langue française. Il est depuis 2009 rédacteur en chef de l'hebdomadaire *El Watan Weekend*. En 2008, il publie aux Éditions Barzakh, un roman *La Prière du Maure*.

⁴ Voir *El Watan Week-end* du vendredi 19 décembre 2014, page 18, rubrique Idées.

⁵ Benjamin STORA, *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance 1962-1988*, Paris, La Découverte, 2001, p. 96.

tragédie des années 1990, s'en est suivie, dont le bilan s'élève à plusieurs milliers de morts et de disparus. Au début de cette décennie noire, les espaces de liberté se rétrécissaient au gré des injonctions de la pression islamiste.

Les événements de cette décennie sont restés dans la mémoire collective des Algériens comme les années les plus meurtrières qu'a vécues l'Algérie post-indépendante. C'était une période sombre, sanglante et désastreuse dans l'histoire du pays. D'ailleurs, la barbarie ayant secoué notre pays a bien spécifié ses cibles. Elle commença par choisir pour objectif les intellectuels qui ont été pourchassés et assassinés. Le premier de cette longue série noire fut le journaliste, poète et romancier, Tahar Djaout, assassiné en 1993 et devenu très vite symbole avec sa phrase restée célèbre : « *Le silence, c'est la mort. Si tu te tais, tu meurs. Si tu parles, tu meurs. Alors parle et meurs !* » On ne peut malheureusement énumérer ici toutes les victimes de cette horreur. Les journalistes particulièrement y ont payé un lourd tribut.

Omar Belhouche, directeur d'*El Watan*, qui fut lui-même la cible des terroristes, se souvient : « *Ça a commencé par une fatwa par un soi-disant imam en décembre 90, qui a décrété que les journalistes devaient être tués. Elle a été relayée par beaucoup de mosquées d'Algérie, qui à l'époque, étaient gérées par le FIS ; c'était un signal politique, on considérait que la presse était contre les islamistes* »¹.

Par les chamboulements qu'elle a entraînés en Algérie sur tous les plans, la « décennie noire » marque son profond ancrage dans l'imaginaire des Algériens et devient un moment douloureux dans l'histoire du pays qui suscite encore aujourd'hui des souvenirs pénibles et des interrogations. Cette période, par sa forte présence dans l'imaginaire de la société algérienne, a une certaine portée symbolique très fréquente dans la communauté discursive et cela est fort présent dans le discours journalistique où nous y trouvons la réactualisation de ces événements.

En effet, depuis l'éclatement de l'affaire de Kamel Daoud, condamné à mort à travers une fatwa lancée par le salafiste Abdelfattah Hamadache, la « décennie noire » a constitué un des thèmes centraux dans le discours de la presse algérienne. Par conséquent, presque toute la presse écrite a eu recours systématiquement et de manière différenciée au rappel de ces années sanglantes afin d'informer et de faire le lien avec les journalistes, écrivains et autres assassinés pour avoir osé écrire et penser.

Nadjia Bouzeghrane, une des plus anciennes journalistes du quotidien *El Watan*, en parlant de la menace de mort dont est victime K. Daoud, se rappelait ces mauvais souvenirs et écrivait : « *Quelles que soient leur identité et leur appartenance, les auteurs de cet acte*

¹ Mélanie MATARESE, « Il y a 20 ans, les islamistes tuaient les journalistes algériens », 11 janvier 2015, [en ligne]. Disponible sur < <http://blog.lefigaro.fr/algerie/2015/01/les-journalistes-algeriens.html> > (Consulté le 27 novembre 2015).

effroyable sont de véritables assassins de l'esprit et de la liberté de pensée. La journaliste et l'Algérienne que je suis et qui a perdu de nombreux collègues et amis assassinés par le terrorisme pendant la décennie noire parce qu'ils étaient journalistes, écrivains et artistes libres, ne peut que s'élever contre ce crime contre la liberté de penser, d'écrire, de dire »¹.

Ainsi, faut-il appréhender la manière dont les événements de la « décennie noire », plus particulièrement les assassinats des journalistes et des écrivains, ont été liés à l'appel au meurtre du chroniqueur Kamel Daoud à travers une fatwa. Autrement dit, il s'agit de faire ressortir les enjeux d'interprétation dans le discours de la presse et de savoir dans quelle dimension argumentative s'inscrit ce rappel de fait.

3.2.2. La notion de « fatwa »

Le terme *fatwa*, empruntée à l'arabe standard, est défini dans les dictionnaires de français standard par les traits suivants : « *consultation juridique sur un point de religion ; décision qui en résulte (parfois, condamnation)* »², « *consultation juridique donnée par une autorité religieuse à propos d'un cas douteux ou d'une question nouvelle* ». L'analyse des contextes d'apparition de la lexie a permis de relever des traits sémantiques nouveaux. Ces traits renvoient au contexte sociopolitique mondial et local. Le terme fatwa a évolué pour désigner une « sentence prononcée à l'encontre d'un opposant aux organisations islamistes », « condamnation d'une personne par une organisation terroriste », « interdiction de faire quelque chose »³.

Ce terme, connu des spécialistes du droit islamique, est un emprunt savant de l'arabe. Il s'est répandu actuellement dans plusieurs langues (anglais, français,...) à partir de 1989, et cela suite à la condamnation prononcée par des imams à l'encontre de l'écrivain Salman Rushdie⁴, puis de Taslima Nasreen⁵. En arabe, ce mot de droit coranique vient du mot *aftā* qui veut dire *prononcer une décision juridique ou un avis, une consultation*.

¹ *Idem*.

² Le *Nouveau Petit Robert* (sous la direction de Josette REY-DEBOVE et Alain REY), 2006, pp. 1997-1998.

³ Mourad BEKTACHE, 2012, *op. cit.*, p. 247.

⁴ Écrivain britannique d'origine indienne, Salman Rushdie a publié en Angleterre son quatrième ouvrage *Les Versets sataniques*, en 1988 où il dresse, parmi d'autres faits inspirés des réalités historiques, un portrait du Prophète, jugé blasphématoire. Suite à la publication de ce roman, il fait l'objet, en 1989, d'une fatwa émise sur Radio Téhéran de l'ayatollah Khomeini réclamant son exécution, pour « apostasie ». Pour rappel, la fatwa contre l'écrivain est toujours en vigueur.

⁵ Taslima Nasreen est une femme écrivain du Bangladesh. Ayant fait des études en médecine, elle est plus attirée par l'écriture et devient romancière, journaliste et poète. En 1992, elle publie un roman intitulé *Lajja* (La Honte) où elle dénonce l'oppression musulmane sur une famille hindoue. Ceci lui vaut une condamnation à mort suite à une fatwa prononcée contre elle par des fondamentalistes islamiques, en 1993. Sa tête est mise à prix pour avoir critiqué l'islam au Bangladesh. Elle a été obligée de quitter son pays en août 1994 pour échapper à cette condamnation pour se réfugier en Europe.

De même, l'*Encyclopédie de l'Islam*, en écrivant la notion de fatwa comme ceci : fatwā, l'a définie comme une « *consultation sur un point de droit (fiqh), ce terme s'appliquant, en Islam, à toutes matières civiles ou religieuses. Celui qui donne des fatwās ou en exerce la profession est un muftī. [...] Des auteurs observent que, aux époques où il n'existe pas de juristes ayant cette capacité [la capacité de dégager, par un raisonnement personnel, la solution d'une difficulté], mais qui ne font que rapporter que l'opinion de leurs prédécesseurs, leurs avis ne constituent pas des fatwās proprement dites, mais de simples « rapports d'opinion »* »¹.

Concernant la fatwa ayant ciblé K. Daoud, le ministre des Affaires religieuses et des Waqfs, Mohamed Aïssa, lors de son passage au forum du quotidien *El Moudjahid*, le 23 décembre 2014 a défini la fatwa en précisant : « *Je ne perçois pas l'appel fait par cet individu (Hamadache Zeraoui) sur sa page Facebook comme étant une fatwa, qui est par définition, un avis religieux qui émane d'une autorité religieuse. Je ne retrouve la trace de Zeraoui ni dans les universités des sciences islamiques en Algérie, ni au sein des établissements de formation des imams, ni parmi les imams que compte le ministère* ».

Donc, une fatwa est un avis religieux qui doit être proféré par une personne qui a fréquenté les bancs des universités des sciences islamiques, c'est-à-dire qu'il connaît la religion dans ses principes et ses bases. Il doit avoir également étudié dans des établissements de formation des imams que l'Etat a institués à cet effet. D'ailleurs, le ministre des Affaires religieuses et des Waqfs a précisé qu'un nouveau projet de l'académie de la fatwa qui bénéficie de l'accord de principe des hautes autorités du pays repose sur des bases scientifiques, c'est-à-dire sur la compétence et l'intelligence, en faisant appel aux universitaires du pays exerçant dans divers domaines d'activités². De plus, l'encyclopédie de l'Islam a spécifié que celui qui ne fait que rapporter l'opinion de ses prédécesseurs, son avis ne constitue qu'un simple « rapport d'opinion » ; il est loin d'être une fatwa proprement dite.

3.2.3. L'affaire de Kamel Daoud dans la presse algérienne d'expression française

Vers la fin de l'année 2014, la polémique suscitée par la fatwa, appelant au meurtre de l'écrivain K. Daoud, a été le thème d'actualité dans les médias nationaux et internationaux, provoquant réactions et indignations et faisant objet de commentaires et d'opinions exprimées, plus ou moins détaillées.

¹ GIBB, H. A. R., KRAMERS, J. H., LEVI-PROVENÇAL, E. et autres, *L'Encyclopédie de l'Islam*, Paris, Editions Leiden E-J-Brill, Nouvelle édition G.-P. Maisonneuve et Larose S. A., 1991 (3^e impression), p. 886.

² Mourad A., « Proposition de création d'une académie de la fétwa », dans *El Moudjahid* du dimanche 23 décembre 2014, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.elmoudjahid.com/pdf-elmoudjahid/1562> > (Consulté le 20 mai 2015).

Sur le champ médiatique national, cet événement a été le sujet favori de quelques titres de la presse écrite d'expression française indépendante et celle, plus ou moins, étatique¹. La presse indépendante a suivi avec intérêt ce phénomène au rythme des nouvelles données de l'actualité pour rendre compte de manière objective et approfondie des suites qui peuvent survenir sur la scène médiatique et sociétale, suivant son orientation idéologique.

Le discours médiatique est souvent régi par des positionnements idéologiques et politiques (ou de la ligne éditoriale) de l'organe d'informations. Dans ce sens, quand un journal suit une certaine hiérarchie des informations² dans la citation des sources, la manière de les citer, le traitement de l'information ou de l'événement, le choix des sujets qu'il fait parler, cela dénote son positionnement idéologique, sa ligne à suivre. P. Charaudeau et D. Maingueneau affirment que le positionnement est considéré ici comme ce qui « *touche à l'instauration et au maintien d'une identité énonciative* » et à la « *position qu'occupe un locuteur dans un champ de discussion aux valeurs qu'il défend (consciemment ou inconsciemment) et qui caractérise en retour son identité sociale et idéologique* »³.

A première vue, en ce qui concerne le traitement de l'information relative à l'affaire de K. Daoud, à travers la presse indépendante et étatique, nous avons remarqué un grand écart quant à l'intérêt porté à cette affaire, aux points de vue exprimés et les positions adoptées vis-à-vis de celle-ci. En effet, en examinant de près, à titre d'exemple, les deux quotidiens *El Moudjahid* et *Le Quotidien d'Oran*, pour repérer la façon dont ils transmettent l'information et couvrent l'événement, nous nous apercevons que le discours tenu par chacun de ces deux journaux est différent l'un de l'autre. Le premier s'est limité seulement à rapporter l'information avec une certaine indifférence à travers presque deux articles⁴, alors que le second journal s'est étalé sur l'affaire pendant plusieurs jours et à travers plusieurs articles. Selon P. Charaudeau et D. Maingueneau, chaque discours « *est orienté [...] il est censé aller quelque part* »⁵ pour conduire le lecteur vers une certaine adoption de position et l'orienter vers un certain point de vue.

Pour susciter l'intérêt du lecteur-consommateur et captiver son attention sur telle ou telle information, il est très important que celle-ci soit relatée dans différents journaux et choisir à la

¹ *El Moudjahid*, organe étatique, ne s'est pas trop étalé sur cet événement, d'après le nombre d'articles très restreint. Il n'a publié qu'un seul article à ce sujet.

² C. KERBRAT-ORECCHIONI, *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1980, pp. 121-124.

³ P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, p. 453.

⁴ A vrai dire, *El Moudjahid* n'a publié qu'un seul article concernant la fatwa qui a condamné Kamel Daoud à mort par l'imam salafiste, l'autre article n'est qu'une information concernant l'instauration d'une académie de fatwa qui sera sous l'égide du ministre des Affaires religieuses et des Waqfs.

⁵ *Ibid.*, p. 187.

fois les mots qu'il faut pour mieux encore le sensibiliser et l'accrocher à un degré élevé. A titre d'exemple, en lisant les articles d'autres quotidiens, autres que ceux choisis pour notre corpus, à l'exemple de *L'Expression* et *Le Soir d'Algérie*, parus en décembre 2014, ces quotidiens ont suivi avec attention l'affaire de K. Daoud et la polémique qu'il a suscitée et lui ont donné une place importante et centrale dans leurs éditions. Ces deux quotidiens, en rappelant dans leurs titres respectivement « *L'Histoire ne doit pas se répéter* »¹ et « *Le Retour à nos démons* »², ils invitent et interpellent en même temps le lecteur à se souvenir des années de braise vécues par le pays durant les années 1990. Une manière de récuser l'hypothèse selon laquelle l'appel au meurtre de l'auteur de *Meursault, contre-enquête* n'est qu'un retour à l'obscurantisme et au fanatisme. Par contre, *El Moudjahid* a voulu, semble-t-il, ignorer cette affaire et cette polémique. Il se démarque de tout autre discours qui fait allusion à la tragédie vécue par l'Algérie durant les années 1990.

A travers ces remarques, nous distinguons que les différences dans les titres dans ces discours journalistiques tendent à nous révéler les tendances ou les idéologies des journaux correspondants. Ainsi, nous observons que la presse écrite indépendante d'expression française consacre régulièrement des articles sur la menace de mort visant l'écrivain chroniqueur Kamel Daoud, alors que la presse étatique (du pouvoir public) affiche plutôt une volonté de banaliser cette menace dans ces rares discours.

En outre, nous dirons que la polémique suscitée par K. Daoud, à travers son roman et ses déclarations, a donné lieu à des prises de parole de la part de la société civile, à une activité discursive abondante dans la presse algérienne indépendante d'expression française et chaque quotidien en rend compte de cet événement selon sa vision et son idéologie. Ces disparités participent de la construction d'une identité énonciative propre à l'instance médiatique.

Conclusion du chapitre

Dans ce premier chapitre qui concerne la contextualisation de la recherche, nous avons évoqué, en premier lieu, notre support d'analyse qu'est la presse écrite algérienne d'expression française. Nous avons abordé les médias en général et leur importance dans la vie contemporaine d'une société et la presse écrite en particulier dès lors que cette dernière exerce une grande influence sur la masse populaire en sa qualité de média de large communication,

¹ O. Hind, « L'Histoire ne doit pas se répéter », dans *L'Expression*, n°4312 du mardi 23 décembre 2014, rubrique L'Actualité, p. 2, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.lexpressiondz.com/files.php?force&file=pdf/P20141223aao.pdf> > (Consulté le 23 mars 2015).

² Nassira BELLOULA, « Le Retour à nos démons », dans *Le Soir d'Algérie* n°7360 du samedi 20 décembre 2014, rubrique Le Soir Panorama, p. 22, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2014/12/20/article.php?sid=172345&cid=41> > (Consulté le 12 avril 2015).

car à travers elle (la presse écrite), une somme d'informations et de connaissances sont mises à la disposition du lecteur.

Au cours de son évolution, la presse écrite algérienne a connu des changements et des perturbations allant d'une presse contrôlée et exerçant sous la pression de l'Etat depuis l'Indépendance vers une presse privée, libre et indépendante suite aux événements d'Octobre 1988. Une presse variée et dynamique est née et une liberté d'expression est instaurée après la Constitution de février 1989 et la promulgation de la loi sur l'information en 1990.

Dans le cadre de notre travail, nous nous sommes limitée à étudier trois quotidiens d'expression française, un étatique et les deux autres choisis parmi la presse indépendante respectivement, *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* où nous avons mis en évidence les spécificités de chaque organe médiatique et présenté leur ligne éditoriale et leur positionnement par rapport à l'actualité et cela à travers le plan de leur structure (les rubriques) et le volet de leur écriture. Par ailleurs, il est impératif de situer et d'étudier le contexte social, historique et médiatique et les conditions de la parution des articles de quotidiens choisis comme corpus, du fait que les textes journalistiques sont intimement liés et dépendants de leur contexte d'énonciation comme le confirme D. Maingueneau « *l'univers extradiscursif rend ces énoncés difficilement détachables de leur contexte d'énonciation* »¹. De ce fait, la parution du roman de Kamel Daoud, *Meursault, contre-enquête*, en 2013, une sorte de « miroir » algérien à *L'Etranger* d'Albert Camus, est à l'origine de la polémique suscitée dans la société et rapportée par la presse écrite algérienne. Pour poursuivre et mieux comprendre ces conditions et ces circonstances de notre étude, force est de constater qu'un résumé de l'œuvre est plus qu'important ainsi qu'une présentation de l'auteur pour situer le pourquoi de la polémique.

Ainsi, suite à cette parution, une fatwa lancée par un imam salafiste, appelant à la condamnation à mort de l'auteur a été le thème d'actualité de la plupart des journaux nationaux et même internationaux provoquant réactions et indignations. Dans ce sens, aborder la notion de « fatwa » et l'affaire de K. Daoud sont autant de points essentiels pouvant permettre de cerner les circonstances de cette polémique à travers les discours journalistiques.

Dans le chapitre suivant, nous définirons notre domaine d'analyse dans lequel s'inscrit notre recherche. Il s'agit de « l'analyse du discours » et le genre auquel appartient notre corpus, et ensuite nous aborderons l'étude de la polémique à travers sa définition et ses caractéristiques pour aboutir à la compréhension de la polémique journalistique.

¹ D. MAINGUENEAU, 1991, *op. cit.*, p. 126.

Chapitre II

De la polémique à la polémique journalistique

Introduction

Une société a besoin de la communication, de la production et d'échange de messages de différents types pour exister et se développer et cela se réalise à travers la transmission par des moyens divers. Mais ce qui est essentiel, c'est l'objectif visé, à savoir le fonctionnement consensuel du sens social. Dans cette perspective, l'échange de messages a forcément besoin de l'activité d'interprétation. Cette dernière comprend divers domaines, entre autres, la philologie, la rhétorique, et encore les débats médiatiques, la critique, la linguistique textuelle, l'analyse du contenu, l'analyse du discours, et autres. Ainsi, l'analyse du discours s'inscrit dans le cadre de cette problématique générale du sens, qui est essentiel pour la compréhension de la réalité d'une situation donnée.

Donc, dans ce deuxième chapitre, il est question, au fur et à mesure, de donner un bref aperçu historique et de définir, dans un premier temps, le domaine dans lequel s'inscrit notre recherche, qu'est l'analyse du discours à la « française » et son champ d'analyse, ensuite nous mettrons l'accent sur l'objet d'analyse du discours, à savoir le discours lui-même et ses différentes acceptions selon les chercheurs, puis enfin définir le genre du discours selon la conception de P. Charaudeau, dans lequel s'inscrit notre corpus.

Dans un second temps, nous ferons d'abord l'étude de la polémique où nous aborderons ses définitions selon certains chercheurs et linguistes, ensuite nous mettrons en lumière ses éléments constitutifs et ses caractéristiques pour enfin arriver à définir la polémique journalistique ayant trait à la fatwa émise à l'encontre de l'écrivain-journaliste K. Daoud autour de son roman *Meursault, contre-enquête*. Comme déjà exposé préalablement, cette œuvre est devenue un sujet de discussions pour les journalistes, intellectuels et universitaires et cela notamment à travers la presse écrite algérienne d'expression française.

1. Délimitation du champ disciplinaire

Pour récapituler les fondements de l'analyse du discours, nous nous référons à la définition que propose le *Dictionnaire d'analyse du discours* de Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau, qui stipule que celle-ci « *c'est une discipline relativement récente* »¹. L'analyse du discours n'a pas de fondateur comparable à Ferdinand de Saussure pour la linguistique structurale. Son origine et son fondement demeurent confus, car son apparition n'est visiblement pas liée à « un fondateur reconnu » ou une école en particulier. C'est pourquoi les spécialistes de cette science considèrent qu'« *on ne peut pas la faire dépendre d'un acte fondateur* »². C'est un champ disciplinaire qui s'est constitué progressivement à

¹ P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, p. 41.

² *Idem.*

partir des années 1960. Datant de la fin de ces années, ce champ est souvent interprété dans le cadre de l'évolution ayant caractérisé les sciences du langage. Actuellement, les analystes du discours ne peuvent lui attribuer une définition précise, car « *aujourd'hui, quand on parle d'analyse du discours on ne peut plus ignorer que cette étiquette recouvre dans le monde entier des travaux d'inspirations très différentes. On a beau multiplier les synthèses, les présentations, les mises au point, l'AD reste extrêmement diversifiée* »¹.

L'analyse du discours est une discipline dynamique, complexe et difficile à délimiter. Elle est définie comme un « carrefour »² de plusieurs disciplines car elle se situe à la croisée des sciences humaines et sociales. Autrement dit, l'analyse du discours se situe hors des frontières françaises et hors des frontières de la linguistique, il y a plus d'une cinquantaine d'années. Dans ce sens, D. Maingueneau affirme que le discours « *est d'emblée pensé comme une interface entre différentes disciplines* »³. Elle est considérée comme un champ interdisciplinaire où un certain nombre de postulats théoriques et méthodologiques de base se répartissent. Cette interdisciplinarité est à l'origine de la richesse et du dynamisme de cette discipline. Cela a engendré différentes orientations intellectuelles et aspirations philosophiques et autres disciplines qui se réclament de l'analyse du discours. Nous parlons d'école anglo-saxonne et d'école française d'analyse du discours⁴, etc. Son objectif général se résume à l'interprétation et l'analyse de la parole, du discours (considéré comme son objet d'étude) sous toutes ses formes mais qui diffèrent en matière de la nature des corpus qu'elle étudie, de leurs supports de transmission et des phénomènes discursifs auxquels elle s'intéresse et cela en fonction de l'identité du sujet parlant.

1.1. Ruptures épistémologiques et émergence de la discipline

L'analyse du discours est un domaine qui est né à partir d'une diversité d'approches méthodologiques en rupture avec les concepts théoriques notamment des structuralistes, allusion faite aux travaux de Ferdinand de Saussure, concernant les définitions de la langue et de la parole. Si l'emblématique ouvrage *Cours de linguistique générale* (CLG) de F. de Saussure fonde la linguistique structurale qui exclut l'étude du sens et ne traite que du

¹ Dominique MAINGUENEAU, « L'Analyse du discours et ses frontières », dans *Marges linguistiques*, n°9, 2005, pp. 64-75, [en ligne]. Disponible sur : < http://www.revue-texto.net/Parutions/Marges/00_ml092005.pdf > (Consulté le 10 octobre 2015).

² P. CHARAUDEAU, D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, p. 43.

³ Josiane BOUTET et Dominique MAINGUENEAU, « Sociolinguistique et analyse de discours : façons de dire, façon de faire », dans *Langage et Société*, 4/2005, n°114, pp. 15-47, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2005-4-page-15.htm> > (Consulté le 07 novembre 2015).

⁴ Gilles SIOUFFI et Dan Van RAEMDONCK, *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Paris, Bréal, 2010, p. 66.

mot, il n'en postule pas moins la nécessité d'une « linguistique de la parole »¹. Les différentes mises en cause des principes de F. de Saussure, tels que l'opposition langue/parole et par conséquent société/individu, ont été à l'origine des fondements de l'analyse du discours avec Charles Bally, qui, en 1909, avait réhabilité la parole, souvent négligée par F. de Saussure, en formulant les principes d'une linguistique de la parole qui prend en considération la relation maintenue par le sujet parlant, son discours et le contexte. Dans ce sens, dans les années 1920, le structuralisme a été exploité par les littéraires dans le cadre d'une problématique littéraire, en particulier par les Formalistes russes qui ont mis en place les bases de la recherche sur les structures narratives de la littérature orale et écrite. Ainsi, en 1928, *La Morphologie du conte russe* de Vladimir Propp reflète cette ambition d'étudier les vastes ensembles discursifs qui sont « les textes » où est traitée l'organisation syntaxico-sémantique. Ainsi, le rejet progressif de l'approche immanente a permis l'émergence de la discipline qu'est l'analyse du discours.

Pour rappel, le terme « analyse du discours », nous le devons au linguiste américain Zellig Sabetai Harris qui, en 1952, publie un article intitulé *Discourses analysis* dans la revue américaine *Language* (volume 28) et qui fut introduit en France par Jean Dubois. Ce linguiste a appliqué des méthodes de la linguistique distributionnelle américaine à l'unité transphrastique ou texte. Avec lui, la linguistique propose, pour la première fois, une analyse qui dépasse le cadre de la phrase, jusqu'alors considérée comme la plus grande unité de la description linguistique. Cependant, l'article de Z. S. Harris n'est pas considéré comme l'acte fondateur de l'analyse du discours. Cette dernière est le produit d'un long processus qui ne peut se limiter à une interprétation strictement linguistique. Comme nous le montre le dessin ci-dessous, il nous apparaît que la discipline de l'analyse du discours se situe à l'intersection de plusieurs disciplines, la sociolinguistique, l'analyse conversationnelle et autres avec lesquelles elle partage des objectifs, des principes et même des fondements théoriques, d'où son caractère interdisciplinaire. Et ce qui distingue l'analyse du discours des autres pratiques d'analyse de textes est l'utilisation de la linguistique. Rappelons que ce qui est commun à toutes ces disciplines, c'est bien l'analyse d'un ensemble d'énoncés formulés par des locuteurs dans des situations données. **(Figure 3)**

¹ F. DE SAUSSURE, *Cours de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 2002, pp. 38-39.

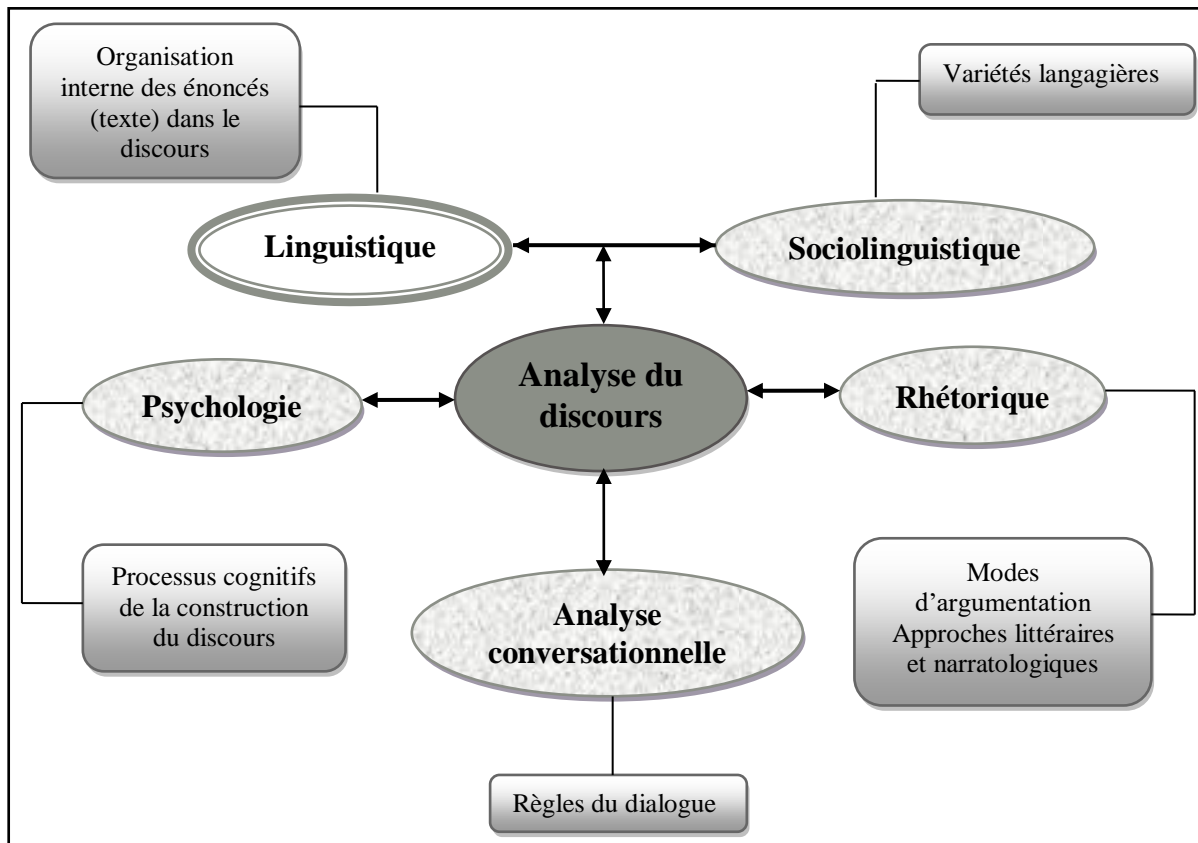


Figure 2 : L'analyse du discours au carrefour des sciences humaines

Source : Analyse descriptive de la LSF : approches discursives et énonciatives, [en ligne]. Disponible sur < www.lesiris.free.fr/EetR/R_sur_la_LS/Fusellier_discours.ppt > (Consulté le 05 février 2016).

L'analyse du discours est née d'une conjoncture intellectuelle où, autour du structuralisme, mais d'une manière différente, divers courants ont émergé et avaient en commun d'engager une réflexion sur la question du langage et de la textualité. En Europe, et plus spécialement en France, vers la fin des années soixante (1968), certains de ces courants se réclamaient explicitement d'un projet d'analyse du discours. Ainsi, sous l'influence du philosophe marxiste Louis Althusser et de Michel Pêcheux, et la prédominance de la psychanalyse de Jacques Lacan et de la linguistique, l'École française d'analyse du discours tente d'articuler ces théories dans le but de pouvoir appréhender le discours.

Il y a lieu de préciser que l'année suivante, en 1969, paraissent deux « textes-manifestes », le numéro 13 de la revue *Langages*, coordonné par Jean Dubois et qui s'intitule *Analyse de discours* et le livre de Michel Pêcheux, *Analyse automatique du discours*¹. Mais, la même année aussi, comme le souligne D. Maingueneau, *L'Archéologie du savoir*² de Michel Foucault ouvre une nouvelle voie. Il ne s'agit pas, pour ce dernier, de découvrir un sens

¹ Michel PECHEUX, *Analyse automatique du discours*, Paris, Dunod, 1969.

² Michel FOUCAULT, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.

dissimulé, mais de mettre en évidence les dispositifs institutionnels (énonciatifs) qui permettent la production des discours.

L'une des acceptions récentes de l'analyse du discours tend à la mettre en rapport avec « *la relation entre texte et contexte* »¹. Teun Van Dijk définit, quant à lui, l'analyse du discours comme « *l'étude de l'usage réel du langage par des locuteurs réels dans des situations réelles* »². En effet, nous pouvons dire que l'objet d'étude de cette discipline est le discours lui-même, pris dans sa situation de production et en tenant compte du dispositif de son énonciation.

De ce fait, arrêter une définition de l'analyse du discours est difficile vu la complexité de sa délimitation par rapport aux diverses disciplines et aux données théoriques externes, et il n'est pas plus simple de tenter de la définir de l'intérieur, par rapport à son objet. A cela, nous rejoignons D. Maingueneau dans sa définition quand il considère l'analyse du discours comme étant « *la discipline, qui au lieu de procéder à une analyse linguistique du texte lui-même ou à une analyse sociologique ou psychologique de son « contexte », vise à articuler son énonciation à un certain lieu social* »³ ou encore l'objet d'analyse du discours n'est « *ni l'organisation textuelle en elle-même, ni la situation de communication mais c'est l'étude du dispositif de l'énonciation qui lie une organisation textuelle et un lieu social déterminés* »⁴.

A ses débuts, certes, l'analyse du discours privilégiait le corpus politique qui est analysé par des linguistes et des historiens avec une méthodologie qui associait la linguistique structurale et une théorie de l'idéologie inspirée à la fois de la relecture de l'œuvre de Karl Marx par le philosophe Louis Althusser et la psychanalyse de Jacques Lacan, mais son champ couvre actuellement toute production langagière, orale ou écrite : talk-show, débat médiatique et autres discours. Cette évolution a facilité sa rencontre avec les sciences de l'information et de la communication pour éviter ainsi de dissoudre le discursif dans l'idéologique.

Ce faisant, dans le but de mieux expliciter les frontières de l'analyse du discours à la française, D. Maingueneau⁵ précise que celle-ci s'intéresse aux discours produits au sein d'institutions contraignant fortement l'énonciation, qui sont inscrits dans un interdiscours réduit et qui assurent des enjeux historiques, sociaux, intellectuels et culturels. En d'autres termes, des textes qui impliquent un *positionnement* dans un champ discursif médiatique.

¹ P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, p. 42.

² T. VAN DIJK, cité par P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, p. 42.

³ D. MAINGUENEAU, *Les Termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Seuil, coll. « Mémo », 1995, p. 11.

⁴ D. MAINGUENEAU, 1991, *op. cit.*, p. 13.

⁵ D. MAINGUENEAU, 1997, *op. cit.*, p. 17.

Ainsi, ces trois paramètres, à savoir le discours, l'idéologie et l'interdiscours constituent le cheminement de notre recherche en raison de la nature de notre corpus.

Comme nous l'avons cité plus haut, l'analyse du discours, telle qu'elle sera appliquée au sein de ce travail, s'inscrit dans le cadre de l'École française qui la considère comme « *la discipline qui étudie les productions verbales au sein de leurs conditions sociales de production. Celles-ci sont envisagées comme parties intégrantes de la signification et du mode de formation des discours* »¹. Aussi, pouvons-nous avancer que cette discipline dépasse le niveau phrastique pour entreprendre l'analyse d'un niveau plus vaste, à savoir le *discours*. La complexité et la diversité des définitions données par les chercheurs et les écoles à cette discipline résultent de la profusion des acceptions de l'objet de celle-ci qu'est le *discours*.

1.2. Définition de l'objet : le discours

La problématique du discours a toujours préoccupé les chercheurs et les linguistes dans l'étude du langage. Se lancer dans le champ de l'analyse du discours, c'est se confronter à diverses questions de base : qu'est-ce que le discours et quelles sont les différentes acceptions que nous pouvons attribuer au terme « discours » ?

Ces questions persistent et continuent toujours à être posées par les chercheurs et les linguistes, car le terme « discours » est un concept polysémique pouvant ainsi avoir plusieurs définitions selon les domaines de recherche telles que la linguistique ou la pragmatique par exemple. Face aux difficultés de circonscrire l'objet d'analyse du discours, Dominique Maingueneau avance les raisons suivantes : « *Les difficultés que l'on rencontre pour délimiter le champ de l'analyse de discours viennent pour une part d'une confusion fréquente entre analyse du discours et ces diverses disciplines du discours (analyse de la conversation, analyse du discours, théories de l'argumentation, théories de la communication, sociolinguistique, ethno-linguistique... la liste n'est pas exhaustive). Chacune étudie ce discours à travers un point de vue qui lui est propre* »². Ainsi, dans l'impossibilité de passer en revue toutes les définitions faites sur ce sujet par les chercheurs et les différentes écoles, il nous semble indispensable de donner un aperçu, même succinct, de ce concept qu'est le *discours*.

Aujourd'hui, le concept de « discours » tient une place centrale en sciences du langage, place qu'il n'occupait pas avant. Ainsi, « *dans le Cours de linguistique générale de F. de Saussure, le concept de discours n'est pas attesté* »³. En plus du concept de *langue*,

¹ Georges-Elia SARFATI et Marie-Anne PAVEAU, *Les Grandes théories de la linguistique. De la grammaire comparée à la pragmatique*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2003, p. 194.

² D. MAINGUENEAU, 1996, *op. cit.*, p. 8.

³ G.-E. SARFATI, *Éléments d'analyse du discours*, Paris, Editions Nathan, coll. « 128 », 1999, p. 9.

F. de Saussure n'introduit que celui de *parole*, mais s'il décrit ce dernier, c'est seulement pour l'exclure d'emblée du champ de la linguistique :

« L'étude de la langue comporte donc deux parties : l'une, essentielle, a pour objet la langue, qui est sociale dans son essence et indépendante de l'individu ; cette étude est uniquement psychique ; l'autre, secondaire, a pour objet la partie individuelle du langage, c'est-à-dire la parole y compris la phonation : elle est psycho-physique. [...] On peut à la rigueur conserver le nom de linguistique à chacune de ces deux disciplines et parler d'une linguistique de la parole. Mais il ne faudra pas la confondre avec la linguistique proprement dite, celle dont la langue est l'unique objet »¹.

Autrement dit, n'étant pas mentionné ou cité chez F. de Saussure, le discours ne fait pas l'objet de la linguistique qui avait pour ambition d'étudier que l'objet abstrait qu'est la langue.

Ainsi, en raison des différentes approches ayant influencé le domaine de la linguistique, celles-ci, en adoptant le concept de discours, l'ont défini en relation avec les autres concepts qu'elles véhiculaient. En effet, « *la prolifération de ce terme [discours] est le symptôme d'une modification dans la façon de concevoir le langage* »². De ce fait, plusieurs chercheurs, chacun dans sa discipline, ont contribué à déterminer le sens du discours par rapport à d'autres acceptions telles que phrase³, énoncé, énonciation, texte,... Toutes ces relations sémantiques ont contribué à la polysémie du mot discours, au sein des sciences du langage, sans parler de son usage courant⁴ qui renvoie encore à d'autres significations. Ce concept s'applique couramment à toutes sortes de production langagière.

En effet, « *nous appellerons "discours" l'usage du langage en situation pratique, envisagé comme acte effectif, et en relation avec l'ensemble des actes (langagiers ou non) dont il fait partie* »⁵. En outre, le mot « discours »⁶ peut désigner des énoncés solennels ("le président a fait un discours"), ou référer à des paroles sans effet ("tout ça, c'est des discours"), ou encore désigner n'importe quel usage restreint de la langue : « le discours politique », « le discours des jeunes », « le discours polémique », etc. Ce dernier emploi de *discours* est, selon D. Maingueneau, assez ambigu « *car il peut désigner aussi bien le système qui permet de produire un ensemble de textes que cet ensemble lui-même* »⁷. Donc, pour ce

¹ Ferdinand de SAUSSURE, 2002, *op. cit.*, pp. 37-39.

² P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, p. 187, entrée « Discours ».

³ Z. HARRIS cité par G.-E. SARFATI, 1999, *op. cit.*, p. 12.

⁴ G.-E. SARFATI, 1999, *op. cit.*, p. 14.

⁵ P. ACHARD, *La Sociologie du langage*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1993, p. 10.

⁶ D. MAINGUENEAU, *Analyser les textes de communication*, Paris, Armand Colin, coll. « Lettres Sup », 2005, p. 37.

⁷ *Idem.*

chercheur, le concept de « discours » est un concept instable qui a divers usages et de multiples significations. Parmi cette diversité d'acceptions, la notion de discours, selon D. Maingueneau, peut être définie en fonction de plusieurs traits essentiels que nous pouvons présenter brièvement :

- **Le discours est une organisation transphrastique** : il est considéré de dimension supérieure à la phrase.
- **Le discours est orienté** : il se développe dans le temps en fonction du but choisi par le locuteur. Ceci correspond à la linéarité de la communication langagière (visée illocutoire).
- **Le discours est une forme d'action** : tout énoncé constitue un acte de langage qui vise à changer une situation donnée ou à produire des modifications sur des destinataires (pragmatique). Donc, le discours produit des effets sur les destinataires.
- **Le discours est interactif** : tout discours est un échange verbal, sous forme d'interaction orale comme dans une conversation. D. Maingueneau distingue entre « l'interactivité » fondamentale du discours et « l'interaction orale ». Selon ce dernier, l'interactivité est considérée comme « *un échange, explicite ou implicite, avec d'autres énonciateurs, virtuels ou réels, elle suppose toujours la présence d'une autre instance d'énonciation à laquelle s'adresse l'énonciateur et par rapport à laquelle il construit son propre discours* »¹.
- **Le discours est contextualisé** : un discours n'a de sens que dans son contexte. Par exemple, un locuteur qui a une conversation d'amitié avec son interlocuteur, dans un endroit familial, ne peut l'avoir dans un autre endroit de travail qui exige un autre type de discours.
- **Le discours est pris en charge par un sujet** : le sujet énonciateur assume son discours et en prend la responsabilité. Il « *est rapporté à une instance qui à la fois se pose comme source des repérages personnels, temporels, spatiaux et indique quelle attitude il adopte à l'égard de ce qu'il dit et de son interlocuteur* »². Le discours est pris par une certaine position sociale et idéologique.
- **Le discours est régi par des normes sociales et normes spécifiques** : « *tout acte d'énonciation ne peut se poser sans justifier d'une manière ou d'une autre son droit à se présenter tel qu'il se présente* »³, par exemple, l'acte de poser une question suppose que le locuteur ignore la réponse et attend que son interlocuteur lui réponde.

¹ *Ibid.*, pp. 39-40.

² *Ibid.*, p. 40.

³ D. MAINGUENEAU, 2005, *op. cit.*, p. 41.

- **Le discours est pris dans un interdiscours** : chaque discours est en relation avec d'autres discours explicitement ou implicitement.

A partir de cette énumération des traits spécifiques du discours, nous remarquons que pour aborder un discours, il faut que celui-ci soit non seulement contextualisé mais aussi pris en charge par un énonciateur qui cherche à agir et interagir sur son énonciataire dans un moment d'*énonciation*, (concept que nous définirons plus tard), sans pour autant oublier que le discours fait référence à d'autres discours (interdiscours, concept que nous définirons plus tard également).

Par ailleurs, le discours est défini par Michel Foucault comme « *un ensemble de règles anonymes, historiques, toujours déterminées dans le temps et l'espace qui ont défini à une époque donnée, et pour une aire sociale, économique, géographique ou linguistique donnée, les conditions d'exercice de la fonction énonciative* »¹. De ce fait, nous pouvons dire que la notion de discours a été conçue différemment d'une discipline à une autre, d'où la difficulté de lui accorder une seule définition. Enfin, nous pourrions avancer que le discours est la mise en action de la langue par un locuteur dans des situations précises, autrement dit, ce discours est rattaché à des contextes qui lui confèrent un sens et une interprétation. Ainsi, le discours est appréhendé dans la discipline de l'analyse du discours comme mouvement entre langage, sujet parlant et contexte.

Le discours, considéré comme une « institution de parole », doit être « *rapporé à un genre* »² et nous ne pouvons l'appréhender que s'il est possible d'identifier son genre. Autrement dit, le discours n'est considéré comme tel que s'il appartient à un genre : « *prendre la parole, c'est non seulement le faire dans telle ou telle langue, mais également dans tel ou tel genre, qui impose ses contraintes comme la langue impose les siennes* »³.

1.3. Les genres de discours

La problématique des types et genres de discours (et de textes) s'est vue émergée, depuis une trentaine d'années, en linguistique. D'ailleurs, de nombreux numéros de revues ont été consacrés à ce sujet et cela durant l'année 1987, citons en exemple, *Le Français d'aujourd'hui* n°79, *Langue française* n°74 et *Pratiques* n°56, ainsi que le nombre de colloques⁴ tenus dans diverses universités ayant traité le même sujet.

¹ M. FOUCAULT, 1969, *op. cit.*, p. 153.

² D. MAINGUENEAU, *L'Analyse du discours*, Paris, Hachette, 1997, p. 13.

³ C. DETRIE, P. SIBLOT, B. VETRINE, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche pragmatique*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 129.

⁴ De nombreux colloques ont été tenus dans beaucoup d'universités ayant pour objet la problématique du genre et particulièrement le genre de discours. Citons pour exemple le colloque de l'université Abderrahmane Mira de

En s'orientant de plus en plus vers l'étude des phénomènes discursifs (écrits ou oraux), nous remarquons qu'il existe différents types de discours à l'exemple d'une pièce de théâtre, du tract, de la publicité ou discours romanesque, etc. Ces genres de discours, plus longs, plus complexes et hétérogènes se trouvent souvent mêlés dans un même discours. De ce fait, c'est au linguiste (ou l'analyste) de dégager et de rendre compte des principes de la classification pour en déceler le genre de chaque texte et discours. A ce propos, D. Maingueneau estime « *qu'il y a genre dès qu'il y a soumission de plusieurs textes à un ensemble de contraintes communes et [que] les genres varient selon les lieux et les époques* »¹.

Ainsi, la question de situer le genre est importante du moment que le point de départ d'une analyse du discours est de situer le discours en question dans un lieu social parmi divers contextes et différentes situations discursives. Donc, un discours n'est analysé qu'en le considérant selon le genre auquel il appartient. En d'autres termes, un discours médiatique ne peut être analysé de la même manière qu'un discours politique, juridique, scientifique ou publicitaire, puisque chaque discours est énoncé dans une certaine visée, avec des intentions et des objectifs différents et chacun est émis dans des situations spécifiques, en vue d'un but communicationnel. Par conséquent, aucun texte n'est écrit seulement avec des mots, ou plutôt « dans une langue », il est écrit dans un genre et au sein d'un discours, en tenant compte évidemment des contraintes de cette langue. En ce sens, François Rastier soutient que « *il faut reconnaître, d'une part qu'il n'existe pas de texte sans genre, et en outre que tout genre relève d'un discours (ex. politique, juridique, religieux, etc.). [...] Même les échanges linguistiques qui paraissent les plus spontanés sont réglés par les pratiques sociales dans lesquelles ils prennent place, et relèvent donc d'un discours ou d'un genre* »². Pour cela, il faut prendre en considération les genres et les discours dans toute analyse de textes en linguistique. Pour pouvoir donner une définition précise du genre du discours médiatique et précisément journalistique, il faut avant cela revenir sur la notion même de genre du discours.

1.3.1. La notion de « genre » en analyse du discours

Héritée des domaines de la rhétorique, de la poétique et de la littérature, la notion de « genre » tient actuellement une place prépondérante en linguistique, où elle est convoquée depuis les années 1970 en référence notamment aux travaux de Mikhaïl Bakhtine. La linguistique textuelle et la sémantique interprétative, l'analyse du discours et la rhétorique, la

Béjaïa qui a pour thème : « Les genres de discours : de l'analyse à la didactisation » et qui se tiendra les 25 et 26 avril 2017.

¹ D. MAINGUENEAU, 1987, *op. cit.*, p. 24.

² F. RASTIER, M. CAVAZZA et A. ABEILLE, *Sémantique pour l'analyse. De la linguistique à l'informatique*, Paris, Masson, 1994, pp. 174-175.

classification automatique de textes et la didactique des langues et de l'écrit en particulier sont autant de champs qui revendiquent l'intérêt de cette notion.

Cependant, la notion de genre a été définie par plusieurs auteurs car, comme le précise M. Bakhtine¹ : « *la variété virtuelle de l'activité humaine est inépuisable : et chaque sphère de cette activité comporte un répertoire de genres de discours qui va se différenciant et s'amplifiant à mesure que se développe et se complexifie la sphère donnée* »². Ceci dans le sens que l'individu est capable d'identifier la multitude de textes et de discours qui circulent dans l'espace social dans lequel il évolue. Ainsi, selon la théorie bakhtinienne, le genre de discours est considéré comme tout énoncé, ayant des propriétés verbales propres, qui relève d'un certain domaine de l'activité humaine³.

Toujours sous l'influence des travaux de M. Bakhtine, où il relie les genres aux pratiques sociales, naît en France une nouvelle tendance mettant en œuvre le langage courant comme constructeur de genre⁴ et celle-ci a permis la rencontre de plusieurs domaines (littérature, linguistique, scientifique, etc.). Cette rencontre a permis l'articulation de l'étude de la langue, à travers diverses activités humaines, à celle de la parole et de ce fait admettre une diversité de genres. Par conséquent, aborder la notion de « genre » dans ces domaines diversifiés, c'est déceler une relation entre langue et société. Autrement dit, le genre de discours est considéré, dans le cadre de la théorie bakhtinienne, comme une « norme », ce qui suppose l'existence d'une pratique langagière réglée⁵. De ce fait, nous pourrions avancer que le genre de discours est « *une forme socio-discursive conventionnelle, fixée par la tradition, plus ou moins codifiée et dotée de caractéristiques distinctes et identifiables, et qui fonctionne comme une indexation sociale* »⁶.

Dans le cadre de l'analyse du discours, un genre est défini comme une catégorie qui regroupe les discours ayant les mêmes caractéristiques ou appartenant au même type d'activité sociale ou discursive, selon un critère déterminé. Il constitue « *une forme structurant la*

¹ M. BAKHTINE, *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, 1984, p. 285.

² M. BAKHTINE, cité par J.-M. ADAM, « Types de textes ou genres de discours ? Comment classer les textes qui disent de et comment faire ? », dans *Langages*. 35^e année, n°141, 2001. *Les discours procéduraux*, p. 15, [en ligne]. Disponible sur < http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_2001_num_35_141_872 > (Consulté le 31 mai 2016).

³ Nam-Seong LEE, *Identité langagière du genre. Analyse du discours éditorial*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 27.

⁴ Céline POU DAT. « Étude contrastive de l'article scientifique de revue linguistique dans une perspective d'analyse des genres », dans *Textol!*, septembre-décembre 2006, vol. XI, n°3-4, p. 28, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.revue-texto.net/Corpus/Publications/Poudat/Etude.html> > (Consulté le 05 janvier 2016).

⁵ Nam-Seong LEE, 2003, *op. cit.*, p. 26.

⁶ *Idem.*, p. 29.

communication sociale, constitutif de lieux, dont la configuration relève de la conjoncture socio-historique, dans lesquels s'ancrent les formations discursives et s'appréhende le sens sociétal »¹.

Ainsi, l'analyse du discours vise à considérer toutes sortes de discours, écrit ou oral, institutionnel ou conversationnel, c'est donc un champ très étendu. Selon M. Bakhtine, les productions discursives peuvent être classées en deux grandes classes et cela selon les situations de communication où elles sont produites : *naturelles* et *construites*. Les premières sont appelées les « genres premiers ». Elles renvoient aux interactions spontanées. Quant aux secondes, appelées les « genres seconds », elles désignent les genres principalement écrits et plus complexes, produits dans des cadres institutionnalisés de la communication². Parmi ces derniers, nous pouvons classer les discours *religieux, littéraires, scientifiques et médiatiques*.

Par ailleurs, pour distinguer la diversité des genres, il serait nécessaire de prendre en considération les « *contraintes définitoires d'un genre qui portent sur* :

- . *Le statut respectif des énonciateurs et des co-énonciateurs ;*
- . *Les circonstances temporelles et locales de l'énonciation ;*
- . *Le support et les modes de diffusion ;*
- . *Les thèmes qui peuvent être introduits ;*
- . *La longueur, le mode d'organisation, etc.*»³.

La notion de genre est un critère très important en analyse du discours car le genre discursif est déterminant dans le repérage des manifestations de la subjectivité et des positionnements énonciatifs, dans le sens que chaque discours implique une situation de communication spécifique. Ainsi, l'interprétation que nous nous faisons d'un texte dépend préalablement de son appartenance à tel ou tel genre qui donne une « identité langagière », c'est-à-dire qu'il confère des traits linguistiques et énonciatifs qui le différencient des autres.

1.3.2. Le discours journalistique comme genre discursif

En comparaison avec les autres discours médiatiques, par exemple, le discours journalistique use de l'information aussi diversifiée que celle donnée par les médias audiovisuels. Le discours médiatique, étant porteurs d'enjeux et de symboles très importants dans l'espace public, participe à la construction de l'opinion publique nationale. Par conséquent, le discours journalistique se présente différemment des autres discours

¹ Jean-Claude BEACCO, « Trois perspectives linguistiques sur la notion de genre discursif » dans *Langages*. 38^e année, n°153, 2004. *Les Genres de la parole*, pp. 109-119, [en ligne]. Disponible sur < http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_2004_num_38_153_939 > (Consulté le 10 janvier 2016).

² M. BAKHTINE, 1984, *op. cit.*, p. 267.

³ D. MAINGUENEAU, 1996, *op. cit.*, p. 44.

médiatiques. Aussi, l'information est-elle un domaine très complexe et difficile à catégoriser et à « ajuster » dans un genre. De fait, comme le souligne M. Bakhtine « *la richesse et la variété des genres du discours sont infinies car la variété virtuelle de l'activité humaine est inépuisable et chaque sphère de cette activité comporte un répertoire de genres du discours qui va se différenciant et s'amplifiant à mesure que se développe et se complexifie la sphère donnée* »¹.

Il est très difficile d'établir une classification qui engloberait toute la diversité des discours. Cette difficulté réside dans le flou qui caractérise les frontières génériques entre les genres. De son côté, D. Maingueneau précise que ce flou peut aller jusqu'au chevauchement des genres dans le même texte :

« Les genres s'enchaînent souvent les un dans les autres. Étudiant, par exemple, le courrier des lecteurs [...] Marianne Ebel et Pierre Fiala insistent sur l'existence de deux genres à des niveaux distincts : d'une part les lettres des lecteurs, qui ressortent au genre épistolaire et se présentent tantôt comme des "lettres ouvertes", tantôt comme des "lettres ordinaires" ; d'autre part la rubrique "courrier des lecteurs" elle-même un des genres journalistiques »².

Certes, le genre est considéré dans certain cas comme un système de normes mais dans d'autres cas il est comme une marque (dans le sens d'une étiquette) ; il n'y a vraiment pas d'inventaire des genres. De plus, la plupart des chercheurs ne sont pas véritablement d'accord sur la définition des notions de « type » et de « genre ». La diversité des points de vue a donc rendu difficile le travail de définition.

Ainsi, la question de genre journalistique est toujours au centre des préoccupations de beaucoup de chercheurs au sein des institutions médiatiques. Les manuels de journalisme, par exemple, réfèrent le genre à des éléments péritextuels tels les titres, les sous-titres, le chapeau..., ou à l'origine des messages tels les dépêches, le courrier des lecteurs, les débats..., ou encore à des techniques d'écriture ou d'organisation des textes tels la mouture, le montage, etc.³ Par contre, d'autres se basent sur la thématique des événements pour une classification dichotomique du genre de l'information et celui du commentaire. Selon P. Charaudeau, les genres ne sont pas toujours classés explicitement mais ils ont plutôt tendance à être utilisés d'une façon floue ou conventionnelle dans une société donnée. Pour lui, il existe deux grandes familles de genres rédactionnels : les genres de l'information qui

¹ M. BAKHTINE, 1984, *op. cit.*, p. 265.

² D. MAINGUENEAU, 1987, *op. cit.*, p. 23.

³ C.-U. LORDA, « Les articles dits d'information : la relation de déclarations politiques », dans *Semen*, n°13, 2001, *Genres de la presse écrite et analyse de discours*, [en ligne]. Disponible sur < <http://semen.revues.org/document2625.html> > (Consulté le 18 mars 2015).

comprennent la dépêche, la brève, le filet¹, le reportage,... et les genres du commentaire qui comprennent l'éditorial, la tribune, le billet, la chronique,... Les premiers (articles d'information) ont pour principal objectif de rapporter des faits, relater des événements, montrer des personnages et cela plutôt dans un mode narratif et descriptif. Les seconds (articles de commentaires) ont pour objet de développer des idées, livrer une opinion, affirmer une position, inscrire une réflexion. Ces derniers sont à caractère subjectif, selon Michel Voirol².

En proposant cette typologie de genres rédactionnels dans son ouvrage *Le Discours d'information médiatique*, P. Charaudeau s'est basé sur le principe qui stipule de faire le croisement des principaux modes discursifs du traitement de l'information, des principaux types d'instance énonciative et le degré d'engagement du journaliste.

- Les modes discursifs placés sur un axe horizontal : ce sont les trois moments suivants : l'« événement rapporté » qui donne naissance par exemple au *reportage* et à *la brève*, le *filet*), l'« événement commenté » auquel correspondent *l'éditorial* et *la chronique* et l'« événement provoqué » duquel relève *le débat*.
- Les types d'instance énonciative : c'est selon qu'intervient un sujet interne au média comme l'éditorialiste ou le chroniqueur ou au contraire un sujet externe comme un homme politique.
- Le degré d'engagement : c'est le degré plus ou moins d'implication ou de distanciation de celui qui écrit³.

J.-M. Adam avance que ces mêmes catégories rédactionnelles sont réparties en rubriques que nous retrouvons presque dans tous les quotidiens : questions politiques, questions économiques, questions internationales, pages régionales, culture, société, carnet, horizons-débats, horizons-documents, entreprises, finances, sport, services, et autres⁴. Ce dernier pense que cette catégorisation permet d'affirmer que les deux familles de genres rédactionnels sont « moins de genres que des positions énonciatives relatives à un contenu informationnel »⁵, car la distinction entre information et commentaire n'est pas aussi simple à établir, comme le

¹ Le *filet*, comme la *brève*, est un article d'information court, sans commentaire mais dont l'importance relative justifie un titre et un développement un peu plus important. Le *filet* insiste plus sur le "comment" et le "pourquoi". Il ne dépasse guère vingt à vingt-cinq lignes par colonne.

² M. VOIROL, cité par Nam-Seong LEE, 2003, *op. cit.*, p. 18.

³ P. CHARAUDEAU, 2005, *op. cit.*, pp. 173-174.

⁴ J.-M. ADAM, « Genres de la presse écrite et analyse de discours », dans *Semen*, n°13, 2001, *Genres de la presse écrite et analyse de discours*, [en ligne], le 30 avril 2007. Disponible sur < <http://semen.revues.org/document2597.html> > (Consulté le 18 mars 2015).

⁵ J.-M. ADAM, « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », dans *Pratiques* n°94, juin 1997, p. 9.

précise également D. Maingueneau, « *les genres s'enchâssent souvent les un dans les autres* »¹.

D'autres chercheurs ont défini le genre discursif suivant leur discipline et leur spécialité, comme Sophie Moirand qui parle de *division binaire*². Pour elle, il existe un genre à « *énonciation objectivée* » et un genre à « *énonciation subjectivée* ». Le premier fait référence au Pôle informatif constitué de dépêche, brève, filet, communiqué, texte d'auteur(s), courrier des lecteurs, compte-rendu, reportage, enquête, interview, portrait et le second correspond au Pôle commentaire constitué de commentaire explicatif, commentaire-traduction, commentaire interprétatif, commentaire expressif, le « *papier d'idées* » comprenant l'éditorial et la tribune, le « *papier d'expert* », le « *papier d'humeur* » comprenant le billet, la caricature, la chronique³.

Par ailleurs, commentant la distinction entre les deux « *macro-genres* », *information* et *commentaire*, faite par les professionnels de la presse, en l'occurrence par J. De Broucker, J.-M. Adam affirme que ces deux genres « *sont moins des genres que des positions énonciatives relatives à un contenu informationnel. Ces deux positions énonciatives dessinent un continuum plutôt qu'une opposition tranchée* »⁴. Pour ce dernier, les genres s'agencent suivant la position du journaliste par rapport à son discours. Elle varie du pôle de la distance-information (comme la brève, la dépêche, etc.) au pôle de l'implication-commentaire (comme l'éditorial, la chronique, etc.). Sans pour autant oublier que celui-ci est arrivé à conclure que des positions intermédiaires entre ces deux pôles établies sur le degré de présence du journaliste existent⁵ et que « *les recherches doivent tenter de décrire* »⁶.

Finalement, P. Charaudeau et J.-M. Adam ont opté pour des classements de genre plus synthétisant et compréhensibles qui sont basés sur des critères relatifs à des positions énonciatives du locuteur-journaliste et à des stratégies de mise en scène de l'information.

En cela, nous constatons que le discours journalistique est réparti, en majorité, en articles commentaires et articles d'informations. Une tendance suivie par la totalité des journaux et des quotidiens.

¹ D. MAINGUENEAU, 1987, *op. cit.*, p. 23.

² S. MOIRAND, « Du traitement différent de l'intertexte selon les genres convoqués dans les événements scientifiques à caractère politique », dans *Semen*, n°13, 2001, *Genres de la presse écrite et analyse de discours*, [en ligne]. Disponible sur < <http://semen.revues.org/document2597.html> > (Consulté le 20 février 2015).

³ J. De BROUCKER cité par J.-M. ADAM, 1997, *op. cit.*, p. 8.

⁴ *Idem.*, p. 9.

⁵ *Ibid.*, pp. 10-11.

⁶ *Ibid.*, p. 12.

1.3.3. L'affaire K. DAOUD dans une perspective d'analyse du discours

D'une manière générale, le discours de presse est un discours nécessairement informatif. Aussi l'information est-elle un domaine que chaque organe de presse utilise dans le sens d'influencer le lecteur-consommateur et le faire adhérer à ses tendances et son idéologie. L'information journalistique est, selon la qualification de P. Charaudeau « *une aire scripturale, faite de mots, de graphique, de dessins et parfois d'images fixes, sur un support papier* »¹.

En tant que discours, l'information journalistique ne peut être comprise ou interprétée qu'en prenant en compte les conditions de sa production intradiscursives et extradiscursives. Patrick Charaudeau nous l'explique en avançant que le discours « *résulte de la combinaison des circonstances dans lesquelles on parle ou écrit (identité de celui qui parle et de celui à qui il s'adresse, le rapport d'intentionnalité qui les relie et les conditions physiques de l'échange) avec la façon dont on parle. C'est donc l'intrication des conditions extradiscursives et des intradiscursives qui produit du sens* »². Donc, le contexte verbal et situationnel est un paramètre important dans la production et la construction du sens d'un discours journalistique.

En fin de compte, en tant que genre discursif, l'information journalistique a pour finalité de « faire savoir » qui « *dépend de la façon dont sont utilisés les savoirs de connaissance et de croyance et des visées d'effets de vérité choisies par l'informateur* »³. Ainsi, selon P. Charaudeau, « *le discours journalistique ne peut se contenter de rapporter des faits et des dits, son rôle est également d'en expliquer le pourquoi et le comment, afin d'éclairer le citoyen. D'où une activité discursive qui consiste à proposer un questionnement [...], élucider différentes positions et tenter d'évaluer chacune de celles-ci* »⁴.

Dès lors que nous nous intéressons à la polémique de Kamel Daoud, suscitée par son œuvre, dans une perspective d'analyse du discours, nous nous demandons comment certains faits qui surviennent dans l'espace social sont médiatisés et portés à la connaissance du lecteur-consommateur et quelles sont les éléments ayant provoqué l'intérêt de la presse écrite pour ce phénomène de polémique de l'écrivain K. Daoud ?

Ainsi, pour qu'un événement soit connu de toute la société, il est constamment construit par le sujet langagier. Comme le précise P. Charaudeau, cet événement ne prend une

¹ P. CHARAUDEAU, 2005, *op. cit.*, p. 92.

² *Idem.*, p. 30.

³ P. CHARAUDEAU, *Le Discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan, 1997, p. 57.

⁴ P. CHARAUDEAU, « Réflexion pour une typologie des discours », *Etudes de linguistique appliquée*, juillet-septembre 1973, n°11, pp. 22-48.

« existence signifiante qu'à travers la réception-saisie-systématisation-structuration qu'en fait le sujet parlant »¹. Donc, tout énoncé est organisé suivant le processus de thématisation où l'énonciateur « choisit nécessairement un certain mode de présentation de son énoncé, privilège tel(s) ou tel(s) de ses constituants, que ce soit par la syntaxe ou l'intonation [...] »².

Par conséquent, suite à ces affirmations, nous pouvons avancer que les trois journaux, *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*, rendent compte de l'événement de la polémique de K. Daoud différemment l'un de l'autre et chacun a sa manière de rapporter l'événement du fait qu'ils sont conditionnés par un certain nombre d'éléments essentiels, entre autres politiques, idéologiques et leur engagement respectif. Cette divergence de point de vue nous apparaît, par exemple, par l'importance accordée à cette polémique à travers déjà le nombre d'articles publiés par les quotidiens : *El Moudjahid* n'a publié presque un seul article alors qu'*El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* ont publié plusieurs articles sur plusieurs jours.

Nous constatons également que, relativement au même fait, le journal gouvernemental n'a traité la polémique de K. Daoud, soulevée par la fatwa le condamnant à mort, qu'une fois le ministre des Affaires religieuses est intervenu lors d'un forum que le journal a organisé au sein de son siège.

Suite à cet exemple, nous pouvons avancer que même si les médias sont à l'origine de la construction discursive de l'événement, cela n'empêche que cette construction est considérée seulement comme une vraisemblance. Concernant notre étude, il est question de savoir comment cette construction discursive est traitée dans et par les trois quotidiens d'expression française et cela dans le but de déceler le positionnement idéologique des trois instances journalistiques.

Toutes ces constatations nous permettent de déduire qu'il s'agit d'une même thématique, mais ces instances médiatiques et journalistiques sont différentes quant à leur identité et leur positionnement. Autrement dit, la polémique de K. Daoud, suscitée par la fatwa qui le condamne à mort, a un ancrage social dans la mesure où elle présente un intérêt et des enjeux politico-historiques et sociaux pour la communauté.

2. Qu'est-ce que la polémique ?

S'interroger sur la polémique paraît d'autant plus important que ce terme est très fréquemment employé dans le médiatique, c'est-à-dire que les polémiques font partie des événements essentiels concernant le public qui en fait un de ses champs d'intérêt.

¹ P. CHARAUDEAU, 2005, *op. cit.*, p. 79.

² D. MAINGUENEAU, *Approche de l'énonciation en langue française*, Paris, Hachette, coll. « Langue Linguistique Communication », 1981, p. 9.

Cette pratique d'écriture est, à la fois, très répandue dans le domaine littéraire et dans bien d'autres, et elle est définie différemment par de nombreux chercheurs (littéraires et linguistes). L'importance de cette pratique, son influence dans l'espace public, ainsi que l'usage qu'en font les médias, actuellement, ont éveillé l'intérêt des chercheurs, notamment ceux des sciences du langage et de la communication. Depuis plus d'une trentaine d'années, nombre d'ouvrages en rhétorique et en linguistique ont traité aux aspects divers de la question de la polémique. Nous pouvons citer, entre autres, *Le Discours polémique* de Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980), *Sémantique de la polémique* de Dominique Maingueneau (1983), etc.

Le terme, dont l'étymologie grecque renvoie à la guerre, a marqué la littérature de tous temps, et sous toutes ses formes : pamphlet, satire, manifeste, essai, poésie, roman... Quelques écrivains laissent, à travers leurs œuvres, des traces qui montrent leur désaccord ou leur mécontentement en écrivant à contre-courant avec leur époque, l'opinion publique, la morale ou la politique. Pour quelles raisons ces écrits suscitent-ils la violence, l'incompréhension ou le rejet ? Et comment la polémique est-elle traitée dans les médias, et particulièrement dans la presse écrite ou comment le journaliste s'y prend-il pour la relater dans les colonnes de ses articles ?

De façon générale, nous qualifions une position, un discours, un geste, une attitude, un roman, un poème, une fiction de « polémique », mais que recouvre vraiment ce terme et que signifie-t-il précisément ?

2.1. Définition(s) et caractéristiques

Datant du XVI^e siècle, le terme polémique est emprunté du grec *polemikos* qui veut dire « relatif à la guerre », lui-même dérivé de *polemos* « guerre, combat ». Il est compris comme une confrontation forte, voire violente, entre deux opinions opposées sur un même sujet, de quelque domaine qu'il soit (religieux, politique, artistique, littéraire,...).

Employée à la fois comme substantif et adjectif, l'expression « polémique » est utilisée dans plusieurs sens¹. Ainsi, lorsque nous nous référons aux différents dictionnaires, encyclopédies et autres manuels, ceux-ci n'apportent que peu de lumière sur le thème de la polémique et son fonctionnement. La plupart des dictionnaires s'accordent à écrire que la polémique est une dispute intellectuelle, un conflit d'opinions, une manifestation d'hostilité. Même les lexicographes semblent difficilement la cerner. Si tous les chercheurs, toutes disciplines confondues, attestent son origine grecque (*polemikos*), les définitions diffèrent

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI et N. GELAS (éd.), *Le Discours polémique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1980, p. 7.

sensiblement d'un ouvrage à l'autre. Selon Catherine Kerbrat-Orecchioni, il faut donc extrapoler un peu pour arriver à en extraire une définition satisfaisante¹.

L'essence de la polémique réside d'abord dans son étymologie : il s'agit d'un combat passionné - voire d'une guerre - par les mots, où les armes tendent à être la rhétorique dévoyée, l'attaque personnelle, la discréditation, la calomnie, l'insulte, le dénigrement, la manipulation, la falsification, la mauvaise foi, la rumeur, le conflit, etc.

Pour qu'un discours soit considéré comme polémique, il doit être agonique. En d'autres termes, ce qui caractérise linguistiquement un discours polémique c'est la présence de « marqueurs d'opposition » (par exemple : "Je ne suis pas d'accord...", "Vous ne pouvez pas dire que...", "Ce que vous dites contredit...", etc.), qui indiquent son caractère « agonistique ». En effet, selon C. Kerbrat-Orecchioni et N. Gelas², dans le cadre de leur étude concernant l'étymologie du terme, montrent que l'adjectif « polémique » vient du grec *polemikos*, qui veut dire « relatif à la guerre » mais qui est souvent employé comme métaphore lexicalisée : c'est une guerre de plumes, une guerre de mots, une guerre d'idées.

Depuis les années 1970 en particulier, les seuls chercheurs à s'être véritablement penchés sur les textes polémiques sont les linguistes, qui étaient intéressés, entre autres, par leur dimension dialogique, leur fort ancrage dans une situation d'énonciation et l'importance de leur visée pragmatique. Parmi ces linguistes, citons D. Maingueneau qui a soutenu, en 1979, une thèse intitulée *Sémantique de la polémique*³, publiée en 1983, qui porte spécifiquement sur un corpus de textes du XVIIIe siècle.

Depuis l'entrée dans la langue du mot « polémique », Catherine Kerbrat-Orecchioni, dans *Le Discours polémique*, conçoit son analyse sur les définitions élaborées par les divers dictionnaires à travers une étude diachronique.

L'acception courante et récurrente, retrouvée dans presque tous les dictionnaires, est « débat vif ou agressif », acception que C. Kerbrat-Orecchioni cherche à affiner tout d'abord en rappelant qu'il s'agit d'une guerre « métaphorique »⁴, « une guerre de plume »¹, « une guerre pour de rire »² :

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, p. 1.

² *Idem.*

³ D. MAINGUENEAU, *Sémantique de la polémique*, Lausanne, l'Age d'Homme, 1983.

⁴ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, p. 2.

« Même si son enjeu peut être fort sérieux, même s'il lui arrive de se prolonger en guerre véritable, la polémique n'est guerre que pour de rire : petite guerre ou fantasia, simulacre et substitut de la guerre littérale, les boulets qu'elle tire, aussi rouges soient-ils, ne tuent que symboliquement »³.

En outre, C. Kerbrat-Orecchioni se demande également s'il ne serait pas utile de faire renaître un ancien emploi, le polémique, en rappelant que le nom masculin existe au XIX^e siècle et fait la distinction entre *la* polémique et *le* polémique sur le modèle du couple la poétique et le poétique :

« Jusqu'au XIX^e siècle, le substantif se rencontre parfois au masculin, avec la même valeur qu'au féminin ; cet emploi, peut-être serait-il utile de le ressusciter, à condition de le spécialiser sémantiquement sur le modèle du poétique : le polémique, ce serait alors l'emploi des « polémicèmes » qui composent le genre polémique »⁴.

De même, C. Kerbrat-Orecchioni parle également de discours *a contrario*⁵, ce qui veut dire que de l'effort de manipuler le discours de l'autre est issue sans doute une tentation de falsifier la parole de l'autre. Quant à Dominique Garand, il préfère utiliser la notion de *conflictualité*, « le dénominateur commun des énoncés polémiques en tous genres n'est donc pas la violence mais le conflictuel »⁶. Pour ce dernier, la notion de *conflictualité* est plus juste et plus neutre que la notion d'agressivité ou de violence, même si le conflictuel peut parfois mener à l'agressivité ou à la violence⁷.

Dans leur *Dictionnaire d'analyse du discours*, P. Charaudeau et D. Maingueneau ont bien résumé la signification du terme « polémique » et cela en faisant la distinction entre le substantif et l'adjectif : « *comme substantif*, une polémique est une succession plus ou moins longue de textes qui s'opposent sur une "question", un sujet de débat, ou un réseau de questions connexes. [...] *Comme adjectif*, "polémique" réfère à un certain régime du discours où la parole à une visée réfutative intense... »⁸.

¹ *Idem.*, p. 3.

² *Ibid.*, p. 3.

³ *Ibid.*, p. 6.

⁴ *Ibid.*, p. 7.

⁵ C. KERBRAT-ORECCHIONI et N. GELAS, 1980, *op. cit.*, p. 12.

⁶ D. GARAND, « Propositions méthodologiques pour l'étude du polémique », *États du polémique*, sous la direction de D. GARAND et A. HAYWARD, Québec, Éditions Nota Bene, 1998, p. 216.

⁷ *Idem.*

⁸ P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, pp. 437-438, entrée « Polémique ».

De son côté, D. Maingueneau insiste sur le fait qu'il s'agit d'un interdiscours dans un contexte d'*interincompréhension*¹ : les adversaires se mécomprennent et interprètent leurs discours respectifs au cours de l'interaction, en les adaptant à leur propres besoins². Celui-ci insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas véritablement du discours de l'autre, mais plutôt de son *simulacre*. De ce fait, les chercheurs sont unanimes à considérer que le discours polémique est un discours majoritairement *disqualifiant*, puisqu'il est ciblé pour discréditer l'adversaire, le dominer, le neutraliser voire l'anéantir, le réduire au silence. Par conséquent, la description des traits définitoires ou bien des caractéristiques de l'échange polémique sera sans doute plus utile pour la compréhension de son fonctionnement. Quels sont alors les traits constitutifs de la polémique ?

1. L'une des premières caractéristiques qui vient en tête de liste est la nature **antagoniste et dialogique**. Là, il faut penser la polémique en termes de confrontations de positions opposées. Selon C. Kerbrat-Orecchioni, un discours polémique serait dialogique³, il comprendrait une attaque contre une cible tenant un discours adverse. Paradoxalement, les polémiqueurs travaillent ensemble à cette guerre verbale⁴, mais il n'en est pas pour autant dialogal, dans le sens où les deux protagonistes qui sont en état d'indignation ne recherchent plus forcément un dialogue ou un consensus. La polémique est souvent considérée comme un « dialogue de sourds »⁵. Par exemple, dans notre cas, la polémique existant entre le chroniqueur-écrivain K. Daoud et l'imam A. Hamadache est un discours antagoniste dans la mesure où les deux adversaires s'opposent dans un conflit d'ordre religieux et moral. Le second tient un discours contre le premier qui lui répond mais sans pour autant que ce discours ne soit un dialogue ; il est dialogique, ils se confrontent sans dialoguer. Plutôt qu'un véritable dialogue, la polémique est le plus souvent la confrontation de deux monologues, dont les deux positions sont figées, fermées à toute altérité.

2. La deuxième caractéristique de la polémique est que cette dernière est régie par une **visée de disqualification**⁶ qui découle naturellement de sa finalité : la victoire finale. Dans notre corpus, l'imam (Abdelfattah Hamadache) procède à la disqualification de son opposant (Kamel Daoud) en lui attribuant une position la plus disqualifiante.

¹ D. MAINGUENEAU, 1983, *op. cit.*, p. 23.

² *Ibid.*, pp. 16 et 24.

³ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, p. 2.

⁴ *Idem.*, p. 7.

⁵ *Ibid.*, p. 8.

⁶ *Ibid.*, p. 9.

3. L'échange polémique inclue non seulement les adversaires mais aussi un **participant tiers** « *face auquel et souvent pour lequel, se joue la confrontation des discours* »¹. Ainsi, lorsque A. Hamadache a publié sa fatwa qui appelle l'Etat algérien à exécuter K. Daoud pour « apostasie », il ne l'a fait que pour convaincre (de ce fait) le public — c'est devant ce dernier que le « polémiqueur » étaye ses arguments afin de projeter l'image voulue de son adversaire, K. Daoud dans l'intention de le disqualifier.

4. Hormis sa dimension argumentative, il faut tenir compte de la **dimension émotionnelle** de la polémique. Les interlocuteurs usent et abusent des arguments dits « émotifs » dans le but d'émouvoir le public, mais également pour justifier certains « mots » trop forts, allant jusqu'à provoquer la violence physique, comme c'est le cas dans notre corpus.

Suivant cette énumération, nous retenons donc quatre caractéristiques définitoires de l'échange polémique, à savoir **antagonisme** et **dialogisme**, **visée de disqualification**, **présence du participant tiers** et **dimension émotionnelle**, avec la ratification de la violence langagière.

2.2. La polémique en comparaison avec d'autres notions de même nature

Actuellement, les médias, en particulier la presse écrite, ont tendance à faire référence aux « polémiques » de tous genres pour en faire leurs titres. Nicole Gelas avait déjà constaté « *un emploi quasi délirant du mot 'polémique'* », sous forme de nom, d'adjectif ou de verbe (« polémiquer ») dans la presse écrite ou parlée². Mais la question qui se pose d'elle-même : qu'entendent les journalistes lorsqu'ils utilisent le terme de polémique, de débat, de controverse, etc. ? De même, en donnant une définition du terme « polémique », les dictionnaires ont eu recours à divers synonymes : le *Larousse* a employé le mot « débat », l'*Académie française*, dans sa neuvième édition, a utilisé les mots « querelle » et « dispute ». Quant au *Trésor de la langue française informatisé*, il s'est penché plutôt sur les termes « discussion », « débat » et « controverse ».

A cet effet, définir la polémique n'est pas chose aisée car cela prête à beaucoup de confusion avec d'autres termes qui sont employés sans aucune distinction. Elle apparaît associée à certaines expressions qui confirment son rapprochement avec la « guerre ». Tous ces termes sont notamment confondus et utilisés pour exprimer la même idée telle que débat, désaccord, controverse, ... Ainsi, vu cette profusion de termes et pour bien saisir le sens de ce

¹ Christian PLANTIN, « Des polémistes aux polémiqueurs », dans Gilles DECLERCQ, Michel MURAT et Jacqueline DANGEL (éds), *La Parole polémique*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 383.

² C. KERBRAT-ORECCHIONI et N. GELAS, 1980, *op. cit.*, p. 41.

terme -Polémique-, il faut le définir en comparaison avec les autres termes qui sont de même nature et où, la plupart du temps, ils sont employés comme des synonymes.

Par ailleurs, en raison de sa nature diverse et ses acceptions, le discours polémique se manifeste aussi dans plusieurs tentatives de sa catégorisation. C. Kerbrat-Orecchioni et N. Gelas¹, par exemple, le situent au même rang que le débat et la discussion. Ces trois types de polémique forment un ensemble allant de la « disqualification de l'adversaire » (dispute), en passant par la « persuasion » (controverse) et la « recherche d'une vérité » (la discussion).

En suivant l'exemple de Christian Plantin, dans l'ouvrage *La Parole polémique*, qui a étudié la polémique en choisissant pour corpus des extraits du quotidien français *Le Monde*, nous avons remarqué que celui-ci a examiné les usages du terme *polémique* dans le but de constituer « l'habitus discursif » du mot et de distinguer entre les opinions générales sur la polémique et l'usage courant actuel du terme. Il conclut que le discours journalistique ne fait aucune différence distincte entre *débat*, *controverse* et *polémique*².

De son côté, Patrick Charaudeau a mentionné la différence de ces notions dans son article *La Situation de communication comme fondatrice d'un genre : la controverse*³ où il a abordé la question de la détermination des genres dans le domaine des interactions verbales. A partir de certains critères⁴, cet auteur a esquissé une typologie des échanges oraux interlocutifs en trois grands types qu'il a nommés : échanges sollicités, libres et polarisés. Ces derniers dépendent très étroitement des contraintes de la situation de communication et ne sont pas considérés comme des genres. Pour qu'il y ait genre, il faut une condition : l'existence d'un *contrat de parole* qui détermine du même coup les rôles et positionnements des sujets parlants.

Selon P. Charaudeau, l'*échange sollicité* est une interaction qui établit une asymétrie entre les interlocuteurs, le premier prend le rôle de *questionneur*, le second de *répondeur*. Les deux sont donc centrés sur un seul thème (ou plusieurs, mais successivement). Aussi, peut-on classer dans cet échange les genres *renseignement*, *interview* et *entretien*.

L'*échange libre*, quant à lui, ne détermine pas *a priori* le type de rapport auquel doivent se soumettre les interlocuteurs, parfois il relève d'antagonisme, parfois de complémentarité,

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI et N. GELAS, 1980, *op. cit.*, p. 5.

² C. PLANTIN, 2003, *op. cit.*, p. 383.

³ P. CHARAUDEAU, « La Situation de communication comme fondatrice d'un genre : la controverse », dans Michèle MONTE et Gilles PHILIPPE (dir.), *Genres et textes. Déterminations, évolutions, confrontations*, Presses universitaires de Lyon, 2014, pp. 49-57, [en ligne]. Disponible sur < https://www.patrick-charaudeau.com/IMG/pdf/Un_Genre- La_Controverse.pdf > (Consulté le 22 mai 2015).

⁴ Ces critères sont énumérés par l'auteur dans son article cité ci-dessus en pages 50 et 51.

voire de connivence, parfois de pour, parfois de contre ; la thématique n'est pas déterminée par avance et peut changer à tout moment. Dans l'échange libre est classée la *conversation*.

Au contraire des précédents, l'*échange polarisé* établit un rapport antagoniste entre les interlocuteurs. Ces derniers sont à la fois opposés l'un à l'autre et prennent des positionnements en contre de la position de l'autre et en pour de leur propre point de vue. La thématique est généralement unique et les participants à l'échange peuvent utiliser leur statut comme justifiant une autorité de savoir. Dans l'échange polarisé sont classés la *dispute*, la *discussion*, le *débat* et la *controverse*.

Ainsi, le *débat*, la *dispute*, la *discussion* et la *controverse* font partie, selon P. Charaudeau, des genres polarisés qui ont pour point commun l'*affrontement*. Par définition, les genres polarisés sont des genres où les interlocuteurs, d'une façon ou d'une autre, se trouvent dans des relations d'opposition, soit les uns vis-à-vis des autres, soit vis-à-vis de la problématisation de la question. Mais ils se distinguent les uns des autres par des caractéristiques qui empêchent de les confondre¹.

➤ Le *débat* : d'une façon générale, le *débat* est toute confrontation de points de vue dans une situation triangulaire, où les interlocuteurs échangent entre eux, régulés par un animateur et en présence, physique ou à distance (radio et télévision), d'un public. Le contrat en question est celui de coexistence des points de vue et non point de domination. Les participants du débat exposent des états de savoir différents sur une question et non à établir une vérité, ce qui est considéré comme un lieu d'*indécidabilité*. Les débats médiatiques en sont un exemple illustratif, qu'ils soient transmis par la radio ou la télévision².

➤ La *dispute* : ce genre constitue un contrat d'*affrontement* où les points de vue sont systématiquement opposés et les positionnements antagoniques. Dans ce genre, les participants imposent et défendent, à tout prix, leur point de vue et cherchent même d'avoir raison. La dispute n'aboutit, a priori, ni à un accord, ni à un consensus, ni à un changement d'opinion : elle est un lieu discursif d'*indécidabilité* (ou « dialogue de sourds »)³.

➤ La *discussion* : ce genre « correspond à un contrat de confrontation de points de vue différents. À la différence de la dispute, le rapport entre les interlocuteurs n'est pas a priori antagonique : il est différent, mais non antagonique. La discussion porte sur un thème (ou plusieurs, mais successivement) et le questionnement, contrairement à la dispute, implique que les interlocuteurs aient en partage un terrain commun. Les positionnements sont évidemment différenciés, et si chacun des interlocuteurs défend son point de vue et cherche à

¹ P. CHARAUDEAU, 2014, *op. cit.*, p. 53.

² *Idem.*

³ *Ibid.*

convaincre l'autre de la validité de ce point de vue, il existe des possibilités d'accord, y compris de changement d'opinion. Autrement dit, on se trouve dans un lieu de décidabilité (consensus) qui coexiste avec l'indécidable (dissensus) dont l'enjeu est de vérité. L'exemple emblématique est la discussion scientifique »¹.

➤ La *controverse* : ce genre est une confrontation de points de vue sur une scène triangulaire comme le débat avec lequel, d'ailleurs, elle est souvent confondue. Cette confrontation, qui a lieu devant un *tiers évaluateur* qui joue le rôle de référence, est limitée à deux points de vue (même s'il y a plusieurs participants) qui s'échangent à propos d'une seule question. Ce tiers, dont il est question, ne représente ni le public ni l'animateur, mais il s'agit de ce qui permet d'évaluer la teneur des positionnements sur un certain questionnement, à savoir l'*établissement de la vérité* : *référence de savoir* pour la controverse scientifique, *référence morale* pour la controverse sociale et *référence religieuse* pour la controverse doctrinale. De ce fait, nous distinguons trois types de controverse, scientifique, sociale et doctrinale. Une controverse peut aboutir à des accords partiels et même à une vérité consensuelle (*décidabilité*) ou laisser en suspens la vérité (*indécidabilité*)².

En somme, ces termes sont utilisés la plupart du temps sous l'angle de leur dénominateur commun, à savoir l'expression d'un conflit, d'un antagonisme. Donc, est *polémique*, toute expression discursive d'un désaccord où la violence et l'agressivité sont très présentes, comme nous le confirme C. Kerbrat-Orecchioni, dans la polémique il y a souvent tentation de falsifier la parole de l'autre avec violence et conflit³.

3. La polémique journalistique

La polémique journalistique a été définie comme étant un « *discours journalistique affirmant une opinion (voire des opinions) en l'affrontant à d'autre(s) discours, mais aussi tout discours polémique tenu dans l'espace médiatique, et auquel le journaliste est confronté sans s'y impliquer directement en tant que protagoniste* »⁴. Quant à ses caractéristiques, elles se résument à ces quelques critères suivants :

- la polémique journalistique est une « guerre de mots », elle est agonique ;
- paradoxalement, les « polémiqueurs » travaillent pour entretenir cette « guerre de mots », elle est dialogique ;

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ C. KERBRAT-ORECCHIONI et N. GELAS, 1980, *op. cit.*, p. 12.

⁴ *Idem.*

- le discours de l'adversaire est cité et cela pour le contrer et le *disqualifier*, elle est citationnelle ;

- elle se produit devant un public, un Tiers, donc elle est « monstrative ».

Suite à cette énumération, nous remarquons que les caractéristiques formelles de la polémique journalistique ne diffèrent pas de celles de la polémique en général (citées plus haut) sauf que celle-ci est tenue ou rapportée dans un espace médiatique et où le journaliste joue un rôle très important vis-à-vis des deux protagonistes auxquels il est confronté.

3.1. La presse comme support « naturel » de la polémique

En général, la polémique sert à manipuler un *tiers* contre la personne attaquée, ou à constituer une propagande pour la disqualifier. De ce fait, en raison du caractère « monstratif » de la polémique, les médias, oraux et écrits, semblent être le support le mieux indiqué et le mieux adapté pour le discours polémique. D'ailleurs, N. Gelas et C. Kerbrat-Orecchioni, dans leur ouvrage *Le Discours polémique*, ont mentionné le rapport étroit existant entre le discours polémique et le support médiatique. En effet, elles expliquent que déjà « *au cours du XIX^e et du XX^e siècles, on voit paraître l'importance croissante du discours journalistique comme support de la polémique* »¹. Elles ajoutent qu'actuellement lorsque nous parlons de « polémique », nous entendons souvent un débat politique ou journalistique vif et agressif, ou bien les deux à la fois, c'est-à-dire, « *un débat politique vif et agressif, qui est mené sur les ondes, ou à l'écrit, dans les médias* »². Selon toujours C. Kerbrat-Orecchioni, le discours polémique fonctionne bien « à chaud », ce qui explique l'importance de la presse comme étant un des véhicules par excellence du message polémique et l'importance des thèmes d'actualité comme objets de débat.

Le discours journalistique est par essence informatif. Cependant, il joue encore le rôle de critique, de polémique et de diffuseur d'idées. Ainsi, la presse est un moyen de faire circuler ou de faire connaître le discours polémique à un niveau très large. Autrement dit, la « machine médiatique » représente le support privilégié du déroulement des débats polémiques d'ordre social, et en même temps essaye de maintenir l'équilibre entre l'exigence de l'expression libre d'une part, et la préservation de la cohésion sociale de l'autre. Dans *La Parole polémique*, Patrick Wachsmann parle de la polémique en rapport au Droit de la presse³, et plus particulièrement dans le contexte de la liberté d'expression. Il précise que la parole polémique

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI et N. GELAS, 1980, *op. cit.*, p. 19.

² *Ibid.*, pp. 37 et 41.

³ G. DECLERCQ et al., 2003, *op. cit.*, pp. 297-323.

a un double aspect qui, d'une part, est un « *mauvais genre* », mais, d'autre part, elle est employée dans le respect des « *exigences du lien social* »¹.

A ce niveau, nous nous demandons : existe-t-il un discours polémique qui est propre à la presse (polémique médiatique) et comment se caractérise-t-elle ? Ou bien quelle est la particularité de la polémique de la presse ? Comme nous l'avons signalé plus haut, la polémique, en tant qu'interaction, requiert deux participants en position antagoniste, dans des champs adverses comme nous le montre la figure suivante (**figure 4**) :

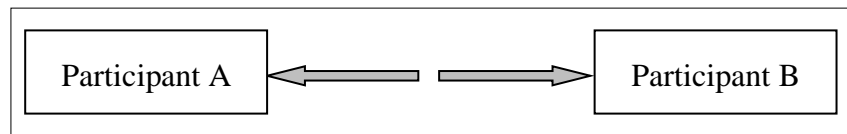


Figure 4 : Schéma des participants dans une polémique en général

Source : Annik DUBIED, « La polémique-people, emblème d'une nouvelle forme de polémique journalistique ? », [en ligne]. Disponible sur < <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:12739> > (Consulté le 10 janvier 2016).

Cette figure nous montre une structure essentiellement *di-logique*² car elle inclut des participants de camps adverses dans une polémique donnée. C'est une structure de confrontation entre des opinions opposées où deux adversaires antagonistes s'affrontent dans un contexte donné et sur un thème donné qui les sépare.

Par contre, la polémique journalistique implique *nécessairement*, en plus des deux participants, un *tiers*. Ce dernier ne peut être que le journaliste qui assume ce rôle inhérent au système de communication de la presse. Il assure la place du « messenger-interprète » qui sert d'intermédiaire entre les antagonistes et les lecteurs-consommateurs. Autrement dit, il s'agit de deux adversaires qui s'affrontent sur un certain thème qui les différencie mais repris à travers une médiation ou instance journalistique.

Ainsi, le schéma établi ci-dessus aura la structure comme suit (**figure 5**) :

¹ *Ibid.*, p. 297.

² C. KERBRAT-ORECCHIONI et N. GELAS, 1980, *op. cit.*, p. 5.

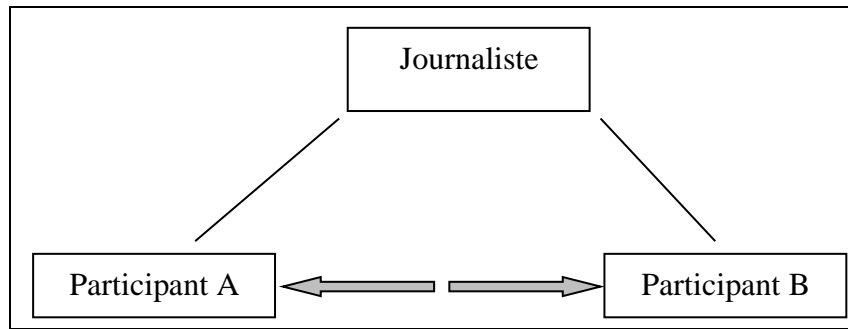


Figure 5 : Schéma de la polémique journalistique

Source : Annik DUBIED, « La polémique-people, emblème d'une nouvelle forme de polémique journalistique ? », [en ligne]. Disponible sur < <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:12739> > (Consulté le 10 janvier 2016).

Cette figure nous montre une structure essentiellement *trilogique* car elle inclut, en plus des participants de camps adverses, une présence nécessaire du tiers qu'est le journaliste. Cet espace constitue la scène polémique de la polémique journalistique. Donc, ce qui caractérise cette dernière, c'est bien la présence du journaliste qui confère à celle-ci sa structure trilogique où il prend une part active dans le fait de rapporter cette polémique.

3.2. Les actants de la scène polémique

Une « guerre », en général, implique toujours deux adversaires qui mobilisent des procédures à peu près comparables. En faisant référence à « la guerre de mots », nous remarquons que ce phénomène social et discursif engage généralement deux interlocuteurs en situation d'échange de parole : « *La polémique implique l'existence de deux débatteurs au moins, c'est-à-dire de deux énonciateurs, occupant dans un même champ spéculatif deux positions antagonistes* »¹. Donc, toute parole entre les adversaires est polémique. Les points de vue divergents sont représentés et défendus par des actants, qui chacun assume un rôle face à un troisième actant, le Tiers².

Dans leur *Dictionnaire d'analyse du discours*, Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau ont défini l'actant comme un « *terme [qui] sert à désigner les différents participants qui sont impliqués dans une action en y tenant un rôle actif ou passif* »³. Ainsi, les actants de l'énonciation sont d'une part l'*énonciateur*, c'est-à-dire celui qui parle ou qui écrit, d'autre part le *destinataire*, c'est-à-dire l'autre à qui s'adresse l'énoncé, parlé ou écrit.

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI et N. GELAS, 1980, *op. cit.*, pp. 8-9.

² C. PLANTIN, 2003, *op. cit.*, p. 383.

³ P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, p. 15.

3.2.1. Les protagonistes

La polémique a été considérée comme une forme particulière de communication conflictuelle, qui implique deux ou plusieurs locuteurs, qui, étant en désaccord sur une question donnée, se situent sur deux positions discursives antagonistes et inconciliables face à un Tiers.

Comme dans tout discours qui implique un énonciateur et un énonciataire (un ou plusieurs), le discours polémique procède de la même manière. Il implique également un énonciateur qui correspond au « polémiqueur » et un énonciataire qui correspond au destinataire du message polémique. Selon Dominique Garand¹, le « récit constitutif » de l'énonciation polémique est composé des actants de la scène polémique, à savoir l'Énonciateur, l'Énonciataire, la Cible, le Tiers et le Tort.

L'**énonciateur** est celui qui produit l'acte de parole, celui dont le dire (ou l'écrit) est orienté vers l'énonciataire.

L'**Énonciataire** est celui à qui s'adresse l'énonciateur. Il peut de fait occuper plusieurs positions : il peut être lui-même la Cible dans le cas d'une adresse polémique (« tu »), il peut être inclus dans une Cible plus générale (« vous » pluriel) ou il peut ne pas correspondre à la Cible. Donc, si la cible n'est pas l'énonciataire, il pourra se retrouver en position de Tiers (considéré comme juge ou comme témoin) que l'Énonciateur cherche à convaincre. La stratégie employée est d'intimider ou d'humilier l'adversaire devant témoin. Comme le souligne D. Garand, le pathos est alors un carburant nécessaire pour exciter les passions du Tiers, qui sera appelé à la révolte, à l'indignation, au mépris... En effet : « *Attaquer une cible ne suffit pas, encore faut-il rallier le Tiers à sa cause : le but d'un polémiste n'est pas que le lecteur en conclue simplement qu'il n'aime pas ou ne partage pas les idées de tel adversaire, il doit l'amener à partager son opinion afin que la cible se trouve en position d'isolement* »².

En somme, dans notre cas, l'énonciateur qui correspond au polémiqueur est représenté par Abdelfattah Hamadache qui a lancé la fatwa meurtrière, l'énonciataire, celui à qui s'adresse l'énonciateur, est représenté par Kamel Daoud, l'écrivain menacé. Cet énonciateur et cet énonciataire sont les protagonistes de la polémique rapportée par les instances médiatiques devant un tiers.

3.2.2. Le Tiers

La spécificité de la polémique médiatique réside non pas dans le contenu du débat, mais plutôt dans son format de communication. Le discours polémique revêt toujours un trait

¹ D. GARAND, 1998, *op. cit.*, pp. 211-268.

² *Ibid.*, p. 231.

important et distinctif, à savoir l'aspect *monstratif*. Ce dernier signifie que l'échange entre les interlocuteurs est toujours destiné à un *tiers*. En outre, la polémique est souvent comparée à une scène de théâtre où, devant des spectateurs, les participants jouent en tant qu'acteurs et où leur discours n'est pas uniquement destiné aux interlocuteurs immédiats, mais également aux destinataires indirects. Cet aspect d'implication du tiers et de *monstration* est un critère très pertinent que nous retrouvons dans le cadre de la polémique journalistique.

Dans ce cadre, le journaliste est pris comme la tierce personne qui joue un rôle important dans cette polémique journalistique. A ce titre, le journaliste, en tant que témoin et tiers, peut varier ses degrés d'implication. Il peut passer du statut de simple intermédiaire à celui de médiateur (qui travaille à la recherche d'une solution), d'interprète (qui fait connaître le point de vue de l'un ou l'autre des adversaires) ou encore de porte-parole (qui se positionne aux côtés l'un ou l'autre des adversaires).

3.2.2.1. Les rôles du journaliste dans la polémique journalistique

En général, la fonction du journaliste est régie par deux principaux contrats de communication, l'un est celui de l'information (objectivité) et l'autre est celui qu'exige le commentaire (subjectivité). Pour cela, le journaliste, en tant que « reporter », doit fournir une image « objective » de la situation ou de l'événement qu'il rapporte sans pour autant s'y impliquer. A cette règle d'objectivité, il existe des genres de la presse, comme nous l'avons vu, où le journaliste prend partie, à l'exemple des éditoriaux ou des articles d'opinion et surtout quand celui-ci rapporte une polémique. Là, le journaliste prend des rôles qu'il assume selon le cas de la polémique¹.

Devant ce cas de figure (discours polémique), le premier rôle du journaliste est celui d'**intermédiaire** qui consiste en la représentation des événements au public par la presse. Cet intermédiaire est défini comme une personne qui met deux personnes ou deux groupes en relation ou une personne qui sert de lien entre deux autres². Donc, le journaliste est considéré comme un moyen entre les deux parties de la polémique, il n'est censé apporter aucune contribution personnelle au contenu de cette polémique. Il est question du « degré zéro d'implication ». Le journaliste doit maintenir une position objective vis-à-vis des adversaires.

Lorsque son degré d'implication commence à se sentir dans une polémique donnée, le journaliste devient un **médiateur**, c'est le deuxième rôle qu'il assume. Le médiateur est une personne qui s'entremet entre deux ou plusieurs personnes ou partis, pour tenter de les faire parvenir à un accord ou une personne qui effectue une médiation³. En prenant ce rôle

¹ C. PLANTIN & C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1995, *op. cit.*, p. 2.

² Dictionnaire *Le Petit Larousse illustré*, Paris, 2012, p. 583.

³ Dictionnaire *Le Petit Larousse illustré*, Paris, 2012, p. 671.

d'arbitre, de négociateur, de conciliateur, le journaliste peut s'engager activement dans la polémique du moment qu'il fait des efforts pour assumer sa responsabilité dans la résolution du conflit.

Dans une polémique donnée, lorsque le journaliste agit en **interprète**, son engagement est d'autant plus marqué, cela est le troisième rôle qu'il assume. Un interprète est une personne qui est chargée de faire connaître les intentions, les volontés et les désirs de quelqu'un. Dans ce contexte, le journaliste, comme tiers, doit pouvoir expliquer au public la thèse ou les attitudes des adversaires. Ainsi, pour commenter les positions des adversaires, il utilise ses propres mots, ce qui le mènera à s'impliquer dans la polémique et risque de la sorte d'être accusé de prise de position ou de manque d'impartialité.

Enfin, le dernier rôle qu'assume le journaliste est celui du **porte-parole**. Lorsque le journaliste abandonne sa position d'objectivité et se penche vers l'un des adversaires en le représentant ou le défendant, il devient un porte-parole. Contrairement au rôle d'intermédiaire, la fonction de porte-parole oblige le journaliste à s'engager dès le départ, en faveur d'un adversaire dont il est (ou prétend être) l'adhérent et le porte-parole. Cette fonction est plus spécifique dans les genres du commentaire.

Concernant notre cas d'étude, en rapportant la polémique de K. Daoud, suscitée par la fatwa émise par A. Hamadache appelant à son exécution, les journalistes des trois quotidiens *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*, considérés comme les tiers dans cette polémique journalistique, assumeront sûrement l'un de ces rôles, à savoir le rôle d'intermédiaire, le rôle de médiateur, le rôle d'interprète ou celui de porte-parole.

En faisant le rapport de cette polémique sociale, les journalistes sont censés agir en témoin (en tierce personne), par une déclaration ou un rapport de ce qu'ils ont vu et entendu, dans le but d'établir les faits. Il s'agit donc pour les journalistes de faire le « compte-rendu » de la situation, en fournissant au lecteur les faits, et en *décrivant* le déroulement du conflit qui oppose les deux adversaires, et cela à l'aide de documents et de citations et de discours rapporté.

3.2.2.2. Le public comme témoin

Du moment que la polémique journalistique est monstrative, elle se produit évidemment devant un public. Ce dernier n'est guère présent comme simple spectateur mais il est considéré comme témoin, un témoin à convaincre et à persuader. En s'adressant au public, le journaliste ne peut ne pas lui attribuer une certaine position et une certaine identité et définir, du même

coup, la nature du rapport qu'il entretient avec lui, parce qu'« *on parle toujours pour et en fonction de quelqu'un* »¹.

Par conséquent, le schéma tripartite établi plus haut devient quadripartite si nous prenons en compte le public devant lequel elle se produit. Ce qui s'avère nécessaire dans l'affaire de K. Daoud. (**Figure 6**)

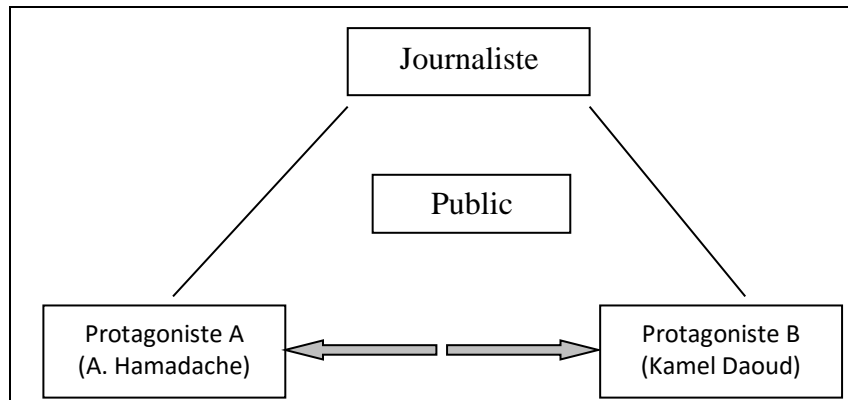


Figure 6 : Le public comme témoin dans la polémique journalistique

Source : Annik DUBIED, « La polémique-people, emblème d'une nouvelle forme de polémique journalistique ? », [en ligne]. Disponible sur < <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:12739> > (Consulté le 10 janvier 2016).

L'un des polémiqueurs (A. Hamadache) argumente sa position en affirmant que l'écrivain-chroniqueur K. Daoud a « insulté le Prophète et l'islam », c'est pour cela qu'il doit être condamné à mort et interpelle le public à accepter la fatwa émise. Celui-ci veut s'attirer et « déplacer » de ce fait le public de sa position de spectateur vers celle de partisan, et ce « déplacement » est, en quelque sorte, entériné par les déclarations faites par l'auteur dans une émission télévisée française. Mais, le public, pour sa part, s'est déplacé et s'est tenu du côté du polémiqueur, K. Daoud, et cela par l'élan de solidarité montrée à ce dernier. Néanmoins, ces quelques observations permettent déjà de noter que le schéma tri- ou quadri-polaire évoqué plus haut se modifie (**Figure 7**) :

¹ Ruth AMOSSY, *L'Argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 33.

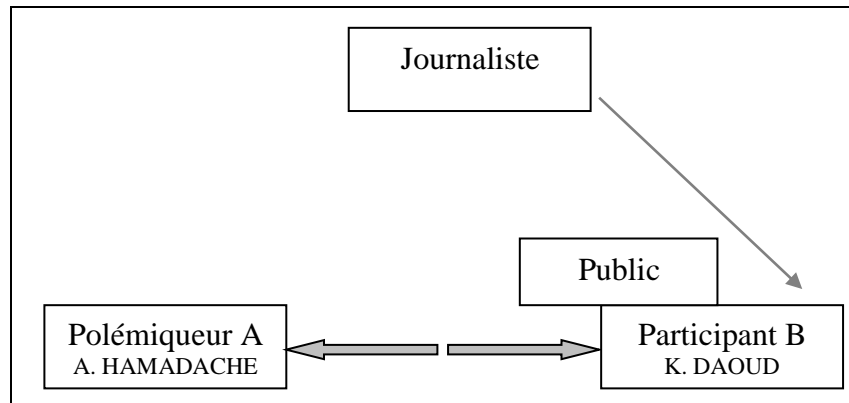


Figure 7 : Le public se range dans la polémique journalistique

Source : Annik DUBIED, « La polémique-people, emblème d'une nouvelle forme de polémique journalistique ? », [en ligne]. Disponible sur < <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:12739> > (Consulté le 10 janvier 2016).

Le schéma ci-dessus nous montre que le public s'est déplacé et s'est mis aux côtés du polémiqueur B. Il n'est plus un simple spectateur devant lequel se produit la polémique mais il y prend part et manifeste sa position. De la tripartite, voire quadripartite, le schéma devient bipartite. Selon C. Kerbrat-Orecchioni, un discours polémique serait dialogique, il comprendrait une attaque contre une cible tenant un discours adverse, ce discours étant intégré puis rejeté de façon agressive. De ce fait, les deux protagonistes essaient de convaincre le public par tous les moyens et c'est devant ce dernier que chacun d'eux étaye ses arguments afin de projeter l'image voulue de son adversaire. Ainsi, la polémique journalistique est monstrative, elle se produit toujours et dans toutes les circonstances devant un public.

Conclusion du chapitre

Dans ce deuxième chapitre, nous avons défini notre domaine d'analyse dans lequel s'inscrit notre recherche. Il s'agit de « l'analyse du discours » qui est un champ interdisciplinaire qui s'est constitué progressivement à partir des années soixante. Elle se situe à la croisée des sciences humaines et sociales. Cette interdisciplinarité est à l'origine de la richesse et du dynamisme de cette discipline où un certain nombre de postulats théoriques et méthodologiques de base se répartissent. Ce travail, rappelons-le, s'inscrit au sein de l'Ecole française d'analyse du discours que nous avons parcouru sommairement.

Avec le parcours des différents principes en analyse du discours, approche qui se veut insaisissable devant l'instabilité de ses notions de base, notamment celle de discours, nous avons constaté que ce dernier n'est pas qu'un objet d'étude, mais aussi un concept défini différemment suivant les chercheurs et les disciplines. Toutefois, nous sommes arrivée à dire que le discours est la mise en action de la langue par un locuteur dans des situations précises, en d'autres termes, le discours est appréhendé dans la discipline de l'analyse du discours comme mouvement entre langage, sujet parlant et contexte et il n'est considéré comme tel que

s'il appartient à un genre. Ce dernier est une question importante dès lors que le point de départ d'une analyse du discours est de situer le discours dans le genre auquel il appartient, chose que nous avons faite selon la conception de Patrick Charaudeau.

En fin de compte, en tant que genre discursif, l'information journalistique a pour finalité de « faire savoir » et d'informer. Par conséquent, nous pouvons avancer que les trois journaux, *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*, informent de l'événement de la polémique de K. Daoud différemment l'un de l'autre et chacun à sa manière et cela suivant leur vocation et leur point de vue.

Par ailleurs, la polémique, en général, en tant que phénomène social et discursif, a été appréhendée à travers les différentes définitions avancées par certains chercheurs et linguistes, entre autres, C. Kerbrat-Orecchioni, D. Garand, D. Maingueneau car définir la polémique n'est pas chose simple car cela prête à beaucoup de confusion avec d'autres termes qui sont employés sans distinction. Pour la définir et décrire ses caractéristiques, C. Kerbrat-Orecchioni a retenu quatre caractéristiques définitoires de l'échange polémique, à savoir l'antagonisme et le dialogisme, la visée de disqualification, la présence du participant tiers et enfin la dimension émotionnelle, avec la ratification de la violence langagière. Pour mieux saisir la notion de « polémique », force est de constater qu'il faut bien la comparer avec d'autres notions qui sont de même nature, à savoir *controverse*, *débat*, *querelle*, *discussion* ou *dispute* qui ont pour dénominateur commun l'expression discursive d'un désaccord, d'un conflit ou d'un antagonisme.

Comme nous l'avons signalé, le discours journalistique est par essence informatif, néanmoins, il joue également le rôle de critique, de polémique et de diffuseur d'idées. Ainsi, la presse, cette « machine médiatique », représente le support privilégié du déroulement des débats polémiques d'ordre social, tout en maintenant l'équilibre entre l'exigence de l'expression libre et la préservation de la cohésion sociale.

Si la polémique, en général, requiert deux protagonistes en conflit, la polémique journalistique, quant à elle, implique une présence nécessaire du tiers qu'est le journaliste. Ce dernier assume ce rôle inhérent au système de communication de la presse. La présence du journaliste confère à celle-ci sa structure trilogique où il prend une part active dans le fait de rapporter cette polémique. Autrement dit, il s'agit de deux adversaires qui s'affrontent par le biais d'une médiation journalistique.

Concernant notre cas d'étude, en rapportant la polémique de K. Daoud, suscitée par la fatwa émise par A. Hamadache appelant à son exécution, les journalistes des trois quotidiens, *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*, considérés comme les tiers dans cette

polémique journalistique, auront à choisir d'assumer des rôles, à savoir d'interprète, d'intermédiaire, de médiateur ou de porte-parole, en faisant le rapport de cette polémique sociale. Chose que nous allons démontrer dans le quatrième chapitre qui concerne l'analyse du corpus.

Le chapitre suivant sera, en revanche, consacré à définir le socle du cadre théorique et méthodologique de l'étude où nous aborderons les méthodes et les approches de l'analyse du discours suivant notre thème étudié.

Chapitre III

Méthodes et approches discursives

Introduction

A travers ce chapitre, nous recourons, pour les besoins de l'étude, à une sélection de concepts qui jalonnent notre travail dans sa globalité et que nous avons jugés nécessaire d'expliquer et de faire la lumière sur certaines notions dans le cadre d'un travail s'inscrivant dans le domaine de l'analyse du discours.

Pour cela, il convient de rappeler les différents concepts linguistiques ayant un rapport avec notre étude et de mettre en évidence l'apport de la conception du signe linguistique et plus particulièrement de la linguistique énonciative et discursive. Nonobstant, nous aborderons, de façon succincte, la conception et les grandes lignes de la linguistique structurale qui constitue une étape importante dans le développement de la linguistique. Autrement dit, cet ancrage théorique se fait sur les bases du projet de F. de Saussure d'une science des langues. Ce fondateur de la linguistique moderne a instauré une science dégagée de la physiologie et de la philosophie, et même de la sociologie et la psychologie. Il a imaginé une science de la langue détachée du langage, une science des faits de langue. Avec E. Benveniste, nous développerons la théorie de l'énonciation. Cette dernière nous renseigne sur la manière avec laquelle le discours est énoncé et comment l'énonciateur s'y inscrit, et plus précisément comment, dans notre cas, le sujet parlant s'inscrit dans le discours polémique dans la presse écrite. Ensuite, nous mobiliserons les ressources de la pragmatique pour rendre compte des moyens d'influence du journaliste sur les lecteurs (énonciataires), en étudiant successivement l'énoncé médiatique comme acte de langage. Enfin, nous aborderons les stratégies de discours visant la persuasion, à travers une étude argumentative, dont use le sujet parlant pour orienter son discours.

1. L'approche énonciative

Voulant s'occuper de l'analyse du sens, nombre de linguistes se sont préoccupés de l'objet d'étude qui va au-delà de la phrase pour s'étendre au discours, à l'énoncé. Pour cela, ils prennent en considération le contexte verbal et situationnel de la production des énoncés. Cette volonté d'étudier et d'analyser ce sens a donné naissance à ce que nous appelons les « théories de l'énonciation » qui considèrent la conception du langage comme étant très réductrice dans cette analyse du sens.

A cet effet, la problématique de l'énonciation, paramètre fondamental de toute étude du discours, s'impose d'elle-même. Définir ou délimiter cette problématique reste une démarche difficile et complexe en raison de la multiplicité des définitions avancées par de nombreux chercheurs et linguistes, car il devient difficile d'analyser un énoncé de quelque niveau qu'il soit sans tenir compte de l'événement énonciatif qui l'a rendu possible. Selon Jean Cervoni, les

travaux portant sur l'énonciation sont tellement diversifiés que nous pouvons nous demander ce qui permet de les rassembler sous une même appellation¹. Il ajoute que « *les auteurs qui l'abordent (l'énonciation) et qui ont le souci de donner à leurs ouvrages une certaine unité choisissent de grouper les faits autour d'un thème jugé central* »² comme la subjectivité, les modalités, le discours rapporté, etc. Donc, définir l'énonciation est tributaire du point de vue que nous adoptons, des auteurs auxquels nous nous référons et également en fonction des objectifs de notre travail.

Le problème de l'énonciation ne s'est véritablement affirmé que vers les années soixante et soixante-dix lorsqu'un nombre important de chercheurs et de linguistes y ont consacré leurs travaux.

Avant d'aborder l'énonciation, il est impératif de saisir comment cette notion s'est problématisée dans le champ de la linguistique. Loin de nous d'aller dans les détails, il s'agit pour nous, dans ce travail, de comprendre les conditions de son émergence et de retracer les étapes de son évolution, sachant que l'énonciation est tributaire de diverses disciplines.

1.1. Emergence et définitions

La théorie de l'énonciation est née en domaine francophone, sous l'égide du linguiste, Emile Benveniste et même bien avant, nous lui connaissons certains précurseurs comme Charles Bally (l'un des disciples de F. de Saussure) ou Gustave Guillaume (linguiste français).

Tandis que le père fondateur de la linguistique moderne aurait ajourné la linguistique de la parole pour privilégier la linguistique de la langue, E. Benveniste se serait particulièrement consacré à la parole dans l'intention de dépasser la dichotomie saussurienne langue/parole, en défendant l'idée que la langue contient des indications utiles et nécessaires à l'acte de parole, des allusions à l'usage de la langue.

Ainsi, l'énonciation est apparue comme une réaction à la conception saussurienne de la langue marquée principalement par le principe de l'immanence, étudier la langue « *en elle-même et pour elle-même* ».

« Les théories de l'énonciation s'accordent pour considérer la langue saussurienne, le code structuraliste et la compétence chomskyenne comme des définitions de l'objet de la linguistique réductrices à l'excès, notamment en raison des insuffisances qui en découlent dans l'analyse du sens »³.

¹ J. CERVONI, *L'Enonciation*, Paris, PUF, 1987, p. 9.

² *Idem.*, p. 7.

³ J. CERVONI, 1987, *op. cit.*, p. 14.

En outre, en se basant sur la critique de la dichotomie saussurienne langue/parole, la linguistique énonciative s'est intéressée plutôt aux productions langagières individuelles en prenant en considération les éléments extralinguistiques situationnels (le sens est l'objet visé par cette linguistique¹). Autrement dit, l'énonciation suppose l'étude des produits de l'activité langagière en tenant compte de leurs conditions de production².

De sa part, C. Kerbrat-Orecchioni souligne que la problématique de l'énonciation peut être ainsi définie : « *C'est la recherche des procédés linguistiques par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (problème de la "distance énonciative" »*³. Il s'agit donc de repérer et de décrire toutes les unités qui fonctionnent comme indices de l'inscription dans l'énoncé du sujet d'énonciation. Ainsi, la situation d'énonciation est la situation dans laquelle a été émise une parole, ou dans laquelle a été produit un texte. Celle-ci permet, d'emblée de déterminer « Qui écrit ? À qui écrit-il ? Dans quelle intention ? ».

Donc, pour définir l'énonciation dans l'espace francophone, nous nous référons généralement à la définition avancée par Emile Benveniste pour qui l'énonciation est la « *mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation* »⁴. C'est l'acte qui produit l'énoncé, qui est le résultat linguistique, c'est-à-dire, la parole prononcée ou le texte écrit, tandis que l'énonciation est l'acte linguistique par lequel des éléments du langage sont rendus particulièrement signifiants par l'énonciataire.

L'énonciation consiste, donc, d'abord à prendre en considération le sujet et sa participation dans l'usage qu'il fait de la langue à travers les marques de son inscription, ensuite étudier la subjectivité qui réside dans l'usage du langage⁵. De ce fait, la langue est considérée comme un objet dynamique puisqu'elle est appropriée par l'énonciateur qui la met en « action et en emploi », à travers des indices spécifiques. L'idée essentielle est que le sens n'est pas donné mais qu'il se construit au cours de l'échange communicationnel, et cela du fait que la langue est une activité qui met en interaction deux ou plusieurs protagonistes, « *activité*

¹ Simon BOUQUET, « Linguistique générale et linguistique des genres » (Introduction au numéro), dans *Langages*, 38^e année, n°153, 2004. *Les genres de la parole*, sous la direction de Simon Bouquet, pp. 3-14, [en ligne]. Disponible sur < www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_2004_num_38_153_927 > (Consulté le 10 janvier 2016).

² Georges-Elia SARFATI et Marie-Anne PAVEAU, 2003, *op. cit.*, p. 166.

³ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, p. 36.

⁴ E. BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*, Tome II, Paris, Gallimard, 1974, p. 80.

⁵ E. BENVENISTE, 1974, *op. cit.*, p. 12.

à travers laquelle l'énonciateur se situe par rapport (sic) l'allocutaire, à son énonciation elle-même, à son énoncé, au monde, aux énoncés antérieurs ou à venir »¹.

Selon J. Dubois, l'énonciation est « l'acte individuel de production dans un contexte déterminé, ayant pour résultat un énoncé [...]. L'énonciation est l'acte individuel d'utilisation de la langue, alors que l'énoncé est le résultat de cet acte »². Ainsi, l'objet de la linguistique énonciative, à partir de l'opposition fondatrice discours (marques de la subjectivité de l'énonciateur)/récit (absence de marques subjectives dans l'énonciation historique) devient l'analyse de tous les éléments qui permettent de rattacher un énoncé à un locuteur et à un moment donné. E. Benveniste laisse entendre par discours « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière »³. Ce dernier a mis l'accent sur la présence de l'individu dans la langue à travers les différentes unités linguistiques nommées *embrayeurs* ou *déictiques* : adverbess de temps et de lieu, pronoms personnels de premières et de deuxièmes personnes qui ne prennent sens qu'en se référant à la situation d'énonciation qui est définie par le couple *Je/Tu/Ici/Maintenant*. Ainsi, nous remarquons que nous avons dépassé le niveau de l'analyse qui est passée de celle de la langue vers celle du discours et qui s'est faite grâce aux déictiques, comme nous le démontre E. Benveniste en rappelant que l'énonciation « suppose la conversion individuelle de la langue en discours » et « qu'avec la phrase on quitte le domaine de la langue comme système de signes, et l'on entre dans un autre univers, celui de la langue comme instrument de communication, dont l'expression est le discours »⁴.

Selon D. Maingueneau, l'énonciation « constitue le pivot de la relation entre la langue et le monde : elle permet de représenter dans l'énoncé les faits, mais elle constitue elle-même un fait, un événement unique défini dans le temps et l'espace »⁵. Autrement dit, ceci veut dire que dans le cadre de l'analyse du discours, la notion de l'énonciation ne peut avoir de sens sans la prise en considération de la relation qui s'établit entre l'énoncé et le contexte de production.

Aussi, dans le cadre de la linguistique de l'énonciation, D. Maingueneau tient-il à ajouter que lorsque nous employons le terme *discours* ce n'est ni pour renvoyer à une unité de dimension supérieure à la phrase comme le conçoit justement E. Benveniste, ni pour rapporter les énoncés à leurs conditions de production socio-historiques, mais c'est rapporter l'énoncé à

¹ D. MAINGUENEAU, *L'Énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, 1999, p. 13.

² Jean DUBOIS et al., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, p. 180.

³ E. BENVENISTE, 1966, *op. cit.*, p. 242.

⁴ *Idem.*, p. 130.

⁵ D. MAINGUENEAU, *L'Analyse du discours*, Paris, Hachette, coll. « HU Linguistique », 1991, p. 12.

l'acte d'énonciation qui le supporte¹. A cet effet, l'objet-phrase est remplacé par celui d'énoncé qui permet de prendre en considération toutes les productions orales et écrites du sujet parlant².

1.1.1. Types d'énonciation

En abordant la distinction entre énoncé/énonciation, C. Kerbrat-Orecchioni distingue entre une énonciation « étendue » et une énonciation « restreinte »³. La première est décrite comme suit :

« Conçue extensivement, la linguistique de l'énonciation a pour but de décrire les relations qui se tissent entre l'énoncé et les différents éléments constitutifs du cadre énonciatif à savoir :

- les protagonistes du discours (émetteur et récepteur (s)) ;
- la situation de communication :
 - circonstances spatio-temporelles ;
 - conditions générales de la production/réception du message : nature du canal, contexte socio-historique, contraintes de l'univers de discours, etc. »⁴

alors que la seconde est décrite ainsi :

« Conçue restrictivement, la linguistique de l'énonciation ne s'intéresse qu'à l'un des paramètres constitutifs du CE : le locuteur-scripteur [...] Dans cette perspective restreinte, nous considérons comme faits énonciatifs les traces linguistiques de la présence du locuteur au sein de son énoncé, les lieux d'inscription et les modalités d'existence de ce qu'avec Benveniste nous appellerons « la subjectivité dans le langage ». Nous nous intéresserons donc aux seules unités « subjectives » (qui constituent un sous-ensemble des unités « énonciatives »), porteuses d'un « subjectivème » (cas particulier d'énonciatème) »⁵.

Suite à cette distinction, notre problématique nous impose à nous intéresser à la première énonciation qui porte un intérêt aux dimensions psycho-sociales de la communication médiatique, dès lors que notre thème relève de plusieurs disciplines des sciences humaines. Sans pour autant oublier de mentionner que l'Ecole française de l'analyse du discours se base justement sur la recherche des procédés linguistiques par lesquels le locuteur marque sa subjectivité dans l'énoncé et se situe par rapport à ce dernier en fonction des spécificités du contexte socio-historique et culturel ou encore faire la recherche et le repérage systématiques d'éléments linguistiques qui signalent l'inscription ou l'implication de l'énonciateur dans sa parole ou son énoncé. En effet, dans notre analyse, nous appréhendons le langage médiatique

¹ D. MAINGUENEAU, 1999, *op. cit.*, p. 10.

² M.-A. PAVEAU et G.-E. SARFATI, 2003, *op. cit.*, p. 180.

³ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, pp. 30-31.

⁴ *Idem.*

⁵ P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, p. 230.

au-delà de sa fonction représentationnelle et référentielle pour y discerner non seulement ce qui est dit mais le comment de le dire, l'énonciation qui apparaît et s'inscrit à travers l'énoncé.

A ce niveau, nous nous demandons si les deux termes « énonciation » et « énoncé » sont synonymes ou sont distincts l'un de l'autre ?

O. Ducrot, dans un de ses ouvrages, avance que « *ce que produit un locuteur, ce qu'entend un auditeur, ce n'est (donc) pas une phrase, mais un énoncé particulier d'une phrase* »¹. Cela veut dire que l'énoncé peut être considéré comme le produit ou le résultat d'un acte puisqu'il s'agit de la réalisation d'une phrase dans une situation donnée. L'énonciation, en revanche, est considérée comme le processus même qui a pour point d'arrivée la réalisation dudit énoncé.

De son côté, D. Maingueneau parle de « *l'énonciation comme acte individuel d'utilisation de la langue pour l'opposer à l'énoncé, objet linguistique résultant de cette utilisation* »². Il oppose, de ce fait, l'acte au produit (résultat de cet acte).

En outre, l'énoncé se définit, par rapport à l'énonciation, comme le résultat et l'indice observable, marquant la présence de l'acte que D. Maingueneau appelle évènement : « *On l'oppose à **énonciation** comme le produit à l'acte de production ; dans cette perspective l'énoncé est la trace verbale de cet évènement qu'est l'énonciation* »³.

Ainsi, les deux termes, énonciation et énoncé, s'opposent comme la fabrication s'oppose à l'objet fabriqué. Selon G.-E. Sarfati, « *l'acte d'énonciation par lequel tout sujet énonce sa position de locuteur est tout à la fois un acte de conversion et un acte d'appropriation de la langue en discours. Le fait que par cet acte le locuteur mobilise la langue pour son propre compte détermine une situation d'énonciation dans laquelle émergent les énoncés* »⁴.

Par ailleurs, nous distinguons deux types d'énonciation : l'énonciation historique (histoire ou récit) et l'énonciation du discours (discours). D. Maingueneau, de son côté, parle de *plan embrayé* et *plan désembrayé* de l'énonciation. Le premier suppose la mise en rapport d'un énonciateur avec son énonciation au moyen de marques de modalisation ou d'allocution alors que le second implique l'emploi exclusif de la non-personne et du temps passé simple, associé à l'imparfait des évènements qui semblent se raconter d'eux-mêmes et où les marques de subjectivité sont totalement absentes. La distinction, qui se fait grâce aux embrayeurs,

¹ Oswald DUCROT, *Les Mots du discours*, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1980, p. 7.

² D. MAINGUENEAU, 1981, *op. cit.*, p. 5.

³ D. MAINGUENEAU, *Analyser les textes de communication*, Paris, Armand Colin, coll. « Lettres Sup », 2005, p. 42.

⁴ G.-E. SARFATI, 1997, *op. cit.*, p. 19.

permet, toujours selon D. Maingueneau, d'éviter les termes *récit* et *histoire* qui prêtent à confusion en réservant le terme *récit* aux énoncés non-embrayés narratifs¹.

Après ce bref parcours concernant la notion d'énonciation, nous rappelons que malgré les diverses définitions et les multiples appellations, les linguistes s'accordent à envisager l'énonciation comme l'activité langagière par laquelle le locuteur s'inscrit dans son discours en opérant des choix au niveau des unités linguistiques dont il dispose. Donc, le discours proféré doit être ramené à une instance énonciative identifiée.

1.1.2. Le sujet de l'énonciation

Au début, la linguistique n'a guère pris en considération l'individu. Aussi, lorsque F. de Saussure fonde la linguistique moderne, il en exclut le sujet, en séparant l'étude de la parole de celle de la langue, unique objet de la discipline. Robert Vion rappelle, à cet effet, qu'« *on a présenté le structuralisme comme une théorie sans sujet. En linguistique, les sujets communiquant ne présentaient aucun intérêt en dehors du fait qu'ils produisaient des messages représentatifs des dispositions d'un système* »².

La théorisation de l'énonciation a été à l'origine du changement radical qu'a connu la conception du sujet, en le faisant intégrer dans les études relevant des sciences du langage. Le sujet parlant (ou écrivant) occupe une place capitale dans l'analyse du discours car, avant tout, il faudra pouvoir l'identifier pour donner du sens à son discours. Le sujet de chaque discours est différent d'un autre par son statut (social, professionnel), son rôle (qu'il assume au moment de l'énonciatif), son identité sociale (psychosociale ou personnelle) et également son identité discursive (son positionnement), sa crédibilité, (l'éthos, l'image discursive qu'il se donne), son état d'âme (le pathos, la disposition ou l'état positionnel).

Dans ce qui suit, nous allons définir l'entité qui exprime son attitude, émet un jugement et est responsable de ce qu'il écrit ou dit et cela pour mieux situer celui qui écrit dans le discours journalistique polémique qui nous intéresse dans ce travail. Il est question de savoir quel nom attribuer à la personne qui est à la source de ses écrits.

Selon E. Benveniste, le sujet, en tant que locuteur, est au centre de la problématique de l'énonciation. Il est, avant tout, celui qui « *s'approprie l'appareil formel de la langue et (qui) énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques d'une part, et au moyen d'accessoires de l'autre* »³.

¹ P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, p. 211.

² Robert VION, *La Communication verbale. Analyse des interactions*, Paris, Hachette, coll. « Supérieur », 1992, p. 58.

³ E. BENVENISTE, 1974, *op. cit.*, p. 82.

O. Ducrot affirme, dans son ouvrage *Le Dire et le dit*¹, que le sujet est multiple et traversé par une altérité permanente qui a une influence sur la façon dont il se conçoit, comment il conçoit les autres, la langue et l'environnement. Pour ce linguiste, le sujet de l'énonciation est ainsi composé d'un locuteur (être du discours, présenté comme responsable de son énoncé), d'un sujet parlant (être empirique, producteur de cet énoncé), d'un « *locuteur en tant qu'être du monde* »², qui est à l'origine de l'énoncé.

Pour établir cette différence entre ces instances, et mieux les comprendre, O. Ducrot s'est tourné vers la théorie littéraire et a agencé un parallèle avec la triade responsable de la narration dans la théorie (auteur, narrateur, personnage). En effet, ses études l'ont amené à faire la distinction entre le sujet parlant, le locuteur et l'énonciateur tout en les considérant comme les différentes facettes d'un même actant, ce qui l'a conduit à un sujet hétérogène et à la conception du phénomène de la polyphonie.

Dans notre travail, nous optons pour le locuteur-journaliste car comme le mentionne C. Kerbrat-Orecchioni, le sujet d'énonciation³ renvoie précisément à un rôle social, à une profession celle de journaliste dans une entreprise d'information, d'un public en fonction des spécificités de l'instance émettrice du message et de ses positionnements idéologique et politique. Donc, le locuteur représente la personne à qui nous devons imputer la responsabilité d'un énoncé. Il assume la portée de ses propos et c'est sa voix qui modalise ses énoncés respectifs. Selon toujours cette linguiste, ce locuteur est pluriel et pris dans un réseau de dire : il doit rapporter l'information en utilisant plusieurs sources, il doit aussi orienter l'interprétation en argumentant tout en restant « objectif ». Aussi, s'agit-il pour nous de dégager l'ensemble des manifestations de la subjectivité imputées uniquement au locuteur-journaliste : son inscription dans ses énoncés et la façon dont il se situe par rapport au discours polémique rapporté (implication ou distanciation), à partir de l'analyse d'un certain nombre d'articles de la presse écrite algérienne d'expression française puisés dans les trois quotidiens *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*.

1.2. La subjectivité dans le langage

Lorsque nous parlons du discours comme étant une forme d'utilisation de la langue et lorsque nous définissons l'énonciation comme une pratique effective de cette langue, il est

¹ O. DUCROT, 1984, *op. cit.*, p. 198.

² *Idem.*, p. 200.

³ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, p. 179.

impératif d'aborder la notion de la subjectivité et de cerner l'ensemble des manifestations de celle-ci dans ce discours et dans la communication journalistique en général.

Certes, le langage ne saurait être un simple instrument de communication (destiné seulement à transmettre des informations), mais il est considéré comme une activité entre deux protagonistes, énonciateur et allocutaire, à travers laquelle l'énonciateur se positionne par rapport à cet allocutaire, à son énoncé et même à son énonciation. D'ailleurs, E. Benveniste définit le langage comme suit : « *c'est dans et par le langage que l'Homme se constitue comme sujet* »¹.

La problématique de l'énonciation est en étroite relation avec celle de la subjectivité dans le langage. Cette dernière est considérée comme la composante centrale de l'énonciation. En tant que notion, la subjectivité est perçue par E. Benveniste comme « *l'unité psychique qui transcende la totalité des expressions qu'elle assemble et qui assure la permanence de la conscience.* »². Ainsi, suivant l'interprétation de ce dernier, la subjectivité et le langage sont intimement liés. Le langage, écrit-il, est « *la possibilité de la subjectivité qui en constitue une propriété fondamentale* »³. La subjectivité, selon ce linguiste, est donc « *la capacité du locuteur à se poser comme sujet* »⁴. De même, C. Kerbrat-Orecchioni affirme « *qu'aucun lieu langagier n'échappe à l'emprise de la subjectivité* »⁵.

La linguistique de l'énonciation a pour objet de repérer les traces dans le discours des conditions de production de ce discours et des différents constituants de la « situation de discours », et plus particulièrement les procédés linguistiques par lesquels le locuteur s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui⁶ et à travers lesquels le locuteur imprime sa marque dans l'énoncé. En outre, le locuteur, dans son rôle de producteur de sens de l'acte de langage doit faire parvenir son message à l'allocutaire, dans son rôle d'interpréteur du sens de cet acte⁷. Donc, là le locuteur se trouve en présence de l'autre pour la construction de l'acte de communication.

¹ E. BENVENISTE, « L'appareil formel de l'énonciation », dans *Langages. L'énonciation*, 5^e année, n°17, 1970, sous la direction de Tzvetan Todorov, pp. 12-18, [en ligne]. Disponible sur < www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_1970_num_5_17_2572 > (Consulté le 10 janvier 2016).

² E. BENVENISTE, 1966, *op. cit.*, p. 260.

³ *Idem.*, p. 263.

⁴ *Ibid.*, p. 269.

⁵ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, p. 117.

⁶ *Ibid.*, p. 32.

⁷ P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, p. 33.

1.2.1. L'altérité ou le discours de l'Autre

Selon E. Benveniste, la subjectivité implique que seuls les pronoms « *Je* » et « *Tu* », supposant respectivement un énonciateur et un énonciataire, sont considérés comme des personnes. Le pronom « *Il* » est considéré comme « non personne » du moment qu'il se réfère toujours à ce dont on parle, c'est-à-dire à l'univers référentiel. Cette « non personne » ne peut pas renvoyer à une subjectivité d'un locuteur qui mobilise la langue à son compte.

De ce fait, le sujet parlant « *Je* » n'a conscience de soi que par rapport à l'Autre « *Tu* ». E. Benveniste précise que « *c'est dans une réalité englobant les deux termes (je-tu) et les définissant par relation mutuelle qu'on découvre le fondement linguistique de la subjectivité* »¹. Le *Moi* n'existe que vis-à-vis de l'Autre, c'est une relation d'allocution, de dialogue qui unit foncièrement « *Je* » et « *Tu* ». En disant « *Je* », un locuteur se pose comme sujet « *Moi* » et pose « *Tu* » comme une personne extérieure, « *Autre* ». Ainsi, le recours à la notion de dialectique du Même et de l'Autre a pour objectif d'assurer une meilleure compréhension des contradictions comme elle favorise également la mise en évidence de la subjectivité du locuteur.

Le concept d'altérité, plus utilisé dans de nombreuses disciplines comme la philosophie, renvoie à ce qui est extérieur à un « soi », à ce qui est « autre », qui est différent de soi-même. Ce concept, appliqué à la communication linguistique, pose le primat du dialogue, de l'interaction constitutive de tout acte de langage qui lie toujours le locuteur à l'allocutaire : le premier est sujet communicant, le second est sujet interprétant du message. Ainsi, suivant l'interprétation de ce dernier, la subjectivité et le langage sont intimement liés. Le langage, écrit E. Benveniste, est « *la possibilité de la subjectivité qui en constitue une propriété fondamentale* »². La subjectivité, selon ce linguiste, est donc « *la capacité du locuteur à se poser comme sujet* »³. De même, C. Kerbrat-Orecchioni affirme « *qu'aucun lieu langagier n'échappe à l'emprise de la subjectivité* »⁴.

1.2.2. Les subjectivèmes

Toute rédaction n'est pas dénuée de « subjectivisme » du moment qu'elle émane de la personne. En écrivant, l'auteur attribue au vocabulaire qu'il choisit et qu'il utilise, des traits affectifs et évaluatifs qui sont les marques de sa subjectivité, suivant le contexte d'énonciation. Dans ce sens, en centrant son étude sur la subjectivité, C. Kerbrat-Orecchioni avance que toute

¹ E. BENVENISTE, 1966, *op. cit.*, p. 260.

² *Idem.*, p. 263.

³ *Idem.*, p. 269.

⁴ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, p. 117.

unité lexicale est, d'une certaine manière, subjective¹. Elle précise qu'il existe un autre type de subjectivité affective et évaluative qui opère sous le mode implicite. Aussi, le discours objectif est-il celui qui « *s'efforce de gommer toute trace de l'existence d'un énonciateur individuel* », alors que le discours subjectif est celui dans lequel « *l'énonciateur s'avoue explicitement ou se pose implicitement comme la source évaluative de l'assertion* »².

Dans son ouvrage, *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, C. Kerbrat-Orecchioni a fait référence au terme « subjectivème » qui, selon elle, englobe tous les mots (substantifs, adjectifs, verbes et adverbes) essentiellement qui ont un caractère subjectif, c'est-à-dire qui apporte une évaluation, un jugement affectif ou non du locuteur vis-à-vis de l'objet dénoté. En d'autres termes, tous les mots porteurs d'évaluations positives ou négatives auxquels cette linguiste fait référence. Ce sont toutes les unités linguistiques qui marquent un lieu d'inscription de la subjectivité langagière, c'est-à-dire qui « *fonctionnent comme indices de l'inscription dans l'énoncé du sujet d'énonciation* »³. Dans ce sens, C. Kerbrat-Orecchioni a établi une grille d'analyse de discours en termes de subjectivité non déictique où elle distingue la subjectivité évaluative, affective et axiologique. Ces unités nous renseignent comment et par quels moyens linguistiques se manifeste la relation entre le locuteur-journaliste et son lecteur ?

1.2.2.1. La subjectivité affective

Les « subjectivèmes » affectifs sont des expressions ou des unités linguistiques qui indiquent que le sujet d'énonciation se trouve émotionnellement impliqué dans le contenu de son énoncé c'est-à-dire que nous pouvons déceler ses sentiments et ses attitudes à travers son énoncé.

Selon C. Kerbrat-Orecchioni, les adjectifs affectifs « *énoncent, en même temps qu'une propriété de l'objet qu'ils déterminent, une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet. Dans la mesure où ils impliquent un engagement affectif de l'énonciateur, où ils manifestent sa présence au sein de l'énoncé, ils sont énonciatifs* »⁴. Ces adjectifs reflètent une certaine prise de position de la part de l'énonciateur, ils portent une valeur affective du type : *poignant, pathétique, drôle, etc.* Ainsi, pour comprendre la signification de ces subjectivèmes, nous devons les insérer dans la dynamique du discours qui les prend en charge. Par ailleurs, notons que cette forme de subjectivité peut avoir une fonction pragmatique (conative) lorsque le locuteur-journaliste tente de faire en sorte que le lecteur éprouve les mêmes impressions, les

¹ *Idem.*, p. 70.

² *Ibid.*, p. 71.

³ *Ibid.*, p. 32.

⁴ *Ibid.*, p. 84.

mêmes états d'âme que lui, ce qui favorise son « *adhésion à l'interprétation qu'il propose des faits* »¹.

1.2.2.2. La subjectivité évaluative

Quant à cette catégorie de subjectivité, C. Kerbrat-Orecchioni propose une division en deux classes qui sont les évaluatifs non-axiologiques et les évaluatifs axiologiques.

a. Les évaluatifs non-axiologiques

Sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif ou réaction émotionnelle du locuteur, cette classe comprend toutes les unités linguistiques qui impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté. Ce dernier est décrit selon la norme d'évaluation adoptée par le locuteur. A ce propos, C. Kerbrat-Orecchioni précise que l'utilisation de ces évaluatifs non-axiologiques se fonde sur une double norme : la première interne à l'objet support de la qualité et la seconde spécifique du locuteur - et c'est dans cette mesure qu'ils peuvent être considérés comme subjectifs².

b. Les évaluatifs axiologiques

Les évaluatifs axiologiques impliquent de la même façon une évaluation de la part du locuteur, mais en plus, et à la différence des précédents, ils portent sur l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent un jugement de valeur, positif ou négatif ; ils sont donc doublement subjectifs, selon C. Kerbrat-Orecchioni dans le mesure où : (1) leur usage varie [...] avec la nature particulière du sujet d'énonciation dont ils reflètent la compétence idéologique ; (2) où ils manifestent de la part du locuteur une prise de position en faveur, ou à l'encontre, de l'objet³. Pour elle, cette catégorie, dont la subjectivité est beaucoup plus voyante que les autres catégories, est très importante.

1.3. L'énonciation journalistique

Dans ce qui suit, nous avons jugé nécessaire de consacrer ce point à l'énonciation dans le cadre du genre de discours étudié, à savoir, le discours journalistique, et ensuite d'évoquer quelques caractéristiques de l'énonciation journalistique.

¹ *Ibid.*, p. 125.

² *Ibid.*, p. 86.

³ *Ibid.*, p. 91.

Pour repérer les marques linguistiques appropriées dans le discours journalistique qui nous intéresse dans notre étude, nous allons prendre en considération trois concepts pouvant nous orienter à les découvrir, à savoir le **phénomène de tension**, le **concept de transparence** et la **notion de distance**. Le premier concept a pour finalité de persuader l'allocutaire et le pousser à agir ou à réagir et le locuteur doit bien fonder ses opinions pour y arriver. Donc, il est question de degré avec lequel s'adresse le locuteur à son allocutaire. Plus l'énoncé est objectif plus la tension est minimale. Le deuxième concept a pour objectif principal la crédibilité du discours tout en prouvant la véracité de ses sources (manque de marques d'énonciation ou de modalité). Donc, plus un discours est transparent plus l'allocutaire se démarque de l'énoncé. Le dernier concept représente le « degré zéro d'implication » de la part du locuteur dans son discours. Il s'agit de savoir si le locuteur s'investit ou s'efface totalement ou partiellement de son discours. Donc, plus la distance est apparente plus le locuteur s'efface de son énoncé.

1.3.1. La subjectivité dans le discours journalistique

Sur le plan de l'énonciation, un discours est plus ou moins subjectif selon que la présence du locuteur, en tant que sujet, est plus ou moins manifeste dans son énonciation. En d'autres termes, le discours journalistique tend à la subjectivité lorsque le journaliste rend perceptible, à travers ses choix langagiers, sa manifestation dans ses énoncés. Par contre, plus le journaliste tend à gommer dans l'énonciation les traces de sa présence, plus son discours tend à l'objectivité.

Dans son ouvrage référence, C. Kerbrat-Orecchioni souligne que « *le discours objectif [...] s'efforce de gommer toutes traces de l'existence d'un énonciateur individuel* »¹. Quant au discours subjectif, c'est « *[...] celui dans lequel l'énonciateur s'avoue explicitement ou se pose implicitement comme source évaluative de l'assertion* »².

Ainsi, les choix discursifs du locuteur traduisent la position qu'il s'attribue face à lui-même, face aux objets dont il parle et face à ceux à qui son discours est destiné.

Le discours journalistique, en plus qu'il soit un lieu d'informations et de représentation du monde, est également un lieu de construction et d'affirmation de l'identité sociale du journaliste et du journal auquel il appartient (confirmation de son positionnement idéologique). En livrant des informations sur un fait, un événement,... le journaliste est tenu de donner une représentation sur ce fait ou événement et, ce faisant, définir le rapport qu'il entretient avec cela. C'est ce que souligne Robert Vion en affirmant que « *le dictum correspondant à la*

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, p. 80.

² *Idem.*

représentation d'une réalité impliquant la subjectivité du sujet qui la construit »¹. C'est ce que nous retrouvons dans notre cas d'étude où le journaliste, en livrant l'information sur la polémique de K. Daoud et A. Hamadache, il nous fait une représentation de cette polémique tout en donnant son point de vue en utilisant un langage le plus neutre possible, libre de toute connotation et cela pour paraître objectif.

Cependant, nous pouvons distinguer divers moyens linguistiques qui permettent au journaliste de manifester sa subjectivité et sa présence dans ses énoncés. En effet, la théorie de l'énonciation s'est consacrée à l'étude de ses multiples moyens linguistiques qui participent à l'instauration de la subjectivité dans le discours. Dès lors, C. Kerbrat-Orecchioni parle de subjectivité interprétative.

1.3.1.1. La subjectivité de type « interprétatif »

Au-delà des subjectivèmes auxquels a recours un journaliste pour manifester sa présence et ses attitudes dans ses énoncés, il existe plusieurs autres formes de subjectivité langagière, qui permettent au locuteur-journaliste de s'inscrire dans son discours. C. Kerbrat-Orecchioni parle de subjectivité « interprétative »² qui est une autre forme de subjectivité plus subtile que les autres. Celle-ci ne concerne pas de façon directe le locuteur mais elle « *intervient entre les actants de l'énonciation et de l'énoncé* »³ et les lieux d'inscription sont extrêmement divers indiquant une option interprétative ou analytique du locuteur. De ce fait, cette forme de subjectivité est très présente et très utilisée par les journalistes dans leurs discours et cela dans le but d'orienter le lecteur et lui proposer des pistes de réflexion. Cette activité interprétative s'exprime dans la comparaison, la superposition, l'opposition, la dénomination et le rapprochement des faits.

a. Le rapprochement des faits

Les journaux ont, le plus souvent, recours à la subjectivité de type « interprétative » où sous l'apparente objectivité du discours, s'exprime une véritable subjectivité, dans la mesure où le journaliste ne se contente pas de « raconter » ou d'« expliquer », bien au contraire, ces discours marquent le plus souvent une prise de position, une interprétation des événements.

Pour mieux illustrer son article et orienter son lecteur, le locuteur-journaliste fonde ses affirmations et les informations qu'il cite en recourant au rapprochement des faits. Aussi, ce dernier établit-il des relations entre les faits et les événements qu'il rapporte dans ses articles.

¹ R. VION, « Reprise et modes d'implication énonciative », dans *La linguistique*, 2006/2, vol. 42, p. 14, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2006-2-page-11.htm> > (Consulté le 10 février 2016).

² C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, p. 125.

³ *Idem.*

Pour ce faire, il adopte des similitudes, des parallélismes et des comparaisons qui peuvent être d'ordre d'implication, d'opposition, de subordination, etc.

Pour le bien-fondé de leurs dires, certains quotidiens, sinon la majorité, ont cette tendance à recourir à cette pratique pour attirer l'attention du lecteur et diriger sa lecture et sa réflexion.

Concernant notre étude, les deux quotidiens indépendants ont établi ce rapprochement des faits entre la fatwa appelant au meurtre de l'auteur Kamel Daoud et la décennie noire qui a vu nombre d'intellectuels et d'écrivains ciblés par des fatwas les condamnant à mort.

Ce thème est très récurrent dans presque tous les quotidiens indépendants, en particulier dans les pages d'*El Watan*, du *Quotidien d'Oran* et même dans d'autres quotidiens, à l'exemple du *Soir d'Algérie* et *L'Expression*. Pour mieux appuyer ses informations et ses écrits et pour « confirmer le bien-fondé de l'explication »¹, le locuteur-journaliste a recours à ces parallélismes des faits.

Citons par exemple les titres suivants pour mieux voir ce rapprochement des faits :

- L'ombre de Mekbel a plané sur le sit-in à Bejaïa
(*El Watan* du 25 décembre 2014, p. 5)
- L'Histoire ne doit pas se répéter
(*L'Expression* du 23 décembre 2014, p. 3)

Dans le titre d'*El Watan*, le journaliste a fait référence à l'écrivain Saïd Mekbel, journaliste-chroniqueur, qui fut assassiné lors de la décennie noire (en 1994), faisant ainsi un rapprochement et un parallèle entre cet assassinat et la fatwa appelant à la condamnation du journaliste-écrivain K. Daoud (également). Tous les deux sont des journalistes, une corporation qui a payé un lourd tribut pour avoir pris la plume. Dans cet autre titre du quotidien *L'Expression*, le journaliste nous rappelle les années de chaos et de barbarie vécues par les Algériens et demande que cette Histoire sanglante et cauchemardesque soit évitée et que cette parenthèse soit fermée à jamais.

Ainsi, ces deux titres sont un exemple de parallélisme et de rapprochement des faits passés et présents.

b. La dénomination

En tant qu'activité interprétative subjective, la dénomination ou l'acte de dénommer inscrit le journaliste-locuteur dans son énoncé, indiquant ainsi une dimension interprétative ou analytique de ce dernier. En effet, le journaliste utilise très souvent ce procédé dans ses discours pour dénommer les événements, les faits, les personnes, etc. et cela dans le but de

¹ P. CHARAUDEAU, 2005, *op. cit.*, p. 126.

donner un sens voulu au discours et ramener le lecteur vers le point de vue qu'il défend. A ce sujet, C. Kerbrat-Orecchioni avance que « *dénommer, c'est choisir au sein d'un paradigme dénominatif ; c'est faire tomber sous le sens, c'est orienter dans une certaine direction analytique, l'objet référentiel ; c'est abstraire et généraliser, c'est classifier et sélectionner : l'opération dénominative [...] n'est jamais innocente, et toute désignation est nécessairement tendancieuse* »¹. Ainsi, l'objet dénommé ne constitue pas un réfèrent brut, mais en revanche un objet *perçu, interprété et évalué*² et à travers cette dénomination, l'identité et le positionnement du journaliste-locuteur sont aisément décelables. Ainsi en dénommant l'objet, le journaliste-locuteur exprime aussi son point de vue à l'égard de ce qu'il nomme et se positionne par rapport à ce qui a été dit sur le même objet (il se situe par rapport à d'autres dénominations).

Dans cette même perspective, S. Moirand considère que « *si on nomme pour l'autre, en nommant, on donne également une image de soi : on se montre* »³. Le locuteur, comme son interlocuteur, a à son actif un vocabulaire disponible et identique, ces mots sont mémorisés à partir de leur emploi dans différentes situations et différents contextes.

Sans être fortuite, l'activité dénominative qui n'implique pas uniquement « catégorisation » ou « désignation », joue un rôle important dans l'orientation argumentative dans un discours d'information. Elle participe également à la révélation du positionnement idéologique et la signification que le journaliste veut attribuer à son énoncé.

À titre d'exemple, dans notre cas d'étude, les journalistes des deux quotidiens indépendants ont beaucoup utilisé ce procédé pour dénommer et qualifier les acteurs de la polémique et cela pour mieux orienter le lecteur et être plus persuasif. Ils ont eu recours à différentes dénominations des protagonistes, entre autres, « *le très controversé* », « *obscur imam de quartier* », termes dévalorisants ayant une connotation négative pour le protagoniste menaçant et « *une plume libre* », « *chroniqueur vedette* », termes valorisants ayant une connotation positive pour le protagoniste menacé.

1.3.2. L'effacement énonciatif

En conformité avec la déontologie du journalisme qui exige de lui qu'il s'efface, le journaliste doit, dans son discours, adopter une certaine posture pour faire preuve d'objectivité, de neutralité et d'impartialité.

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, p. 126.

² *Ibid.*, pp. 68-69.

³ S. MOIRAND, « De la nomination au dialogisme : quelques questionnements autour de l'objet de discours et de la mémoire des mots », dans A. CASSANAS, A. DEMANGE, B. LAURENT, A. LECLER, (coord), *Actes du IIIe colloque jeunes chercheurs Praxiling*, 7 et 8 mars 2003, p. 36, Montpellier III, Université Paul-Valéry.

Pour informer le public sans prendre position et sans se prononcer sur la véracité de ses informations, le journaliste utilise des marques linguistiques et des tournures qui lui permettent de faire passer son message mais sans aucune attitude vis-à-vis de ce qu'il écrit et sans s'impliquer complètement. Ce phénomène est appelé l'*effacement énonciatif*. P. Charaudeau qualifie cette pratique comme « *un jeu que joue le sujet parlant, comme s'il était possible de ne pas avoir de point de vue, de disparaître complètement de l'acte d'énonciation et de laisser parler le discours par lui-même* »¹.

Par ailleurs, dans un article paru dans la revue *Langages*, Alain Rabatel a utilisé les notions de *sousénonciateur* et *surénonciateur* et cela dans le but de mieux expliciter cette stratégie de l'effacement énonciatif. Selon lui, le *sousénonciateur* est cet énonciateur dominé par le *surénonciateur*, ce dernier qui saturerait son propos de sa présence².

En outre, pour rapporter l'information sur un événement réel, le journaliste se réfère à d'autres discours (discours de témoin, discours d'autres journaux,...) tenus sur ce fait. Et selon ses intentions ou ses attitudes de s'effacer partiellement ou complètement, il adopte des stratégies discursives où la prise en charge énonciative prend diverses formes dont les plus récurrentes sont les phénomènes de modalisation et les phénomènes citationnels.

1.3.2.1. Les phénomènes de modalisation

Un locuteur peut introduire une part de subjectivité dans son énoncé et cela en le modalisant. Cette pratique, outre les déictiques, lui permet de donner son avis ou ses impressions, de commenter ce qu'il dit ou écrit ou encore pour influencer ses interlocuteurs dans le but de marquer ainsi sa présence dans son discours. En d'autres termes, la modalisation est considérée comme l'art de nuancer son discours selon l'impression que le locuteur veut produire sur le destinataire. Repérer la modalisation, c'est reconnaître les marques de jugement du locuteur qui équivaut à l'expression de sa subjectivité.

P. Charaudeau définit la modalisation comme « *une partie du phénomène d'énonciation [...] qui permet d'explicitier ce que sont les positions du sujet parlant par rapport à son interlocuteur, à lui-même et à son propos* »³. Quant à C. Kerbrat-Orecchioni, elle aborde le phénomène sous un autre angle et réserve « *le terme de "modalisateurs" aux seuls procédés*

¹ *Ibid.*, p. 650.

² Alain RABATEL, « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques », dans *Langages. Effacement énonciatif et discours rapportés*, 38^e année, n°156, 2004, p. 9, [en ligne]. Disponible sur < http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_2004_num_38_156_960 > (Consulté le 10 mars 2016).

³ P. CHARAUDEAU, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, coll. « Education », 1992, p. 572.

signifiants qui signalent le degré d'adhésion (forte ou mitigée/incertitude/rejet) du sujet d'énonciation aux contenus énoncés »¹.

Les phénomènes de modalisation sont très fréquents dans le discours journalistique. Ils sont nécessaires dans la mesure où le journaliste s'en sert pour appuyer une certaine attitude (adhésion/rejet/distanciation) par rapport à l'énoncé et à travers lesquels il affiche son intention en procurant au destinataire des éléments d'interprétation de l'énoncé en question, et cela se fait sous différentes façons. Ainsi, pour se distancier des propos qu'il tient, le journaliste peut recourir aux différents mécanismes de modalisation : il peut utiliser le mode conditionnel dit journalistique qui place l'énoncé dans la catégorie du *probable* et de *l'éventuel* et qui présuppose que le locuteur-journaliste n'adhère pas complètement à son assertion ; ou recourir à des verbes modaux comme le verbe *pouvoir* dans l'exemple suivant : Cela pourrait également ajouter des dégâts ; ou employer des verbes qui connotent des actions positives ou négatives, et en fonction d'un contexte expriment l'appréciation/dépréciation du locuteur comme le verbe « *poursuivre ses attaques* » où l'action qu'il désigne est péjorative ou bien « *réagir* » où l'action qu'il désigne est méliorative.

1.3.2.2. Les phénomènes citationnels

Les phénomènes citationnels sont considérés comme l'un des mécanismes discursifs de mise à distance qui attribuent la prise en charge à un énonciateur extérieur. Ainsi, pour marquer sa distance, plus ou moins grande, vis-à-vis des situations exprimées dans son discours, le journaliste peut avoir recours à d'autres énonciateurs auxquels il attribue la responsabilité de l'énonciation.

Pour illustrer ce mécanisme langagier, nous proposons d'observer les énoncés suivants :

- « *A l'école, on apprend aux enfants à être intolérants* », **dénonce** Kader Sadjji du café littéraire, (...).
(*El Watan*, 25 décembre 2014, page 5)

- « *C'est l'amnésie qui fait qu'aujourd'hui, des personnes lancent encore ces fatwas* » **accuse** Saïd Salhi, vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme.
(*El Watan*, 25 décembre 2014, page 5)

Ainsi, dans ces exemples, le locuteur-journaliste convoque un tiers, respectivement « Kader Sadjji du café littéraire de Béjaïa », « Saïd Salhi, vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme ». Dès lors, ce n'est pas le journaliste qui assume les propos avancés mais cet autre énonciateur qu'il a convoqué. Ces exemples montrent comment

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, pp. 132-133.

le recours aux dires des autres, comment le fait de citer les paroles de l'autre permet de présenter des faits sans en assumer la responsabilité.

En effet, en rapportant le discours de l'autre, le journaliste pourrait paraître subjectif : le fait de sélectionner un passage quelconque pour le citer montre une certaine implication de la part du locuteur. Le fait de traduire également les propos, les attitudes de celui dont il est question, cela dévoile la trace du journaliste.

Dans l'exemple (2), il s'agit d'un discours qui fait coexister deux énoncés parfaitement distincts : un énoncé cité « *C'est l'amnésie qui fait qu'aujourd'hui, des personnes lancent encore ces fatwas* », et un énoncé citant « accuse Saïd Salhi, vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme ». Ces deux énoncés sont articulés par des marqueurs typographiques (ici ce sont les guillemets) et lexicaux (ici un verbe introducteur : accuser au présent). Ce discours rapporté est constitué de deux énoncés qui sont syntaxiquement indépendants. Le journaliste assume l'énoncé citant et prend distance de l'énoncé cité en l'attribuant au vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme.

En outre, examinons l'exemple suivant :

- Le chroniqueur du *Quotidien d'Oran* a **indiqué** aussi **que** plusieurs titres de la presse privée se sont constitués partie civile contre Hamadache. Par ailleurs, l'auteur de *Meursault, contre-enquête* **se dit** « *déterminé à ne pas lâcher cette personne qui l'a menacé* ».

(*El Watan*, 19 décembre 2014, page 17)

Nous remarquons que les énoncés de cet exemple sont intégrés au reste du texte sur le plan morphologique comme sur le plan syntaxique. Ils sont introduits par des verbes de parole qui permettent, souvent, au locuteur de porter un jugement ou une critique sur la situation (par exemple le verbe *indiquer*). Ainsi, en utilisant ce genre de discours, le journaliste attribue le dire à autrui, d'ailleurs l'usage des guillemets qui encadrent l'expression « *déterminé à ne pas lâcher cette personne qui l'a menacé* », permet au journaliste de renforcer sa distanciation des propos exprimés. Là, nous sommes en présence d'un discours rapporté de type indirect.

En effet, le recours au discours de l'Autre est inévitable dans la presse écrite. Cela est principalement dû au fait que les journalistes recourent aux propos d'autrui pour enrichir le contenu de leurs articles. En rapportant le discours de l'Autre, le journaliste pourrait paraître subjectif : le fait de sélectionner un passage quelconque pour le citer montre une certaine implication de la part du locuteur. Le fait de traduire également les propos, les attitudes de celui dont il est question, cela dévoile une certaine trace du journaliste. Ce dernier est toujours présent dans son texte même s'il essaye de s'en effacer. Autrement dit, il ne s'agit pas d'un réel

effacement mais tout simplement d'une stratégie qui a pour objectif de créer et de prolonger l'effet d'objectivité.

1.4. Du discours à l'interdiscours

1.4.1. L'interdiscours et la mémoire discursive

Dans le cadre de l'analyse du discours, la notion d'« interdiscours » est considérée comme la pierre angulaire dans un discours. En ce sens, tous les chercheurs en analyse du discours et particulièrement ceux qui ont développé l'approche énonciative sont unanimes pour dire qu'il y a toujours les traces d'un autre discours dans celui que nous sommes en train d'analyser ; et qu'un locuteur ne peut marquer son positionnement que par rapport aux positions des autres et en fonction de ce que disent les autres sur le même sujet. Ainsi, le discours est perçu comme « un carrefour de voix ».

Pour rappel, il est important de souligner que le concept d'interdiscursivité est englobant, auquel les notions de « dialogisme » et d'« intertextualité » sont étroitement liées. L'interdiscursivité pourrait être ainsi considérée comme « *une notion générique de mise en relation de ce qui a été déjà dit quelle que soit la forme textuelle sous laquelle apparaît ce déjà-dit* »¹. M. Bakhtine parle de « dialogisme » qui repose sur le constat que l'énoncé laisse entendre d'autres voix que celle de l'énonciateur principal. A cet effet, toute production verbale est donc inscrite dans un rapport dialogique (relation à l'Autre) de sorte qu'elle est adressée à des fins et des attentes. Ce linguiste russe a le mérite d'avoir posé les jalons de cette conception du langage et de la communication foncièrement interactive. Le dialogisme est par conséquent intrinsèque à toute production verbale, orale ou écrite, comme le confirme M. Bakhtine dans ce passage :

« Toute énonciation, même sous forme écrite figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle. Elle n'est qu'un maillon de la chaîne des actes de parole. Toute inscription prolonge celles qui l'ont précédée, engage une polémique avec elles, s'attend à des réactions actives de compréhension, anticipe sur celles-ci, etc. »².

Donc, nous pouvons ainsi définir l'interdiscours comme un « *ensemble des unités discursives avec lesquelles il entre en relation. Selon le type de relation interdiscursive [...], il pourra s'agir des discours cités, des discours antérieurs du même genre, des discours*

¹ P. CHARAUDEAU, « La situation de communication comme lieu de conditionnement du surgissement interdiscursif », 2006, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.patrick-charaudeau.com/La-situation-de-communication.html> > (Consulté le 05 juillet 2016).

² M. BAKHTINE, 1978, *op. cit.*, p. 105.

contemporains d'autres genres, etc. »¹. Par conséquent, le discours est toujours en relations diverses avec d'autres discours. Autrement dit, chaque discours quel qu'il soit et plus particulièrement le discours journalistique entretient des liens avec d'autres discours (officiel, politique, religieux,...) qui circulent dans l'espace social. De ce fait, nous pouvons déduire que le locuteur ne peut en aucun cas être l'unique source de son discours, car son rôle consiste à rapporter les événements et les déclarations des acteurs sociaux (hommes politiques, spécialistes, citoyens, etc.), citer des sources diverses, confronter plusieurs points de vue, etc. Pour cela, il sera obligé de se situer par rapport à ces discours pour contribuer à avoir une certaine identité discursive.

Dans le cadre de ce travail, avoir recours à la notion d'« interdiscours » est important car ceci affirme que « *tout discours est traversé par l'interdiscursivité, il a pour propriété constitutive d'entrer en relation multiforme avec d'autres discours* »², ou encore il y a interaction d'un discours avec des discours autres tenus sur le même objet ou sujet (thème).

Cette affirmation nous mène à dire donc que les discours des trois quotidiens *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* entretiennent des rapports entre eux et avec d'autres discours sociaux qu'il faut clarifier en analysant les procédés discursifs implicites ou explicites (discours rapporté, présupposition, ironie, allusions, reformulations, citations, indices typographiques...) par lesquels le locuteur-journaliste met son discours en confrontation avec les « dire » de l'Autre.

Citons cet exemple :

[...] En plus de la Constitution, Madani Mezrag, devenu en 2014 une « **personnalité nationale** », **intervient sur toutes les questions** sans se démarquer de ses anciennes convictions qui ont mis **le pays à feu et à sang dans les années 1990** [...]».

Le journaliste a utilisé des guillemets pour la qualification de Madani Mezrag de « *personnalité nationale* » pour signifier que ceci n'est pas son propre discours, qu'il n'en est pas responsable ; il lui est extérieur, il appartient à un autre énonciateur.

Ceci dit, le locuteur-journaliste accentue que cette « personnalité nationale » se comporte le plus normalement du monde en intervenant sur toutes les questions nationales qui concernent le pays pour mieux attribuer « négativement » ceci à une autre source énonciative. En outre, l'énoncé « *sans se démarquer de ses anciennes convictions qui ont mis le pays à feu et à sang dans les années 1990* » fait référence aux événements de la décennie noire et

¹ D. MAINGUENEAU, 1996, *op. cit.*, p. 51.

² P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, p. 324.

fonctionne comme un rappel inscrit dans la mémoire discursive de la société algérienne, s'inscrivant ainsi dans une divergence de point de vue.

Enfin, nous pouvons ajouter que Jacqueline Authier-Revuz a abordé les notions de *dialogisme* et de *polyphonie* sous forme d'*hétérogénéité* qu'elle a analysée finement car un discours n'est presque jamais homogène. Pour celle-ci, « *le repérage des traces du discours inconscient dans l'analyse débouche sur l'affirmation que tout discours est polyphonique* »¹. Elle a distingué entre l'*hétérogénéité montrée* et l'*hétérogénéité constitutive*.

L'*hétérogénéité montrée* affiche la présence de l'Autre. Elle renvoie à toutes les marques localisables dans le discours et qui définissent en retour « *son rapport à ce qu'il considère comme son "extérieur"* »². Plus récemment, l'expression employée par J. Authier-Revuz pour caractériser cette hétérogénéité montrée est « *Représentation du discours autre* »³. Cette dernière se manifeste à travers le discours rapporté, les guillemets, l'italique, la négation, la présupposition, les proverbes et les slogans, et autres phénomènes.

L'*hétérogénéité constitutive* n'est pas exprimée par des marques visibles. Les mots et les énoncés d'autrui sont liés au texte d'une manière implicite. Cette hétérogénéité est dite constitutive parce que « *le mode de présence de l'autre, de l'ailleurs, dans un discours n'est pas celui de la rencontre, du contact ponctuel entre un intérieur et un extérieur ; c'est l'intérieur même du discours* »⁴. Dès lors, les frontières entre un discours et son extérieur ne sont pas toujours distinctes. En effet, selon J. Authier-Revuz, les textes tracent différemment les frontières avec ce qu'ils considèrent comme « étranger » : les frontières tracées correspondent à un mode de séparation affirmée avec l'autre et inversement, l'effacement des frontières correspond à un mode de la non-démarcation avec l'autre⁵.

Enfin, nous pouvons préciser que ces points essentiels de l'interdiscursivité que nous avons abordés sont très présents dans notre corpus et qu'il faut déceler dans la mesure où ils

¹ Jacqueline AUTHIER-REVUZ, « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », dans *Langages*. 19^e année, n°73, 1984. *Les Plans d'Énonciation*, pp. 98-111, [en ligne]. Disponible sur < http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1984_num_19_73_1167 > (Consulté le 15 juin 2016).

² D. MAINGUENEAU, 1987, *op. cit.*, p. 81.

³ J. AUTHIER-REVUZ, « La représentation du discours autre : un champ multiplement hétérogène », dans *Le discours rapporté dans tous ses états : question de frontières*, (actes du colloque Bruxelles 8-11 novembre 2001), Juan-Manuel LOPEZ-MUNOZ, Sophie MARNETTE, Laurence ROSIER (eds), Paris, L'Harmattan, pp. 35-53.

⁴ J. AUTHIER-REVUZ, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, T1, Paris, Larousse, 1995, p. 236.

⁵ *Ibid.*, pp. 293-294.

nous renseignent sur le positionnement idéologique et l'identité des trois quotidiens de presse *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*. Ceci nous permettra de repérer les divers discours inhérents, entre autres les discours officiel, religieux, politique, etc. auxquels les trois quotidiens font référence. Donc, la notion d'interdiscours permet d'affirmer que « *tout discours est traversé par l'interdiscursivité, il a pour propriété constitutive d'entrer en relation multiforme avec d'autres discours* »¹. Ce faisant, le journaliste-locuteur use des procédés discursifs implicites ou explicites (discours rapporté, citations, ironie, présupposition, allusions, reformulations, indices typographiques, etc.) pour éclairer les frontières de ses dires avec ceux de l'Autre, ce qui est « extérieur » à ses propos comme dans l'exemple suivant :

Les manifestants comptent aussi **clamer** des slogans tels que : « Solidarité avec Kame1 Daoud », « **20 ans de terrorisme, bezze1 !** », « **Après Alloula, Bakhti et Hasni, ça suffit !** ».

(*El Watan*, 23 décembre 2014, page 2)

Dans cet exemple, les expressions « *20 ans de terrorisme, bezze1 !* » et « *Après Alloula, Bakhti et Hasni, ça suffit !* » mises entre guillemets signifient que le journaliste-locuteur se distancie de ces dires qu'il n'assume pas ; elles sont attribuées à un autre locuteur « extérieur ». Ainsi, ces guillemets marquent cette frontière ou cet écart constitutif qui sépare les deux discours. En outre, ces deux phrases font référence aux événements des années 1990 et fonctionnent comme un rappel de faits qui sont inscrits dans la mémoire discursive de la société algérienne.

Ces phrases ou ces rappels « *20 ans de terrorisme, bezze1 !* », « *Après Alloula, Bakhti et Hasni, ça suffit !* », « *non lointaines années de sang* » et autres sont autant d'expressions, d'énoncés qui désignent des événements vécus par le pays à des moments donnés de l'Histoire.

La notion de *mémoire discursive* a été approchée par plusieurs chercheurs linguistes dans diverses disciplines. De prime abord, cette notion fut définie, en 1981, dans le contexte de l'analyse du discours dite « française » par Jean-Jacques Courtine² en 1981, à partir des travaux de Michel Foucault, ensuite elle fut retravaillée par d'autres chercheurs linguistes, entre autres, Sophie Moirand, à partir de la fin des années 1990. J.-J. Courtine a proposé le concept de *mémoire discursive*, en déplaçant le support de la mémoire du sujet aux discours, et aux énoncés. Selon ce dernier, ces rappels constituent des *réseaux de formulation*³ ayant le rôle des

¹ P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, p. 324.

² Jean-Jacques COURTINE, « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyses du discours, à propos du discours communistes adressé aux chrétiens, dans *Langages. Analyse du discours politique*, n°62, 1981, p. 49, [en ligne]. Disponible sur < http://www.persee.fr/issue/lgge_0458-726x_1981_num_15_62_1873 > (Consulté le 12 mars 2016).

³ J.-J. COURTINE, 1981, *op. cit.*, p. 50.

préconstruits qui s'inscrivent sur l'axe vertical du discours qui correspond à l'interdiscours (la relation avec d'autres discours) propre à une certaine formation discursive. Pour rappel, l'axe horizontal, quant à lui, correspond à l'intradiscours, au discours lui-même, à l'ordre linéaire du texte. De ce fait, à toute formation discursive correspond une mémoire discursive, « *constituée par des formulations qui en répètent, en refusent, en transforme d'autres* »¹ et de plus ce terme de mémoire « *concerne l'existence historique de l'énoncé* au sein des pratiques discursives réglées par des appareils idéologiques »².

Ainsi, se basant sur le pouvoir évocateur des mots et des direx et sur les représentations qu'ils véhiculent, S. Moirand met en relief le rôle joué par la mémoire individuelle dans la construction de la mémoire interdiscursive médiatique. Pour cette dernière, il s'agit d'observer les mécanismes par lesquels les mots stockent la mémoire des faits et des événements. Ainsi formulée, la mémoire discursive devient une *mémoire interdiscursive*, car elle s'appuie sur le fil vertical des discours ; c'est le cas des *mots-événements* tels que *Tchernobyl*, *la vache folle* ou *le 11 septembre* ou encore *la décennie noire*. Dans cette même perspective, cette auteure affirme que « *les fils interdiscursifs qui se tissent dans l'axe vertical d'un événement à un autre sont essentiellement dus à la circulation de formulations ou de constructions syntaxiques qui traversent les communautés langagières et que les médias contribuent à faire circuler* »³.

En effet, beaucoup de mots et d'expressions fonctionnent comme des rappels d'autres discours déjà tenus dans divers contextes contribuant ainsi à l'établissement des liens interdiscursifs entre « événements » passés et présents et reliés entre eux par des relations de ressemblance ou d'implication.

Enfin, dans les articles des quotidiens de notre corpus, les journalistes-locuteurs ont argumenté leurs propos en recourant au rappel d'événements passés pour appuyer leurs discours. De là, un lien interdiscursif s'établit entre ces deux événements, à savoir l'appel au meurtre de l'écrivain K. Daoud à travers une fatwa et la décennie noire où beaucoup d'écrivains et de journalistes ont été tués suite à l'émission de fatwas.

¹ D. MAINGUENEAU, 1987, *op. cit.*, p. 84.

² J.-J. COURTINE, 1981, *op. cit.*, pp. 52-53.

³ S. MOIRAND, « Les lieux d'inscription d'une mémoire discursive », dans *Le langage des médias : discours éphémères ?*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 99. (Actes du colloque organisé par la section de français du Département des langues romanes de l'université d'Helsinki à l'Institut finlandais de Paris les 19 et 20 mai 2000).

1.4.2. La formation discursive et la notion de positionnement

La notion de « formation discursive » a bénéficié d'une « double paternité »¹, celle, d'une part, de Michel Foucault et d'autre part de Michel Pêcheux.

En s'intéressant à l'étude des rapports entretenus entre les pratiques sociales et les pratiques discursives, dans un cadre philosophique, Michel Foucault l'a introduite en 1969 dans *L'Archéologie du savoir*, sans se réclamer de l'analyse du discours, en signifiant que « *dans le cas où entre les objets, les types d'énonciation, les concepts, les choix thématiques, on pourrait définir une régularité (un ordre, des corrélations, des positions et des fonctionnements, des transformations, on dira [...] qu'on a affaire à une formation discursive* »². Selon celui-ci, c'est donc le concept de formation discursive qui permet de définir celui de discours, soit « *un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive* »³. Ensuite, Michel Pêcheux l'a reformulé et en a fait un des concepts essentiels de l'École française d'analyse du discours. Ainsi, en se référant au marxisme althussérien, M. Pêcheux a affirmé que toute *formation sociale* implique l'existence de « *positions politiques et idéologiques* » qui s'organisent en formations entretenant entre elles des rapports d'antagonisme, d'alliance ou de domination et qui incluent « *une ou plusieurs formations discursives inter-reliées, qui déterminent ce qui peut et doit être dit (articulé sous la forme d'une harangue, d'un sermon, d'un pamphlet, d'un exposé, d'un programme, etc.) à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée* »⁴. En d'autres termes, la formation discursive se présente comme étant « *un ensemble d'énoncés rapportables à un même système de règles, historiquement déterminées* »⁵.

De ce fait, nous remarquons que le discours est forcément traversé par d'autres discours, il contient donc des traces discursives implicites ou explicites. Autrement dit, les mots eux-mêmes changent de signification d'un contexte à un autre. Donc, ce sont les conditions d'ordre politique, idéologique, social, etc. qui donnent du sens à un discours quelconque. M. Bakhtine dira dans ce sillage que « *le mot est toujours chargé d'un contenu ou d'un sens idéologique ou événementiel. C'est ainsi que nous le comprenons et nous ne réagissons qu'aux paroles qui éveillent en nous des résonances idéologiques ou ayant trait à la vie* »⁶.

¹ D. MAINGUENEAU, « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse de discours », dans *Langage et société* 1/2011, n° 135, p. 87-99, [en ligne]. Disponible sur < www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2011-1-page-87.htm > (Consulté le 10 janvier 2016).

² Michel FOUCAULT, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, p. 53.

³ *Idem.*, p. 153.

⁴ Michel PECHEUX cité par D. MAINGUENEAU, 1996, *op. cit.*, p. 42.

⁵ M. FOUCAULT, 1969, *op. cit.*, p. 153.

⁶ M. BAKHTINE, *Le Marxisme et la philosophie du langage : essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1977, p. 102.

Ainsi, partant du principe que la formation discursive est « *considérée comme identité dans un interdiscours* »¹, nous pouvons avancer qu'elle est intimement liée à la notion d'interdiscours et encore qu'actuellement, nous avons cette « *tendance à employer la notion de formation discursive surtout pour les positionnements idéologiques [...]* »². De ce fait, considérée en tant qu'un ensemble d'énoncés socio-historiquement circonscrit que nous pouvons rapporter à une identité énonciative impliquant un positionnement dans un champ discursif, la formation discursive est employée essentiellement pour caractériser des *positionnements* politiques ou idéologiques³.

Concernant notre travail de recherche, dès lors que cette notion est intimement liée à l'identité, comme nous l'avons signalé plus haut, nous utiliserons la notion « formation discursive » dans un sens relativement limité pour désigner une production discursive spécifique qui renvoie à une certaine identité énonciative, en prenant en considération les éléments qui relèvent de l'ordre idéologique, social, politique et religieux qui dissimulent le positionnement, de manière implicite ou explicite, de chaque énonciateur vis-à-vis du thème de la polémique de K. Daoud.

Après avoir abordé la formation discursive, il est impératif d'envisager la notion de « positionnement » qui est considérée comme « une des catégories de base » dans l'analyse du discours. Elle participe à l'instauration et au maintien de l'identité énonciative⁴. Elle renvoie à la situation sociologique du locuteur relativement à un groupe social donné. Autrement dit, cette notion représente la distance idéologique du locuteur par rapport à ce qu'il dit ou écrit. D. Maingueneau et P. Charaudeau affirment dans leur dictionnaire que cette notion est la « *position qu'occupe un locuteur dans un champ de discussion, aux valeurs qu'il défend (consciemment ou inconsciemment) et qui caractérise en retour son identité sociale et idéologique* »⁵. Donc, ce positionnement implique une certaine vision du monde adoptée et une certaine identité.

Nous avons pu voir que le terme « formation discursive » a été adapté en analyse du discours pour désigner un positionnement idéologique. De son côté, D. Maingueneau affirme que le terme de positionnement n'implique pas nécessairement la notion d'idéologie, mais il se réfère plutôt à tout groupe producteur de discours « *qui n'existent*

¹ D. MAINGUENEAU, 1996, *op. cit.*, p. 65.

² *Ibid.*, p. 42.

³ P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, p. 271.

⁴ *Ibid.*, p. 453.

⁵ *Idem.*, p. 453.

que par et dans l'énonciation, la gestion de ces textes, (et non les citoyens considérés dans leur inscription socioéconomiques) »¹.

Par ailleurs, M. Pêcheux précise que les « mots changent de sens en passant d'une formation discursive à une autre »², d'où, lors de l'analyse du discours, la position idéologique du locuteur s'avère nécessaire. De ce fait, nous remarquons, aujourd'hui, cette « tendance à employer la notion de formation discursive surtout pour les positionnements idéologiques [...] parlera-t-on plus facilement de formation discursive pour des discours (politique, religieux...) qui sont en concurrence dans un champ discursif que pour le discours administratif ou la vulgarisation scientifique »³. Autrement dit, le concept de formation discursive est lié à divers domaines, en particulier à celui du politique et du religieux qui indiquent un positionnement idéologique bien défini.

En traitant de la même thématique, la polémique de K. Daoud, les trois quotidiens *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* qui répondent aux critères cités ci-dessus, en tant que lieux de productions discursives, sont considérés comme des « formations discursives ». Ils se caractérisent par la divergence des points de vue bien distincts dès lors que chaque organe de presse a sa ligne éditoriale, sa position par rapport à l'actualité et la vie publique. De plus, ces trois quotidiens forment des lieux de production discursive bien distincts et différents qui supposent des positionnements différents également. Pour mieux comprendre les discours relatifs à la polémique suscitée par la fatwa appelant au meurtre de K. Daoud, les trois journaux de notre corpus qui se caractérisent par la divergence de leur point de vue, en raison de leur appartenance à deux sphères de la presse algérienne, entretiennent, comme le précise D. Maingueneau, des relations privilégiées cruciales en impliquant ainsi des positionnements différents⁴.

2. L'approche pragmatique

2.1. Définitions

Sans trop nous encombrer en évoquant la genèse de la théorie de la pragmatique, il nous semble plus judicieux de rappeler seulement quelques travaux fondateurs et quelques concepts-clés pertinents et essentiels pour l'analyse. Toutefois, vue sous l'angle étymologique, la pragmatique vient du grec qui signifie : action, exécution, accomplissement, manière d'agir,

¹ D. MAINGUENEAU, 1987, *op. cit.*, p. 39.

² M. PECHEUX, *Les Vérités de la Palice*, Paris, François Maspero, 1975, p. 102.

³ D. MAINGUENEAU, 1984, *op. cit.*, p. 42.

⁴ D. MAINGUENEAU, 1987, *op. cit.*, p. 85.

conséquence d'une action, etc. Mais du point de vue de communication, elle est l'étude des signes dans leurs rapports avec leurs utilisateurs¹. Ainsi, au-delà du fait de communiquer, la pragmatique suppose la prise en considération de ce que nous faisons avec les signes et cela en envisageant le langage comme un phénomène à la fois discursif, communicatif et social. Elle permet d'analyser les phénomènes langagiers lors d'une situation de communication. Cette approche a connu un véritable essor à travers les travaux de divers chercheurs. Elle représente un riche carrefour interdisciplinaire pour les linguistes, les logiciens, les philosophes, etc.

D'une manière générale, la définition qui est unanime chez la plupart des auteurs c'est celle qui consiste à dire que la pragmatique est « *l'étude du langage en acte* » et à concevoir la parole elle-même comme forme d'action². Par conséquent, l'approche pragmatique est tributaire de la théorie des actes de parole développé par John Austin à travers son ouvrage *Quand dire, c'est faire* (1962) et John Searle par *Les Actes de langage* (1969). Il ne s'agit plus d'opposer la parole à l'action, mais de considérer la parole elle-même comme une forme et un moyen d'agir : « parler c'est agir » par le moyen du langage. La langue sert à agir sur le monde et à y faire des modifications, pour accomplir des actes sociaux.

2.2. La théorie des actes de langage

D'après les titres des deux ouvrages de référence de J. Austin et J. Searle, il s'avère que cette approche défend le point de vue selon lequel le langage ne sert pas uniquement à transmettre des informations ou à représenter le réel et le monde, mais il accomplit également des actes, donc parler est une manière d'agir sur l'autre, par exemple l'acte de jurer, de promettre, souhaiter, insulter, condamner, etc.

Par langage en acte nous pouvons en effet entendre :

- le langage en situation, actualisé au cours d'un acte d'énonciation particulier (...)
- le langage envisagé comme moyen d'agir sur le contexte interlocutif, et permettant l'accomplissement d'un certain nombre d'actes spécifiques, dits en anglais *speech acts* - que l'expression soit en français traduite par « actes de langage », « actes de discours », « actes de parole », ou « actes de communication », elle désigne en tout état de cause tout **acte réalisé au moyen du langage**³.

¹ Charles MORRIS, cité par P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, p. 454.

² C. KERBRAT-ORECCHIONI, *Les Actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*, [première édition 2001], Paris, Armand Colin, coll. « Coursus », 2008, p. 1.

³ *Idem.*

Ainsi, les travaux qui se basent sur la théorie des actes de langage partent du principe que nous pouvons accomplir des choses par la simple production d'énoncés langagiers. Effectivement, tous les énoncés possèdent implicitement ou explicitement une valeur d'acte. Même les assertions ne se contentent pas de faire savoir à l'auditeur ce que le locuteur pense à propos de quelque chose, mais elles visent à influencer d'une manière ou d'une autre sur la manière de voir « quelque chose ». De cette façon,

« Tout énoncé est ainsi doté d'une charge pragmatique, certes plus ou moins forte et évidente selon le cas, mais toujours présente. En d'autres termes : le « contenu propositionnel » ne s'actualise jamais seul, il est toujours pris en charge par une « valeur illocutoire » de nature variable »¹.

De ce fait, la pragmatique considère les énoncés comme des actes : dire quelque chose, c'est faire en même temps quelque chose. Dans les actes de langage, ou de parole, il s'agit de trois actes essentiels : acte locutoire (l'acte de dire quelque chose), l'acte illocutoire (l'acte réalisé en disant quelque chose) et l'acte perlocutoire (l'acte réalisé en fonction de l'effet produit sur l'allocutaire par l'acte illocutoire). Les actes de langage se réalisent de diverses formes langagières, par exemple, menacer, jurer, dénoncer, souhaiter, insulter,...

Aussi, la pragmatique prend-elle en compte l'énoncé, non seulement du point de vue de locuteur et de la relation de cet énoncé avec l'allocutaire mais aussi en connaissant les situations dans lesquelles cet énoncé est produit. Autrement dit, le contexte de la parole est important dans la mesure où en essayant de reconstituer la situation de communication initiale de l'acte de langage cela offre des possibilités de sens qu'elle laisse supposer, sans pour autant oublier l'importance des sous-entendus, des présuppositions, des non-dits et des implicites.

Citons, pour mieux illustrer, cet énoncé : - « j'ai un peu froid, la fenêtre est ouverte »
- « oui, c'est vrai »

La première personne, qui a dit que la fenêtre était ouverte et qu'elle avait froid, s'attendait à ce que son locuteur fasse un acte : celui de fermer la fenêtre, du moment que sa phrase n'était pas une constatation sur l'état de la fenêtre, mais en vérité une demande indirecte pour que son auditeur fasse le geste de la fermer. Ainsi, tout énoncé est illocutoirement marqué en ce sens qu'il pourrait avoir plusieurs interprétations selon le contexte. Par conséquent, il n'est pas toujours facile d'analyser un acte de langage, la situation de communication initiale de l'acte de langage est, la plupart du temps, reconstituée avec des possibilités de sens qu'elle laisse supposer.

¹ *Ibid.*, p. 22.

2.3. L'énoncé médiatique comme acte de langage

Pour aborder l'analyse d'un corpus de presse, l'approche pragmatique s'avère importante du fait qu'elle nous permettra de prendre en considération la dimension illocutoire des énoncés journalistiques. Ainsi, cette approche nous permettra de définir non seulement le sens d'un acte de langage par sa fonction communicative mais se centrer également sur sa valeur énonciative. Autrement dit, aborder un écrit journalistique, c'est garder en vue son aspect pragmatique et cela dans le but de bien cerner le sens en général, comme le précise d'ailleurs C. Kerbrat-Orecchioni : « *comprendre un énoncé c'est identifier, outre son contenu informationnel, sa visée pragmatique, c'est-à-dire sa valeur et sa force illocutoires* »¹. Telle que prise en considération dans ce travail, la valeur illocutoire d'un acte traduit la tentative de faire adhérer le destinataire aux opinions et aux contenus assertés². A ce sujet, A. Reboul et J. Moeschler précisent qu'il y a certaines phrases qui « *loin d'être utilisées pour décrire la réalité, elles le sont pour la modifier : elles ne disent rien de l'état présent ou passé du monde, elles le changent ou cherchent à le changer* »³.

Avec la pragmatique qui aborde le langage comme phénomène à la fois discursif, communicatif et social, il apparaît qu'utiliser celui-ci n'est pas seulement dire quelque chose mais c'est également agir et agir sur l'autre, car un énoncé a un certain effet sur un auditoire, ne serait-ce que simplement il faut faire comprendre le contenu de l'énoncé. En ce sens communiquer, ce n'est pas tant transmettre une information que faire aboutir une intention. Les compétences ne sont pas les mêmes, et les stratégies non plus. De même, si le sens des messages dépend du contexte, des situations présentes et antérieures, ou encore d'éléments implicites plus ou moins accessibles, alors la communication verbale ne peut reposer sur la seule combinaison d'un lexique et d'une syntaxe. Ainsi, communiquer, ce n'est pas tant transmettre une information qu'influencer et agir sur l'autre. D'ailleurs, lorsque nous avons affaire à une communication médiatique, en particulier journalistique, dominée par une valeur illocutoire globale d'« informer », il est plus judicieux, suite à ce que mentionne D. Maingueneau, de parler de *macroactes de langage* qui rejoint la problématique des *genres de discours* qui sont des séquences plus ou moins longues d'actes de langage⁴.

Enfin, nous pouvons ajouter que la pragmatique, à travers les sous-entendus, les non-dits, l'implicite, l'effacement énonciatif, le présupposés, etc. qui sont très utilisés dans le discours

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, pp. 205-206.

² *Idem.*, p. 188.

³ A. REBOUL et J. MOESCHLER, *La Pragmatique aujourd'hui. Une nouvelle science de la communication*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 1998, p. 27.

⁴ D. MAINGUENEAU, 1991, *op. cit.*, p. 174.

journalistique, a un rôle très important dans la mesure où il faut prendre en considération les valeurs illocutoires de l'acte de langage en « discours » dans le but de déceler et de dégager les enjeux de signification, en particulier dans chaque discours journalistique de notre travail. Lorsque par exemple nous lisons sur les pages du quotidien *El Watan* un article dont le titre est intitulé « *Ne tirez pas sur les artistes* »¹, nous remarquons que ce titre ne manque pas d'interpeller le lecteur à travers des sous-entendus, en l'incitant à se remémorer ce qui s'est déjà passé durant la décennie noire.

3. L'argumentation dans le discours

Le domaine de l'argumentation est considéré comme un domaine relevant davantage de la rhétorique. En d'autres termes, l'étude de l'argumentation s'est intéressée aux stratégies de discours visant la persuasion qu'aux moyens linguistiques dont dispose le sujet parlant pour orienter son discours : « *argumenter, dans une perspective littéraire, se réduit finalement à une présentation esthétique, qui fait plus appel à la séduction du beau qu'au raisonnement rigoureux* »².

Cette approche repose indéniablement sur deux auteurs : Aristote et Chaïm Perelman. Plus de vingt siècles séparent ces deux théoriciens, le premier est connu comme le père de la rhétorique (il a été le premier à exposer une théorie de l'argumentation), le second est considéré comme un des plus grands théoriciens de la rhétorique du XX^e siècle. Ces deux philosophes ont développé des concepts fondamentaux qui sont d'une grande importance pour l'argumentation comme le concept d'orateur, d'auditoire, de discours, de l'argumentation et de la persuasion. Pour rappel, la rhétorique et l'argumentation sont, comme le souligne Ruth Amossy, « *deux tendances [qui] restent étroitement liées et sont parfois indissociables* »³.

Nous adoptons, dans l'analyse argumentative de notre corpus, l'orientation générale et les positions contenues dans *L'Argumentation dans le discours* de Ruth Amossy. Nous empruntons aussi la typologie des arguments formulée par Philippe Breton dans *L'Argumentation dans la communication*.

L'argumentation est présente partout et constamment, que ce soit dans le discours politique, économique, juridique, idéologique ou médiatique. Elle est également présente dans les sciences humaines, les sciences exactes car les mots utilisés pour argumenter sont supposés atteindre l'objectif auquel ils sont choisis et destinés.

¹ *El Watan* du 28 décembre 2014, page 9, rubrique L'Année culturelle. Voir Annexe 2, p. XVII.

² Philippe BRETON, *L'Argumentation dans la communication*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2003, [première édition 1996], p. 9.

³ Ruth AMOSSY, *L'Argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 3.

Le XX^e est considéré comme le siècle dominé par la parole argumentative. A ce sujet, Pierre Oléron souligne que :

« l'argumentation fait partie de notre vie quotidienne [...] Les textes ou les présentations explicitement publicitaires argumentent pour justifier l'achat ou la consommation d'une marchandise ou de quelque produit culturel [...] Chacun de nous, par ailleurs, à divers moments, en diverses circonstances, est amené à argumenter, qu'il s'agisse de plaider sa cause, de justifier sa conduite, de condamner ou de louer amis, adversaires, hommes publics ou parents, de peser le pour et le contre d'un choix ou d'une décision. Et il est la cible d'arguments développés par d'autres dans les mêmes contextes, sur les mêmes sujets »¹.

L'argumentation a été définie par plusieurs chercheurs et vue sous différents angles. D'abord, rappelons la définition d'E. Benveniste quand il définit le discours comme « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière »², donc quand un discours est proféré, il a toujours pour objectif d'agir sur l'autre. Quant à Christian Plantin, il juge que « toute parole est nécessairement argumentative. C'est un résultat concret de l'énoncé en situation. Tout énoncé vise à agir sur son destinataire, sur autrui, et à transformer son système de pensée. Tout énoncé oblige ou incite autrui à croire, à voir, à faire, autrement »³. Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca l'ont définie comme « l'étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses que l'on propose à leur assentiment »⁴. P. Oléron a ajouté également que l'argumentation est une « démarche par laquelle une personne - ou un groupe - entreprend d'amener un auditoire à adopter une position par le recours à des présentations ou assertions - arguments - qui visent à en montrer la validité ou le bien-fondé »⁵. De son côté, R. Amossy précise qu'« étudier l'argumentation dans le discours, c'est explorer la façon dont la parole orale ou écrite agit sur l'autre, tantôt essayant de lui faire prendre position, tantôt en orientant sa vision du réel »⁶.

En conséquence, ces différentes définitions de l'argumentation dans le discours s'accordent à dire que le discours argumentatif est un discours dont la visée est de produire un changement d'attitude chez l'allocutaire concernant un point de vue donné ou un thème donné.

¹ P. OLÉRON, *L'Argumentation*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1996, [première édition 1983], p. 19.

² E. BENVENISTE, 1974, *op. cit.*, pp. 241-242.

³ C. PLANTIN, *L'Argumentation*, Paris, Seuil, coll. « Mémo », 1996, p. 18.

⁴ C. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA cité par C. PLANTIN, 1996, *op. cit.*, p. 36.

⁵ P. OLÉRON, 1996, *op. cit.*, p. 4.

⁶ R. AMOSSY, 2006, *op. cit.*, p. 221.

Concernant notre travail qui nous oriente à aborder l'argumentation en tant que « *fait de discours, relevant de la pratique du langage en contexte* »¹, la définition de Pierre Oléron nous semble la mieux indiquée du fait qu'il met l'accent sur la technique de persuasion pour convaincre l'auditoire ou les lecteurs.

3.1. Argumentation linguistique vs Argumentation discursive

En premier lieu, l'argumentation dans la langue ou argumentation linguistique est une formulation de J.-C. Anscombe et O. Ducrot. Selon ces derniers, l'argumentation est constitutive de la langue, où les enchaînements argumentatifs participent à la signification donnée des expressions linguistiques. Ils considèrent que l'orientation argumentative d'un énoncé réside dans la structure même de l'énoncé sans faire référence au contexte extralinguistique. Cette théorie définit l'argumentation comme une composante fondamentale de la signification des énoncés. Par exemple, nous pouvons étudier le rôle des connecteurs argumentatifs indépendamment du contexte extralinguistique.

En second lieu, l'argumentation dans le discours, telle qu'envisagée par R. Amossy est présentée de façon large comme « *toute parole qui oriente des façons de voir, ou qui suscite la réflexion autour d'une question autorisant des réponses antagonistes* »². Cette argumentation dépasse le cadre de la langue pour approcher « *un domaine qui se concentre sur l'analyse du discours dans sa visée ou sa dimension persuasive. Tel est l'objectif de l'argumentation dans le discours* »³. Ainsi, l'argumentation dans le discours prend en considération, à travers l'activité argumentative, les imbrications avec le contexte social, les contraintes des situations de communication et des genres discursifs, en particulier, comme dans notre cas, le genre journalistique (articles d'informations et de commentaires).

3.2. Définition et types d'arguments

Dans son discours, le journaliste a souvent recouru à plusieurs stratégies discursives qui révèlent sa prise de position vis-à-vis du lecteur. Il s'agit, pour lui, de le captiver, de susciter sa réaction par des tournures captivantes et d'orienter sa vision et sa prise de position à travers des énoncés à visée argumentative. A cet effet, ce locuteur-journaliste use d'arguments qu'il met à l'œuvre dans son discours. Ainsi, un argument est défini comme étant un énoncé qui sert à prouver ou à contredire une idée, une proposition, ou étayer un point de vue. Il est indispensable à toute présentation d'un point de vue pour provoquer un changement ou modifier l'opinion d'une autre personne.

¹ C. PLANTIN, 1996, *op. cit.*, p. 18.

² R. AMOSSY, 2006, *op. cit.*, p. 30.

³ *Idem.*, p. 31.

L'argument défendu par le locuteur est « l'opinion » mise en forme pour convaincre¹. L'emploi du terme « opinion » est, selon P. Breton, à la fois l'ensemble des croyances, des valeurs, des représentations du monde et des confiances en d'autres qu'un individu se forme pour être lui-même. L'opinion est mobile, en perpétuelle mutation, soumise aux autres et prise dans un courant d'échanges permanents. Dans ce sens, P. Breton parle d'« accord préalable » qu'il définit comme une technique argumentative qui consiste à appuyer l'argument proposé sur un élément déjà accepté par l'auditoire : « *Concrètement, la recherche d'un accord préalable passe par l'identification d'un « point d'appui », à partir d'un thème déjà accepté par l'auditoire* »².

En somme, le terme d'argument désigne à la fois le contenu de l'argument : opinions elles-mêmes et le contenant : moule argumentatif qui donne sa forme à la thèse proposée. Ces éléments persuasifs s'inscrivent dans un processus plus ou moins intuitif ou façonné par l'habitude³.

En outre, le découpage des arguments opéré par Philippe Breton est fort intéressant dans ses précisions et celui-ci distingue donc quatre grandes familles :

1. Les arguments qui s'appuient sur une autorité ;
2. Ceux qui font appel à des présupposés communs : arguments de communauté ;
3. Ceux qui consistent à présenter, à cadrer le réel d'une certaine façon ;
4. Ceux qui convoquent une analogie.

Ces quatre types d'arguments sont définis comme suit :

1. Les arguments d'autorité « *recouvrent tous les procédés qui consistent à mobiliser une autorité, positive ou négative, acceptée par l'auditoire et qui défend l'opinion que l'on propose ou que l'on critique* »⁴. L'argument d'autorité se base sur le prestige d'une personne pour légitimer la thèse défendue. Dans la tradition rhétorique, telle que défendue par C. Perelman, les autorités sont invoquées dans le domaine précis où leur autorité est reconnue.

¹ P. BRETON, 2003, *op. cit.*, p. 20.

² *Idem.*, p. 53.

³ *Ibid.*, p. 40.

⁴ *Ibid.*, p. 42.

Par contre, chez P. Breton, l'autorité est fondée sur la compétence¹, de même que sur l'expérience² et le témoignage³.

2. Les arguments de communauté font appel à des croyances ou à des valeurs, à des présupposés communs partagés par l'auditoire. D'ailleurs, la spécification des valeurs entraîne nécessairement l'accord d'un groupe ou d'une société donnée. Selon P. Breton, les valeurs constituent un appui essentiel pour développer une argumentation⁴.

3. Les arguments de cadrage consistent à « *présenter le réel d'un certain point de vue, en amplifiant par exemple certains aspects et en minorant d'autres afin de ressortir la légitimité d'une opinion* »⁵. Le cadrage du réel implique une nouveauté, un autre regard. Il amplifie certains aspects qui méritent de l'être, dans la réalité qui est présentée, et il minore d'autres aspects.

De ce fait, les arguments de cadrage sont classés en cinq catégories ou stratégies :

- La définition : selon C. Plantin, « *la définition argumentative consiste à définir un terme de telle sorte que la définition exprime une prise de position, favorable ou défavorable, vis-à-vis de l'objet défini* »⁶. P. Breton avance, dans ce cas, que la définition est un phénomène qui permet d'« *insister sur l'aspect qui semble le plus déterminant pour le caractériser* »⁷.
- La présentation : est un des arguments de cadrage qui présentent les faits « *de façon à majorer certains aspects et à en minorer d'autres* »⁸.
- L'association : elle permet la création d'un « *nouveau réel* »¹, qui se base sur une nouvelle combinatoire d'éléments préexistants, en opérant des regroupements, des

¹ Selon P. BRETON, l'argument de la compétence « *suppose en préalable une compétence scientifique, technique, morale ou professionnelle qui va légitimer le regard sur le réel qui en découle* ». P. BRETON, 2003, *op. cit.*, p. 64.

² Selon toujours P. BRETON, l'argument de l'expérience « *s'appuie sur une pratique effective dans le domaine où l'orateur s'exprime* ». P. BRETON, 2003, *op. cit.*, p. 65.

³ P. BRETON définit l'autorité du témoignage comme un argument qui peut être assumée par exemple par un acteur présent lors d'une manifestation et qui confère à sa parole une certaine légitimité. P. BRETON, 2003, *op. cit.*, p. 66.

⁴ P. BRETON, 2006, *op. cit.*, p. 71.

⁵ P. BRETON, 2006, *op. cit.*, p. 43.

⁶ C. PLANTIN, 1996, *op. cit.*, p. 55.

⁷ P. BRETON, 2006, *op. cit.*, p. 79.

⁸ *Idem.*, p. 82.

rapprochements inédits. Pierre Oléron², de son côté, insiste sur l'importance de la « mise en rapport » des faits ou des attitudes.

- La dissociation : c'est une forme de cadrage qui « à partir d'une notion renvoie habituellement à un même univers, permet de le « casser » et de générer deux univers distincts »³. Elle est à l'inverse de l'association.

- L'argument quasi-logique : il est considéré comme la dernière variante des arguments de cadrage. Il utilise un raisonnement proche du raisonnement scientifique, ce qui le rend parfois difficile à distinguer de la démonstration⁴ qui, elle, est une explication d'un fait ou d'une opinion dans le but de rendre évident ou de prouver ce fait ou cette opinion.

4. Les arguments d'analogie désignent le fait que l'opinion que nous voulons défendre peut être « mise en rapport » avec une opinion ou une réalité qui, elle, est déjà admise par l'auditoire. Ils consistent « à établir entre deux zones du réel jusque-là disjointes une correspondance qui va permettre de transférer à l'une les qualités reconnues à l'autre »⁵. Dans ce sens, P. Breton distingue entre la métaphore, l'exemple et l'analogie proprement dite.

Par ailleurs, Philippe Breton, dans son ouvrage *L'Argumentation dans la communication*, a souligné l'importance d'une technique argumentative qu'il appelle « l'accord préalable » qui est quasi-présente dans tous les arguments qu'il a énumérés. « Concrètement, la recherche d'un accord préalable passe par l'identification d'un « point d'appui » à partir d'un thème déjà accepté par l'auditoire »⁶. Cet accord sert à mieux maintenir l'argument proposé sur un élément déjà accepté par l'auditoire pour ainsi faciliter son acceptation et adhésion à l'opinion proposée.

En analyse du discours, cette notion d'« accord préalable » nous mène à la poser comme synonyme de « préconstruit », « déjà-dit », « présupposition ». Ces synonymes impliquent des éléments admis, acceptés et partagés au sein d'un groupe ou d'une société où ils constituent « une sorte de "ciment social", une zone de "consensus" entre les interactants »⁷. Ainsi, Anne Reboul et Jacques Moeschler soutiennent que « la présupposition est ce qui doit être accepté

¹ *Ibid.*, p. 89.

² P. OLÉRON, cité par P. BRETON, 2006, *op. cit.*, p. 90.

³ P. BRETON, 2006, *op. cit.*, p. 92.

⁴ *Idem.*, p. 95.

⁵ *Ibid.*, p. 97.

⁶ *Ibid.*, p. 53.

⁷ C. KERBRAT-ORECCHIONI, *L'Implicite*, Paris, Armand Colin, 1986, p. 29.

dans la communication pour que les interlocuteurs puissent se comprendre »¹. De ce fait, ils peuvent présenter une dimension argumentative dès lors qu'ils contribuent, dans la dynamique du discours, à la constitution des points d'appui à la base desquels les locuteurs profèrent des opinions et des points de vue.

Par ailleurs, l'argumentation *ad hominem* est très importante dans le cadre des discours polémiques. De fait, R. Amossy² introduit l'argument *ad hominem* comme un instrument traditionnellement privilégié du discours polémique. Ce type d'argument porte sur l'opinion, c'est-à-dire qu'il se base sur ce que l'interlocuteur (ou l'adversaire) admet. Par exemple l'insulte, parfois désignée comme attaque *ad personam*, est une variante de l'argument *ad hominem* fréquemment employée en polémique. « *Dans la mesure où le polémiqueur s'en prend à la personne de son adversaire plutôt qu'au sujet même de la controverse, il est accusé de manquer de pertinence* »³. Par conséquent, en raison de ces défauts, l'argument *ad hominem*, et en particulier l'injure, est très efficace, car l'adversaire peut difficilement y répliquer sans s'emporter à son tour.

3.3. L'argumentation dans le discours polémique journalistique

Comme nous l'avons signalé ultérieurement, le discours journalistique représente, de nos jours, un débat quotidien d'idées. C'est un écrit dont nous ne pouvons nous passer, car il s'intéresse à la vie quotidienne de toute une société. Les événements se succèdent quotidiennement et nous réagissons en parallèle, soutenant l'un dénonçant l'autre, adhérant à telle idée réfutant l'autre. C'est le discours argumentatif par excellence, car en plus de sa visée informative, il a aussi une visée persuasive. Le journaliste, en énonçant et en informant, doit user d'arguments dans son interprétation des faits dans le but d'orienter et de faire adhérer le lecteur à son choix en le persuadant de son bien-fondé. Dans ce sens, P. Charaudeau précise que « *l'argumentatif comme mode d'organisation du discours constitue la mécanique qui permet de produire des argumentations dans une double perspective de raison démonstrative et de raison persuasive* »⁴.

Rappelons que le discours polémique est considéré comme un genre argumentatif bien particulier, comme le souligne C. Kerbrat-Orecchioni : « *la polémique est un art, c'est-à-dire qu'elle relève à la fois, comme l'art de vivre ou de bien conférer, de la science et de*

¹ A. REBOUL et J. MOESCHLER, 1998, *op. cit.*, p. 27.

² R. AMOSSY, 2006, *op. cit.*, p. 125.

³ *Idem.*, p. 126.

⁴ P. CHARAUDEAU, 1992, *op. cit.*, p. 87.

l'esthétique. C'est un genre littéraire, qui se caractérise par un certain nombre de propriétés formelles, sémantiques, rhétoriques et pragmatiques »¹.

Concernant ce discours polémique journalistique discerné dans les quotidiens du corpus, nous nous demandons quels arguments propres au discours polémique sont employés le plus fréquemment dans les articles par les journalistes pour persuader et modifier les dispositions intérieures du lecteur, ses opinions, ses croyances et ses convictions ?

Dans *La Parole pamphlétaire*, Marc Angenot répertorie les arguments les plus souvent relevés à l'intérieur des pamphlets qu'il a étudiés. Cette liste d'arguments, à la lumière de ce qui a été établi précédemment, s'applique également aux écrits journalistiques d'orientation polémique, ceux-ci comportant en effet de grandes similitudes avec les écrits pamphlétaires.

Cette activité argumentative révèle surtout des positionnements politiques et idéologiques qui nous serviront, en partie, d'indices et de traces pour déterminer et définir les lignes éditoriales et les visées des trois quotidiens étudiés dans ce travail.

Conclusion du chapitre

Dans ce troisième chapitre, nous avons sélectionné, pour les besoins de notre recherche, des notions et des concepts théoriques que nous avons jugés importants et nécessaires et cela dans le cadre d'un travail s'inscrivant dans le domaine de l'analyse du discours. Cet ancrage théorique se fait sur les bases du projet de F. de Saussure qui a instauré une science des faits de langue. Ensuite, selon E. Benveniste, nous avons développé la théorie de l'énonciation qui nous renseigne sur la manière avec laquelle le discours est énoncé et comment l'énonciateur s'y inscrit, et plus précisément comment, dans notre cas, le sujet parlant s'inscrit dans le discours polémique dans la presse écrite. Pour cela, dans le cas de notre recherche sur le discours journalistique, il s'agit d'analyser ce que rapporte le quotidien, mais également d'analyser comment sont positionnés ou comment s'impliquent ceux qui écrivent les articles et ceux qui le lisent, en travaillant sur les dispositifs énonciatifs et les mises en scène de l'information. De ce fait, malgré les diverses définitions et les multiples appellations, concernant la notion d'énonciation, les linguistes s'accordent à envisager l'énonciation comme l'activité langagière par laquelle le locuteur s'inscrit dans son discours en opérant des choix au niveau des unités linguistiques dont il dispose. Donc, le discours proféré doit être ramené à une instance énonciative identifiée dans un contexte de production.

Force est de constater que la problématique de l'énonciation est en étroite relation avec celle de la subjectivité dans le langage, laquelle est considérée comme la composante centrale

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, pp. 19-20.

de l'énonciation. Ainsi, il y a subjectivité énonciative dans le discours journalistique à chaque fois que l'énonciateur manifeste dans son énonciation les traces de sa présence en tant que sujet afin de convaincre le lecteur et de l'amener à voir le monde à partir de son point de vue. Donc, la manifestation de l'expression de la subjectivité dans le discours journalistique ne s'énonce pas uniquement à travers les déictiques (*énonciatèmes*), mais à travers les *subjectivèmes* et autres procédés énonciatifs tels la subjectivité interprétative, l'effacement énonciatif, etc.

Par ailleurs, nous avons mobilisé les ressources de la pragmatique pour rendre compte des moyens d'influence du journaliste sur les lecteurs (énonciataires), en étudiant l'énoncé médiatique comme acte de langage. En ce sens, communiquer, ce n'est pas tant transmettre une information mais influencer et agir sur l'autre. Avec la pragmatique, il apparaît qu'utiliser le langage n'est pas seulement dire quelque chose mais c'est également agir et agir sur l'autre, car un énoncé a un certain effet sur un auditoire, ne serait-ce que simplement il faut faire comprendre le contenu de l'énoncé. Et pour agir sur l'autre, le journaliste s'attèle à utiliser diverses stratégies argumentatives pour orienter son discours et pour persuader et convaincre ses lecteurs.

Enfin, nous pouvons dire que les différentes définitions de l'énonciation, la subjectivité dans le langage, la pragmatique et l'argumentation sont d'un apport capital pour notre corpus d'étude visant ainsi l'objectif d'une lecture analytique de la formation discursive relative à la polémique suscitée par la fatwa qui appelle au meurtre de l'écrivain K. Daoud à travers les trois quotidiens *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*. Ce faisant, tous ces axes principaux, qui s'inscrivent dans le domaine de l'analyse du discours, sont reliés à la spécificité de la communication médiatique et plus précisément au discours journalistique polémique. Après avoir posé le socle théorique de notre recherche, ces notions méthodologiques et analytiques constituent la grille d'analyse que nous appliquerons à notre corpus de presse afin de vérifier nos hypothèses et atteindre nos objectifs.

Dans cette perspective, le dernier chapitre constitue la partie pratique ou analytique où nous procéderons à l'analyse des articles des trois quotidiens retenus, à savoir *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* auxquels nous appliquerons la grille d'analyse recherchée et élaborée dans ce chapitre.

Chapitre IV

Analyse du discours polémique journalistique

Introduction

Actuellement, prendre un corpus ou un recueil de données comme base d'étude est primordial dans tout travail scientifique se réclamant de la linguistique, et chaque corpus est considéré et vu d'un certain point de vue dans tous les différents travaux de recherche. De ce fait, la notion de « corpus » acquiert, en linguistique, différentes acceptions. Jean Dubois le définit comme « *un ensemble d'énoncés qu'on soumet à l'analyse* »¹. Le corpus peut être également considéré comme « *une collection de données langagières ou comme un échantillon de langage ; il peut également être conçu comme un ensemble de mots ou comme un ensemble d'énoncés, ou encore comme un ensemble de textes* »². P. Charaudeau et D. Maingueneau ajoutent également, dans leur dictionnaire, qu'un corpus désigne « *les données servant de base à la description et à l'analyse d'un phénomène* »³ et « *doit fonder des analyses objectives et sa représentativité peut dépendre de sa taille* »⁴, et un « *[...] corpus désigne un recueil large et quelquefois exhaustif, de documents ou de données* »⁵. Le recueil des données consiste alors à « *construire un corpus exploratoire* »⁶. De son côté, Francine Mazière souligne également l'importance du corpus en analyse du discours et ses liens avec le discours :

« Le linguiste du discours ne travaille pas sur exemples, qu'il s'agisse de phrases prononcées ou de textes exemplaires, mais sur corpus. Cela signifie qu'il délimite, met en correspondance, organise, des bribes d'énoncés plus ou moins longs et plus ou moins homogènes qu'il va soumettre à l'analyse. Énoncés et discours seront deux termes parfois, et à tort, confondus en AD, alors que l'un est une donnée, l'autre une quête, que permet la mise en corpus »⁷.

Selon cette dernière, « *la mise en corpus se définit contre le simple recueil de textes. Elle est la construction d'un dispositif d'observation propre à révéler, à faire appréhender l'objet discours qu'elle se donne pour tâche d'interpréter* »⁸. La constitution du corpus est donc une phase fondamentale dans le processus scientifique de la recherche. Elle doit obéir à une démarche permettant de garantir la scientificité des résultats.

¹ Jean DUBOIS et al., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994 (1^{re} édition 1994), pp. 123-124.

² P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU, 2002, *op. cit.*, p. 14.

³ *Idem.*, p. 148.

⁴ *Ibid.*, p. 148.

⁵ *Ibid.*, p. 148.

⁶ Sophie MOIRAND, 2007, *op. cit.*, p. 6.

⁷ Francine MAZIERE, *L'Analyse du discours*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2005, p. 11.

⁸ *Idem.*, pp. 11-12.

En ce qui concerne notre recherche, le corpus choisi et exploité est un corpus constitué de vingt-quatre articles échantillonnés de trois quotidiens de la presse algérienne d'expression française, *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*. Il est composé de textes de presse traitant d'un événement relatif à l'annonce de la fatwa qui condamne l'écrivain-journaliste, K. Daoud, jusqu'à la signature de la pétition signifiant l'élan de solidarité avec ce dernier. Les textes de notre corpus appartiennent à différents genres de discours, des articles d'information et des articles d'opinion ou de commentaire. Quant au choix du thème, des articles et la présentation du corpus ainsi que la méthode d'analyse du corpus, nous l'avons justifié au début du travail.

Dans son ouvrage *Les Discours de la presse quotidienne*, Sophie Moirand nous rappelle que le discours journalistique est complexe, chaque cas est spécifique. Il appartient à l'analyste d'adapter ses choix méthodologiques à la nature du support et de l'observable, à la situation d'énonciation ainsi qu'au processus de production et de réception¹.

Comme évoqué précédemment, notre travail de recherche a pour but de rechercher la façon dont trois quotidiens algériens d'expression française, *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*, abordent « la polémique de Kamel Daoud » qui a été condamné à mort par un imam salafiste, vers la fin de l'année 2014, et cela suite à la parution de son roman *Meursault, contre-enquête* et son passage dans l'émission télévisée, *On n'est pas couché*, sur la chaîne française, *France 2*. Il s'agit également de voir la façon dont ces trois journaux, appelés à informer le public algérien, prennent position par rapport à cette affaire.

Dans ce chapitre, force est de constater que tout quotidien, choisi pour corpus, est obligé de prendre position face à cette affaire en question qui présente des enjeux importants pour la société, du fait que ce quotidien procède à une activité argumentative² dans le but d'imposer son positionnement idéologique ou politique, et même à le justifier auprès de ses lecteurs. Comme nous l'avons précisé, la presse constitue un système de production de discours et de signification. A cet effet, chaque quotidien, à travers son point de vue (sa ligne éditoriale), donne une interprétation des faits et construit un sens qui lui est spécifique et rend compte des implicites et des représentations que recèle son discours par rapport à l'actualité immédiate.

Ainsi, à travers l'analyse des articles des quotidiens retenus, nous allons donner une lecture du discours tenu par le journaliste-locuteur et une interprétation des données qui construisent et qui entourent l'énoncé, en l'occurrence le statut du locuteur, la situation d'énonciation, le contexte social et politique. C'est en ce sens que les articles retenus sont

¹ Sophie MOIRAND, *Les Discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, p. 10.

² Selon P. BRETON, « *l'argumentation n'a pas pour objectif de transmettre ou de faire partager une information, mais une opinion* ». P. BRETON, 2006, *op. cit.*, p. 28.

rapportés à l'idéologie ou la ligne éditoriale de chaque quotidien. Cela nous permettra de comparer le traitement des informations des quotidiens selon leur finalité, notamment selon le profil social du journaliste et ses motivations professionnelles, idéologiques et même politiques vis-à-vis d'une polémique où la liberté d'expression est menacée et censurée.

D'un point de vue méthodologique, les articles choisis dans les trois quotidiens algériens nous renseignent sur les conditions historiques de leur production. Par le rappel des événements passés et l'expérience de la décennie noire déjà vécue par le pays et spécialement les journalistes qui ont payé un lourd tribut, les articles ont contribué, à travers les tentatives de représentations médiatiques, à exprimer et reproduire les idées, opinions et idéologies des énonciateurs. Il est donc nécessaire de procéder à une analyse de ce discours afin de repérer ces représentations qui étayent les productions langagières.

1. La polémique de Kamel Daoud dans la presse algérienne d'expression française : entre « neutralité » et « dénonciation »

Ayant déjà présenté et spécifié le corpus dans l'introduction générale, notre objectif dans ce chapitre est d'aborder l'analyse discursive de ce corpus, en prenant en considération les notions déjà explicitées dans les chapitres précédents à cet effet. Cette analyse des articles de journaux sera centrée sur le repérage du positionnement idéologique des journalistes dans un discours polémique rapporté.

La fatwa émise par A. Hamadache pour exiger la peine de mort à l'encontre du journaliste et écrivain, K. Daoud, qui a provoqué une polémique au sein de la société civile est un thème central dans notre corpus. C'est un moment discursif qui a provoqué une activité discursive très variée et abondante, notamment dans les quotidiens indépendants. Pour cela, un grand intérêt est porté à ce thème qui a suscité un large élan de solidarité à travers les journaux, l'internet et les réseaux sociaux. En plus, ce thème sera très récurrent, particulièrement, dans les discours d'*El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*.

Suite à notre étude concernant l'activité discursive des journaux retenus dans ce travail, nous avons remarqué que le « doyen » des quotidiens a adopté un discours de « **neutralité** », alors que les quotidiens indépendants ont opté pour un discours de « **dénonciation** ».

Dans cette perspective, force est de constater qu'une analyse d'un certain nombre d'articles puisés de ces trois quotidiens qui se sont référés à ce thème, s'avère plus qu'indispensable.

1.1. *El Moudjahid* : un discours de « neutralité »

- Article 1. « Un dérapage très dangereux »¹

MENACE DE MORT SUR L'ÉCRIVAIN-JOURNALISTE KAMEL DAUD

« Un dérapage très dangereux »

La fetwa, via la toile, appelant à la « condamnation à mort » du journaliste-écrivain Kamel Daoud était, hier, la principale question des journalistes venus, en très grand nombre, assister au Forum d'*El Moudjahid*, qui recevait le ministre des Affaires religieuses et des Waqfs.

Il faut dire que cet appel, a fait couler beaucoup d'encre en Algérie, mais aussi de l'autre côté de la Méditerranée, prenant une autre tournure sous couvert de la protection des libertés individuelles. Sollicité pour apporter un commentaire, sur cet « appel au meurtre », du finaliste du Goncourt 2014, le docteur Mohamed Aïssa, connu pour être un fervent partisan d'un islam modéré, ou ce qu'il appelle précisément l'islam de Cordoue, a refusé, que cet appel lancé sur une page facebook soit qualifié de « fetwa ». Pour le ministre, docteur en sciences islamiques, une fetwa, dans le jargon islamique, « est un avis religieux qui émane d'une autorité religieuse ». Ordit-il : « J'en'ai trouvé aucune trace de M. Zeraoui. Ni dans aucune université des sciences islamiques, ni dans aucun établissement de formation des imams. Il ne figure pas dans le décompte des imams du ministère des Affaires reli-

gieuses. » Le ministre a également mis en évidence le fait que Zeraoui Hammadèche, qui se présente comme un homme de culte, ne dispose d'aucune autorité, ou tribune pour prêcher. Pour cela, dit le ministre, il « n'a que sa page facebook ». En guise de commentaire, il ne lésinera pas sur les mots. « C'est un dérapage dangereux, qui intervient dans un contexte spécial. Au moment où l'Algérie est en train de défendre, non pas un islam d'Algérie modéré et ouvert, mais carrément un islam à sa valeur absolue. » Le ministre a également tenu à mettre en exergue tous les efforts consentis à l'intérieur du pays, avec les autorités qui partagent les mêmes préoccupations que l'Algérie et qui subissent les dérives de la radicalisation. Pour lui, cet appel parasite en quelques sortes la politique nationale basée sur la réconciliation nationale, la modération, la formation des imams... Une politique qui fait qu'aujourd'hui l'Algérie est perçue comme une référence en matière de défense d'un islam authentique, qui prône la modernisation, l'acceptation de l'autre et la cohabitation. Le ministre n'a pas hésité à dire que la « bonne intention n'est pas palpable ». Le docteur Mohamed Aïssa, qui, depuis sa no-

mination à la tête du département des Affaires religieuses, a cassé un grand nombre de tabous, a regretté que Kamel Daoud, dont il apprécie l'intelligence et la plume, soit récupéré par des lobby sionistes. Le ministre qui n'a pas oublié que Kamel Daoud a été parmi les premiers intellectuels à le soutenir au mois de juillet dernier, quand lui aussi a été victime d'une campagne de dénigrement. Cependant, il a appelé l'écrivain, à respecter les règles fondamentales de l'écriture au nom de l'Algérie, de respecter le « sacré » et de ne pas verser dans le profane ». En fin connaisseur de la littérature, le ministre trouve que l'œuvre qui suscite des vagues est intelligente. Toutefois, il dira cette intelligence « doit être accompagnée par les journalistes algériens et les mosquées algériennes » L'écrivain a besoin de « nas-siha » (conseil) et non d'appel au meurtre. Comme il a appelé à ne pas tomber « sous le charme d'un sionisme rampant ». A ce titre, il s'est interrogé, pourquoi Eric Zemmour, journaliste-écrivain et de surcroît grand polémiste et islamophobe, n'a pas été entouré d'autant d'intérêts par le tristement célèbre BHL, réputé pour son hostilité à l'égard de notre religion. Le ministre des Affaires reli-

gieuses, dont le principal combat est de prôner un l'islam « référent national », avec beaucoup de respect pour les autres cultes. « Je suis le ministre de tous les cultes », la précision et le rappel sont de taille, et ce n'est pas le sens œcuménique de son nom « Mohamed Aïssa » qui en est à l'origine. Mais ce sont les lois de la République, telles que conçues dans la Constitution, qui font que le ministre des Affaires religieuses est responsable de tous les cultes. D'ailleurs, c'est le ministre des Affaires religieuses, qui préside la commission interministérielle en charge du culte autre que musulman. A ce propos, il dira que l'ensemble de la famille religieuse, autre que musulmane, a bien apprécié que son département prenne en charge leurs préoccupations. « Notre rôle est de réguler leur activité, et nous sommes en mesure de les assister pour qu'ils ne s'égarer pas l'extrémisme et notamment le prosélytisme à outrance. Deux choses que renient les lois de la République et même les lois occidentales, car le prosélytisme c'est l'abaissement de l'intelligence humaine au degré d'acheter la conscience des Algériens. Une conscience qui n'est pas à vendre. »

Nora Chergui

¹ Article paru le 22 décembre 2014. Voir Annexe 1 p. II.

Cet article qui relève du genre « information », fait référence à la fatwa condamnant à mort Kamel Daoud. Il rapporte les déclarations du ministre des Affaires religieuses et des Waqfs, Mohamed Aïssa, faites lors d'un Forum organisé au siège du quotidien *El Moudjahid* à propos de cette fatwa qui était la question principale des nombreux journalistes présents. Par ailleurs, concernant le volet énonciatif, certes, nous constatons une absence totale d'embrayeurs et de pronoms personnels qui manifestent le souci d'objectivation de la part du journaliste-locuteur, excepté l'usage du modalisateur de temps « *hier* » par le locuteur :

- La fetwa, [...], appelant à la « condamnation à mort » du journaliste-écrivain Kamel Daoud était, **hier**, la principale question des journalistes [...].

mais ce dernier se trouve impliqué dans son discours du fait qu'il se livre à une activité d'interprétation qui renseigne sur l'attitude adoptée vis-à-vis de ce discours officiel. Son discours est constitué essentiellement de fragments de discours rapportés auxquels se greffe cette activité discursive de positionnement par rapport à ce dont il rend compte. De même, le titre est constitué d'un passage du discours du ministre rapporté par le journaliste-locuteur. Ce choix du titre n'est pas fortuit car il informe implicitement sur le positionnement du journaliste et en l'occurrence du quotidien ; à travers ce titre, le journaliste-locuteur considère cette affaire comme un « *dérapage dangereux* » dans les deux sens, et pour le chroniqueur-écrivain menacé et pour l'imam salafiste menaçant. Le discours officiel joue sur les « deux cordes ». Force est de constater que l'écriture d'*El Moudjahid* tend à satisfaire l'exigence d'objectivité où le journaliste-locuteur évite de s'impliquer explicitement dans son énoncé comme nous allons le constater dans cet article.

L'effet pragmatique de cette activité d'interprétation consiste en une posture de *co-énonciation*¹ instaurant une relation d'adhésion et d'approbation entre le discours que le journaliste-locuteur rapporte et le sien. Pour ce faire, analysons les énoncés suivants :

- (1) - La fetwa, [...], appelant à la « condamnation à mort » du journaliste-écrivain Kamel Daoud était, **hier**, la principale question des journalistes venus, en **très grand nombre**, assister au Forum d'*El Moudjahid* qui recevait le ministre des Affaires religieuses et des Waqfs.

Le journaliste-locuteur fait, dans cet énoncé (1), une présentation des faits en se distanciant quand il rend compte de la fatwa à travers la mise entre guillemets du syntagme la « *condamnation à mort* » du journaliste-écrivain Kamel Daoud. Cette mise entre guillemets dévoile une parole autre, un énoncé dont il ne prend pas la responsabilité ; le journaliste-locuteur se démarque de cet énoncé proféré par l'imam salafiste. En outre, l'intervention subjective du journaliste-locuteur apparaît lorsqu'il se focalise sur le nombre des journalistes présents pour questionner le ministre des Affaires religieuses et des Waqfs ; il qualifie le

¹ A. RABATEL, 2004, *op. cit.* p. 9.

nombre de journalistes de « *grand* », adjectif évaluatif non-axiologique du fait qu'il n'énonce pas un jugement de valeur. Cet adjectif, qui est relatif à l'estimation que le locuteur se fait de la norme d'évaluation, détermine l'objet dénoté, « *nombre* », renforcé par l'adverbe de degré « *très* » et cela pour donner de l'ampleur et de l'importance au commis de l'Etat.

- (2) - **Il faut dire** que cet appel, a fait couler beaucoup d'encre en Algérie, mais aussi de l'autre côté de la Méditerranée, **prenant une autre tournure sous couvert de la protection des libertés individuelles.**

Pour être objectif, le journaliste-locuteur fait en sorte, dans cet énoncé (2), de s'effacer à travers la tournure impersonnelle « *il faut dire* », mais en même temps il s'implique dans son énoncé en recourant à l'usage de la séquence « *prenant une autre tournure sous couvert de la protection des libertés individuelles* » qui fonctionne comme un commentaire par lequel le journaliste-locuteur refuse d'adhérer à cette ampleur donnée à l'appel au meurtre contre K. Daoud. De plus, ce commentaire suppose, dans ce contexte, une certaine ironie¹, ou du moins une dévalorisation de ce fait (l'appel au meurtre) de la part du journaliste-locuteur.

- (3) - Sollicité pour apporter un commentaire, sur cet « appel au meurtre », **du finaliste du Goncourt 2014**, le docteur Mohamed Aïssa, [...] a refusé, que cet appel lancé sur une page facebook soit qualifié de « *fatwa* ». **Pour le ministre**, docteur en sciences islamiques, **une fatwa**, dans le jargon islamique, « est un avis religieux qui émane d'une autorité religieuse ». Or dit-il : « Je n'ai trouvé aucune trace de M. Zeraoui. Ni dans aucune université des sciences islamiques, ni dans aucun établissement de formation des imams. Il ne figure pas dans le décompte des imams du ministère des Affaires religieuses. »

Lors de l'activité discursive dans cet énoncé (3), le journaliste-locuteur se distancie et se démarque du syntagme « *appel au meurtre* » comme s'il ne prend pas la responsabilité de qualifier cette fatwa d'appel au meurtre car il préfère garder une distance et rejeter cette appellation et cela dans le but d'orienter l'attention du lecteur vers une autre vision des faits. Par ailleurs, il semble que le discours rapporté introduit par la séquence « *pour le ministre* » qui peut être remplacée par l'adverbe de conformité « *selon* », constitue, dans ce contexte, en plus du rôle de l'objectivisation de la parole, un argument d'autorité. Nous constatons que le journaliste-locuteur s'efface du discours au profit de la source qui définit la « *fatwa* » et porte des éclaircissements concernant l'auteur de cette fatwa meurtrière ; cela le place dans une posture énonciative de *sous-énonciation*².

- (4) - En guise de commentaire, il ne lésinera pas sur les mots. « C'est un dérapage dangereux, qui intervient dans un contexte spécial. Au moment où l'Algérie est en train de défendre, non pas un islam d'Algérie modéré et ouvert, mais carrément un islam à sa valeur absolue. » Le ministre a également tenu à mettre en exergue tous les efforts

¹ D. MAINGUENEAU considère l'ironie comme étant « un « *trope* », une « *figure* », c'est-à-dire une manière détournée de dire quelque chose, au même titre, par exemple, que la métaphore ». Voir D. MAINGUENEAU, 1994, *op. cit.*, p. 147.

² A. RABATEL, 2004, *op. cit.* p. 9.

consentis à l'intérieur du pays, avec les autorités qui partagent les mêmes préoccupations que l'Algérie et qui subissent les dérives de la radicalisation.

Dans cet énoncé (4), le journaliste-locuteur se livre, d'un point de vue argumentatif, à un cadrage par une présentation en se focalisant sur les « *efforts consentis* » par l'Etat à travers tout le territoire pour retrouver la paix face aux « *dérives de la radicalisation* », termes axiologiques marqués péjorativement dans la représentation référentielle et cela dans le but de rechercher l'adhésion des lecteurs, ce qu'appelle P. Breton, l'accord préalable. Là, le locuteur fait référence, sous le mode de l'implicite, au terrorisme qu'a vécu le pays.

(5) - Pour lui, cet appel parasite en quelques sortes la politique nationale basée sur la réconciliation nationale, la modération, la formation des imams... Une politique qui fait qu'aujourd'hui l'Algérie est perçue comme une référence en matière de défense d'un islam authentique, qui prône la modernisation, l'acceptation de l'autre et la cohabitation.

Dans une visée argumentative et pour appuyer l'activité discursive d'approbation du positionnement, dans l'énoncé (5), nous relevons que le journaliste-locuteur s'efface du discours au profit de la source qu'il cite, à savoir le ministre des Affaires religieuses et des Waqfs et dont il rapporte les paroles par l'usage de la séquence « *pour lui* », ce qui constitue un argument d'autorité. Toutefois, il intervient, quoiqu'implicitement, du fait que ces paroles qui ne sont pas mises entre guillemets, semblent être prises en charge par lui, ou du moins il confond sa propre énonciation avec celle du ministre. Par cette intervention et en suivant le même ordre d'idées de ce discours, le journaliste-locuteur entretient une position pragmatique de *co-énonciation*. Cette posture renseigne sur la relation d'adhésion, qui s'établit entre le discours que le journaliste-locuteur tient et le discours qu'il rapporte. Autrement dit, l'instance médiatique certifie le contenu de sens véhiculé par les dires rapportés produisant ainsi un lien commun et favorable entre le discours citant et le discours cité.

En outre, ce positionnement très apparent et bien formulé à travers les termes « *réconciliation nationale* », « *modération* », et « *formation des imams* » qui corroborent la position officielle, constitue un lien interdiscursif qui évoque un lieu d'inscription d'une mémoire discursive. Ce rappel de fait est une façon de rechercher un accord préalable¹ avec les lecteurs sur ce thème supposé accepté par ces derniers. Cependant, par le biais des termes « *réconciliation nationale* », « *la modernisation* », « *l'acceptation de l'autre* » et « *la cohabitation* », le ministre et, par-là même, le journaliste-locuteur, au lieu de mentionner le terrorisme et la décennie noire, font référence à la réconciliation nationale et le choix de cet univers thématique a pour but d'appuyer et d'affirmer le positionnement vis-à-vis de cette affaire dont il est question.

¹ P. BRETON, 2006, *op. cit.*, p. 54.

- (6) - Le docteur Mohamed Aïssa [...] **a regretté** que Kamel Daoud, dont il apprécie l'intelligence et la plume, soit récupéré par des **lobby sionistes**. **Cependant**, il a appelé l'écrivain, à respecter les règles fondamentales de l'écriture au nom de l'Algérie, de respecter le « sacré et de ne pas verser dans le profane ».

Dans cet énoncé (6), le journaliste-locuteur inscrit son énoncé dans la désapprobation et le déplaisir et cela à travers le verbe subjectif axiologique « *regretter* », qui est un verbe de sentiment, et qui lui permet de montrer une situation considérée comme fâcheuse par l'actant X, qui est ici « *le docteur Mohamed Aïssa* », vis-à-vis de l'objet P, inséré dans la complétive introduite par « *que* ». Par conséquent, nous notons que [X regrette que P] qui, semble-t-il, est vrai pour le journaliste-locuteur, donc ce dernier « *regrette* » que l'écrivain Kamel Daoud « *soit récupéré par des lobbies sionistes* », en dépit de son intelligence et sa bonne plume. En outre, le connecteur argumentatif « *cependant* » au début de la phrase est utilisé pour contester l'énoncé précédent ce connecteur et attirer plus l'attention sur l'énoncé qui suit « *cependant* », à savoir Kamel Daoud doit « *respecter les règles fondamentales de l'écriture au nom de l'Algérie* », et « *respecter le sacré et de ne pas verser dans le profane* » ; ces deux énoncés constituent les véritables discours sur lesquels a insisté le ministre.

- (7) - L'écrivain a besoin de « nassiha » (**conseil**) et **non d'appel au meurtre**.

Le journaliste-locuteur entretient un positionnement idéologique semblable à celui du discours du ministre des Affaires religieuses et des Waqfs vis-à-vis de l'affaire de Kamel Daoud, comme en témoigne cet énoncé (7). A travers ce dernier, se dessine une activité d'approbation de ce positionnement où, sous le mode de la connivence, le journaliste-locuteur approuve ce « double positionnement » que le ministre maintient vis-à-vis, à la fois, du menacé et du menaçant, à savoir respectivement Kamel Daoud et Abdelfattah Hamadache.

1.2. *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* : un discours de « dénonciation »

- Article 1- *El Watan*. Appel au meurtre contre Kamel Daoud¹

Tout d'abord, notons que cet article d'information, qui s'inscrit dans la thématique relative à la polémique de Kamel Daoud suscitée par la fatwa qui appelle à son meurtre, est publié le lendemain de la diffusion de ladite fatwa, ce qui traduit une réaction, si nous pouvons dire, spontanée et immédiate à cet événement. Cette immédiateté dans le traitement de l'information permet de révéler la manière dont le journaliste-locuteur perçoit cet événement et dans quelle perspective analytique il l'inscrit en rapport avec l'actualité.

Le journaliste-locuteur porte à notre connaissance et, avant toute chose, qu'une menace de mort, en plus publiquement, pèse sur le journaliste (un confrère) et écrivain K. Daoud. Sur

¹ Article paru le 17 décembre 2014. Voir Annexe 2, p. III.

le plan énonciatif, nous notons le souci du journaliste à ne pas laisser de traces d'énonciation comme en témoigne l'absence d'embrayeurs personnels, hormis le pronom indéfini « on » inclusif qui renvoie à « nous » inclusif (supposant l'auteur plus le lecteur) dans cette phrase :

- « Nous appelons le régime algérien [...] à le condamner à mort en le tuant publiquement pour la guerre qu'il mène contre Dieu et le Prophète », lit-**on**, entre autres, dans une lettre [...] ».

Selon Nam-Seong Lee, « *c'est une façon de déguisement du locuteur* »¹. Autrement dit, le locuteur veut se cacher derrière ses propos par son recours à ce morphème. Ceci consiste en une stratégie d'effacement énonciatif pour entretenir l'illusion de neutralité. Néanmoins, nous constatons que le présent (de l'indicatif) utilisé dans presque tout l'article correspond au présent linguistique, c'est-à-dire au moment où le locuteur parle. Ce temps présent dévoile la modalité du « certain » et du « vrai » dont use le journaliste-locuteur dans ses assertions pour indiquer sa forte implication dans le discours.

Par ailleurs, pour renforcer l'effet d'objectivité, le journaliste-locuteur use également du discours rapporté à plusieurs reprises pour évoquer des énonciations ci-dessus :

- (1) - « Nous appelons le régime algérien à appliquer la charia et à le condamner à mort en le tuant publiquement pour la guerre qu'il mène contre Dieu et le Prophète », lit-**on** [...] dans une lettre [...] ». « Si nous étions sous un régime islamique, nous appliquerions la charia », écrit encore le **très controversé** imam.
- (2) - Le document qualifie Kamel Daoud d'« **apostat** » et d'« **ennemi de la religion** ».
- (3) - Contacté, le journaliste, qui annonce qu'il va déposer plainte, se dit « **en colère** ». **Choqué**, l'auteur de Meursault, contre-enquête, explique cette « **fatwa** » par le fait qu'on « a laissé des champs d'expression à ces gens-là. On les reçoit et ils se sentent dans l'impunité », explique le chroniqueur [...].

A cet effet, pour mieux comprendre cet emploi du discours rapporté, il est nécessaire de prendre en considération le cotexte de ces fragments de ce discours et leur contexte et leur dynamique dans l'énoncé. En (2), l'utilisation des guillemets dans « *apostat* » et « *ennemi de la religion* » n'est pas fortuite, elle implique une parole autre. En effet, les guillemets signifient que le locuteur ne prend pas en charge ces qualifications. Il s'agit d'une mise à distance car les fragments appartiennent à une autre source énonciative. Donc, dans ces énoncés, les guillemets peuvent être traduits comme une des marques de distanciation utilisées par le journaliste-locuteur dans son énoncé ; il se distancie de ce positionnement. Le journaliste-locuteur veut faire comprendre à ses lecteurs qu'il prend complètement et explicitement ses distances par rapport aux mots cités ainsi que les sens que ceux-ci véhiculent. Le discours rapporté en (1) ne sert, dans ce contexte, qu'à nous informer du pourquoi de l'emploi du mot d'« *apostat* » et d'« *ennemi de la religion* » en précisant que cet écrivain devrait mourir en raison de la guerre

¹ Nam-Seong LEE, 2003, *op. cit.*, p. 60.

qu'il mène contre Dieu et le Prophète et nous fait comprendre que « sous le régime islamique, c'est ce qui est appliqué ». Aussi, faut-il remarquer qu'en (3) il nous apparaît une autre forme du discours rapporté, celle du discours indirect introduit par le pronom relatif « *que* » à deux reprises dans ces énoncés : « *le journaliste qui annonce qu'il va déposer plainte* » et « l'auteur de Meursault, contre-enquête, explique [...] qu'on « *a laissé des champs d'expression à ces gens-là [...]* ».

D'un autre côté, nous relevons plusieurs marques de subjectivité se rapportant au journaliste-locuteur qui renseignent sur sa présence dans le discours qu'il tient. Il se trouve ouvertement impliqué dans son discours dès lors qu'il se livre à un commentaire dudit événement tout en manifestant sa subjectivité. Pour cela, la visée argumentative suivie pousse le journaliste-locuteur à opter pour un choix des subjectivèmes qui dévoilent une axiologisation négative du discours polémique et de ses protagonistes. Analysons les énoncés suivants :

- (1) - L'**activiste salafiste** a publié [...] un **véritable** appel au meurtre contre Kamel Daoud.

Dans l'énoncé (1), le journaliste identifie au départ celui qui est à l'origine de la polémique, à savoir Abdelfattah Hamadache qu'il désigne d'« *activiste salafiste* ». Cet énoncé permet ainsi de montrer une intervention subjective interprétative qui réside dans la dénomination de l'un des protagonistes de la polémique, « *activiste salafiste* » qui relève de l'effet de certitude, qui ne laisse aucun doute (consciemment) par l'emploi de l'adjectif non-axiologique « *véritable* », situant l'énoncé par rapport à la modalité du « certain ».

- (2) - « [...] le condamner à mort en le tuant publiquement pour la guerre qu'il mène contre Dieu et le Prophète », lit-**on**, entre autres, dans une lettre **particulièrement virulente**.

En (2), la désignation de la lettre, publiée par l'« *activiste salafiste* », par l'adjectif évaluatif non-axiologique « *virulente* », indique une intervention subjective du journaliste-locuteur qui porte une évaluation renforcée par l'emploi de l'adverbe « *particulièrement* », impliquant ainsi un effet de dramatisation.

- (3) - « *Si nous étions sous un régime islamique, nous appliquerons la charia* », écrit [...] le **très controversé** imam.

Nous notons également que le journaliste-locuteur opère, en (3), une disqualification du personnage, auteur de la lettre « *virulente* » qui apparaît dans le terme « *controversé* » qui est un adjectif non-axiologique négatif renforcé par l'adverbe de degré et d'intensité « *très* ».

- (4) - **Ce n'est pas la première fois** que Hamadache **fait sensation**. **Il a accusé** le porte-parole du MDS, Hamid Ferhi, **d'être un apostat** en direct sur un plateau de télévision. **Il s'en est également pris** à Amara Benyouènes et, plus récemment, à Amira Bouraoui, la porte-parole du mouvement Barakat.

Dans l'énoncé (4), pour mieux convaincre et influencer les lecteurs et argumenter ses dires, le journaliste-locuteur met l'accent sur les nombreuses fatwas émises et énumère les personnes contre lesquelles il s'en est pris du moment qu'il n'est pas à sa première accusation, ce qui constitue une activité de cadrage permettant d'exprimer sa position et son point de vue.

En somme, nous notons que cet article d'information laisse déployer des opinions, des jugements subjectifs internes au système de valeur du journaliste-locuteur. A travers son activité discursive d'axiologisation du discours, il révèle l'identité de son positionnement par rapport à l'événement dont il rend compte, à savoir la polémique suscitée par la fatwa lancée par le dirigeant salafiste à l'encontre de l'écrivain K. Daoud.

- **Article 2- *El Watan. La haine, alliée du pouvoir***¹

Tout d'abord, nous constatons que le titre, à fonction informative, est un énoncé nominal. Il est succinct et composé de deux syntagmes nominaux, séparés textuellement par un signe de ponctuation, à savoir la virgule. Cette dernière n'est pas un simple signe de ponctuation qui sépare les syntagmes constituants de la phrase, elle peut remplacer un sous-entendu exprimant un jugement de valeur. La phrase peut être reformulée ainsi :

La haine {est} alliée du pouvoir
{constitue}

Dans ce contexte, la condensation syntaxique, issue de l'omission du verbe être peut être considéré comme des procédés d'intervention du journaliste-locuteur dans la construction de l'information. En utilisant le terme axiologique « *alliée* », le journaliste-locuteur marque son inscription énonciative dans cet énoncé-titre, en quittant son statut d'informateur neutre, il porte un jugement. Donc, le journaliste-locuteur, en tant que sujet d'énonciation laisse, selon C. Kerbrat-Orecchioni, dans les énoncés-titres qu'il produit, des traces de sa présence².

Sur le plan énonciatif, nous relevons une implication du journaliste-locuteur dans le discours, qui relève du plan *embrayé*. Nous avons repéré l'utilisation de l'embrayeur personnel « *nous* », inclusif, qui présume l'énonciateur et le *co-énonciateur* (le journaliste et le lecteur ensemble, à la fois). Ce « *nous* » inscrit ce discours dans une dimension dialogique. De plus, il y a l'usage de « *aujourd'hui* » qui situe le dire dans le présent de l'énonciation ou à valeur énonciative, dans l'énoncé (4) :

¹ Article paru le 19 décembre 2014. Voir Annexe 2, p. V.

² Dans son ouvrage intitulé *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, C. KERBRAT-ORECCHIONI affirme que « *la subjectivité est partout* », tous les discours étant marqués subjectivement, mais selon des formes et à des degrés extrêmement variables.

- Voilà le prix que **nous allons** payer, collectivement, **aujourd'hui** [...]

La lecture de cet article nous informe de la subjectivité du journaliste-locuteur car ses interventions subjectives sont décelables en recourant à d'autres stratégies, en particulier argumentatives. En effet, pour mieux expliquer l'événement de la polémique, le locuteur a recouru à des choix et stratégies discursives pour renseigner de son positionnement et de son point de vue. En tant que sujet argumentant, le journaliste-locuteur use d'une activité discursive de positionnement et d'assentiment, qui témoigne de sa forte implication dans le discours dès lors qu'il défend un point de vue en essayant de convaincre les lecteurs. Analysons maintenant les énoncés suivants :

- (1) - Alors que les groupes islamistes armés assassinaient en masse en Algérie **au milieu des années 1990**, un ministre de la République, Sassi Lamouri, chargé des Affaires religieuses, n'a-t-il pas eu ces **mots scandaleux** : « *Pourquoi assassinez-vous des policiers, ce ne sont pas des communistes ?* » Ce n'est pas ici un rappel anecdotique, mais un indicateur de la vraie nature **rétrograde** et **arriériste du pouvoir algérien**.

Ainsi, l'énoncé (1) porte en lui une mémoire discursive qui permet au lecteur d'actualiser certains contenus et valeurs dans leur mémoire liés à la décennie noire des années 1990. En effet, en évoquant ces moments difficiles qu'a vécus la société algérienne, qui agit comme un argument par analogie, le journaliste-locuteur a voulu valider son assertion. Cette manière de faire partager le thème de la décennie noire constitue un rappel de certains événements similaires et cela pour mieux orienter l'attention des lecteurs vers ce phénomène du terrorisme. Pour ce faire, le journaliste-locuteur rappelle les paroles d'un ancien ministre des Affaires religieuses qu'il met entre guillemets pour marquer sa distanciation et qu'il qualifie, par le biais d'un adjectif axiologique péjoratif, de « *scandaleux* ». L'énoncé « *ce n'est pas ici un rappel anecdotique* » dénote un commentaire du journaliste des propos tenus par l'ancien ministre suivi par l'emploi du connecteur argumentatif « *mais* » qui sert en réalité à les contester en se focalisant sur l'énoncé qui suit « *mais* » qui constitue le véritable énoncé où nous constatons une description dévalorisante à travers des termes axiologiques péjoratifs, « *rétrograde* » et « *arriériste* ».

- (2) - Un pouvoir qui [...] a créé l'environnement objectif permettant à un **obscur imam de quartier** de condamner à mort impunément un auteur-journaliste, et de crier sa haine contre tout ce qui n'obéit pas à sa **vision wahhabite**. Un pouvoir [...] préférant **bricoler des approches idéologiques incendiaires**, comme ce fut **le cas à Ghardaïa**, où des imams ont appelé à tuer les Ibadites.

Dans cet énoncé (2), le journaliste-locuteur met l'accent sur « *le pouvoir* » qu'il désigne comme « responsable » ou comme être à l'origine de ces « maux ». Il cherche à dévaloriser ce « *pouvoir* » en lui attribuant le comportement de ces imams « obscurs », adjectifs non-axiologique négatif, qui appellent au meurtre tous ceux qui n'obéissent pas à leur « *vision wahhabite* », expression négative par rapport au système de valeurs du journaliste-locuteur. Ce

dernier a eu recours à un argument de cadrage par association en mettant l'accent sur « *le cas à Ghardaïa, où des imams ont appelé à tuer les Ibadites* » qui témoigne de la responsabilité du « *pouvoir* » dans cette situation en préférant « *bricoler des approches idéologiques incendiaires* », termes à connotations péjoratives.

- (3) - Ces **dérives dangereuses**, terreau du **terrorisme** [...] sont en premier lieu de la responsabilité du régime qui n'a pas voulu transformer l'essai de la victoire militaire contre les groupes armés et a préféré négocier sur le dos des victimes, au point de laisser impunis les criminels [...] et d'humilier toutes les forces, civiles ou militaires, qui ont combattu le **terrorisme intégriste**.

En (3), le terme « *dérives* » connote une action péjorative condamnée par le journaliste-locuteur, renforcé par l'adjectif axiologique négatif, « *dangereuses* ». Il y a recours à un argument de cadrage par définition en considérant les « *dérives dangereuses* » comme le « *terreau du terrorisme* » et cela constitue un rappel des faits, qu'est la décennie noire, qui porte en elle une force persuasive du fait que cette période est fortement ancrée dans l'imaginaire de la société algérienne. De plus, le locuteur incombe la responsabilité de ce phénomène de terrorisme au « *pouvoir* » qui a laissé « *impunis les criminels* » qui sont à l'origine de ce « *terrorisme* ». Là, le journaliste-locuteur a voulu entretenir un effet de dramatisation lié à cet événement macabre qui se manifeste dans la subjectivité interprétative en le dénommant « *terrorisme intégriste* », ce qui renforce par ailleurs la posture de « *dénonciation* ».

- (4) - Voilà le prix que **nous allons** payer, collectivement, **aujourd'hui** qu'un homme condamne à mort un journaliste, un écrivain, en direct sur une télé privée, sans que le pouvoir ne bouge le petit doigt. C'est plus qu'une **complicité** : la main du pouvoir tient aussi fermement le couteau du boucher.

L'énoncé (4) est venu comme une conséquence de l'impunité des criminels de la part du « *pouvoir* » ; d'où l'emploi de la préposition « *voilà* » suivie d'un syntagme nominal commentant ce qui précède et annonçant ce qui va suivre, en avançant que face à ces « *criminels* », le pouvoir a affiché une « *complicité* », terme qui connote une action négative, renforcé par l'expression « *la main du pouvoir tient aussi fermement le couteau du boucher* » qui relève de la subjectivité interprétative du journaliste.

En somme, le journaliste-locuteur imprime sa présence en adoptant un discours de « *dénonciation* » des pratiques du pouvoir. A travers son activité d'interprétation se manifeste une représentation négative d'un Etat algérien qui se traduit par une axiologisation négative du discours de ce dernier. Par ailleurs, le locuteur affiche son positionnement dès lors qu'il évoque le « *terrorisme intégriste* » et la « *décennie noire* », dont la représentation péjorative est partagée par les lecteurs. Cette représentation négative, qui constitue ce qu'appelle

P. Breton « accord préalable », renforce et permet l'adhésion des lecteurs à l'opinion et au point de vue présentés.

- Article 3- *El Watan. Silence complice du pouvoir*¹

Etant un article d'information placé dans la rubrique *Idées*, publié dans le contexte de la fatwa contre K. Daoud, marque une implication du journaliste-locuteur dans son énonciation. Il prend, dans son discours, pour cible la justice algérienne qui est « injuste » du fait qu'elle garde le silence sur cet appel au meurtre. Le journaliste argumente ce point de vue en avançant un argument d'exemple du journaliste de Tébessa détenu « *injustement* », adverbe axiologique négatif.

Concernant le volet énonciatif, le journaliste-locuteur a pris soin de ne pas laisser de traces d'énonciation d'où l'absence totale d'embrayeurs personnels. Cependant, cet effacement apparent ne signifie en rien l'absence énonciative du locuteur, mais nous remarquons plutôt la présence du plan embrayé à plus d'un titre. Nous repérons le pronom indéfini « *on* » dont l'usage est tributaire du contexte énonciatif dans lequel il est employé. De ce fait, dans l'énoncé ci-dessus, le contexte d'énonciation permet d'avancer que le « *on* » renvoie à la non-personne ; il désigne « *les ministres algériens* » auxquels peut se substituer le pronom « *il* ». Cette désignation fut apportée par le cotexte.

- Qu'un **ministre de la Justice** fasse dans la fuite en avant, ou qu'un **ministre de l'Intérieur** se taise [...] **incapables d'être à la hauteur de leurs missions**. Quand **on** n'a pas le courage d'assumer une position politique et de défendre des principes universellement partagés, **on** démissionne et **on** disparaît du champ de vision.

En outre, les interventions subjectives du locuteur sont opérées sur un autre plan. En effet, dans l'objectif d'expliquer et de commenter ce « *silence* » des autorités quant à l'affaire de K. Daoud, nous constatons que celui-ci a fait appel à la dimension argumentative pour appuyer ses prises de position et pour adhérer les lecteurs en orientant leur attention vers ce positionnement qui nous renseigne sur les valeurs qu'il défend à travers des choix de stratégies discursives. En tant que locuteur argumentant, le journaliste a fait appel à une activité discursive de cadrage par questionnement. Ce procédé, dirigé vers les lecteurs, est une manière de le faire adhérer et de l'impliquer en lui imposant des réflexions sur « l'utilité, la nécessité et le rôle » et particulièrement le « silence » des deux ministres, à savoir le ministre de la Justice et celui de l'Intérieur concernant l'appel au meurtre de K. Daoud. Examinons ce qui suit :

- (1) - Le ministre de la Justice, interpellé publiquement par un groupe d'artistes et d'intellectuels, a eu une **curieuse** déclaration, **hier à l'APN**, [...], sur cette sensible affaire. « Il faut consacrer l'Etat de droit en Algérie. Si quelqu'un se sent victime d'un

¹ Article paru le 19 décembre 2014. Voir Annexe 2, p. VI.

préjudice, il peut déposer une plainte devant la justice », a déclaré Tayeb Louh, [...]. Qu'en est-il de l'appel au meurtre assumé publiquement par Hamadache, y compris à l'antenne d'Ennahar TV ? Que dire de l'incitation à la haine ? Tayeb Louh, qui ne semble pas saisir la gravité de la situation, n'a rien à dire. Aucune position. Mais à quoi sert donc un ministre de la Justice ? Et qui protège un citoyen algérien d'une fatwa meurtrière même fausse et infondée ? Il est évident que la responsabilité de l'Etat algérien est pleinement engagée au cas où il arriverait un malheur au journaliste et écrivain.

Dans l'énoncé (1), à travers ce cadrage, le locuteur s'est attelé à présenter et à rapporter la déclaration du ministre de la Justice, objet de discours, avec un souci d'impliquer les lecteurs à travers des questions « interpellatives ». Ce discours, dans lequel les interrogations sont utilisées pour traduire les points de vue du locuteur à propos des paroles du ministre, est employé pour influencer et avertir en même temps l'interlocuteur, c'est-à-dire les lecteurs du quotidien *El Watan*. Ce sont des questions rhétoriques qui fonctionnent comme des affirmations implicites ou bien déguisées ; d'où l'effet illocutoire attesté de cette forme d'interrogation. De plus, le journaliste a qualifié la déclaration du ministre de « *curieuse* », qui est adjectif subjectif, chargé d'une valeur axiologique négative dans ce contexte d'énonciation du fait qu'il porte un jugement évaluatif fondé sur le système de valeur du locuteur. En employant la construction impersonnelle « *il est évident* », le journaliste-locuteur a voulu, dans un souci d'objectivation, s'effacer, même si celui-ci s'est affiché explicitement contre la position officielle du ministre de la Justice concernant la fatwa meurtrière. Ce journaliste-locuteur incombe au ministre la responsabilité si quelque malheur s'abat sur l'écrivain menacé ; cela est renforcé par l'adverbe d'énonciation « *pleinement* » qui permet d'entretenir un effet d'évidence lié à cette assertion.

- (2) - Qu'un ministre de la Justice fasse dans la fuite en avant, ou qu'un ministre de l'Intérieur se taise [...] incapables d'être à la hauteur de leurs missions. Quand on n'a pas le courage d'assumer une position politique et de défendre des principes universellement partagés, on démissionne et on disparaît du champ de vision.

Les énoncés en (2) sont là comme une réponse aux questions posées par le journaliste en (1) en répondant explicitement, en les fustigeant, que si ces ministres sont « *incapables d'être à la hauteur de leurs missions* » qu'ils laissent leur place et « *disparai[ssent] du champ de vision* ». Autrement dit, dans ces énoncés, le locuteur vient répondre à ses questions, qu'il a lui-même posées, dites rhétoriques puisqu'elles ne sollicitent pas de réponse de la part des lecteurs (interlocuteurs), même si le journaliste cherche à les impliquer en s'inscrivant dans une relation dialogique.

- (1) - Le silence de certains cercles intellectuels, artistiques, littéraires et universitaires sur les menaces sérieuses contre la vie de Kamel Daoud est également une attitude honteuse. Les petites jalousies, la lâcheté, l'inconscience, l'incapacité de comprendre les enjeux, le refus de se positionner et de s'engager sur les chemins de l'Histoire sont des maladies qui collent désormais à ces cercles [...].

Dans cet énoncé ci-dessus, (1), le journaliste-locuteur incrimine de même les intellectuels, les universitaires et autres pour leur « *silence* » vis-à-vis des menaces contre le chroniqueur qu'il qualifie de « *honteux* », adjectif axiologique négatif, au même degré et au même titre que les autorités officielles par l'emploi de l'adverbe « *également* ». D'un autre côté, à travers des termes qui présupposent des qualités dévalorisantes : « *les jalousies* », « *la lâcheté* », « *l'inconscience* », « *l'incapacité de comprendre les enjeux* », « *le refus de se positionner et de s'engager* », le journaliste a qualifié tous « les cercles » qui se sont détournés des « chemins de l'Histoire » ; une manière de les inscrire sur l'axe axiologique péjoratif selon le système de valeurs défendus par le journaliste-locuteur.

- (2) - Qu'en est-il de ceux censés se prononcer en faveur des libertés, de l'art et de la culture ? Où sont donc passés les défenseurs de la démocratie, de la liberté d'expression, de la liberté de conscience et de la liberté d'opinion ? [...] Toujours est-il que l'indifférence face à l'appel au meurtre contre Kamel Daoud ressemble à une autre forme de complicité.

Ensuite, nous assistons à un cadrage par questionnement, en (2), où les deux questions apparaissent comme des hypothèses qui nous éclairent sur « *l'indifférence* » des « *cercles intellectuels et universitaires* » vis-à-vis de l'appel au meurtre contre K. Daoud. Ce cadrage est suivi d'une activité de commentaire où le journaliste-locuteur se livre à un jugement subjectif qui témoigne de son positionnement idéologique qui considère ce « silence » comme une « *forme de complicité* ». Ce positionnement qui participe d'un cadrage argumentatif est renforcé dans les énoncés suivants :

- (1) - Hamadache, qui n'a pas lu les livres de Kamel Daoud, et Chemseddine, qui n'a pas vu le film de Lyès Salem, se sont permis d'ouvrir le feu et d'exprimer leur aversion de la libre pensée et de la création artistique. Ils ont publiquement assumé leur action.

En (1), le locuteur avance des affirmations qui semblent attribuer une connotation péjorative, indiquant ainsi une intervention subjective interprétative de celui-ci. Il s'agit d'une activité de positionnement par rapport à l'Autre, lequel est pris dans une activité d'axiologisation dépréciative. Cet Autre qui n'a jamais « *lu les livres de K. Daoud* » s'est permis de le menacer et « *d'ouvrir le feu* » contre « *la libre pensée et la création artistique* » ; de là, nous assistons à la réfutation totale de l'Autre et de son discours.

- (2) - Libre à ces chaînes d'avoir un choix politique et idéologique, mais il leur est interdit de pousser au crime quelle que soient les raisons et d'ouvrir la porte aux abus et à la violence. Inutile de rappeler que le champ audiovisuel algérien a besoin en urgence d'une régulation selon les normes universelles.

En (2), nous constatons que le journaliste-locuteur est fortement impliqué dans son discours en ce sens qu'il s'insurge contre le champ audiovisuel algérien en lui conseillant d'avoir « *un choix politique et idéologique* », toutefois il emploie le connecteur argumentatif « *mais* » qui consiste à donner un peu de fiabilité à l'énoncé précédent « *libre à ces chaînes*

d'avoir un choix politique et idéologique » mais qui en vérité contribue à le récuser en donnant plus de poids à l'énoncé qui suit « *mais* » qui constitue le véritable énoncé¹. En d'autres termes, le journaliste se focalise sur l'interdiction de recourir à la « *violence* » et aux « *abus* », termes évaluatifs axiologiques négatifs, sous prétexte de l'ouverture du champ audiovisuel. En outre, la dernière phrase de l'article semble être un rappel pour les lecteurs les informant que le champ audiovisuel algérien ne travaille pas encore selon les normes universelles, mais dans un souci d'objectivation, le journaliste-locuteur s'efface derrière la construction impersonnelle « *inutile de rappeler* ».

- Article 4- *El Watan. Penser, un péché. Bientôt un crime*²

Ce long article qui s'étale sur presque une page du quotidien, est placé dans la rubrique *Idées d'El Watan Week-end*, un supplément qui paraît le vendredi. L'article, qui s'inscrit dans l'univers thématique relatif à la polémique suscitée par la fatwa appelant au meurtre de l'écrivain Kamel Daoud, relève du genre de « l'information ».

Tout d'abord, ce qui attire l'attention c'est bien le titre de l'article. Il se présente sous forme infinitive dont le rôle, à la fois accrocheur et pragmatique, est attesté. De plus, le verbe placé au début de ce titre est écrit en rouge pour renforcer son caractère accrocheur. Le choix d'un tel syntagme verbal est en rapport avec la stratégie discursive déployée tout au long de cet article. Par conséquent, le lecteur sait à quoi s'en tenir avant même de prendre connaissance du contenu de l'article.

Par ailleurs, en tant que tel, l'infinitif est la forme énonciative neutre par excellence, puisqu'il ne comporte ni marques de la personne, ni celles du temps. Selon P. Charaudeau, dans son ouvrage *Grammaire du sens et de l'expression*, « *l'infinitif est un mode dont la forme ne marque ni le temps ni la personne, ni le nombre* »³. Comme stratégie énonciative, il a une forte valeur assertive. En utilisant l'infinitif⁴ à valeur impérative, le locuteur veut agir sur le lecteur dans le but de l'influencer et même d'attirer son attention. Cette forme infinitive est liée à une dimension pragmatique du moment que le journaliste-locuteur révèle implicitement une intention d'influencer les lecteurs en s'appuyant sur le fait que l'acte de penser est aujourd'hui un « *péché* » et demain il sera un « *crime* ».

¹ O. DUCROT cité par C. KERBRAT-ORECCHIONI, *op. cit.*, p. 97.

² Article paru le 19 décembre 2014. Voir Annexe 2, p. VII.

³ P. CHARAUDEAU, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, coll. « Supérieur », 1992, p. 333.

⁴ Selon la situation, la phrase infinitive, à valeur injonctive, peut manifester diverses nuances : ordre strict, conseil, souhait, prière, demande polie, etc.

Ainsi, l'analyse linguistique d'un titre journalistique est indissociable de celle énonciative du fait que l'énoncé-titre, en tant que produit d'un acte d'énonciation, est plus ou moins marqué par son producteur, le journaliste-locuteur. Ce dernier en tant que sujet d'énonciation laisse, selon C. Kerbrat-Orecchioni, dans les énoncés-titres qu'il produit des traces de sa présence.

Après la lecture, nous notons que le journaliste se livre à une analyse des faits et procède à fournir des éléments qui l'aident à défendre une opinion qu'il essaie d'expliquer tout en portant des jugements de valeur. Il se livre ici à une activité discursive de positionnement par rapport à ce dont il rend compte.

Sur le plan énonciatif, le journaliste-locuteur imprime sa présence à travers des embrayeurs et des subjectivèmes qui parcourent tout son discours qui relève du plan *embrayé*, structuré à partir de l'usage de « *aujourd'hui* » qui situe le dire dans le présent de l'énonciation (présent déictique) :

- Il n'est pas du tout étonnant qu'**aujourd'hui** cet homme, ce sinistre personnage, condamne à mort publiquement un écrivain.
- Pourquoi faut-il d'ailleurs que je précise ce détail, **aujourd'hui**, quand un sinistre personnage appelant au meurtre m'en donne le La ?
- **Aujourd'hui**, [ces appels] sont signés et les auteurs ne se cachent pas au maquis [...].

Nous remarquons également une volonté du journaliste de s'adresser nettement au lecteur dans le but de gagner son adhésion au positionnement véhiculé, et ce, par l'usage de « *soyons* » et « *pensons* » (verbe être et penser au présent + « nous » inclusif, qui implique le locuteur et l'interlocuteur) sous le mode injonctif. Les deux verbes « *soyons* » et « *pensons* » possèdent une valeur illocutoire d'ordre et l'utilisation de cet impératif représente ce conseil comme devant être accompli par le lecteur :

- **Soyons** sérieux.
- **Pensons** à comment vivre ensemble en étant différents, pas en étant semblables.

Nous repérons également l'usage de l'embrayeur personnel « *nous* » inclusif, à travers presque tout l'article, qui inscrit ce discours dans une dimension dialogique, avec plusieurs occurrences : **notre** solidarité - **notre** générosité d'âme - **notre** suffisante tolérance - **nos** têtes - **nos** revendications - **notre** appréhension ; ces occurrences renvoient au locuteur et à l'interlocuteur (le lecteur). De plus, l'auteur s'implique en prenant la parole en employant le pronom personnel « *je* » :

- **Je** ne partage pas les opinions de personnes [...].
- **Je** ne suis pas Kamel Daoud, je suis (au mieux ou au pire, c'est selon) son frère.
- Toutes les idées de Kamel Daoud que **je** partage [...].

Enfin, le journaliste-locuteur s'affiche comme locuteur qui s'adresse clairement et explicitement au lecteur à travers l'emploi du pronom personnel « *vous* », cherchant ainsi à attirer son attention sur certains points de vue et le faire adhérer à la position véhiculée :

- [Ils] habitent chez eux, juste en face de chez **vous**. C'est un voisin de palier. [...]
- Le dernier des maçons **vous** le dira.

Signalons, de même, l'usage par le journaliste du pronom indéfini « *on* » comme embrayeur de personne qui renvoie soit au journaliste-locuteur, soit au couple locuteur et interlocuteur, dans ce contexte :

- Comme **on** pourrait le croire. [...]
- **On** partage des repas. [...] **On** partage une fraternité, mais pas les opinions.

Par le biais d'une dimension argumentative, cet article s'est axé à défendre le point de vue selon lequel l'appel au meurtre contre l'écrivain K. Daoud est un acte condamnable. La présence du journaliste-locuteur est fortement marquée et apparaît comme le porte-parole des lecteurs algériens : « *notre solidarité* », « *nos revendications* ». Dans ce discours, le locuteur, dans sa tentative de faire valoir son positionnement et disqualifier et dévaloriser celui de l'Autre, a eu recours à des subjectivèmes affectivo-axiologiques (positifs pour son discours et négatifs pour le discours de l'Autre). Encore faut-il affirmer que cet article d'information laisse montrer des avis, des jugements subjectifs tout en informant sur l'objet du discours, l'appel au meurtre du chroniqueur du Quotidien d'Oran, K. Daoud.

Le journaliste-locuteur a procédé à une activité discursive en usant d'un vocabulaire négatif voire péjoratif en parlant de l'auteur de la fatwa qui condamne K. Daoud ; il le qualifie subjectivement : d'« *étrange* », de « *sinistre charlatan* », de « *névrosé du hadith* », de « *sombre imbécile* », ce qui participe à la dénonciation de cet acte. D'un autre côté, le journaliste-locuteur se positionne après la présentation des faits en faisant endosser la responsabilité à l'Etat et ses institutions leur reprochant leur « *affaïssement* » et leur « *fragilité* ». En outre, le locuteur a établi un rapprochement des événements actuels avec ceux passés « *il y a vingt ans* », en faisant allusion à la décennie noire et au terrorisme où, également, il y avait eu des appels au meurtre à travers des fatwas contre des intellectuels, des journalistes et des artistes.

Le journaliste-locuteur a procédé à une activité discursive de cadrage par questionnement qui s'accompagne, entre autres, tout au long de l'article, d'une subjectivité interprétative, ensuite il s'est attelé à prendre position en défendant une opinion et essayant d'expliquer l'événement tout en portant des jugements de valeur.

- **Article 5- *El Watan. Kamel Daoud* : « *Nous ne laisserons jamais passer cela* »¹**

Dans cet article d'information, le journaliste-locuteur rapporte les déclarations de l'écrivain K. Daoud, suite à la fatwa émise le condamnant à mort, le 16 décembre 2014. Une grande partie de cet article est constituée de fragments du discours rapporté du chroniqueur K. Daoud. Du début de l'article, à commencer par le titre, jusqu'à la fin, nous relevons les réactions de l'auteur menacé.

Le titre, en tant qu'unité péritextuelle est en lui-même un discours rapporté de l'auteur cité. Ce titre n'est certes pas rapportable au journaliste, mais de par la fonction qu'il assume, il indique l'orientation générale du dire du journaliste-locuteur. Le fait d'utiliser un fragment du discours de K. Daoud comme citation dans le titre montre l'intention du journaliste-locuteur de mettre l'accent sur la réponse négative du chroniqueur : la particule de négation « *jamais* » exprime un ordre-refus. Par cette citation, le journaliste a voulu rapporter l'attitude de K. Daoud. De plus, en tant que discours direct, ce titre se caractérise par une certaine objectivité dans la mesure où il rapporte les propos que l'écrivain avait effectivement prononcés.

Au plan textuel, les marques typographiques (les deux points et les guillemets) affectant le titre sont des éléments qui produisent une rupture sur le plan énonciatif en suggérant qu'il y a changement de locuteur. Ceci dit, l'énoncé-cité « *nous ne laisserons jamais passer cela* » n'est pas mis en scène de manière autonome ; le locuteur l'intègre à son discours en l'adaptant aux exigences de sa propre énonciation. En d'autres termes, et plus explicitement, dans le titre, le verbe est omis. Par ailleurs, le journaliste-locuteur, en éliminant le verbe introducteur de son discours citant, pour attester des propos qu'il rapporte, cherche à prendre ses distances par rapport à ces propos et vise, par conséquent, à être neutre et objectif. Pourtant, cette citation est forcément un extrait du discours de K. Daoud dé-contextualisé puis re-contextualisé. Nous avons donc une double énonciation établie dans un contexte discursif et argumentatif différent : la première est attribuée au journaliste-locuteur en tant que responsable de l'énoncé-citant (Kamel Daoud), la deuxième « *nous ne laisserons jamais passer cela* » à l'énonciateur- Kamel Daoud auteur de l'énoncé-cité. De ce fait, le choix de cette citation et sa réutilisation par le journaliste-locuteur dans un autre contexte sont certainement deux actes marqués subjectivement.

Bien qu'il soit un procédé d'objectivisation, le discours rapporté ne peut en aucun cas dissimuler l'implication du journaliste rapporteur dans ces énonciations déjà tenues. Dans cet article, en donnant la parole à l'auteur ciblé par la fatwa, le journaliste-locuteur se pose comme

¹ Article paru le 19 décembre 2014. Voir Annexe 2, p. X.

sous-énonciateur qui se présente comme n'étant pas la source de ce point de vue. Il rapporte fidèlement le discours pour ne pas assumer la responsabilité des informations citées. Cependant, son discours entraîne la trace de l'énonciateur puisqu'il rapporte seulement ce qu'il désire. C'est ce que nous avons pu constater dans les énoncés :

- (1) - « L'enquête a été enclenchée mercredi par le parquet, ici à Oran, et les services de sécurité m'ont indiqué que l'affaire est prise en charge », a déclaré **hier** l'auteur et journaliste Kamel Daoud à *El Watan Week-end* [...].
- (2) - Par ailleurs, l'auteur de *Meursault, contre-enquête* se dit « déterminé à ne pas lâcher cette personne qui l'a menacé », car « il s'agit d'un test, ils veulent tester nos réactions, mais nous ne laisserons jamais passer cela ».

Le discours rapporté, qui participe de l'opération de l'effacement énonciatif, entraîne, d'un point de vue pragmatique, une posture énonciative de *co-énonciation*¹, synonyme d'une adhérence avec le discours cité, celui du chroniqueur menacé. Par conséquent, il est à signaler qu'une activité d'interprétation et de modalisation des fragments rapportés est quasiment absente dans ce discours. Pourtant, même si nous sommes en présence d'un discours rapporté, comme dans les énoncés (1) et (2), cela n'implique nullement l'effacement total du journaliste qui, au contraire, dispose de diverses méthodes qui lui permettent de marquer sa subjectivité dans son discours.

- (1) - Est-ce que le journaliste **crain**t pour sa vie ? « *J'ai peur, mais je suis surtout en colère, atterré par tant de violence, de bêtise et de haine, sommes-nous condamnés à un Moyen-âge sans fin ?* ».

Cette intervention subjective de l'instance médiatique apparaît en (1) à travers la question « *Est-ce que le journaliste craint pour sa vie ?* » qui témoigne justement de la dimension dialogique et illocutoire de son discours ; il cherche à impliquer les lecteurs dans son énonciation. Toutefois, le journaliste nous livre la réponse à cette question à travers le discours de K. Daoud lui-même. Ainsi, en l'absence d'autres indices de modalisation, les verbes introducteurs du dire en (1), (2), « *déclarer* », « *se dire* » montrent l'appréhension intellectuelle que le journaliste-locuteur se fait des énoncés du chroniqueur K. Daoud, située par rapport à la modalité du « vrai ». De la sorte, le journaliste informe de son point de vue et son assentiment des contenus assertés dans ces énonciations rapportées.

Enfin, nous pouvons dire qu'à travers la posture de *co-énonciation* adoptée par le journaliste-locuteur, celui-ci a voulu instaurer une relation de complémentarité entre le discours citant et le discours cité.

¹ A. RABATEL, 2004, *op. cit.*, p. 9.

- **Article 6- *El Watan. Un appel au meurtre « toléré » par l'Etat***¹

A travers cet article d'information, nous constatons le déploiement d'une activité discursive qui relève d'une dimension argumentative pour attirer l'attention du lecteur vers des points de vue que le journaliste-locuteur veut faire admettre. De prime abord, ce dernier use de l'opération du discours rapporté, dans le titre, laquelle n'est pas toujours innocente. Ainsi, le fait de rapporter une énonciation déjà exprimée est une manière d'objectiver sa parole en annonçant le discours Autre. Aussi, ce discours rapporté est-il révélateur de l'orientation analytique que le journaliste-locuteur se fait de ce discours cité.

En outre, à travers des termes axiologiques négatifs, le locuteur marque sa présence en optant pour un discours de « dénonciation » de l'attitude et du comportement de l'Etat vis-à-vis de la polémique ayant trait à l'appel au meurtre de l'écrivain Kamel Daoud. Le journaliste-locuteur s'est ainsi retrouvé à manifester une activité d'axiologisation négative de l'Etat. À cet effet, il dresse un état des lieux par le biais d'un cadrage de l'événement en mettant l'accent sur « *la faible réponse de l'Etat* » à une dérive tout en rappelant le mouvement de solidarité en faveur de l'écrivain qui s'intensifie et converge à exiger le jugement du salafiste, sinistre auteur de la fatwa. À première vue, certes, cet article d'information révèle une absence totale d'embrayeurs -effacement énonciatif- ; il relève donc du plan *désebrayé*, mais la prolifération des subjectivèmes, témoignant de la présence du journaliste-locuteur, fait basculer l'article dans le plan *embrayé*. Sous un autre angle, le journaliste-locuteur s'est attelé à employer le présent de l'indicatif dans tous ces énoncés pour montrer la modalité du certain par rapport à ses assertions et divulguer sa forte implication dans le discours. Maintenant, analysons les énoncés suivants :

- (1) - **Abominable** fin d'année. Un **obscur fanatique vocifère** sa **haine** et **appelle au meurtre** contre l'écrivain Kamel Daoud, sous les **lambris** de la « République ». Obscurantiste assumé qui s'est abreuvé à la doctrine ultraréactionnaire du wahhabisme, Abdelfattah Hamadache s'est arrogé un droit de vie et de mort sur des Algériens sous le regard, **au mieux impuissant, au pire complice**, des pouvoirs publics.

Dans l'énoncé (1), nous notons une présentation des faits qui tend vers une dramatisation liée à la subjectivité du journaliste-locuteur qui se manifeste par l'usage du terme « *abominable* », adjectif antéposé, évaluatif axiologique négatif ; le journaliste-locuteur donne de l'ampleur à ce qui se déroule en cette fin d'année. A cet effet, le locuteur procède à une présentation, aidant d'un cadrage argumentatif, pour justifier et exprimer en quoi s'apparente cette « *abominable fin d'année* », et cela en mettant l'accent sur nombreux termes péjoratifs : « *obscur fanatique* », « *vociférer* », « *haine* », « *appeler au meurtre* » et « *lambris* » qui sont

¹ Article paru le 21 décembre 2014. Voir Annexe 2, p. XI.

axiologiques négatifs indiquant une intervention subjective de l'instance médiatique dans le but de condamner et désapprouver cette action.

L'emploi autonome (la mise entre guillemets) de « *République* » marque la distanciation du journaliste-locuteur de ce terme qu'il ne prend pas en charge ; il se démarque de cette parole Autre qu'il attribut à un autre énonciateur. De plus, le substantif « *lambris* », qui renforce cet emploi de « *République* » que le journaliste-locuteur n'assume pas, permet, dans ce contexte, de comprendre une connotation péjorative.

- (2) - **Choqués** et **inquiets** de la poussée **dangereuse des fondamentalistes patentés**, des secteurs importants de la société redoutent un retour organisé aux **non lointaines années de sang**. **L'écrivain Amine Zaoui** n'a pas tort d'évoquer le « *retour de voix fascistes* ». Dans un communiqué qu'il a signé, **il dénonce** avec courage et sans se fourvoyer « *des voix fascistes qui haussent le ton de leur discours en menaçant écrivains, artistes et journalistes pour tracer la voie menant vers leur projet fascisant en imposant son ordre par la terreur sur une société qui n'a pas encore cicatrisé les blessures d'un passé récent* ».

Les adjectifs « *choqués* » et « *inquiets* », en (2), sont subjectifs car ils appuient un jugement évaluatif interne au système d'appréciation du journaliste-locuteur. En effet, ce dernier attribut de l'ampleur à cet appel au meurtre par l'expression « *la poussée dangereuse des fondamentalistes patentés* », qui se charge d'un trait axiologique de péjoration, lequel est spécifié par le contexte.

En évoquant les « *années de sang* », le journaliste-locuteur fait allusion à la décennie noire qui fonctionne ici comme, outre un point d'appui, un argument par l'exemple qui sert à valider son assertion, il se focalise, par le biais de la dramatisation, sur la peur du retour de ces années de terrorisme. Ainsi, l'expression « *le retour aux non lointaines années de sang* » constitue un rappel du terrorisme sans que le journaliste ait besoin de le nommer explicitement du moment que cette période sanglante soit inscrite dans la mémoire discursive¹ et du journaliste-locuteur et de la société algérienne. Par cette énonciation, il établit un lien interdiscursif entre les événements passés et cet appel au meurtre contre le chroniqueur du *Quotidien d'Oran*.

Le journaliste-locuteur étaye son argumentation et confirme sa thèse par le recours à la parole de l'écrivain Amin Zaoui qu'il met en avant, et cela constitue un argument d'autorité fondé sur un témoignage ; cet argument est renforcé par le verbe « dénoncer » qui implique une option analytique du locuteur qui interprète le discours de l'écrivain comme une "dénonciation" dont la connotation est positive dans ce contexte.

- (3) - Par petites touches, les **décideurs** ont fini par inverser l'ordre des choses. **Les victimes** de la **violence des années quatre-vingt-dix** sont mises au ban de la société, **les**

¹ S. MOIRAND, 2003, *op. cit.*, pp. 83-84.

bourreaux, quant à eux — sans justice ni vérité — sont remis au goût du jour dans la perspective de renforcer un ordre politique suranné.

Dans cet énoncé (3), le journaliste-locuteur prend en considération deux actants auxquels les « *décideurs* » (en parlant de l'Etat), ont changé de situation, à savoir les « *victimes* » de la décennie noire et les « *bourreaux* ». En effet, ces « *victimes* » sont marginalisées et « *mises au ban de la société* » au moment où leurs « *bourreaux* » sont au devant de la scène, sans jugement et pour « renforcer l'ordre politique suranné » et dépassé (suranné, adjectif non-axiologique négatif). Ce rappel du passé commun n'est, pour le journaliste-locuteur, qu'un parallélisme à valeur incitative car évoquer cette période tragique n'est qu'une manière d'actualiser un fait ancré dans la mémoire de la communauté algérienne.

- (4) - Kamel Daoud, et ce qu'il incarne comme idées en malmenant la pensée conformiste et moraliste, déstabilisant des certitudes mortifères, est devenu, au fil des livres et des chroniques corrosives, un adversaire redoutable. Un ennemi — pas seulement des islamistes — à abattre.

Il convient de signaler que dans cet énoncé (4), l'instance médiatique a eu recours à des dénominations de l'écrivain menacé, qui relèvent de la subjectivité interprétative, en le qualifiant d'acteur qui « *malmène la pensée conformiste et moraliste* », « *déstabilise des certitudes mortifères* » et d'« *adversaire redoutable* ». Ce faisant, cette intervention subjective qui réside dans l'acte dénomiatif est une manière d'accorder de l'importance à l'écrivain et de l'inscrire, de même que ses actes, sur l'axe axiologique mélioratif car hors contexte ces dénominations se chargent d'une valeur axiologique de péjoration. Cela est à même de révéler le positionnement idéologique du journaliste-locuteur par rapport à l'appel au meurtre contre K. Daoud puisqu'il marque son attitude favorable à ce dernier.

En outre, nous relevons une activité de commentaire qui divise l'énoncé du journaliste-locuteur : « *pas seulement des islamistes* », et qui est mise en incise. Cette dernière constitue un commentaire méta-énonciatif¹ qui permet au journaliste-locuteur de commenter son emploi de « *un ennemi* ». Autrement dit, c'est un commentaire du journaliste-locuteur sur sa propre énonciation et plus précisément sur le substantif « *ennemi* » en cherchant à faire comprendre qu'il est également l'ennemi de plusieurs « cercles ».

- (5) - La justice est sommée de se saisir de cette affaire, si elle ne veut pas se rendre complice d'un acte odieux. Mais force est de constater que ce n'est une première. La vallée du M'zab a vécu également un épisode similaire où des hordes salafistes conquérantes appelaient au meurtre des Mozabites.

En posant ses assertions comme « vraies » par l'emploi du présent, dans l'énoncé (5), le journaliste-locuteur se considère comme un acteur social en adressant un appel à la justice à

¹ Ce que J. AUTHIER-REVUZ appelle une « boucle méta-énonciative revenant sur les mots du dire ». J. AUTHIER-REVUZ, 1995, *op. cit.*, p. 99.

qui il suggère, avec modalité d'exigence (le verbe « *sommer*»), à agir pour que l'État ne soit pas « rendu complice » de cet acte odieux. Ce dernier, qui est adjectif axiologique négatif, qualifie l'appel au meurtre contre l'auteur de *Meursault, contre-enquête*.

De surcroît, le journaliste-locuteur établit un rapprochement de l'événement actuel (l'appel au meurtre contre K. Daoud) avec celui de la vallée du M'zab où des appels au meurtre sont lancés contre des Mozabites qui débouchent encore sur une « dérive », une « régression ». En d'autres termes, sur le plan argumentatif, ce rapprochement est renforcé par un argument d'analogie avec un événement actuel et récent, à savoir les événements de la vallée du M'zab. Ainsi, une relation de similitude s'instaure entre les deux événements qui ont pour point commun l'appel au meurtre. Aussi, convient-il de signaler la dénomination « *hordes* », pour les acteurs de ces événements du M'zab, qui relève de la subjectivité interprétative, renforcée par les adjectifs évaluatifs non-axiologiques péjoratifs « *salafistes* » et « *conquérantes* ».

- (6) - Devant ce **silence assourdissant** du gouvernement de Bouteflika, il n'est pas saugrenu de se demander si le pouvoir — **de plus en plus contesté** — n'est pas tenté de **replonger le pays dans un périlleux clivage** en installant un **climat de peur** pour ensuite arborer l'étendard « *moi ou le chaos* » son mot d'ordre durant la campagne présidentielle pour un quatrième mandat.

Dans cet énoncé (6), le journaliste-locuteur a utilisé la figure oxymore « *silence assourdissant* » dans le but d'ironiser et d'accentuer sur le laxisme et la négligence du gouvernement concernant l'affaire de K. Daoud. De même, comme dans l'énoncé (4), le journaliste-locuteur a eu recours à un commentaire méta-énonciatif, « *de plus en plus contesté* », mis en incise, sur sa propre énonciation et plus précisément sur le substantif « *pouvoir* », dans le but de susciter un accord avec les lecteurs sur le comportement de ce dernier (le pouvoir). Par ailleurs, apparaît une activité de positionnement par rapport à l'Autre, lequel est pris dans une activité d'axiologisation négative où il est « *contesté* » et qui veut installer un « *climat de peur* ». Pour mieux disqualifier le positionnement de cet Autre, le journaliste-locuteur oriente son dire et se focalise sur un aspect de ce climat de peur, « le clivage », terme évaluatif axiologique négatif qui connote une action péjorative condamnée par le journaliste-locuteur. Ce trait axiologique de péjoration est renforcé par l'adjectif subjectif, « *périlleux* », antéposé par rapport à l'objet dénoté le « *clivage* ». Enfin, le locuteur rappelle au lecteur un fait passé en stigmatisant ce comportement de l'Etat qui consiste à faire perdurer ce climat de terreur en imposant le mot d'ordre de la campagne présidentielle pour un quatrième mandat, à savoir « *moi ou le chaos* », positionnement duquel l'instance médiatique se distancie et ne prend pas en charge. En outre, ce rappel est marqué négativement dans la représentation

référentielle et qui constitue un point d'appui et qui participe de la recherche d'un accord préalable¹ avec les lecteurs.

En somme, ce discours nous indique les enjeux argumentatifs et pragmatiques et la subjectivité rapportable au journaliste-locuteur. Celui-ci imprime sa présence dans le discours par le biais d'une activité de modalisation et d'interprétation, propre à son système de valeur. Par ailleurs, le journaliste-locuteur a valorisé, en quelque sorte, l'écrivain menacé tout en disqualifiant le comportement de l'Etat vis-à-vis de la fatwa ayant ciblé cet auteur, justifiant ainsi son point de vue et son positionnement.

- Article 7- *El Watan*. *Le café littéraire exige « le jugement du semeur de mort »*²

Cet article d'information se rapporte à une lecture d'une déclaration rendue publique faite par un café littéraire où il est question de condamner l'appel au meurtre lancé contre l'écrivain-chroniqueur, Kamel Daoud. Sur le plan énonciatif, nous constatons l'absence d'embrayeurs et de pronoms personnels qui indiquent la présence du journaliste-locuteur, mais ce dernier se trouve impliqué dans son discours puisqu'il se livre à un commentaire du rassemblement initié par le café littéraire de Béjaïa tout en rapportant les paroles dudit café et la présence du pronom indéfini « on ».

Dans cette perspective, cet article est en grande partie constitué par des fragments du discours rapporté que le café littéraire de Béjaïa a tenu en réaction à la fatwa lancée appelant au meurtre de l'écrivain K. Daoud. Bien qu'il soit utilisé comme un moyen d'être objectif, le discours rapporté³ ne peut tout à fait effacer l'implication de celui qui rapporte les énonciations déjà tenues par autrui. Ainsi, relevant de l'effacement énonciatif, le discours rapporté est souvent porteur d'enjeux argumentatifs et pragmatiques de sur-énonciation, de sous-énonciation ou de co-énonciation, comme nous le confirme A. Rabatel dans son article⁴. Considérons à présent les énoncés suivants :

- (1) - **L'appel au meurtre** lancé par l'imam **salafiste** Hamadache contre le journaliste et écrivain Kamel Daoud « *ne doit pas rester impuni* ». C'est ce que **souhaite** le café littéraire de Béjaïa dans une déclaration rendue publique ; il appelle à la **mobilisation** [...].

¹ P. BRETON, 2006, *op. cit.*, p. 54.

² Article paru le 22 décembre 2014. Voir Annexe 2, p. XII.

³ Selon L. ROSIER, le « discours rapporté est un discours reconstruit parce qu'il est intégré à un nouveau contexte linguistique et une nouvelle situation d'énonciation » qui engage toujours un changement de signification et de sens. L. ROSIER, *Le Discours rapporté en français*, Paris, Editions Ophrys, coll. « L'essentiel français », 2008, p. 26.

⁴ A. RABATEL, 2004, *op. cit.*, p. 9.

Dans les énoncés (1) et (4), les verbes d'opinion « *souhaiter* »¹ et « *estimer* », qui se rapportent à l'appréhension intellectuelle² que le journaliste-locuteur se fait des affirmations du café littéraire servent pour montrer la modalité du « vrai ». Ainsi, le journaliste-locuteur s'élève comme le porte-parole du café littéraire de Béjaïa qui souhaite que l'appel au meurtre « *ne doit pas rester impuni* », renforcé par la présence du verbe de sentiment, « *souhaiter* » qui permet au journaliste d'adopter une position favorable par rapport à l'énoncé.

- (2) - Le café littéraire, qui a déjà reçu Kamel Daoud, **estime que** les autorités ne bougeront pas le petit doigt sans une « *pression forte (...) car elles aussi ont grand intérêt à ce qu'une voix comme celle de Kamel Daoud, auréolée d'une aura internationale suite à son obtention récente de plusieurs prix littéraires prestigieux, soit rapidement réduite au silence* ».

En (2), le verbe subjectif d'opinion « *estimer* », qui n'est pas imputable au locuteur, renvoie aux dires de l'énonciateur représenté par X, dans cet énoncé « le café littéraire de Béjaïa », vis-à-vis de l'objet P, contenu dans la complétive introduite par « *que* ». Ainsi, nous avons la relation [X estime que P] qui, par conséquent, est vrai pour le journaliste-locuteur ; donc nous avons (X estime P) = est vrai pour le journaliste-locuteur. En d'autres termes, le locuteur, à travers ce verbe dévoile son assentiment et approuve l'énoncé contenu dans la proposition complétive.

- (3) - Ce **énième impair islamiste** appelle l'urgence, **estime** le café littéraire, d'« *instaurer un débat public national sur la place de la religion dans la société, sur la liberté de conscience, [...] afin que ces principes fondateurs de toute société moderne soient assimilés par nos concitoyens à leur juste signification* ».

L'intervention subjective du journaliste-locuteur réside dans l'acte dénomiatif qui fait allusion à la "décennie noire" et au "terrorisme" : il a choisi de qualifier l'appel au meurtre de K. Daoud de « *énième impair* », en (3). Cette expression est évaluative non-axiologique négative et connote une action péjorative condamnée par le journaliste-locuteur. Cela constitue un rappel des faits passés convaincants du fait de l'ancrage de cette période dans l'imaginaire de la société algérienne. En effet, le Robert (2006) donne la définition suivante du substantif « impair » : « *Maladresse ou manque de tact pouvant entraîner de fâcheuses conséquences* ».

- (4) - Le café littéraire **ne veut pas** que l'on « *banalise cet appel au meurtre* » que la LADDH a appelé, de son côté, à **dénoncer** publiquement à l'occasion d'un rassemblement [...] sur la place Saïd Mekbel.

Dans cet énoncé (4), le journaliste a voulu, sous le mode de l'implicite, faire passer le message du café littéraire « *ne veut pas que l'on « banalise cet appel au meurtre »* » en employant la tournure négative avec le verbe « vouloir » sous forme de discours rapporté pour

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI a classé « souhaiter » et autres verbes de sentiment dans la catégorie des verbes quelquefois subjectifs. C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1999, *op. cit.*, p. 102.

² *Idem.*, pp. 104-105.

signifier qu'il y a une ferme intention, une volonté et une détermination pour dénoncer « cet appel au meurtre ». Il est à souligner, également, l'utilisation du pronom indéfini « on » qui est d'une grande polyvalence¹. De ce fait, le contexte énonciatif dans lequel s'insère ce pronom nous informe qu'il renvoie à l'instance médiatique tout en impliquant l'interlocuteur. Il peut être remplacé par « nous » pour spécifier que « cet appel au meurtre » nous concerne et nous devons le dénoncer. Ce qui appuie encore le positionnement du journaliste-locuteur.

Tout au long de ce discours, nous avons pu remarquer que le journaliste-locuteur a beaucoup utilisé le discours rapporté, visant à produire l'effet d'objectivité. Toutefois, il a mis en scène d'autres voix dont il se distancie et avec lesquelles il se solidarise plus ou moins directement. Dans ce sens, nous pouvons dire que le journaliste-locuteur adhère aux affirmations du café littéraire de Béjaïa, certes mises entre guillemets dans un souci d'objectivisation qui témoignent d'un jugement appréciatif.

- Article 8- *El Watan. La dangereuse intrusion salafiste*²

Considéré comme un discours à part entière, le titre fonctionne comme un résumé condensé qui signale du coup l'orientation du dire du locuteur. Par conséquent, nous constatons donc que le titre permet de révéler la manière dont le journaliste-locuteur conçoit, sur le plan énonciatif, sa présence car certains repères à coloration subjective peuvent en être dégagés. La façon de formuler et de rapporter l'information montre que le journaliste-locuteur se glisse vers un statut d'un sujet énonçant dépréciatif et cela à travers cet énoncé-titre :

- « La dangereuse intrusion salafiste »

Ce titre marque une forte implication du journaliste-locuteur dans son énonciation³. Il emploie des expressions de dépréciation et d'opinion subjectives sur l'événement qu'est la polémique et ses protagonistes qui témoignent de son positionnement idéologique et son attitude défavorable. Par « *intrusion* », qui signifie une action d'intervenir, de s'ingérer dans un domaine sans en avoir le droit, est un terme axiologique péjoratif dont la connotation est perçue comme une mise en garde contre ces groupes de gens qui font irruption sur la scène politique. Il connote une action péjorative condamnée par le locuteur, renforcée par l'adjectif « *dangereuse* » qui est évaluatif axiologique négatif.

¹ D. MAINGUENEAU, 2005, *op. cit.*, pp. 110-111.

² Article paru le 22 décembre 2014. Voir Annexe 2, p. XIII.

³ D'une manière ou d'une autre, chaque production langagière est subjective du moment qu'elle se réalise par l'intervention d'un locuteur qui utilise la langue à son compte pour s'exprimer, pour communiquer ou pour influencer son interlocuteur. A cet effet, il se sert de plusieurs stratégies qui illustrent son attitude envers son interlocuteur et envers son énoncé.

Etant un article d'information, nous avons pu relever, sur le plan énonciatif, l'implication du journaliste-locuteur dans son discours qui relève du plan embrayé. Il pose ses assertions comme « vraies » en raison de l'emploi du présent de l'indicatif, qui indique la modalité du certain par rapport à ses énoncés. En outre, nous remarquons aussi que les dates sont minutieusement marquées. Ces déictiques temporels et même les déictiques de lieu marquent une chronologie dans la progression des événements, ces références temporelles et spatiales sont liées au journaliste-locuteur. Par ailleurs, l'énonciation de l'expression « *retour à l'islamisme radical* » constitue un rappel des événements de la décennie noire sans que nous ayons besoin de les nommer explicitement du fait de leur inscription dans la mémoire discursive du journaliste-locuteur et des locuteurs algériens. En outre, dans « *islamisme* », nous observons, en plus d'une appréciation péjorative de la part du locuteur, la présence, au niveau du signifié lexical¹, du suffixe « *isme* » qui a pour effet de renforcer la valeur péjorative de l'axiologique et ce trait est renforcé par l'adjectif évaluatif non-axiologique « *radical* ».

C'est ce que nous pouvons constater dans ces énoncés suivants :

- L'audience en **juin dernier**, au **siège de la Présidence**, accordée à [...] Madani Mezrag, semble interprétée **comme un signal au retour à l'islamisme radical**.
- **En août**, les militants de l'ex-FIS se sont réunis en conclave dans **le maquis de Jijel** [...].

Dans la même perspective, le journaliste-locuteur procède à une activité discursive par le biais d'un cadrage de l'événement de la polémique entre l'auteur et l'imam qui met l'accent sur les « appels au meurtre » et le « laxisme et l'absence » des autorités tout en rappelant les « intrusions » de ces « *salafistes* » à travers divers situations. C'est ce que nous relevons dans les énoncés ci-dessus :

- (1) - En plus de la Constitution, Madani Mezrag, devenu en 2014 une « *personnalité nationale* », intervient sur toutes les questions sans se démarquer de ses **anciennes convictions** qui **ont mis le pays à feu et à sang dans les années 1990**.
- (2) - Un **autre militant du FIS** et fondateur d'un mouvement **salafiste** non agréé, baptisé Essahoua, vient, lui **aussi**, de faire son **intrusion** sur la scène publique. Il s'agit de Abdelfattah Hamadache Zeraoui, qui signe un **appel au meurtre contre** le journaliste et écrivain Kamel Daoud. Il a lancé une **fatwa** sur sa page facebook **contre** le chroniqueur du *Quotidien d'Oran* qui a été **largement** diffusée par des chaînes de télévision privées et **proches du pouvoir**.

Dans cet article, le journaliste-locuteur présente, à travers l'activité discursive, la situation qui prévaut dans le pays en utilisant le cadrage et la thématization de l'événement en faisant appel à la dimension argumentative dans le discours. Il invite les lecteurs à suivre la chronologie des faits qui ont abouti à cette polémique suscitée par la fatwa lancée à l'encontre

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, pp. 74-75.

de l'écrivain K. Daoud. Ainsi, en (1), le journaliste-locuteur inscrit son énonciation dans le cadre de « la scène politique ». Il défend un point de vue, par le biais d'une activité discursive de cadrage et de positionnement par rapport à ce dont il rend compte.

En premier lieu, le locuteur choisit un mode de présentation de la situation, un cadrage qui pose comme constat « vrai » le fait que l'Etat a permis une rencontre avec « Madani Mezrag » qui selon lui a une seule signification, à savoir le « retour à l'islamisme radical ». De ce fait, nous constatons qu'il cherche à impliquer les lecteurs dans le discours en les incitant à réfléchir à propos des faits qui ont eu lieu juste avant le lancement de la fatwa « meurtrière ».

Le journaliste-locuteur a fait le lien entre ce personnage cité en le qualifiant de « *personnalité nationale* » qu'il met entre guillemets pour mieux souligner sa distanciation par rapport à ce terme ou à la réalité qu'il implique ; les guillemets supposent une parole Autre de celle du journaliste-locuteur. Toutefois, ce dernier incombe à cette « *personnalité nationale* » la responsabilité de ce qu'a vécu le pays dans les années 1990. Ainsi, ce rappel du passé n'est qu'une comparaison à valeur incitative car la citation de ce qui s'est passé lors de la décennie noire n'est qu'une manière d'orienter les lecteurs et lui faire rappeler cette période pénible ancrée dans l'imaginaire des locuteurs algériens, pour faire actualiser dans la mémoire des lecteurs certaines données qui renforcent leur adhésion à ce positionnement en faisant mentionner, en (2), le parti politique « FIS »¹ qui était à l'origine du désastre du pays. En outre, la désignation du mouvement par le terme « *salafiste* », que nous retrouvons dans les énoncés (4) et (6), indique une intervention subjective du journaliste-locuteur qui porte une évaluation qui se charge, dans ce contexte, d'un trait axiologique de péjoration. Autrement dit, cette appellation « *salafiste* », qui sert à qualifier le mouvement et ses acteurs, est un terme axiologique péjoratif qui marque une représentation référentielle² négative, propre au système de valeur du journaliste-locuteur. Donc, selon ce dernier, ce terme présuppose des qualités dévalorisantes, suivant le contexte de l'article, tout comme le substantif « intrusion ». L'adverbe d'énonciation « *aussi* » situe l'énoncé par rapport à la modalité d'« addition » et de réitération et permet au journaliste-locuteur d'avoir une portée évidente concernant ses assertions.

- (3) - Sans condamner la sentence prononcée par ce charlatan qui se présente comme le gardien de la religion en Algérie, des médias, surtout ces mêmes chaînes privées, se bousculent pour inviter sur leurs plateaux ce sinistre prédicateur.

En (3), l'usage de « charlatan » qui qualifie l'auteur de la fatwa contre K. Daoud est un terme axiologique péjoratif et négatif au niveau de la représentation référentielle. De même, à travers les dénominations « *le gardien de la religion* » et « *prédicateur* », le journaliste-

¹ Le Front Islamique du Salut.

² C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, pp. 74-75.

locuteur a voulu s'immiscer subjectivement dans le but de qualifier ce même personnage. Toutefois, dans ce contexte, il y a « ironie » et le journaliste n'adhère pas à cette attitude. Celui-ci choisit cette étiquette signifiante qui semble attribuer une connotation négative, effet renforcé par l'emploi de l'adjectif axiologique négatif « *sinistre* » qui porte un jugement évaluatif interne au système d'appréciation du journaliste-locuteur. En conséquence, ce dernier opère une disqualification du personnage mis en scène, à savoir Abdelfattah Hamadache.

- (4) - Avant sa dernière fatwa, ce même Zeraoui s'était attaqué violemment aux déjeuneurs de Kabylie et même à la langue amazighe en déclarant péché le mot « *azul* » (bonjour en tamazight). Sentant qu'ils **ont le vent en poupe**, les nouveaux **salafistes** algériens, qui continuent à tisser leur toile à travers le pays, **s'attaquent à toute libre pensée et à toute création intellectuelle**.

Cet énoncé (4) constitue un rappel des actions de même nature que notre thème. En outre, le journaliste-locuteur établit un parallélisme entre cette « *fatwa contre K. Daoud* » et l'attaque des déjeuneurs de Kabylie et leur langue qu'il présente par le biais de la « dramatisation » qui apparaît à travers l'adverbe axiologique négatif « *violemment* ». Dès lors, le journaliste-locuteur passe à une activité discursive de positionnement en dénonçant l'absence de l'Etat, laissant ces « *salafistes* » s'en prendre à la liberté d'expression quelle qu'elle soit, du moment qu'ils « *ont le vent en poupe* » et l'Etat a « *prêté le flanc* ».

- (5) - **Il y a quelques semaines**, **rappelons-le**, un autre mufti autoproclamé, Chamseddine en l'occurrence, a créé **la polémique** autour du film *El Wahrani (L'Oranais)* de Lyès Salem. L'imam de la chaîne privée Ennahar se donne **le statut d'historien et de critique cinématographique** pour charger Lyès Salem et son film, qualifié de « *satanique* ».

Dans l'énoncé (5), le journaliste s'affiche comme locuteur qui s'adresse directement aux lecteurs en cherchant à leur faire rappeler des événements passés et à gagner leur adhésion au positionnement véhiculé, et ce, par l'utilisation de « *rappelons-le* » qui est constitué du présent et du « *nous* » inclusif, renforcé également par l'expression déictique « *il y a quelques semaines* ». En d'autres termes, l'énonciation s'inscrit dans une dimension dialogique où le journaliste-locuteur se présente comme énonciateur s'adressant explicitement aux co-énonciateurs (les lecteurs) en les incitant à réfléchir à propos des faits et opinions proposés. Il leur rappelle un autre nom qui a créé une polémique toujours autour de la création et l'art dans toutes ses formes. Toutefois, nous considérons que dans ce contexte il y a ironie et dévalorisation et encore le journaliste-locuteur ne se porte pas comme adepte à cette attitude, comme nous le montre cette expression « *se donne le statut d'historien et de critique cinématographique* ». Ainsi, le journaliste opère une disqualification du personnage mis en scène. De même, la mise entre guillemets de « *satanique* » nous indique que le journaliste-locuteur ne prend pas en charge ce terme ; il se distancie de ces prises de position.

- (6) - **L'on** se rappelle que même le gouvernement a dû supprimer les intérêts bancaires sur les crédits accordés aux jeunes dans le cadre de l'Ansej et l'Angem ; **et pour cause**, des

jeunes, influencés par les fatwas salafistes, refusaient de contracter ces crédits pour la création de leurs propres entreprises. Et quand les autorités prêtent le flanc, l'on peut s'attendre à d'autres dépassements plus graves.

En (6), le journaliste-locuteur s'exprime à travers le pronom « on » qui est un indice de la présence de celui-ci dans le discours. Son usage est tributaire du contexte énonciatif dans le lequel il s'insère. De ce fait, la « désobjectivisation » s'exprime à travers l'emploi de ce pronom « on » par l'énonciateur. Il est vrai que dans cet énoncé, l'énonciateur ne s'exprime pas à travers la première personne, ce qui s'expliquerait par le fait de paraître objectif ; image trompeuse qu'il veut renvoyer à son destinataire car elle cacherait bien une subjectivité qu'il n'affiche pas explicitement¹. Ce dernier saisit l'opportunité pour « *faire passer sa vision des choses pour un fait établi* »². Par conséquent, ce « on » peut également être collectif dans le sens où il permet à l'énonciateur de mettre en place une stratégie qui consiste à imposer au destinataire ses opinions ; dans cet énoncé, nous considérons qu'il renvoie soit à l'énonciateur, soit au couple énonciateur et co-énonciateur, voire à tous les lecteurs. En outre, le journaliste-locuteur étaye son argumentation par le recours à des faits ayant créé des polémiques « *et pour cause* » des « *fatwas salafistes* » et cela au vu et au su du gouvernement. Cette activité argumentative, renforcée par l'usage de la locution « *prêter le flanc* », exprime l'opinion et le positionnement du journaliste vis-à-vis de l'événement dont il est question.

En somme, le journaliste-locuteur imprime sa présence en adoptant, par les biais des termes axiologiques négatifs, un discours de « dénonciation » par rapport à la polémique suscitée par la fatwa lancée par le salafiste contre l'écrivain-chroniqueur tout au long de l'article. Ainsi, l'intervention subjective du locuteur s'opère au niveau de la schématisation, cadrage argumentatif par la sélection des informations à verbaliser dans l'article qu'il a voulu souligner et faire rappeler aux lecteurs. Par là-même, il s'est focalisé sur la mise en garde contre « *l'intrusion des salafistes* » ou « le retour de l'islamisme radical » et le silence de l'Etat.

- Article 9- *El Watan. Mohamed Aïssa joue à l'équilibriste*³

Dans cet article qui s'inscrit dans le genre informatif, le journaliste-locuteur, en faisant part de la fatwa meurtrière qui a ciblé le chroniqueur du *Quotidien d'Oran*, K. Daoud, s'adonne

¹ A ce propos, nous pourrions citer Roselyne KOREN qui affirme que « *s'il suffisait de supprimer les marques discursives de la présence de l'énonciateur pour rendre un énoncé objectif, l'objectivité caractériserait indiscutablement l'écriture de presse. L'effet de transparence que produit le gommage des marques énonciatives n'est cependant qu'un leurre* ».

R. KOREN, *Les Enjeux éthiques de l'écriture de presse et la mise en mots du terrorisme*, Paris, L'Harmattan, coll. « Sémantiques », 1997, p. 78.

² *Idem.*, p. 31.

³ Article paru le 23 décembre 2014. Voir Annexe 2, p. XVI.

à une interprétation des déclarations d'un officiel algérien, à savoir le ministre des Affaires religieuses et des Waqfs. De prime abord, le titre nous éclaire explicitement sur le positionnement de l'instance médiatique en avisant de l'orientation du dire. Nous constatons que la mise en mots de l'information confirme l'attitude adoptée à l'égard du positionnement officiel ; d'où l'utilisation du verbe « jouer » (au présent de l'indicatif) qui est péjoratif et témoigne du fait que le ministre n'a pas condamné l'appel au meurtre et ne l'a pas dénoncé également. De ce fait, nous remarquons que le journaliste d'*El Watan*, par son appartenance au journal, est conditionné par un ensemble de paramètres politiques et idéologiques, en raison de son engagement dans un univers social et discursif. En outre, le locuteur s'est livré à rapporter le discours du représentant de l'Etat qu'il a fait suivre d'une activité de modalisation et d'axiologisation spécifique à ses normes subjectives qui confirment, en même temps, son attitude par rapport aux énonciations rapportées et son positionnement à l'égard de l'événement rapporté.

Sous un autre angle, nous remarquons, sur le plan énonciatif, l'emploi de l'embrayeur personnel « *notre* », (« *notre confrère* ») qui renvoie au journaliste-locuteur et à l'instance médiatique et sans pour autant oublier l'emploi du présent de l'indicatif dans presque tous ses énoncés qui confirme la modalité du certain vis-à-vis de ses assertions et ceci démontre l'implication du journaliste-locuteur dans le discours, qui relève du plan embrayé.

- (1) -Mohamed Aïssa, qui a qualifié **à juste titre** de « *dérapage très dangereux* » les menaces de mort lancées contre **notre confrère**, a fini par **jouer à l'équilibriste** devant une situation qui requiert pourtant de la fermeté de la part d'un représentant de l'Etat, **censé** être **garant de la liberté et de la sécurité des citoyens**.

Dans la tentative d'expliquer, dans l'énoncé (1), les propos officiels, le journaliste-locuteur se positionne à travers la locution adverbiale émanant de lui, « *à juste titre* », vis-à-vis du discours cité, en accentuant son approbation et son adhésion. En outre, l'expression « *a fini par jouer à l'équilibriste* » implique, dans ce contexte, un jugement ironisant de la part du locuteur qui par là-même dévalorise l'intervention du ministre (propos non pris au sérieux par le journaliste-locuteur), renforcé par le terme « *censé être* », adjectif axiologique négatif dans ce contexte qui semble être un reproche de la part du journaliste à l'égard du ministre qui devrait « *être garant de la liberté et de la sécurité des citoyens* ».

- (2) -Mohamed Aïssa **souffle donc le chaud** en qualifiant l'appel au meurtre de « *dérapage très dangereux dans un contexte général dans lequel l'Algérie est en train de défendre un islam dans sa valeur absolue, un islam dont on veut ternir l'image et qualifier de terrorisme* » **et le froid** en faisant preuve de pusillanimité en conseillant à Kamel Daoud qui, **selon lui**, doit être « *intelligent et ne pas tomber sous le charme d'un sionisme rampant* ».

Dans l'énoncé (2), le journaliste-locuteur a voulu discréditer les paroles du ministre (le discours de l'Autre) en recourant à une activité discursive argumentative en utilisant une

énonciation proverbiale « *souffler le chaud et le froid* » pour signifier que ce responsable de l'Etat a un comportement ambigu, indécis ; il condamne l'appel au meurtre et en même temps il culpabilise K. Daoud (il défend une chose et son contraire). En d'autres termes, pour donner de la crédibilité et de la force à ses énoncés, le locuteur a procédé à l'utilisation d'un proverbe qui révèle être un argument de communauté supposé partagé par les lecteurs constituant ainsi un point d'appui qui disqualifie le discours autre. Par ailleurs, le discours rapporté introduit par la préposition de phrase « *selon* », constitue, dans ce contexte, une distanciation et un rejet de cet autre positionnement ; le journaliste-locuteur s'efface dans le discours au profit des propos du ministre qu'il cite, ce qui le pousse à avoir une posture de sous-énonciation¹.

- (3) -Il a « *besoin d'être interpellé à respecter les règles fondamentales de l'écriture au nom de l'Algérie et de respecter le sacré* », **estime-t-il** en suggérant, **en arrière-plan**, que cet écrivain-journaliste qui a « besoin d'enassiha (conseils) et non d'un appel au meurtre » était dans l'erreur.

En (3), le journaliste-locuteur se démarque de l'assertion du ministre des Affaires religieuses. En effet, les guillemets, dans cet énoncé, peuvent être interprétés comme une marque de distanciation du journaliste par rapport à l'énoncé. En d'autres termes, le journaliste ne partage pas cet avis ; d'où l'usage de l'expression « *en arrière-plan* » qui signifie que le ministre insinue que cet auteur menacé était dans « *l'erreur* », pour cela il a « *besoin de conseils et non d'un appel au meurtre* », s'érigeant ainsi en « moralisateur ».

- (4) -**C'est bien** que le ministre des Affaires religieuses condamne **l'infâme** appel au meurtre contre Kamel Daoud, [...] **mais** se prend quand même au piège ou se trahit en reproduisant en quelque sorte le même substrat idéologique qui a conduit le salafiste Hamadache à commettre l'innommable. **Voilà qui est dit !**

En (4), le journaliste-locuteur semble adhérer aux affirmations du ministre des Affaires religieuses à travers la locution adverbiale « *c'est bien* » qui indique la modalité de certitude du locuteur par rapport à son énoncé posé comme « vrai » que nous pouvons remplacer par « certes », dans ce contexte. Toutefois, le connecteur argumentatif « *mais* » utilisé pour donner un peu de fiabilité à l'énoncé précédent « *condamne l'infâme appel au meurtre contre Kamel Daoud* » est employé en vérité pour le contester en portant plus d'intérêt sur l'énoncé qui vient juste après « *mais* » qui est le véritable énoncé². De plus, la qualification de l'appel au meurtre d'« *infâme* » indique une intervention subjective du journaliste-locuteur qui soutient une évaluation axiologique de péjoration. A travers la dernière phrase-énoncé, « *Voilà qui est dit !* », une position subjective du journaliste s'affiche par l'usage du signe typographique « ! », qui marque une attitude émotionnelle d'« indignation » par rapport à l'intervention du commis de l'Etat.

¹ A. RABATEL, 2004, *op. cit.*, p. 9.

² O. DUCROT cité par C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, p. 97.

- (5) -Ce qui embête le ministre des Affaires religieuses, c'est que la menace contre le **célèbre** chroniqueur « *dérange et parasite un peu la politique nationale qui est arrivée par la réconciliation* ».

Cet énoncé, (5), peut être écrit d'une autre manière : le ministre des Affaires religieuses s'est embêté que la menace contre le célèbre chroniqueur « *dérange et parasite un peu la politique nationale qui est arrivée par la réconciliation* ». Ainsi, le verbe subjectif axiologique « s'est embêté », qui suppose que l'action qui embête l'actant de l'énoncé X, « le ministre des Affaires religieuses » est négativement marquée et inadmissible. Cette position inscrit l'objet dénoté contenu dans la proposition complétive P introduite par « *que* » « la menace contre le célèbre chroniqueur « *dérange et parasite un peu la politique nationale qui est arrivée par la réconciliation* » » dans la catégorie de l'inacceptable que nous pouvons reformuler de la sorte : « X s'est embêté que P » *P est inadmissible et récusable*.

Autrement dit, le ministre des Affaires religieuses et des Waqfs n'est pas uniquement embêté par la menace proférée contre le chroniqueur mais par le fait que cette menace dérange et ne va pas dans le même sens que la politique instaurée par la réconciliation. Par conséquent, le journaliste-locuteur adopte une attitude critique par rapport au discours cité, en l'occurrence le discours officiel, ce qui est renforcé par l'emploi de l'adjectif subjectif « *célèbre* » qui caractérise l'écrivain K. Daoud car il porte un jugement évaluatif qui se charge, dans ce contexte d'énonciation, d'une valeur axiologique positive inhérent au système de valeur du journaliste-locuteur.

- Article 10- *El Watan*. Daoud relance le débat¹

Cet article de presse fait partie de ces genres d'articles qui fonctionnent comme un commentaire en raison de la mention péritextuelle qui l'accompagne « Vu à la télé » paru dans la rubrique *Culture* et du plan énonciatif embrayé dont il relève où une nette implication du journaliste est fortement décelable.

Cet article, tout en se référant à la polémique de Kamel Daoud, fait part du large mouvement de contestation et de dénonciation de la part de la société civile, des intellectuels et des artistes en prenant en considération les circonstances de production du discours qui imposent au journaliste de se situer vis-à-vis de l'événement et par rapport aux positionnements autres.

Sur le plan énonciatif, nous constatons l'usage de l'embrayeur personnel « *nos* » inclusif à plusieurs reprises, avec cinq circonstances qui renvoient à l'énonciateur, aux co-énonciateurs, et même à toute la société algérienne : « *notre ministre* », « *notre pays* », « *notre société* »,

¹ Article paru le 25 décembre 2014. Voir Annexe 2, p. XVIII.

« *nos dirigeants* », « *nos officiels* », inscrivant le discours dans une dimension dialogique et organisé par rapport au présent déictique. Nous relevons également la présence du pronom indéfini « *on* » qui fonctionne suivant le contexte énonciatif dans lequel il s'intègre. Dans les énoncés suivants :

- **On** pense que **nos** dirigeants formatés à la configuration de la réconciliation nationale confondent tout [...].
- **On** pense surtout aux partis d'opposition qui ne cessent de réclamer le changement pour une Algérie plus démocratique, où la liberté d'expression et les droits de l'homme dans toute leur perception seront respectés.

le « on » peut renvoyer soit à l'énonciateur (le journaliste ou l'organe au sein duquel il travaille) soit au même temps à l'énonciateur et l'énonciataire (le journaliste et ses lecteurs). En outre, les subjectivèmes apparaissent également pour nous informer sur l'implication du journaliste-locuteur dans son discours qui s'inscrit dans un positionnement discursif à l'égard de la polémique suscitée par la fatwa condamnant le chroniqueur K. Daoud.

Se posant comme sujet argumentant, le journaliste-locuteur use d'une activité discursive de cadrage par schématisation et problématisation de cette affaire de K. Daoud, imposant ainsi un univers thématique spécifique pour l'interprétation de la polémique par les lecteurs. Ce faisant, ce recours à cette schématisation et problématisation a pour visée d'établir un accord préalable¹ avec les lecteurs qu'il veut influencer et ramener à adopter son positionnement et sa lecture des faits :

- [...] des chaînes privées ont eu le courage de ne pas taire le fait en invitant sur le plateau le chroniqueur du *Quotidien d'Oran*. Mais est-ce une simple question de courage ?
- L'intrusion de ce triste individu qui ne fait plus recette dans son propre pays dans un vaste mouvement de solidarité en faveur du chroniqueur algérien peut-elle être un motif d'influence intellectuelle pour amener notre ministre des Habous à être aussi maladroit et aussi confus dans son intervention pour distinguer le vrai du faux ?

Dans ces deux énoncés ci-dessus, nous remarquons une activité discursive de cadrage par questionnement où le journaliste-locuteur pose des questions qui se présentent comme des hypothèses explicatives des attitudes des chaînes privées et du ministre des Habous, invitant et interpellant ainsi les lecteurs à réfléchir et raisonner sur ces problèmes dont le locuteur rend compte.

- (1) - Tandis que l'affaire Daoud fait grand bruit dans la rue, elle est **superbement** ignorée par la télévision publique. Pas un mot sur la fatwa du prédicateur salafiste contre le romancier [...]. Pas une allusion sur la gravité de son acte qui a **fait ressurgir les vieux démons de la terreur et de l'intimidation** alors que des chaînes privées ont eu le courage de ne pas taire le fait en invitant sur le plateau le chroniqueur du *Quotidien d'Oran*. Mais est-ce une simple question de courage ?

¹ P. BRETON, 2006, *op. cit.*, p. 54.

Dans l'énoncé (1), le journaliste-locuteur dénonce au départ le mutisme de la télévision publique quant à la fatwa qui condamne l'auteur de *Meursault, contre-enquête*. L'adverbe « *superbement* », qui hors contexte est synonyme de « merveilleusement », « admirablement » (axiologiques positifs), se charge d'une valeur axiologique de péjoration par le biais de l'adjectif « *ignorée* » qui permet dans ce contexte cette inversion de connotation, donc ensemble cette expression « *superbement ignorée* » présuppose une forte connotation péjorative dans ce contexte.

D'un autre côté, les désignations métaphoriques (« *les vieux démons de la terreur* », et « *de l'intimidation* ») permettent d'indiquer une intervention subjective du journaliste-locuteur qui a eu recours à l'énonciation proverbiale « *faire ressurgir les vieux démons du passé* » mais en l'adaptant à la situation et à ce contexte pour l'utiliser comme suit : « *faire ressurgir les vieux démons de la terreur et de l'intimidation* » pour attribuer au positionnement adopté par le locuteur une certaine base argumentative du moment qu'elle est supposée partagée par tous les locuteurs ; ce qui constitue un argument de communauté participant d'un effet de dramatisation, à côté des appellations métaphoriques « *vieux démons* », « *terreur* » et « *intimidation* ». En plus, à travers ces désignations, le journaliste-locuteur fait allusion à la « *décennie noire* » et le « *terrorisme* », ce qui constitue également un argument d'analogie, en instaurant un parallélisme entre cette fatwa meurtrière ayant ciblé K. Daoud et celles qui, par le passé, ont ciblé plusieurs écrivains et intellectuels.

En se référant à cette période sanglante ancrée dans la mémoire des lecteurs, l'instance médiatique a voulu rechercher un accord préalable et prendre appui sur un facteur partagé par la communauté des lecteurs et cela dans le but d'actualiser certaines données qui renforceraient leur assentiment à l'opinion véhiculée.

- (2) - Contrairement à un intellectuel de renom comme Addi Lhaouari, l'auteur du fameux concept de la régression féconde, qui n'a pas hésité un instant pour défendre **l'essence de la notion de liberté** que représente Daoud à travers ses opinions et ses prises de position, **nos** officiels préfèrent nager dans l'ambiguïté pour éviter de s'impliquer, surtout lorsqu'il y a des carrières à défendre. [...]. Il se trouve cependant que le régime rencontre toujours des intellectuels sur son chemin pour lui rappeler qu'entre **l'intégrisme** qui veut renvoyer l'Algérie au moyen-âge et **le courant démocratique** qui milite avec la force de ses convictions pour instaurer un projet de tolérance, de progrès et d'ouverture sur le monde, le débat de fond est loin d'être achevé.

Dans l'énoncé (2), pour mieux appuyer ses dires, le locuteur s'est livré à argumenter sa thèse en commentant les paroles d'un intellectuel de renom, Addi Lhaouari, un argument d'autorité fondée sur l'expérience de ce spécialiste qui certifie la thèse du journaliste-locuteur qui est dans une posture de sous-énonciation¹. Tacitement, le journaliste-locuteur semble se

¹ A. RABATEL, 2004, *op. cit.*, p. 9.

baser sur les dires de cet intellectuel qui considère K. Daoud comme « *l'essence de la notion de liberté* », un témoignage auquel adhère le journaliste, déterminant ainsi son positionnement. Par l'intermédiaire de la locution adverbiale « *contrairement* », le journaliste-locuteur, en commentant le comportement locutoire des « officiels », marque une intervention interprétative de la position de « *nos officiels* » par l'expression « *nager dans l'ambiguïté* » qui est rapportable au journaliste et dont la connotation est péjorative. Cette manière de « dénoncer » les attitudes des autorités officielles est renforcée, sur le plan argumentatif, par l'emploi humoristique et même ironisant de l'énoncé « *surtout lorsqu'il y a des carrières à défendre* ».

Dans la dernière phrase de cet énoncé, le journaliste-locuteur oppose deux notions : « *l'intégrisme* » et « *le courant démocratique* ». En effet, les intellectuels que rencontre le régime dans son « ascension » rappelle que cet « intégrisme » est un courant qui « *veut renvoyer l'Algérie au moyen-âge* », en voulant parler du terrorisme « barbare » alors que la démocratie est un courant qui agit pour « *instaurer un projet de tolérance, de progrès et d'ouverture sur le monde* ». Le sens implicite est qu'il reste beaucoup à faire et débattre de la question longuement pour arriver à faire changer les mentalités, les comportements et accepter l'Autre dans toutes ses dimensions.

- (3) - Le romancier a servi de déclic à un vaste mouvement de solidarité participative pour lequel, **hélas**, la classe politique ne semble pas encore se décider vraiment. En effet, mis à part deux ou trois partis et quelques personnalités politiques, la grande chaîne d'implication partisane tarde à venir.

Nous relevons dans l'énoncé (3) une autre marque de subjectivité rapportable au journaliste-locuteur qui avise de sa présence dans le discours qu'il tient. L'interjection « *hélas* », placée en incise dans cette phrase assertive, est cette marque qui indique l'apparition explicite de la voix du locuteur ; elle situe le dire par rapport au regret. Autrement dit, le journaliste-locuteur a voulu signifier au lecteur qu'il regrette et se plaint que « la classe politique » n'ait pas réagi à cet appel au meurtre alors qu'un mouvement de solidarité ait été enclenché pour soutenir l'écrivain menacé. Par conséquent, apparaît le positionnement discursif que le locuteur adopte vis-à-vis de cette polémique en dénonçant le « silence » et l'« indifférence » de l'Etat.

- (4) - L'affaire Daoud [...] pose en réalité le problème du conflit idéologique qui s'éternise dans **notre** société. Une société qui a besoin d'un projet clair et équitable pour assumer son devenir, mais qui bute toujours sur la valse-hésitation de ses principaux acteurs. Les partis de l'opposition, y compris **bien sûr** ceux appartenant au camp islamiste mais qui défendent les **valeurs démocratiques**, n'ont plus le droit de tergiverser quand il faut défendre l'intérêt suprême de la **nation**. Et cet intérêt ne peut dériver vers l'obscurantisme, même s'il a la couverture des gouvernants sous prétexte qu'il reste indispensable pour garantir **la paix** et **la stabilité**.

En tenant compte de la vocation d'*El Watan*, nous constatons, dans l'énoncé (4), que le journaliste-locuteur dans sa façon d'appuyer un positionnement idéologique qui consiste à dire

que « *l'intérêt suprême de la nation ne peut dériver vers l'obscurantisme* » car celui-ci ne peut « *garantir la paix, la stabilité, le progrès et l'ouverture au monde* ». Pour ce faire, le journaliste-locuteur a fait appel à plusieurs notions dans son assertion : « *valeurs démocratiques* », « *nation* », « *paix* », « *stabilité* » et « *projet clair et équitable* » qui véhiculent des valeurs morales et idéologiques sur lesquelles il focalise son discours. En outre, l'expression « *y compris bien sûr* » constitue un commentaire sur sa propre énonciation établie sur un ton catégorique, « *bien sûr* », qui indique une modalité, une attitude de certitude de journaliste-locuteur concernant son énoncé.

- Article 11- *El Watan*. *Ne tirez pas sur les artistes*¹

Cet article d'information commence par donner un constat de ce que fut l'année 2014, faisant allusion à l'appel au meurtre lancé contre le chroniqueur-écrivain, K. Daoud. De prime abord, le titre se présente sous forme négative. Cette forme est liée à une dimension pragmatique car le journaliste affiche, sous le mode de l'implicite, une intention d'influencer les lecteurs en orientant son attention vers les artistes qui sont menacés dans leur vie par des fatwas.

Sur le plan énonciatif, certes, nous relevons l'absence d'embrayeurs et des pronoms personnels renvoyant au journaliste-locuteur, mais celui-ci se trouve impliqué dans son discours puisqu'il se livre à un commentaire desdits événements tout en s'érigeant contre cette condamnation. D'après le titre, le locuteur s'adresse distinctement aux « responsables de la fatwa » par le biais de « *ne tirez pas sur les artistes* » qui est à valeur impérative. De plus, pour faire accepter son opinion auprès des lecteurs, il s'inscrit dans une dimension argumentative et marque sa présence en choisissant, pour dénoncer le discours de l'Autre, des termes axiologiques négatifs ; ce que nous remarquons dans les énoncés suivants :

- (1) - L'année 2014 a été marquée par **le retour de l'obscurantisme, l'intolérance** et autre **opprobre islamisant** pour ne pas dire **fascisant** à l'endroit de la culture algérienne.

Dans l'énoncé (1), les termes évaluatifs axiologiques négatifs « *obscurantisme* », « *intolérance* », « *opprobre* » et « *fascisant* » sont des données signifiantes dont la connotation est péjorative car ils font allusion au « terrorisme » qui est une époque sanglante que la société algérienne n'a pas envie de revivre. Ces termes participent de la « dénonciation » de cet appel macabre.

- (2) - Un « **mufti on air** » se présentant comme un homme de religion qui se fait appeler « **El Djazaïri** » et fait des **fatwas** sur la chaîne privée algérienne Ennahar sur tous les sujets, sous toutes les formes et à longueur d'année.

¹ Article paru le 28 décembre 2014. Voir Annexe 2, p. XIX.

En (2), le journaliste-locuteur s'adonne, dans ce contexte, à l'ironie et il n'adhère pas à cette attitude, tel que le montrent ces appellations sarcastiques : « *le mufti en air* » et « *El Djazairi* ». Si cet énoncé est ironique, cela nous démontre forcément que ces énoncés sont des paroles d'autrui.

- (3) - Pis encore ! Un appel au meurtre a été lancé par un imam salafiste Abdelfattah Hamadache contre le journaliste et écrivain Kamel Daoud. Une fatwa en direct appelant à la condamnation à mort de l'auteur du best-seller *Meursault, contre-enquête*.

Nous remarquons dans l'énoncé (3) une présentation des faits qui tend vers une dramatisation en rapport avec la subjectivité du journaliste-locuteur qui se manifeste par le signe typographique « ! ». Ce dernier confirme une réaction affective d'étonnement et par là même d'indignation par rapport à l'appel au meurtre contre K. Daoud.

- (4) - Du coup, un formidable élan de solidarité a accompagné Kamel Daoud. Pétition, indignation et soutien de personnalités publiques, partis politiques et citoyens dénonçant unanimement l'appel au meurtre.

L'énoncé (4) est venu comme une alternative ou encore comme une riposte à cet appel au meurtre où le journaliste accentue sur l'organisation des mouvements de solidarité et de soutien et la circulation des pétitions, renforcé par l'adjectif axiologique positif « formidable » qui renseigne sur la subjectivité du locuteur et sa prise de position. En effet, ces mouvements interviennent pour « dénoncer » ces actes et cet appel « *unanimement* » et fortement. Cette dénonciation, dont la connotation est négative, implique que l'action que nous décrivons est condamnable et déplorable.

Enfin, dans cet article, nous décelons une activité de positionnement par rapport à l'événement ayant créé la polémique. D'ailleurs, le titre confirme cette position et l'attitude défavorable quant à l'appel au meurtre.

- Article 12- *El Watan. Les racines du mal*¹

Suite à la lecture de ce « commentaire », nous constatons que celui-ci s'inscrit dans la formation discursive relative à thématique de la fatwa meurtrière ayant ciblé l'écrivain K. Daoud. Dans cet article, le locuteur a procédé à l'établissement d'un lien interdiscursif qui fait le parallélisme entre les événements ayant secoué la rédaction de *Charlie Hebdo* dont le journaliste rend compte et les appels au meurtre contre le chroniqueur du *Quotidien d'Oran*. Le journaliste-locuteur a établi un rapprochement de faits instaurant une relation de ressemblance entre les deux événements car ayant un seul dénominateur, à savoir le « *terrorisme aveugle* ». En effet, ce parallélisme est une manière de trouver un point d'appui, un accord préalable avec les lecteurs dans le but de les influencer et renforcer leur adhérence à la position qu'il défend.

¹ Article paru le 10 janvier 2015. Voir Annexe 2, p. XX.

Sur le plan énonciatif, nous pouvons constater, dans cet article de commentaire, l'absence totale d'embrayeurs personnels qui renvoie au souci d'objectivation. Pourtant, l'emploi du présent de l'indicatif dans presque tous les énoncés, renseigne sur la modalité du certain de la part du journaliste-locuteur par rapport à ses assertions et son forte implication dans le discours. En plus de cette absence de marques énonciatives explicites, nous remarquons, en premier lieu, que le journaliste-locuteur se réfugie derrière des procédés d'objectivation du discours comme les tournures impersonnelles et, en second lieu, sa présence est décelée à travers une certaine direction (position) requise des paroles. En d'autres termes, le locuteur s'adonne ici à une activité discursive de positionnement vis-à-vis de ce dont il rend compte et cela en recourant aux stratégies discursives de mise en argumentation dans son discours.

Le journaliste-locuteur procède à une activité discursive de cadrage à travers une présentation d'un événement jugé pertinent, à savoir le « massacre perpétré en France » qui s'accompagne, entre autres, d'une subjectivité interprétative, puis d'une prise de position. En effet, le journaliste, dans cet article, s'est concentré sur le thème du « terrorisme » qui peut être assimilé dans la mémoire des locuteurs à un « mal absolu ». En tentant de se conformer au principe d'objectivité, le journaliste-locuteur se retrouve dans la nécessité de commenter et de faire adhérer et impliquer des interlocuteurs à la lecture qu'il livre des faits par le biais d'arguments ; ce qui révèle sa subjectivité et son positionnement politico-idéologique.

- (1) -Le massacre perpétré contre la rédaction de *Charlie Hebdo* [...] a plongé la France dans un climat de terreur sans précédent. Des actes aussi lâches qu'ignobles qui ont suscité l'indignation et la révulsion aux quatre coins de la planète».

Dans cet énoncé ci-dessus, le journaliste-locuteur se focalise sur la violence et le climat de terreur qui a frappé la France. L'adjectif « *perpétré* » est axiologique négatif puisqu'il connote une action condamnable précédé du substantif « *massacre* » qui, lui aussi, est un terme évaluatif axiologique négatif dans la représentation référentielle. Cette « dramatisation » apparaît davantage dans la subjectivité de type interprétatif par l'emploi des adjectifs axiologiques négatifs « *lâches* » et « *ignobles* » conférant ainsi une connotation péjorative et par l'emploi des termes évaluatifs axiologiques négatifs « *indignation* » et « *révulsion* ».

- (2) -Ce nouvel épisode tragique, dont le théâtre a été Paris, rappelle plus que jamais l'impérieuse nécessité de combattre non seulement les terroristes, mais aussi et surtout l'idéologie fondamentaliste alimentée par un wahhabisme qui se diffuse impunément.

Dans l'énoncé ci-dessus, en (2), le journaliste-locuteur a procédé à une activité discursive où son intervention subjective s'opère autrement et ceci par le biais d'un cadrage de l'événement en mettant l'accent sur « la violence » qui a secoué Paris en la qualifiant d'épisode « *tragique* », terme axiologique négatif tout en insistant non seulement sur le combat des terroristes mais surtout sur le combat du *wahhabisme* l'origine ou les racines du terrorisme

considéré comme un « mal ». En outre, dans « *wahhabisme* », le trait axiologique de péjoration est localisé au niveau du signifié lexical, le suffixe « *isme* » et renforcé par l'adverbe évaluatif non-axiologique « *impunément* » qui participe de cette « dénonciation » de l'événement dont rend compte le journaliste. Le fait d'évoquer ce « mal », qui est représenté négativement, est une manière d'instaurer un accord préalable qui faciliterait l'adhérence des lecteurs au point de vue ou à la position présentée par le journaliste-locuteur dans son article.

- (3) - « *S'il y a une chose à retenir, c'est que pour venir à bout du terrorisme, il faut le dissocier du terreau sur lequel il pourrait prospérer, et par conséquent bien distinguer l'islam, religion pacifique de millions de Français* », a préconisé **lucidement**, Jean-Pierre Chevènement. **Cependant**, cette barbarie intégriste sans frontières **doit** nécessairement interpellé ceux qui redoutent d'être assimilés à tort à des terroristes. Sortir rapidement des attitudes victimaires et engager une réflexion profonde sur le rapport à la religion.

Dans une perspective argumentative, le discours rapporté dans l'énoncé (3) n'est là, dans ce contexte, que pour étayer la thèse du journaliste-locuteur en recourant à un argument d'autorité fondé sur le témoignage de Jean-Pierre Chevènement, renforcé par l'adverbe « *lucidement* », terme axiologique positive qui spécifie qu'il faut « *distinguer l'islam, religion pacifique de millions de Français* ». L'énoncé qui suit le discours rapporté fonctionne comme un commentaire fait par le journaliste-locuteur à travers lequel il semble ne pas vouloir accepter cette hypothèse concernant la distinction de la religion de l'islam. A cet effet, le connecteur argumentatif « *cependant* », qui exprime la concession et qui peut être commuté par la conjonction « *mais* », est employé par le journaliste pour contester l'énoncé précédent « *cependant* » et se concentrer sur l'énoncé qui suit, constituant ainsi le véritable énoncé¹.

Dans ce dernier énoncé, le journaliste-locuteur, qui pose ses assertions comme « certaines et vraies » en raison de l'emploi du présent, se considère comme un conseiller en interpellant « *ceux qui sont assimilés à tort à des terroristes* », avec modalité d'obligation, à travers le verbe « *devoir* » pour agir en cessant d'avoir des « *attitudes victimaires* » et ainsi dans le but d'engager une « *réflexion profonde sur le rapport à la religion* ».

- (4) - Dans « *une lettre ouverte au monde musulman* », le **philosophe Abdenour Bidar** convie à une *réforme critique de la pensée religieuse*. « *Ce refus du droit à la liberté vis-à-vis de la religion est l'une de ces racines du mal dont tu souffres, ô mon cher monde musulman, l'un des ventres obscurs où grandissent les monstres que tu fais bondir depuis quelques années au visage effrayé du monde entier* ».

Pour renforcer sa vision argumentative, le journaliste-locuteur a eu recours également à un argument d'autorité basé sur le témoignage d'un spécialiste en la personne d'un philosophe, Abdenour Bidar, un type d'argument d'autorité classifié selon P. Breton. A travers les marques de distanciation, les guillemets dans « *une lettre ouverte au monde*

¹ O. DUCROT cité par C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, p. 97.

musulman », le journaliste-locuteur signale qu'il se démarque d'un autre locuteur responsable de cette « *lettre adressée au monde musulman* », mais il marque son attitude favorable à cette « lettre » quand il se positionne avec ce philosophe qui « *convie à une réforme critique de la pensée religieuse* ».

- (5) -**Il n'est plus possible** de tolérer que des **sinistres** marchands de la mort sévissent sur des plateaux de télévision appelant au meurtre. Quelques semaines avant l'acte monstrueux qui a décimé *Charlie Hebdo*, en Algérie le journaliste Kamel Daoud faisait l'objet d'un appel au meurtre publiquement assumé par un sinistre salafiste sous le regard complice des autorités. **Il n'est plus possible** de continuer à faire des concessions aux **obscurantistes** sous aucun prétexte.

Pour mieux dissimuler sa présence, le journaliste-locuteur, dans l'énoncé (5), fait usage d'un des procédés d'objectivisation du discours comme la tournure impersonnelle « *il n'est plus possible* » à deux reprises pour signifier le rejet catégorique du retour de la décennie noire et du terrorisme. Ce dernier énoncé fonctionne comme une réaction en ce qui concerne ce retour de l'obscurantisme et adopte un positionnement contraire ; ceci témoigne de la dimension interdiscursive et polémique dans ce discours liée à la formation discursive de la « fatwa meurtrière ». Par conséquent, et selon O. Ducrot qui décrit en termes polyphoniques quand il fait la distinction entre *locuteur* et *énonciateur*¹, la négation « *n'est plus* » constitue une mise en scène de deux points de vue, deux positions antagonistes de deux *énonciateurs* : le premier prend en charge le point de vue refusé et le second, le rejet de ce point de vue².

En d'autres termes, ces énoncés pris dans une polémique plus explicite par l'emploi de « *ne...plus* » mentionnent le caractère réfutatif. Ainsi, nous relevons qu'un second énonciateur, qui coïncide avec le locuteur, récuse d'une manière catégorique le point de vue admit par le premier énonciateur auquel est attribué les énoncés suivants : « *il est possible de tolérer que des sinistres marchands de la mort sévissent sur des plateaux de télévision appelant au meurtre* » et « *il est possible de continuer à faire des concessions aux obscurantistes sous aucun prétexte* », donc le journaliste-locuteur, par cette spécificité réfutative de la négation, récuse ce présupposé ou ces dires Autre que lecteur est censés reconnaître. De plus, l'activité discursive de positionnement est clairement formulée dans ces énoncés et accentuée par l'emploi des adjectifs évaluatifs « *sinistres marchands de la mort* », « *sinistre salafiste* », « *obscurantistes* », qui impliquent un trait axiologique péjoratif portant un jugement subjectif de la part du journaliste-locuteur concernant le terrorisme en général et l'appel au meurtre contre l'écrivain Kamel Daoud, en particulier.

Enfin, nous constatons que, par le biais de cette activité discursive d'axiologisation du discours, l'identité du positionnement du journaliste-locuteur se révèle à travers le déploiement

¹ O. DUCROT, *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit, 1984, pp. 204-205.

² O. DUCROT cité par D. MAINGUENEAU, 1987, *op. cit.*, p. 57.

des opinions, des jugements subjectifs internes au système de valeurs du locuteur en informant sur le carnage de *Charlie Hebdo* et la fatwa condamnant l'écrivain Kamel Daoud.

- **Article 13- *El Watan. Le cycle de la haine***¹

Cet article de presse fait partie de ces genres d'articles qui fonctionnent comme un article d'information. Il s'inscrit dans l'univers thématique relatif à l'appel au meurtre contre l'écrivain et chroniqueur Kamel Daoud où le journaliste-locuteur défend une opinion et laisse entrevoir « *les dérives des milieux fanatiques* » qui se multiplient au sein de la société algérienne. Le journaliste-locuteur tâche d'expliquer ces « dérives » qui connotent des actions péjoratives qu'il condamne tout en portant des jugements de valeur. Ce faisant, le locuteur a veillé à ne laisser aucune trace d'énonciation, car après lecture de l'article, nous avons remarqué une absence d'embrayeurs personnels, mais cela n'empêche que le journaliste-locuteur s'est réfugié dans une abondante utilisation de subjectivèmes qui témoignent de sa présence faisant basculer ainsi l'article dans le *plan embrayé*, lesquels marquent l'engagement subjectif du journaliste-locuteur par rapport à ce dont il rend compte. Cependant, cet apparent effacement énonciatif du journaliste n'est qu'une des stratégies d'objectivisation du discours.

Pour mieux comprendre et plus d'explication, analysons les énoncés suivants :

- (1) - **Ces derniers temps**, les artistes, les écrivains et les journalistes sont devenus la cible privilégiée des **milieux fanatiques ou fanatisés**. **Le cycle de la haine** a commencé, à **l'automne 2014**, avec les attaques [...] contre le film *El Wahrani* de Lyès Salem. Le long métrage a été qualifié de « *film diabolique* » qui « *porte atteinte l'image des moudjahidine* ». [...] A peine **la polémique** sur *El Wahrani* éteinte qu'une autre démarre. Elle est lancée, **comme par hasard**, par le leader d'un parti salafiste non agréé, Hamadache Zeraoui, qui **a osé** publier sur facebook **un appel au meurtre contre l'écrivain et chroniqueur Kamel Daoud**.

Dans l'énoncé (1), le journaliste-locuteur commence par identifier et classer les genres de professions qui sont menacés et ciblés par les « *milieux fanatiques* » en spécifiant la période de la profération de ces menaces, « *ces derniers temps* ». En recourant à un argument de cadrage par présentation, et selon les dires de P. Breton, le journaliste-locuteur a fait ressortir toutes les attaques ayant eu lieu juste avant les menaces qui ont pour cible le chroniqueur K. Daoud. En outre, le journaliste-locuteur oriente son argumentation depuis le début de l'article en accentuant sur des événements qui débouchent sur une « régression » de la scène artistique et médiatique. Autrement dit, sur le plan argumentatif et dans une tentative d'influencer les lecteurs et consolider son positionnement, le journaliste-locuteur met l'accent au début sur les menaces des « milieux fanatiques », instituant ainsi une activité de cadrage en recourant à la présentation des choses et des événements ayant rapport avec les menaces de mort contre Kamel Daoud, à savoir les menaces proférées à l'encontre du film *El Wahrani* de Lyès Salem.

¹ Article paru le 21 janvier 2015. Voir Annexe 2, p. XXI.

L'intervention subjective de l'instance médiatique s'opère autrement en définissant métaphoriquement ces attaques et ces menaces par « *cycle de la haine* », expression débouchant sur une axiologisation négative de ces actions et de leurs acteurs. Ainsi, le locuteur marque sa subjectivité en procédant à une activité sélective des faits en insistant sur des actes similaires qui constituent le fil directeur de son dire auquel il donne une portée essentielle : il se focalise sur les attaques d'abord du film et ensuite du roman qui s'est déclenchée « comme par hasard », locution adverbiale avec une nuance ironique, par le « leader salafiste ». Dans la dernière phrase de l'énoncé, « *a osé* » implique un choix analytique de la part du journaliste-locuteur qui interprète le discours de Hamadache Zeraoui comme une « dénonciation » et une « dévalorisation » dont la connotation est négative.

- (2) - Sur Echourouk TV, un **certains** Othmane Saadi a fait un véritable procès à l'auteur de Meursault, contre-enquête et à la presse algérienne paraissant en français qui, **selon ses dires**, serait financée par le ministère français des Affaires étrangères.

En (2), « *certain* » qui est adjectif et pronom indéfini, marque l'indétermination au nom cité par le journaliste qui prend une valeur ironique et péjorative ; autrement dit, il refuse de se prononcer sur la personne. De plus, nous constatons que ce dernier s'efface dans le discours au profit du « *certain Othmane Saadi* » qu'il cite et dont il rapporte les paroles, ce qui lui permet de se poser dans une posture énonciative de sous-énonciation à travers l'expression « *selon ses dires* ».

- (3) - **Les porte-voix de l'inculture et de l'ignorance**, [...] ont cherché une autre cible. Laquelle? Saïd Sadi, [...] accusé de... « **travailler** » pour les intérêts de la France.

Nous notons dans l'énoncé (3) que le journaliste-locuteur se livre à la désignation métaphoriques des responsables des menaces par « *les porte-voix de l'inculture et de l'ignorance* » qui témoigne de l'intervention subjective du journaliste appuyant une évaluation qui se charge d'un trait axiologique de péjoration. En outre, un cadrage par questionnement s'opère à travers la question « *laquelle ?* » que se pose le locuteur en inscrivant son énonciation en rapport dialogique avec les lecteurs qu'il cherche à impliquer dans son discours. Ce faisant, le journaliste-locuteur apporte par lui-même la réponse, en la nommant « *Saïd Sadi* », sans la solliciter des lecteurs même si cette interrogation recèle l'effet illocutoire attesté. L'expression « *travailler* », dont la connotation est péjorative, dans ce contexte, car suivi de « *pour les intérêts de la France* », se trouve guillemetée pour dévoiler précisément une parole Autre qui s'insère dans l'énoncé et par rapport à laquelle le journaliste-locuteur se distancie.

- (4) - Après Lyès Salem, Kamel Daoud et Saïd Sadi, les « **polémistes** » **salaf-nationalistes** jettent **aujourd'hui** les **boules puantes** sur la presse algérienne paraissant en français en raison de sa position sur l'affaire *Charlie Hebdo*.

L'usage de « *aujourd'hui* », dans cet énoncé (4), est une manière, de la part du journaliste, de situer le dire dans le présent de l'énonciation. Une tendance de "dramatisation"

de la situation est décelable. Elle apparaît en particulier dans la subjectivité de type interprétatif consistant en la dénomination de ces gens qui menacent de mort : « *polémistes* » qu'il qualifie par le biais d'un adjectif évaluatif non-axiologique, de « *salafo-nationalistes* ». En outre, l'appellation « *boules puantes* » indique une intervention subjective de type interprétatif de la part du journaliste-locuteur qui semble attribuer une connotation péjorative qui visent la presse algérienne d'expression française.

- (5) - Ces attaques sont d'une **rare lâcheté** et d'une **incroyable bassesse**. Le quotidien *Echourouk* a piétiné, dans son édition de lundi, toutes les règles de déontologie et de respect des confrères en insultant, calomniant et diffamant les journaux, les accusant injustement d'avoir « défendu » ceux qui ont porté atteinte au Prophète Mohamed.

En (5), ces actions « condamnables » sont qualifiées de « *lâcheté* » et de « *bassesse* », termes utilisés pour dénommer les attaques contre la presse algérienne d'expression française, renforcés par des adjectifs évaluatifs non-axiologiques négatifs, « *rare* » et « *incroyable* ».

Le journaliste-locuteur a procédé à l'emploi des verbes « *insulter* », « *calomnier* » et « *diffamer* », conjugués au participe présent, pour mieux accentuer sur la gradation d'un acte injurieux en leur prêtant une signification dont la connotation est négative (péjorative). Par ailleurs, bien que le journaliste-locuteur se distancie du verbe « *défendre* », mis entre guillemets, « *piétiner* » et « *accuser* », termes axiologiques négatifs, viennent indiquer une intervention subjective de l'instance médiatique ; ceci implique que l'action à laquelle ils se réfèrent est condamnable et répréhensible, renforcé en plus par l'adverbe d'énonciation « *injustement* » qui est affectivo-axiologique, puisque non seulement il indique une réaction émotionnelle de « compassion », mais il présuppose aussi une connotation péjorative au fait décrit.

- (6) - Aucun journal algérien paraissant en français n'a repris les caricatures de *Charlie Hebdo*, n'a justifié les actes terroristes ou a donné raison à ceux qui ont heurté les sentiments des musulmans. Ces journaux ont, **par contre**, critiqué les dérives extrémistes des marches du vendredi en soutien au Prophète Mohamed. *Echourouk* et *Echourouk TV*, qui se sont comportés comme s'ils avaient eux-mêmes « *organisé* » ces marches, oubliant leur mission médiatique, n'ont pas apprécié la lecture politique différente faite par leurs confrères francophones de ces marches marquées par **des actes de vandalisme** et des propos justifiant les crimes de Paris.

Dans cet énoncé (6), le journaliste-locuteur s'est érigé en défenseur de la presse algérienne d'expression française et suite à la définition de P. Breton, nous notons un recours à un argument de cadrage par « dissociation » qui, suivant la même nature des actes, permet de faire résulter deux univers distincts et parallèles, à savoir l'univers de ceux qui se rangent du côté de *Charlie Hebdo* et l'univers de ceux qui sont contre et cela à travers la locution adverbiale « *par contre* » qui marque cette opposition entre les deux énoncés et qui assure cette dissociation en accordant du crédit aux derniers en corroborant l'hypothèse des critiques « *des dérives extrémistes des marches du vendredi en soutien au Prophète Mohamed* », conforté en

cela par « *actes de vandalisme* », terme évaluatif axiologique négatif où le trait axiologique de péjoration se localise au niveau du suffixe « *isme* »¹. De ce fait, ces énoncés participent de cette « dénonciation » de ce comportement vis-à-vis des « *confrères francophones* ».

(7) - L'absence d'une véritable autorité de régulation de l'audiovisuel et le statut curieux d'entreprises étrangères commencent à poser un sérieux problème, celui de ces chaînes de télé privées algériennes qui s'égarent en versant dans un **discours haineux, anti-déontologique** sans aucun respect des règles professionnelles. Avoir une ligne éditoriale et une position idéologique est une chose, insulter, lyncher et désigner les confrères à la vindicte populaire est une autre chose.

Le journaliste-locuteur se focalise, dans cet énoncé, (7), sur la mission médiatique de l'audiovisuel qui invite sur leurs plateaux des personnages « fanatiques » sans aucun respect des règles professionnelles. Nous constatons une activité discursive participant d'une dimension argumentative dans le but de faire adhérer le lecteur et lui faire admettre des positions en optant, par le biais des termes axiologiques négatifs, pour une activité d'axiologisation négative d'*Echourouk* et *Echourouk TV* qui versent dans un discours « *haineux* », adjectif axiologique péjoratif car il connote une action « condamnable » qui est contraire aux valeurs de la déontologie. En effet, le journaliste-locuteur vise une dimension pragmatique en rappelant le fonctionnement exact des médias (avoir une ligne éditoriale) tout en affichant implicitement une intention d'influencer les lecteurs en orientant son argumentation vers la conclusion selon laquelle ces actes qui constituent le « *cycle de la haine* » ont abouti sur des « dérives » et une « régression » que sur le respect des règles de déontologie et des confrères.

- Article 14- *El Watan. Une plainte sans suite*²

A travers une activité discursive de cadrage et de positionnement, le journaliste-locuteur y défend son point de vue dans cet article d'information. Le locuteur choisit un mode de présentation de la situation, un cadrage qui pose comme constat « vrai » le fait que la fatwa – « meurtrière » n'a eu aucune suite sinon des rassemblements et la condamnation de certains hommes politiques. Cet article marque l'engagement subjectif du journaliste-locuteur par rapport à ce dont il rend compte.

Sur le plan énonciatif, bien qu'il relève du genre « information », en plus des déictiques de temps, nous relevons l'usage de l'embrayeur « *nous* », qui témoigne de la présence du locuteur dans son discours :

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, pp. 74-75.

² Article paru le 02 février 2015. Voir Annexe 2, p. XXII.

- « *Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a rien ! Le bonhomme est toujours en liberté* », **nous** a répondu Kamel Daoud en faisant allusion à l'imam salafiste.

Dans cet énoncé, il s'agit d'un « *nous* » qui renvoie seulement au journaliste-locuteur ou, comme sujet collectif, à l'instance médiatique. Les lecteurs n'y sont pas impliqués.

Par ailleurs, l'usage des subjectivèmes affectifs et axiologiques viennent nous éclaircir sur l'implication du journaliste-locuteur dans son discours qui s'inscrit dans un positionnement discursif vis-à-vis de la polémique suscitée suite à l'appel au meurtre de l'écrivain K. Daoud. Ainsi, une dimension argumentative visant à faire valoir ce positionnement s'en suit à travers les énoncés suivants :

- (1) - [...] L'imam salafiste Abdelfatah Hamadache [...] n'est toujours pas inquiété par la justice. **Pourtant**, Kamel Daoud s'est attelé, **au lendemain** de cet appel au meurtre, à déposer une plainte contre l'auteur de la **sinistre** fatwa.

En (1), le connecteur argumentatif « *pourtant* » au début du second énoncé marque l'étonnement car le premier énoncé qui précède pouvait être faux ; nous pouvons nous attendre du contraire. Ainsi, il récuse en réalité une présupposition contenue dans la première phrase en se focalisant sur l'énoncé qui suit « *pourtant* » qui constitue le véritable énoncé¹.

- (2) - Le chroniqueur **vedette** du *Quotidien d'Oran*, **de surcroît auteur à succès**, s'est dit étonné que sa plainte soit restée jusque-là sans suite.
- (3) - Le ministre des Affaires religieuses, **connu pour sa pondération**, a lui aussi condamné la fatwa de Hamadache, la qualifiant de « *dérapage dangereux* », **mais** a dans le même temps appelé Kamel Daoud « *à ne pas toucher au sacré* ».

Les dénominations, en (2), qui servent à qualifier le chroniqueur-écrivain menacé par divers adjectifs signifient, dans ce contexte, une intervention subjective du journaliste qui exprime une évaluation à travers des traits axiologiques d'appréciation. Ces désignations se localisent au niveau de la représentation référentielle qu'elles impliquent. En outre, ces termes « *vedette* », « *de surcroît auteur à succès* » présupposent des qualités valorisantes qui participent de la constitution d'une représentation positive spécifique au système de valeur du journaliste-locuteur. Sans pour autant négliger de mentionner, en (3), le qualificatif du ministre des Affaires religieuses par l'expression « *connu pour sa pondération* » qui constitue un trait axiologique positif mais qui sous-entend une certaine ironie.

- (4) - Le **16 décembre dernier**, Abdelfatah Hamadache avait émis une **fatwa** via sa page facebook à l'adresse de Kamel Daoud, où il appelait l'Etat algérien à **le tuer** publiquement. Cet **appel au meurtre**, **car c'en est un**, n'a pas manqué de soulever l'indignation générale notamment sur les réseaux sociaux.

Dans l'énoncé (4), l'emploi de l'expression « *car c'en est un* » qui accentue l'affirmation fait apparaître, de manière assez explicite et significative, le commentaire et la position du

¹ O. DUCROT cité par C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, p. 97.

journaliste-locuteur qui divulguent sa réaction défavorable à cet appel au meurtre. D'un autre côté, nous relevons également l'emploi du connecteur argumentatif « *mais* » qui exprime la concession et par là-même le journaliste fonde son opinion et son point de vue. Ce connecteur permet une inversion de sens, autrement dit une récusation d'un présupposé réalisé dans l'énoncé précédant « *mais* » ; ministre des Affaires religieuses qualifiant la fatwa de Hamadache de « *déravage dangereux* » tout en « avertissant » Kamel Daoud « *à ne pas toucher au sacré* ».

L'activité discursive de positionnement est clairement décelable dans ces deux énoncés à travers la visée argumentative :

- Le fait qu'un **extrémiste** puisse s'exprimer librement et tenir des propos aussi **radicaux**, qui plus est sur des chaînes de télévision, sans que la justice s'autosaisisse, **fait craindre le pire** aux **démocrates** algériens.
- **Beaucoup**, en effet, ont le sentiment de **revivre le même scénario** que celui de **la fin des années 1980**, quand des imams **radicaux** proféraient des propos haineux dans des mosquées avec une permissivité **déconcertante** de l'Etat. **Il faut espérer** qu'un scénario aussi scabreux pour l'Algérie ne se reproduise plus...

Dans le premier énoncé ci-dessus, le journaliste-locuteur a procédé à une opposition entre « *extrémiste* » et « *démocrates* ». En effet, si la parole a été donnée à cette catégorie de gens, qualifiés de « *radicaux* », terme axiologique négatif, les « *démocrates* » devront « *craindre le pire* » et avoir peur pour leur vie. Le sens implicite est « tant que ces gens s'expriment librement sans s'en inquiéter, les démocrates devront craindre pour leur vie ».

L'intervention du journaliste-locuteur dans son énoncé apparaît à travers l'adverbe « *beaucoup* », qui indique une évaluation quantitative de personnes qui ont la « phobie » de revivre la tragédie des années 1990, selon l'estimation que le locuteur se fait de la norme d'évaluation. Par ailleurs, le journaliste-locuteur se situe par rapport à cet événement que représente la polémique de K. Daoud dans la mesure où il établit un lien de parallélisme entre la tragédie des années 1990 et la fatwa qui cible l'auteur de *Meursault, contre-enquête*. Ce lien porte en lui une mémoire discursive, comme l'a définie S. Moirand¹ qui marque un poids persuasif pour influencer les lecteurs. De même, ce rappel de faits est une manière de viser un point d'appui qu'est l'accord préalable avec ces derniers. De plus, le locuteur émet le souhait pour que ce « *scénario* » tragique ne se répète pas maintenant, tout en dissimulant sa présence, dans un souci d'objectivation, derrière la tournure impersonnelle « *il faut espérer* », mais laquelle (la présence) est fortement marquée par l'emploi de l'adjectif axiologique négatif « *scabreux* ».

¹ Cette mémoire discursive, selon S. MOIRAND, permet le rappel d'un événement passé et du coup l'établissement d'un lien interdiscursif entre l'événement dont rend compte le journaliste et les « années de braise » de 1990 vécues par le pays. S. MOIRAND, 2003, *op. cit.*, pp. 83-84.

En somme, à travers cet article, il s'avère que, par le biais de cette activité discursive d'axiologisation du discours, l'identité du positionnement du journaliste-locuteur est très décelable quant à l'événement dont il rend compte, à ses acteurs et aux autres discours.

- **Article 15- *Le Quotidien d'Oran. Une plainte déposée contre Hamadache***¹

Cet article d'information se rapporte à la fatwa qui a appelé au meurtre de l'écrivain Kamel Daoud, le 16 décembre 2014. Une grande partie de cet article est composée de passages du discours de la pétition lancée en soutien à l'écrivain menacé. Sur le plan énonciatif, certes, nous relevons l'absence d'embrayeurs et des pronoms personnels, hormis le modalisateur de temps « *hier* » utilisé deux fois par le locuteur :

- Cette fatwa a provoqué, **hier**, une grande campagne de soutien [...]
- Le journaliste Kamel Daoud a déposé, **hier**, une plainte contre l'imam salafiste [...]

mais cela n'empêche pas le journaliste de s'impliquer dans son discours en recourant à l'usage du discours rapporté comme dimension argumentative et pragmatique. A travers ce discours rapporté se décèlent l'identité, les positionnements subjectifs et les valeurs que défend le journaliste-locuteur auxquelles il veut faire adhérer les lecteurs.

Après la lecture, nous constatons que le journaliste a affiché sa subjectivité, de prime abord, dans le surtitre et le titre de l'article. Cette subjectivité se localise, sous le mode de l'implicite, dans le titre « *une plainte déposée contre Hamadache* » qui est considérée comme une réponse au surtitre « *Appel au meurtre contre Kamel Daoud* ». L'instance médiatique énonce un constat de la « réalité ». Aussi, ces énoncés du surtitre et du titre révèlent-ils une prise de position par rapport à la fatwa condamnant K. Daoud à mort.

Tout en rapportant les énonciations tenues par l'imam qui condamne K. Daoud et les initiateurs de la pétition de soutien, le journaliste-locuteur est confronté à commenter et à se situer par rapport à ces discours Autres et de faire en sorte qu'il attire les lecteurs vers sa version des faits et son positionnement idéologique par rapport à cette affaire ; ce qui témoigne de la visée illocutoire de son discours et révèle sa subjectivité et sa position.

- (1) - Dans cette *fatwa*, l'imam a qualifié Kamel Daoud « **d'apostat** » et de « **sionisé** » qui insulte « Allah et le Coran et combat l'islam » et demande l'application de « El Had » contre le journaliste.

Dans cet énoncé (1), la mise entre guillemets de « *apostat* » et « *sionisé* » exprime, en plus d'une parole Autre, la distanciation du journaliste-locuteur. Il se démarque du discours de cet imam qui a émis la fatwa en les rejetant. Ces unités sont employées dans le but d'expliquer le pourquoi de l'appel au meurtre de K. Daoud et de dire que ce dernier a « *insulté Allah et le*

¹ Article paru le 18 décembre 2014. Voir Annexe 3, p. XXIII.

Coran et combat l'islam ». De même que pour le terme « *El Had* » duquel le journaliste-locuteur se distancie également ; ce fragment de discours appartient à une autre source énonciative, à savoir l'imam salafiste qui a appelé au meurtre.

- (2) - Cette fatwa a provoqué, hier, une **grande campagne de soutien et de solidarité** avec le journaliste, lancée sur les réseaux sociaux. Intitulée « solidarité avec Kamel Daoud. Non à l'obscurantisme », une pétition a été lancée en soutien à l'écrivain et pour demander de « poursuivre en justice Abdelfatah Hamadache pour incitation au meurtre ».

Le journaliste-locuteur imprime, dans l'énoncé (2), sa présence en adoptant, par le biais des termes axiologiques, un discours de « dénonciation » de la fatwa « meurtrière » et en même temps il se trouve pris dans une activité d'axiologisation positive de la campagne de solidarité. Ainsi, l'usage de « *grande* » est considéré comme un adjectif évaluatif non-axiologique car il n'énonce pas un jugement de valeur, ni un engagement affectif du locuteur ; il suppose plutôt une évaluation qualificative de l'objet dénoté par le substantif « campagne » qu'il détermine et qualifie. L'utilisation de cet adjectif est relative à l'idée que le locuteur se fait de la norme d'évaluation.

- (3) - L'imam **salafiste** est connu pour **ses fatwas** lancées contre des responsables. Il est à l'origine de la campagne lancée contre la ministre de l'Education, Nouria Benghebrit, l'accusant d'appartenir « au parti de la France ».

Pour mieux appuyer et renforcer cette posture de « dénonciation », dans l'énoncé (3), le journaliste-locuteur affiche explicitement une intention d'influencer les lecteurs en portant à leur connaissance la responsabilité de cet imam « *salafiste* » des nombreuses fatwas qu'il a lancées contre plusieurs personnalités nationales, en particulier la ministre de l'Education, Nouria Benghebrit ; ce qui constitue un argument d'exemple. Celle-ci est accusée par l'imam d'appartenir « *au parti de la France* », énonciation mise entre guillemets par le journaliste-locuteur pour signifier qu'il ne prend pas en charge ces dires, desquels il se démarque et se distancie ; ce qui témoigne de l'attitude adoptée à l'égard du positionnement autre.

En somme, cet article est en grande partie constitué par des bribes du discours rapporté que l'imam salafiste a tenu et ceux de la pétition de solidarité en faveur de l'écrivain menacé. En tant que procédé d'objectivisation, le discours rapporté ne peut pas effacer la présence et l'implication subjective du journaliste-locuteur qui rapporte ces énonciations déjà tenues.

Avec ce qui précède et à travers l'analyse de ces quelques articles, nous avons pu remarquer que deux positionnements, à savoir « la neutralité » et « la dénonciation » se dégagent respectivement des discours des trois quotidiens, *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* concernant la polémique suscitée par la fatwa ayant appelé au meurtre de l'écrivain-chroniqueur, Kamel Daoud. Ce faisant, les deux quotidiens indépendants ont eu

recours au rappel de faits passés, vécus douloureusement par le pays, à l'inverse du journal gouvernemental qui a fait référence plutôt à la réconciliation nationale et cela pour valider, chacun sa façon, le positionnement idéologique adopté. Ce qui démontre une certaine catégorisation et représentation de cet événement passé par les quotidiens cités.

2. Le rapport avec la « décennie noire »

Précédemment, nous avons pu dégager deux positionnements de « neutralité » et de « dénonciation », respectivement, dans le discours d'*El Moudjahid*, d'*El Watan* et du *Quotidien d'Oran* vis-à-vis de la fatwa appelant au meurtre de l'écrivain-chroniqueur Kamel Daoud qui a créé une polémique.

Pour mieux préciser et expliquer encore l'attitude et la nature de la relation qu'*El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* maintiennent, particulièrement, à l'égard toujours de cette fatwa, nous tâcherons, de déceler comment ces trois quotidiens rapprochent les faits présents et passés. Dans ce qui suit, nous analyserons d'autres articles ayant trait à la manière dont ces trois quotidiens rendent compte et traitent l'information en faisant recours à un rappel de fait ayant une grande force persuasive en raison de son ancrage dans l'imaginaire de la société algérienne, à savoir la décennie noire et le phénomène du terrorisme. Ce rappel a pour finalité d'actualiser dans la mémoire des lecteurs certaines données qui consolideront leur adhérence à ce positionnement et leur approbation.

2.1. Le refus de l'obscurantisme

A travers la lecture des articles des trois quotidiens, *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*, nous avons remarqué que chaque journal affiche un positionnement très clair vis-à-vis du discours polémique en rapport avec la fatwa meurtrière. En outre, nous avons constaté que le journaliste-locuteur a fait, dans chaque quotidien, à l'exception du « doyen » des journaux nationaux, appel à l'événement passé, en l'occurrence la « décennie noire » vécue par l'Algérie durant les années 1990.

Ce rappel d'événement ancré dans la mémoire collective de la société algérienne est un procédé utilisé pour valider le positionnement idéologique adopté par le journaliste-locuteur. S'inscrivant dans la perspective argumentative, ce rapprochement des faits, en tant qu'événement ancré dans la mémoire collective des Algériens, est utilisé pour les sensibiliser et attirer leur attention et les informer de l'ampleur que revêt cet appel au meurtre d'un écrivain-chroniqueur. Ainsi, ce rappel de faits passés est porteur d'une charge symbolique et très significative pour les lecteurs.

Cependant, le thème de la « décennie noire », épreuve qui a brisé de nombreuses familles et fait fuir un nombre incalculable de personnes menacées ou terrorisées par la barbarie, a été

approché par chaque quotidien de façon différente. Le journal *El Moudjahid*, encore faut-il le rappeler, n'a écrit qu'un seul article, le jour de l'intervention du ministre des Affaires religieuses et des Waqfs, où il n'a nullement fait référence à la décennie noire. En revanche, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* ont explicitement exposé leur position en refusant le retour de l'obscurantisme et cela en entamant des actions qui répondent à ce phénomène qu'est la fatwa qui cible des écrivains et des intellectuels. Ces actions consistent à signer des pétitions en guise de solidarité pour dénoncer l'appel au meurtre contre l'auteur de *Meursault, contre-enquête* et refuser toute forme d'intolérance et de fanatisme comme le signalent les deux derniers quotidiens cités.

En somme, lors de l'analyse de ces articles, nous avons constaté que les journalistes des journaux indépendants s'érigent contre l'hypothèse de « fatwa émise par un fanatique », laquelle se trouve « ignorée », « simplifiée » et dédramatisée par ceux d'*El Moudjahid*. D'où une certaine désignation et représentation de l'événement de la part de chaque quotidien.

2.2. *El Moudjahid* : un discours de « silence »

En tant que journal étatique, *El Moudjahid* a pour vocation de rapporter et d'informer ses lecteurs de ce qui a trait à la vie sociale, économique, culturelle et politique. Par conséquent, analyser les discours de ce quotidien, gérés à la fois par les contraintes du genre et de sa vocation, est essentiel pour rendre compte de l'événement qui nous intéresse dans cette recherche. Nous avons constaté, à travers l'étude de l'activité discursive, qu'*El Moudjahid* n'a pas mentionné la période tragique vécue par le pays, il a pris des distances et s'est cantonné dans un « *silence* », mais il a tout de même fait référence, subtilement, à la période après la décennie noire, à savoir la réconciliation nationale initiée par l'Etat. Ce qui constitue un positionnement à la fois de rejet et de silence en se basant uniquement sur le discours du représentant de l'Etat sans se référer aux mouvements de solidarité et les pétitions signées par des acteurs sociaux et des partis politiques, en guise de soutien en faveur du chroniqueur menacé, Kamel Daoud.

Dans ce discours de « silence », le journaliste-locuteur s'est réfugié dans la stratégie du phénomène citationnel et autres procédés de distanciation énonciative en recourant au choix des sources (ici le ministre des Affaires religieuses et des Waqfs) et des fragments à citer qui correspondent à la tournure voulue et donnée au discours par le locuteur qui le posent, selon le contexte, en position de *co-énonciation*, *sur-énonciation* ou *sous-énonciation*. Ainsi, le journaliste-locuteur s'est employé à utiliser des verbes du dire, introducteurs des discours rapportés dont le sémantisme suppose généralement une position et une direction analytique afin de transmettre et lire les paroles et les dires rapportés¹.

¹ L. ROSIER, 2008, *op. cit.*, p. 26.

2.3. *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* : un discours de « solidarité »

Pour afficher leur refus de l'obscurantisme et leur solidarité avec l'écrivain menacé, les deux quotidiens indépendants *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* ont opté pour un discours de « solidarité », de « soutien » et d'indignation. Ces derniers ont affiché leur tendance à dramatiser et amplifier l'événement en faisant un parallélisme avec la période tragique traversé par le pays durant les années 1990.

Pour mieux préciser encore cette attitude qu'*El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* adoptent et choisissent, chacun à sa manière, à l'égard des discours de solidarité et de soutien prônés par les différentes tranches de la société algérienne vis-à-vis de la fatwa ayant provoqué une polémique, nous proposons l'analyse de l'ensemble de huit articles d'information et de commentaire, quatre pour chaque quotidien où en donnant la parole aux autres énonciateurs (associations, acteurs de la société civile et autres), le journaliste-locuteur se distancie et s'efface pour présenter cette autre source comme étant responsable de ce discours. Cependant, ce journaliste use de différents procédés qui lui permettent de marquer sa subjectivité et de s'impliquer dans les discours rapportés, comme nous allons le constater.

- Article 1- *El Watan. Mouvement de solidarité en faveur de Kamel Daoud*¹

Dans cet article d'information, la première chose qui attire l'attention, c'est bien le surtitre et le titre. Ce dernier est présenté sous forme de phrase nominale qui énonce un constat de la « réalité ». Nous constatons qu'après le surtitre « *Après les menaces de mort proférées par un salafiste* » vient le titre « *Mouvement de solidarité en faveur de Kamel Daoud* » qui est une conséquence ou une réponse à ces menaces de mort. En d'autres termes, le vaste mouvement de solidarité est la seule alternative à la fatwa qui appelle au meurtre de K. Daoud. Ainsi, ce titre a une valeur subjective dans la mesure où il exprime un jugement appréciatif du journaliste-locuteur vis-à-vis de cette situation.

Par ailleurs, le journaliste-locuteur s'est livré à rapporter divers discours de plusieurs acteurs sociaux qui ont participé à un mouvement de solidarité et de soutien à l'écrivain et chroniqueur, K. Daoud, ciblé par la fatwa qui le condamne à mort. A première vue, il y a absence totale d'embrayeurs dans cet article d'information qui relève donc du plan désembrayé (effacement énonciatif). Il est en grande partie constitué des fragments du discours rapporté que ces acteurs ont tenus pour dire leur réaction à la fatwa qui condamne l'auteur de *Meursault, contre-enquête*.

¹ Article paru le 18 décembre 2014. Voir Annexe 2, p. IV.

Lors de l'activité discursive de solidarité, le journaliste-locuteur recourt à un argument de témoignage des acteurs de la société civile, entre autres association, ligue, mouvement et classe politique pour disqualifier la menace qui pèse sur cet écrivain. Nous constatons qu'il s'efface dans le discours au profit des sources qu'il cite et dont il rapporte le dire, ce qui lui permet de se poser dans une posture¹ énonciative de *sous-énonciation*. Le journaliste-locuteur tente, à travers ce procédé, de se conformer au principe de neutralité. Pour mieux renforcer l'effet d'objectivité, le journaliste-locuteur a procédé à l'absence totale et voulue de toute activité d'interprétation et de commentaire de ce discours. Comme nous pouvons le constater dans les exemples ci-dessous, l'effet pragmatique de cet effacement énonciatif consiste en une posture de *co-énonciation* établissant une relation d'adhésion, ou encore de soutien, entre le discours tenu par le journaliste-locuteur et le discours qu'il rapporte. C'est ce que nous pouvons constater dans ces énoncés suivants :

- (1) - Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) « *exprime son entière solidarité à Kamel Daoud* » et [...] **considère** que « *le précédent est extrêmement grave et confirme la démission de l'Etat et de sa justice, incapables d'assurer la défense des citoyens contre les extrémismes et les injustices* ».

A travers le premier énoncé, le journaliste-locuteur nous présente d'abord la réaction d'un parti politique très présent sur la scène nationale à chaque événement où il emploie l'axiologique « *considère* » qui, bien que ce soit un verbe subjectif, exprime une opinion par rapport à une réalité. Ce verbe renvoie à l'appréhension intellectuelle² d'un fait et il est considéré comme un moyen au journaliste-locuteur pour montrer la modalité (vrai-faux-incertain) qu'un actant de l'énoncé, l'énonciateur-RCD, maintient vis-à-vis de la proposition complétive introduite par « *que* » dans cet énoncé. De ce fait, nous pouvons avancer que :

X considère P, c'est-à-dire que X est « sûr » de P ;

X représente le parti politique et P représente la proposition complétive

Dès lors « *considérer* » renvoie à un jugement qui est attribué à l'un des énonciateurs de l'énoncé et non pas au journaliste-locuteur, ce dernier en l'absence d'une modalisation affichée de l'énoncé et par ce verbe, suggère son adhésion au sens contenu dans la proposition complétive et au mouvement de solidarité. Le schéma ci-dessus devient comme suit : X considère P. P est « vrai » pour le journaliste-locuteur³. Du coup, nous constatons que cette relation est approuvée par le journaliste-locuteur.

- (2) - Le mouvement Barakat **a dénoncé** de son côté cette « *menace* » contre une **plume libre**.

¹ A. RABATEL, 2004, *op. cit.*, p. 3.

² C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, pp. 104-105.

³ *Idem.*, pp. 112-113.

En (2), « *dénoncé* » implique une option analytique du locuteur qui interprète le discours du mouvement Barakat comme une « dénonciation » dont la connotation est positive. Par ailleurs, bien que le journaliste-locuteur se distancie de « *menace* », terme axiologique négatif, mis entre guillemets, et cela pour marquer une sorte de modalisation du dire laissant par ailleurs le soin au destinataire de se livrer à diverses interprétations concernant ce terme, chose que nous ne retrouvons pas dans l'énoncé (6) quand le journaliste-locuteur écrit *menaces* sans guillemets et cela pour indiquer une intervention subjective. En outre, l'intervention subjective du journaliste réside aussi dans l'acte dénommatif : choisir de qualifier l'écrivain-chroniqueur K. Daoud de « *plume libre* », en (2), est une manière de lui conférer le droit de s'exprimer et d'écrire librement. Cette dénomination est perçue sur l'axe axiologique mélioratif comme un choix positif et à l'égard duquel le journaliste-locuteur adopte une attitude favorable et subjective et cela par l'emploi de la préposition « contre » qui implique une prise de position.

- (3) - La pétition, signée par **des milliers** de personnes, appelle les ministres de la Justice et de l'Intérieur à « *enclencher des poursuites contre ces appels au meurtre qui nous rappellent les pires moments de l'Algérie face au GIA* ».

En (3), le journaliste évoque la pétition qui a drainé plusieurs personnes en employant l'adjectif « *milliers* » qui est relatif à l'estimation que le locuteur se fait de la norme d'évaluation. En outre, dans son énoncé, l'intervention du journaliste-locuteur apparaît dans cette évaluation quantitative des manifestants qui font appel aux ministres de la Justice et de l'Intérieur pour prendre des mesures contre cette menace.

- (4) - Les éditions Barzakh, qui éditent Kamel Daoud en Algérie, ont annoncé le **dépôt d'une plainte** devant un tribunal pour « incitation au meurtre ». **Contacté**, le journaliste a confirmé le dépôt d'une plainte auprès du tribunal d'Alger. Il se dit « *serein* » malgré **la gravité de la situation**.

Le journaliste-locuteur a procédé d'une autre manière pour marquer sa subjectivité, dans l'énoncé (4). Celle-ci se manifeste, sous le mode de l'implicite, par l'emploi du terme « *contacté* » qui suppose que le contact a été fait par la rédaction ou bien par le journaliste lui-même, donc nous comprenons « contacté par nos soins ou contacté par nous (en parlant de l'instance médiatique) ou contacté par moi ». Cette marque de subjectivité sous-entendue renseigne sur sa présence dans le discours qu'il tient. En outre, « *serein* », adjectif axiologique positif, mis entre guillemets, peut être interprété comme une marque de distanciation du journaliste-locuteur qui signifie que celui-ci ne partage pas cette attitude, en raison de la menace et de la « *gravité de la situation* ».

- (5) - **Côté officiel**, aucune institution ne s'est **encore** prononcée sur le sujet. Et **nos** tentatives de joindre le ministère de la Justice ont été **vaines**.

Dans l'énoncé (5), après avoir exposé les réactions des acteurs sociaux et des partis politiques, le journaliste-locuteur aborde le « *côté officiel* » où il adopte une attitude

« critique » par rapport au discours officiel, ce que certifie parfaitement l'emploi de la négation « aucune » et de l'adverbe « encore » pour indiquer la prolongation de l'état négatif et la persistance dans le retard de la réaction des autorités officielles.

Par le « nos », le locuteur, dans cet énoncé, se manifeste comme un membre de la presse divulguant des informations. Cet adjectif possessif implique le journaliste-locuteur et toute la corporation médiatique.

- (6) - Ce **large** mouvement d'indignation n'a pas mis fin aux agissements de Abdelfattah Hamadache qui a poursuivi, hier **encore**, ses **menaces** à travers les chaînes de télévision et sites d'information. Il dit « assumer » ses propos et **poursuit ses attaques** contre l'écrivain.

En (6), l'adjectif « large » est considéré comme un adjectif évaluatif non axiologique du fait qu'il n'énonce pas un jugement de valeur, ni un engagement affectif du locuteur ; il implique plutôt une évaluation qualificative de l'objet dénoté par le substantif « mouvement » qu'il détermine. L'usage de cet adjectif est relatif à l'estimation que le locuteur se fait de la norme d'évaluation pour une catégorie de personnes. En dépit de cette ampleur du mouvement de solidarité, Abdelfattah Hamadache ne s'est pas rétracté dans ses menaces et attaques contre l'écrivain K. Daoud.

Nous avons remarqué que le journaliste-locuteur a beaucoup utilisé du discours rapporté. Derrière le discours rapporté se cache toujours une dimension argumentative et pragmatique qui renseigne sur l'identité, les positionnements subjectifs du journaliste-locuteur et les valeurs qu'il défend.

Ce qui se dégage, en premier lieu, de ces énoncés c'est bien le choix du journaliste en ce qui concerne les acteurs sociaux et partis politiques qui n'est pas fortuit. En second lieu, en plus du manque d'autres indices de modalisation, les verbes introducteurs du dire en (1), (2), « considérer » et « dénoncer » permettent d'indiquer l'appréhension intellectuelle que le journaliste-locuteur se fait des affirmations des acteurs sociaux, les associations et les partis politiques, situées par rapport à la modalité du « vrai ». De ce fait, nous pouvons dire que le journaliste-locuteur souligne son assentiment des contenus assertés dans ces énonciations rapportées et son soutien vis-à-vis de l'affaire de K. Daoud.

- Article 2- *El Watan*. *L'association Mohamed Dib réagit*¹

Cet article qui relève du genre « information » rapporte la réaction de l'association Mohamed-Dib¹ à travers une déclaration tenue à propos de l'appel au meurtre lancé contre

¹ Article paru le 23 décembre 2014. Voir Annexe 2, p. XIV.

Kamel Daoud. Il est constitué de fragments de discours rapporté – le journaliste rapporte des paroles qui sont censées avoir été dites. En effet, le journaliste-locuteur (rapporteur) reconstruit la situation d'énonciation et lors de l'interprétation du discours cité, il en résulte le caractère subjectif. Ainsi, plutôt que d'assumer directement une position, le journaliste se livre à la mise en scène d'un ensemble de voix dont il se distancie ou du moins avec lesquelles il se solidarise directement ou indirectement. Autrement dit, cette activité énonciative du discours rapporté a pour but l'effacement énonciatif du locuteur qui recherche une certaine objectivité dans son discours. Ayant un effet pragmatique, cet effacement énonciatif relève d'une posture de *co-énonciation* qui établit une relation d'adhérence et même d'harmonie entre le discours que le journaliste-locuteur tient et le discours qu'il rapporte de l'association Mohamed-Dib. Cette activité discursive est renforcée, par conséquent, par l'absence d'une activité d'interprétation et de commentaire des fragments rapportés. Mais, cela ne peut empêcher d'avancer que le journaliste-locuteur ne s'efface pas entièrement de son énonciation.

Ainsi, nous relevons l'absence totale d'embrayeurs dans cet article d'information qui relève donc du plan désembrayé. A travers une activité discursive d'approbation, le positionnement du journaliste apparaît dans ces énoncés :

- (1) -L'association La Grande Maison, celle qui attribue chaque année le prix Mohamed Dib, **a réagi** à **l'appel au meurtre** lancé contre Kamel Daoud. « *L'appel lancé par un individu au gouvernement algérien lui enjoignant de condamner à mort publiquement Kamel Daoud, soulève une profonde indignation et une absolue réprobation nationale et internationale*», **dit** le communiqué, avant de **poursuivre** « *L'Algérie ne saurait renouer avec la tragédie, encore vive dans tous les esprits, de la terreur et des assassinats ignobles qui ont endeuillé son passé récent à l'instigation d'une faction d'obscurantistes*».

Dans l'énoncé (1), le verbe « *réagir* » implique un choix analytique de la part du journaliste-locuteur qui traduit le discours de l'association Mohamed-Dib comme une « réaction » dont la connotation est positive. Par ailleurs, après lecture de ces énoncés (ou plutôt de tout l'article), la première remarque que nous pouvons formuler est le silence du journaliste-locuteur par rapport aux affirmations de l'association Mohamed-Dib, qui ne signifie, certes, pas un rejet ou un refus mais une approbation et un assentiment du discours cité. En raison de l'absence d'autres indices de modalisation, les verbes introducteurs du dire en (1), « *dire* » et « *poursuivre* », permettent d'indiquer l'appréhension intellectuelle² que le journaliste-locuteur se fait des affirmations de l'association Mohamed-Dib, située par rapport à la modalité du « vrai ». Ce faisant, nous pouvons dire que le journaliste approuve les contenus assertés dans ces énonciations rapportées.

¹ Le prix Mohammed-Dib du meilleur recueil de nouvelles, organisé par l'association "La Grande maison" de Tlemcen, a été décerné au chroniqueur du *Quotidien d'Oran*, Kamel DAOUD, pour son recueil intitulé *L'Arabe et le vaste pays de ô*, en 2008.

² C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, pp. 104-105.

- (2) -**Pour rappel**, l'association Mohamed Dib **a honoré par le passé** l'écrivain Kamel Daoud de son prix et, aujourd'hui, elle se sent **consternée** par ce **criminel appel au meurtre**. « *Il rappelle douloureusement une épreuve que nous croyions dépassée et qui nous a privés de valeureux citoyens [...]* ».

Au début de l'énoncé (2), le locuteur a employé la tournure impersonnelle « *pour rappel* » pour entretenir l'effet d'objectivité et en même temps il fait rappeler au lecteur l'action entreprise par l'association Mohamed-Dib en honorant K. Daoud « *par le passé* » mais qui aujourd'hui elle est « consternée », adjectif affectivo-axiologique négatif, par cet appel au meurtre qu'il qualifie de « *criminel* », qui est un adjectif antéposé, axiologique de péjoration. Cela démontre l'intervention subjective du journaliste-locuteur qui, dans ce contexte, illustre l'évaluation chargée d'un trait axiologique négatif.

- (3) -Enfin, l'association Mohamed Dib termine son communiqué en apportant son **total soutien** à Kamel Daoud [...] Aussi, l'association dit **attendre des autorités** « *que des réparations soient faites et que Kamel Daoud soit protégé* ».

Dans son activité discursive, en (3), le journaliste-locuteur interprète le positionnement de l'association Mohamed-Dib qui se solidarise avec l'auteur menacé en lui apportant son « total soutien » ; du coup, elle interpelle les autorités en exigeant d'elles « réparations » et « protection » du chroniqueur du *Quotidien d'Oran*.

Ainsi, le discours rapporté est une stratégie qui cache toujours une dimension argumentative et pragmatique qui inscrit l'identité et les positionnements subjectifs du journaliste-locuteur. Enfin, nous pouvons avancer qu'une relation d'accord et d'approbation s'établit entre le discours de l'association Mohamed-Dib et le discours que tient le journaliste.

- Article 3- *El Watan. Rassemblement aujourd'hui à Oran*¹

Cet article se rapporte à une manifestation de soutien suite à l'appel au meurtre lancé contre Kamel Daoud, initiée par un comité pour la défense des libertés. Sur le plan énonciatif, nous constatons l'absence d'embrayeurs et des pronoms personnels renvoyant au journaliste-locuteur, qui se livre ici à une activité discursive de positionnement par rapport à cet événement qu'est la polémique du chroniqueur. Autrement dit, l'instance médiatique a utilisé une autre façon de marquer sa subjectivité qui consiste à procéder à l'activité sélective des faits à verbaliser. A cet effet, parmi les informations qui constituent au plan référentiel la polémique, il insiste sur les mouvements de soutien et l'élan de solidarité, thème redondant qui constitue le fil directeur de son dire auquel il donne une grande importance.

¹ Article paru le 23 décembre 2014. Voir Annexe 2, p. XV.

En outre, l'emploi du présent de l'indicatif dans cet article indique la modalité du certain du journaliste-locuteur par rapport à ses assertions et sa forte implication dans le discours.

- (1) - Les manifestants **comptent** aussi **clamer des slogans** tels que : «Solidarité avec Kamel Daoud», «20 ans de terrorisme, bezzeff !», «Après Alloula, Bakhti et Hasni, ça suffit !».

En (1), le journaliste-locuteur a choisi de citer ces slogans « subjectivement » qu'il juge significatifs et pertinents du moment qu'ils indiquent l'orientation du rassemblement qu'atteste le journaliste. Cela révèle son positionnement favorable vis-à-vis de la polémique de K. Daoud. Le journaliste-locuteur a procédé à ce choix des slogans pour orienter le lecteur vers un rappel de certains événements qui se sont déroulés pour indiquer un lieu d'inscription d'une mémoire discursive.

Concernant le slogan, D. Maingueneau nous affirme qu'il est ancré dans la situation d'énonciation¹. Autrement dit, pour interpréter le slogan, le lecteur doit être en possession de certaines données situationnelles qu'il est censé identifier. Bien que faisant référence à une parole autre, le slogan, est repris, dans ce contexte, actualisant ainsi des paroles antérieures qui portent en elles une charge symbolique, sociale et sécuritaire. A travers cela, le journaliste-locuteur se positionne contre l'hypothèse du retour de l'obscurantisme et du fanatisme qui ciblent des intellectuels, des écrivains et des journalistes.

Par cette énonciation, le slogan établit un lien interdiscursif entre les années 1990 (la décennie noire) et cet appel au meurtre de K. Daoud. Ces rappels sont entre guillemets, indiquant évidemment une parole Autre qui s'inscrit dans le discours, par rapport auxquels se distancie le journaliste-locuteur.

- (2) - **Pour cela**, ils s'appuieront sur des **articles de la Constitution** pour donner plus de **lisibilité** à leur action. Il s'agit notamment de **l'article 35** (les infractions commises à l'encontre des droits et libertés ainsi que les atteintes physiques ou morales à l'intégrité de l'être humain sont réprimées par la loi) ; **l'article 33** (la défense individuelle ou associative des droits fondamentaux de l'homme et des libertés individuelles et collectives est garantie) ; **l'article 34** (l'Etat garantit l'inviolabilité de la personne humaine. Toute forme de violence physique ou morale ou d'atteinte à la dignité est proscrite) et enfin **l'article 36** (la liberté de conscience et la liberté d'opinion sont inviolables).

Sur le plan argumentatif et dans sa tentative d'influencer les lecteurs, le journaliste-locuteur met l'accent sur un cadrage argumentatif pour justifier et exprimer son opinion et son positionnement vis-à-vis de l'événement dont il est question, à savoir l'argument d'autorité qui est, comme l'affirme C. Plantin, une sorte « d'argument de confirmation »², qui donne plus de

¹ D. MAINGUENEAU, 2005, *op. cit.*, p. 149.

² C. PLANTIN, 1996, *op. cit.*, p. 89.

crédibilité au discours, plus de force et de persuasion. En (2), l'argument d'autorité est fondé sur l'évocation des articles de la « Constitution », la législation qui organise la vie des citoyens. Cela participe au degré d'implication du journaliste dans son discours. Ces articles sont cités entre parenthèses pour que le lecteur prennent connaissance et pour signifier que toutes les libertés sont protégées par la Constitution de l'Etat qui devrait veiller à ce que les lois de la République soient appliquées, ce qui est renforcé par l'emploi du terme « *lisibilité* ».

(3) - **Pour information**, le CCVDL, constitué de membres de la société civile, est né à Oran vendredi dernier, à la suite de l'appel au meurtre lancé à l'encontre de Kamel Daoud par le **pseudo imam intégriste** Hamadache.

Lors de l'activité discursive d'approbation du positionnement et pour mieux éclairer le lecteur, le journaliste a eu recours, en (3), à un argument de définition pour permettre l'identification du comité qui s'est constitué pour « la défense des libertés ». De plus, le journaliste-locuteur est intervenu à travers l'acte dénomiatif, « *pseudo imam intégriste* », qui relève de la subjectivité interprétative, pour qualifier l'auteur de la fatwa lancée contre l'écrivain-chroniqueur de « *pseudo* » et d'« *intégriste* », et cela est considéré comme une manière de le dévaloriser et de l'inscrire sur l'axe axiologique dépréciatif (péjoratif).

(4) - La manifestation d'aujourd'hui **sera** donc la **première action** sur le terrain.

Dans ce dernier énoncé (4), le journaliste-locuteur a utilisé le futur qui marque non seulement une action et une attitude à venir mais aussi marque la détermination d'une décision qui sous-entend que celle-ci est « la première » d'une série d'actions qui auront lieu dans le futur proche. Cet énoncé de l'article semble être un appel à une mobilisation générale. Il s'apparente à une intervention subjective de la part de l'instance médiatique.

En fin de compte, nous constatons que le journaliste-locuteur adopte une position de soutien et de solidarité avec le chroniqueur menacé à travers les stratégies d'argumentation, en visant à informer, à expliquer et à se situer et faire adhérer les lecteurs par rapport à cet événement qu'est la fatwa qui appelle au meurtre de Kamel Daoud.

- Article 4- *El Watan. L'ombre de Mekbel a plané sur le sit-in à Béjaïa*¹

Le titre de cet article met l'accent sur un journaliste assassiné durant la décennie noire, lequel constitue le fil directeur du discours. Ce titre, lié à une dimension pragmatique, affiche implicitement une intention d'influencer les lecteurs en se basant sur le rappel d'une époque ancrée dans la mémoire collective de la société algérienne. Par ailleurs, cet article traite également de la thématique de la condamnation de K. Daoud du moment qu'il nous informe

¹ Article paru le 25 décembre 2014. Voir Annexe 2, p. XVII.

sur une manifestation de soutien et de solidarité en faveur de l'écrivain-journaliste à travers un sit-in à Bejaïa. Ce faisant, le locuteur-journaliste s'attèle à employer constamment le discours rapporté, qui, à notre avis, n'est encore pas innocent et fortuit. En citant des sources et les paroles de personnes dans son discours, le journaliste-locuteur veut appuyer ses dires comme un fait en soi porteur de sens. En outre, rappelons que rapporter des énonciations déjà tenues est une manière d'objectiver sa parole en « incrustant » un discours d'un Autre, sans pour autant oublier que ce discours rapporté peut s'inscrire dans une dimension argumentative justifiant son positionnement vis-à-vis de l'événement.

Par ailleurs, sur le plan énonciatif, nous constatons que le présent (de l'indicatif) utilisé dans presque tout l'article correspond au présent linguistique, c'est-à-dire au moment où le journaliste parle. Dans ce contexte, le présent a une valeur d'actuel qui s'étale sur une durée (c'est le présent de la polémique en cours), pour mieux accorder une consistance à l'histoire se déroulant sous les yeux du lecteur, les mouvements de solidarité et la réaction de la société algérienne. De ce fait, il dévoile la modalité du certain du journaliste-locuteur par rapport à ses assertions et son implication dans le discours.

Pour mieux expliquer, considérons cette activité discursive :

- (1) - Une banderole blanche frappée d'un slogan peint en rouge : « **Pour la liberté de pensée et de conscience** » [...] flotte sur la place publique où trône la stèle à l'effigie du **journaliste Saïd Mekbel, assassiné par la bêtise humaine il y a vingt ans** presque jour pour jour, le 3 décembre 1994.

De prime abord, nous constatons que le journaliste-locuteur a établi dans l'énoncé (1) un lien étroit avec ce qui s'est passé dans les années quatre-vingt-dix en citant le journaliste Saïd Mekbel assassiné en 1994 suite à une fatwa qui l'avait condamné à mort. Il a fait allusion à la « décennie noire » et le « terrorisme » en les qualifiant de « *bêtise humaine* » qui s'apparente à une représentation négative, renvoyant ainsi le lecteur à la période douloureuse qu'a vécue l'Algérie. Ceci constitue un argument d'analogie. Le journaliste-locuteur choisit « subjectivement » de citer ce slogan peint sur la banderole qu'il juge significatif et pertinent. Cela révèle son positionnement favorable vis-à-vis de la polémique de K. Daoud.

- (2) - **La fatwa qui a tué Mekbel et d'autres libres-penseurs** revient dans le **fiel d'un imam salafiste, Abdelfettah Hamadache, pour menacer le journaliste, chroniqueur et auteur Kamel Daoud.**

En (2), pour mieux expliciter son premier énoncé, le locuteur a eu recours au rappel d'un fait ancré dans la mémoire de la communauté algérienne, à savoir celui de la *décennie noire* qui peut être assimilée dans la mémoire des locuteurs à un « mal absolu ». Cette évocation participe donc à la recherche d'un accord préalable qui faciliterait l'adhésion des lecteurs à l'opinion proposée. Plus encore, le journaliste-locuteur rappelle le lecteur que durant cette

période sanglante des fatwas ont été à l'origine de l'assassinat des journalistes et autres libres-penseurs et que maintenant elle revient sous le visage d'un imam qui menace encore, entre autres, le chroniqueur-écrivain, K. Daoud.

- (3) - Sur la place de la liberté d'expression Saïd Mekbel, [...] les femmes et les hommes qui ont répondu présent ceinturent les lieux comme **pour former un bouclier contre l'amnésie.**

En (3), l'utilisation de la métaphore « *former un bouclier contre l'amnésie* » indique l'intervention subjective du locuteur. Cette attitude dénote son positionnement à l'égard de l'événement. Cette métaphore vise donc à jouer sur la mémoire du lecteur en évoquant une époque sanglante, ce qui produit un effet de dramatisation.

- (4) - Des dizaines de militants se sont rassemblés, hier à Béjaïa, pour rappeler **aux mémoires courtes** les dégâts de **l'obscurantisme islamiste** qui a fait des ravages durant les années 1990 et alerter sur **le retour de l'ogre et des fatwas de la mort.**

Dans l'énoncé (4), l'intervention subjective du journaliste-locuteur apparaît dans l'évaluation quantitative des militants rassemblés en solidarité avec l'auteur ciblé par la fatwa meurtrière. En effet, « *des dizaines de militants* », porte un jugement évaluatif qui tend vers une certaine amplification quantitative des militants rassemblés à Béjaïa.

Pour mieux appuyer sa position et donner de la force à son assertion, le journaliste-locuteur procède à une activité de positionnement par rapport à la polémique. Il utilise un lien de similitude, ce rapprochement de faits que le locuteur établit entre la fatwa ayant ciblé K. Daoud et la décennie noire des années 1990. En plus, cette allusion à la décennie noire, est une donnée supposée partagée par la communauté des lecteurs qui fait rappeler une période sanglante. Le journaliste-locuteur, en évoquant les dégâts de l'obscurantisme islamiste, voulait actualiser dans la mémoire des lecteurs certaines données qui contribueront à leur adhésion à la position véhiculée. En même temps, ce rappel de fait constitue un accord préalable avec les lecteurs. Ainsi, l'expression « *le retour de l'ogre et des fatwas de la mort* » s'inscrit dans la subjectivité de type interprétatif car elle traduit une activité d'axiologisation négative. Le journaliste procède à la dénomination de ceux qui sont responsables de cette situation alarmante : « *ogre* » et « *fatwas de la mort* ». Tout cela dans le but d'entretenir un effet de dramatisation lié à la décennie noire des années 1990.

- (5) - « *C'est l'amnésie qui fait qu'aujourd'hui, des personnes lancent encore ces fatwas* » **accuse Saïd Salhi**, vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH, aile Zehouane).

En (5), nous remarquons le recours à un argument d'autorité fondé sur le témoignage d'un acteur, Saïd Salhi, vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme qui, à travers son discours, a voulu ainsi valider l'hypothèse de « *l'amnésie* » ; le verbe « *accuser* », employé par le journaliste-locuteur, montre l'attitude d'adhésion et

d'approbation du discours cité, ce qui confirme que l'avis du vice-président est partagé par le locuteur. Enfin, le discours rapporté permet de déterminer les intentions communicatives du journaliste-locuteur.

- Article 5- *Le Quotidien d'Oran. Elan de solidarité avec Kamel Daoud*¹

Cet article d'information se rapporte à l'affaire de l'écrivain Kamel Daoud condamné à mort suite à une fatwa émise par le salafiste Abdelfattah Hamadache. Il est en majorité constitué de bribes du discours rapporté que les partis politiques et les personnalités publiques ont tenu en réaction à l'appel au meurtre contre l'auteur de *Meursault, contre-enquête*.

Sur le plan énonciatif, nous relevons une absence des embrayeurs qui, à première vue, relève du plan *désebrayé* ; le journaliste-locuteur ne s'est pas impliqué explicitement dans son discours. Cependant, cet effacement énonciatif n'est qu'une stratégie d'objectivisation, du moment que le journaliste a procédé à l'usage de « *aujourd'hui* » qui situe le dire dans le présent de l'énonciation², de même que la présence de subjectivèmes, font basculer l'article dans le plan *embrayé*.

- Deux ventes dédicaces de Kamel Daoud, prévues vendredi à Mascara et aujourd'hui samedi à Batna, ont été annulées pour des raisons de sécurité.

Ainsi, le discours rapporté occupe plus de place dans cet article. Le journaliste, en tant que locuteur, a voulu donner présence au discours d'autrui ; il a recouru à d'autres sources d'informations pour accorder plus d'objectivité à son discours. De plus, pour renforcer cet effet d'objectivité, nous notons une absence d'activité de commentaire et d'interprétation de ce discours rapporté.

- (1) - Réagissant à une question de la presse, le ministre de la Communication, Hamid Grine a répondu : « Nous sommes contre toutes les formes d'intolérance et de menace à l'encontre de toute personne et, bien évidemment, Kamel Daoud. Nous sommes contre l'insulte et pour le dialogue et la tolérance ; la justice algérienne est souveraine et laissons là faire son travail en toute indépendance » a-t-il déclaré.
- (2) - Le ministre de la Justice et Garde des sceaux, Tayab Louh a déclaré jeudi, en marge d'une séance plénière de l'APN « qu'il faut consacrer l'Etat de droit en Algérie. Si quelqu'un se sent victime d'un préjudice il peut déposer une plainte devant la justice », a-t-il réagi.

Dans les deux énoncés, (1) et (2), nous constatons le silence du journaliste-locuteur quant aux déclarations et affirmations des deux ministres, sans aucun commentaire ni interprétation. En effet, les verbes introducteurs du dire « *déclarer* » et « *réagir* » sont des verbes qui

¹ Article paru le 20 décembre 2014. Voir Annexe 3, p. XXIV.

² Dans la presse écrite, les journalistes prennent en considération la date de publication lors de l'écriture de leurs articles (les éléments péri-textuels sont très importants dans l'analyse).

indiquent l'appréhension intellectuelle¹ que le journaliste-locuteur se fait des déclarations des deux ministres de la Communication et de la Justice, établie par rapport à la modalité du « vrai ». De ce fait, sans autres signes de modalisation, ces verbes nous renseignent sur l'assentiment et l'acquiescement du journaliste des contenus assertés dans ces énoncés rapportés.

- (3) - Des personnalités publiques, partis politiques et citoyens ont également **dénoncé** l'appel au meurtre lancé par l'imam **salafiste** Abdelfattah Hamadache contre le journaliste et écrivain Kamel Daoud. Des partis politiques et des organisations de défense des droits de l'homme ont apporté leur soutien à l'écrivain.

À travers le verbe « *dénoncer* », le journaliste-locuteur a introduit une option analytique interprétant le discours des personnalités publiques, des partis politiques et des citoyens comme une « dénonciation » et une « condamnation » de l'appel au meurtre qui connote, dans ce contexte, une action négative qui n'est pas acceptable par presque toute la communauté. De plus, une intervention subjective de type interprétatif apparaît dans la qualification du responsable de l'appel au meurtre « *salafiste* », adjectif non-axiologique négatif car le journaliste-locuteur porte un jugement interne à son système de valeur (pour lui « *salafiste* » est perçu comme négatif), en particulier dans ce contexte.

- (4) - L'appel au meurtre contre l'auteur de « Meursault contre-enquête », **nominé pour le prestigieux Prix Goncourt**, a également déclenché une **avalanche** de réactions et de critiques sur les réseaux sociaux des personnalités politiques comme Sofiane Djilali, Saïd Sadi et Amara Benyouènes.

La désignation et la qualification, dans l'énoncé (4), de l'auteur de *Meursault, contre-enquête* par le syntagme « *nominé pour le prestigieux Prix Goncourt* » dévoile l'intervention subjective du journaliste-locuteur qui suggère une évaluation qui, dans ce contexte, se charge d'un trait axiologique positif. Autrement dit, cette qualification est marquée « méliorativement » au niveau de la représentation référentielle qu'elle implique. Ainsi, le locuteur opère une valorisation de l'auteur menacé qui est une manière de lui attribuer de l'importance.

Par ailleurs, l'intervention subjective du journaliste-locuteur apparaît l'évaluation quantitative des réactions et des critiques contre l'appel au meurtre à travers le substantif « *avalanche* », qui est un terme évaluatif non-axiologique. Ce dernier contribue à donner de l'ampleur à ce fait que sont les réactions et les critiques.

Enfin, dans le but d'être objectif, le journaliste-locuteur ne peut s'en défaire complètement du discours rapporté qui s'inscrit dans une dimension argumentative et pragmatique renseignant sur les positionnements subjectifs du journaliste et cela à travers les sources et les gens qu'il cite dans son discours.

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, pp. 104-105.

- **Article 6- *Le Quotidien d'Oran. Rassemblement de soutien à Kamel Daoud***¹

Cet article qui relève du genre d'article d'information renvoie à un rassemblement de solidarité ayant eu lieu à Oran sous l'égide d'un comité citoyen de veille pour la défense des libertés.

D'un point de vue énonciatif, l'article relève du plan *embrayé*, et ce, par l'emploi de l'embrayeur personnel « nous », qui implique un « nous inclusif » supposant l'instance médiatique (le journaliste) ou bien le collectif du quotidien, structuré suivant la situation d'énonciation, par l'usage de la modalisation du temps, le présent déictique, « *aujourd'hui* ».

- Quant à la plainte déposée par Kamel Daoud à l'encontre de Abdelfatah Hamadach, elle suit son cours, **nous** a affirmé hier Kamel Daoud [...].
- Un rassemblement sera organisé **aujourd'hui** à 10 heures devant le palais de justice à Oran.

Tout au long de l'article, le journaliste-locuteur a recouru au discours rapporté de divers personnalités nationales et en particulier celui du comité pour la défense des droits et libertés, tout en insistant sur le rassemblement de soutien avec l'auteur menacé, thème qui constitue le fil directeur de son dire auquel il donne une grande portée.

- (1) - En signe de solidarité avec le journaliste et écrivain Kamel Daoud, **victime** d'une fatwa appelant à l'application du « **Hadd** » à son encontre, publiée sur facebook par l'imam salafiste Abdelfatah Hamadach, un rassemblement sera organisé **aujourd'hui** à 10 heures devant le palais de justice à Oran.

L'emploi des guillemets, dans cet énoncé (1), n'est pas fortuit, leur utilisation dans « *Hadd* » implique une démarcation du discours autre. Le journaliste-locuteur ne partage pas cette appellation, « *Hadd* » de laquelle il se distancie voire rejette, vue sa mise entre guillemets, terme qui témoigne d'un jugement évaluatif fortement péjoratif, indiquant ainsi une intervention subjective. Sur le plan argumentatif, cette attitude de « rejet » du discours autre est renforcée par la qualification de l'écrivain menacé de « *victime* », adjectif axiologique péjoratif.

- (2) - C'est sous le slogan « Ni Daech ni Hamadach » que le CCVLD a appelé à la mobilisation devant le palais de justice tout en rappelant que « **20 ans de terrorisme, ça suffit, contre le retour du terrorisme. Alloula, Bakhti et Hasni, kifaya. Non à la violation de la constitution** ». Dans cet appel, le CCVLD rappelle également **les articles 32, 33, 34, 35 et 36** pour la défense des droits et libertés et condamnant toutes formes de violence.

En (2), le journaliste-locuteur procède à un cadrage de l'événement dont il rend compte en évoquant les divers slogans sous lesquels le comité de citoyen a appelé pour entamer le

¹ Article paru le 23 décembre 2014. Voir Annexe 3, p. XXV.

rassemblement de soutien pour K. Daoud. Ancré dans la situation d'énonciation¹, le slogan indique une parole autre auquel le journaliste-locuteur fait référence. Ce faisant, nous remarquons que ces slogans actualisent des paroles antérieures qui ont, dans ce contexte, une signification symbolique du moment qu'ils établissent un lien entre la décennie noire, le terrorisme et la conjoncture actuelle. Par conséquent, en évoquant, ces slogans des manifestants, le journaliste-locuteur choisit « subjectivement » de citer une autre parole qu'il juge comme significative et pertinente. Ainsi, la prise de position favorable est plus qu'apparente vis-à-vis de l'événement.

Pour donner plus de crédibilité au discours, plus de force et de persuasion dans le but d'influencer son lecteur, le locuteur s'est livré à un cadrage argumentatif pour renforcer son positionnement. Le journaliste-locuteur a recouru à un argument d'autorité² en évoquant les articles de la Constitution concernant la défense des droits et libertés et la condamnation de toutes formes de violence. Cela contribue au degré d'implication du journaliste dans son discours.

- (3) - Sur les motivations de sa création, le comité souligne que « Nous, citoyens, inquiets devant les graves atteintes aux libertés fondamentales successives allant jusqu'à l'appel au meurtre de l'écrivain et journaliste Kamel Daoud. Des atteintes qui nous rappellent le même scénario de peur et de terreur des années 90 [...] ».
- (4) - Quant à la plainte déposée par Kamel Daoud à l'encontre de Abdelfatah Hamadach, elle suit son cours, nous a affirmé hier Kamel Daoud qui a indiqué que des organisations internationales non gouvernementales ont aussi exprimé leur solidarité avec l'écrivain journaliste.

Dans ces derniers énoncés (3) et (4), les verbes subjectifs et axiologiques « souligner » et « indiquer » ne sont pas imputables au journaliste-locuteur et ils renvoient aux dires d'autres énonciateurs.

Le premier verbe « souligner » renvoie aux paroles de l'énonciateur désigné par X, qui est dans cet énoncé le « comité citoyen », vis-à-vis de l'objet P, inséré dans la complétive introduite par « que ». De ce fait, nous avons le rapport [X souligne que P] qui, par conséquent, est véridique pour le journaliste-locuteur ; donc nous avons [X souligne P] qui est vrai pour le journaliste-locuteur. Autrement dit, le locuteur dévoile, à travers ce verbe « souligner » son assentiment et approuve l'énoncé contenu dans la proposition complétive, c'est-à-dire qu'il n'accepte pas les graves atteintes aux libertés fondamentales successives allant jusqu'à l'appel au meurtre de l'écrivain et journaliste Kamel Daoud.

Le second verbe « indiquer » n'est pas attribuable au journaliste-locuteur. En s'appuyant sur la parole de « Kamel Daoud », nous notons l'ampleur de cet élan de solidarité et de soutien

¹ D. MAINGUENEAU, 2005, *op. cit.*, p. 149.

² C. PLANTIN, 1996, *op. cit.*, p. 89.

un peu partout. Certes, le verbe « *indiquer* » signifie une modalité d'information qu'un actant de l'énoncé X, « *Kamel Daoud* », adopte vis-à-vis de la complétive P, « *des organisations internationales non gouvernementales ont aussi exprimé leur solidarité avec l'écrivain journaliste* » introduite par « *que* » : X indique que P. Ce faisant, le locuteur notifie, à travers ce verbe « *indiquer* », son approbation de l'énoncé contenu dans la proposition complétive, et cela en raison de l'absence de tout autre marqueur modalisateur du dire et des guillemets où le journaliste pourrait s'effacer derrière ce discours cité ; cette opération lui permet de maintenir une position pragmatique de co-énonciation¹ qui s'applique à avoir un point de vue commun. Suite à cela, nous pouvons avancer que : « X indique que P » donc « P » est vrai pour le journaliste-locuteur où « X » est Kamel Daoud et « P » la proposition complétive qu'il a prononcée.

En somme, il s'avère qu'à travers cet article d'information, le journaliste-locuteur a opté pour des choix énonciatifs et discursifs pour montrer son positionnement qui consiste à dire qu'il est solidaire et soutient Kamel Daoud et que cet appel au meurtre rappelle le même scénario de peur et de terreur qui a eu lieu durant les années quatre-vingt-dix.

- Article 7- *Le Quotidien d'Oran. Rassemblement de soutien à Kamel Daoud*²

De prime abord, nous relevons que cet article d'information, qui renvoie à l'appel au meurtre du chroniqueur Kamel Daoud, est publié le lendemain du rassemblement qui a eu lieu à Oran, devant le palais de justice où diverses catégories de la société y sont rassemblées pour condamner la fatwa « meurtrière ».

Concernant la dimension énonciative et pour être objectif, le journaliste-locuteur s'est effacé de son discours par le recours à la stratégie d'effacement énonciatif en raison de l'absence d'embrayeurs qui renvoient à sa présence, hormis l'usage du déictique temporel « *hier* » dans le but de localiser son énonciation. Toutefois, nous constatons une activité d'interprétation de l'événement (le rassemblement) et de ces acteurs qui vient indiquer une certaine intervention subjective de journaliste-locuteur et qui concourt à monter une dimension argumentative dans le sens de valider une prise de position vis-à-vis de la fatwa appelant à l'application du « *hadd* » contre Kamel Daoud.

En tant que procédé d'objectivation, le discours rapporté, auquel a eu recours le journaliste-locuteur, ne peut cacher ses positionnements subjectifs du moment que celui-ci se positionne vis-à-vis de l'affaire de Kamel Daoud en citant les slogans du rassemblement de

¹ A. RABATEL, 2004, *op. cit.*, p. 9.

² Article paru le 24 décembre 2014. Voir Annexe 3, p. XXVI.

soutien au journaliste et écrivain menacé et le texte du communiqué du comité citoyen, l'initiateur de cette action.

- (1) - Lors de ce rassemblement, les manifestants ont scandé des **slogans** « Ni Daech, ni Hamadach », « 20 ans de terrorisme, ça suffit », « Contre le retour du terrorisme », « Alloula, Bakhti et Hasni, kifaya », « Non à la violation de la constitution ».

En verbalisant les slogans des manifestants de ce rassemblement, le journaliste-locuteur choisit de citer « subjectivement » ces discours qu'il juge comme significatifs et pertinents pour établir un lien interdiscursif entre son discours et la parole autre. Par ce procédé, le locuteur a voulu actualiser des paroles antérieures qui ont, dans ce contexte, une charge symbolique et sociale pour faire sensibiliser et adhérer les lecteurs à son positionnement déjà révélateur à travers son énoncé.

- (2) - L'initiateur de cette action a fait ensuite une lecture du communiqué où il est « exigé des institutions de la République d'assurer pleinement le premier des devoirs de l'Etat qui est de garantir la sécurité physique et morale de tous les citoyens et citoyennes » et de « punir toutes atteintes aux libertés fondamentales d'opinion, d'expression, de création intellectuelle et artistique, de croyance, de réunion, de rassemblement et d'organisation... ».

Nous constatons dans l'énoncé (2) que le journaliste-locuteur s'efface au profit des sources qu'il cite et dont il rapporte les paroles. Ce choix des sources et des fragments de la part du locuteur consiste en une intervention voulue qu'il prend en charge et lui permet de se retrouver, dans ce contexte, dans une posture énonciative de *co-énonciation*¹. Cette position pragmatique de *co-énonciation* maintenue par le locuteur signifie que celui-ci est dans le même ordre d'idées et le même sillage du discours cité du comité, initiateur du rassemblement. En d'autres termes, le journaliste-locuteur certifie le contenu véhiculé par les séquences et les fragments rapportés. Cette posture de co-énonciation établit favorablement un point de vue commun entre le discours citant et le discours cité.

- (3) - Il a également rappelé les articles 32, 33, 34, 35 et 36 de la Constitution pour la défense des droits et libertés et condamné toutes formes de violence.

Dans une visée argumentative, le journaliste-locuteur a, dans cet énoncé (3), procédé à un cadrage argumentatif pour mieux assoir sa position et son point de vue concernant l'appel au meurtre contre K. Daoud. L'instance médiatique s'est référée à un argument doté d'une grande force persuasive, à savoir le recours aux articles de la Constitution, la législation qui organise la vie des citoyens algériens. En outre, « *violence* », terme évaluatif axiologique, connote une action péjorative dans la représentation référentielle² du moment que cette donnée, quelle que

¹ A. RABATEL, 2004, *op. cit.*, p. 9.

² C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, pp. 74-75.

soit sa forme (verbale, physique,...), est condamnable car elle fait allusion, dans ce contexte, à la décennie noire et au terrorisme.

- Article 8- *Le Quotidien d'Oran. Pour Kamel Daoud*¹

Il est important de signaler que cet article de « commentaire », qui est rédigée par Akram Belkaïd de Paris, s'intitule *La chronique du Bledard*. Cette chronique qui a un rapport avec la fatwa qui appelle au meurtre de K. Daoud peut être assimilée à l'éditorial du quotidien.

Cet article-commentaire est particulier en raison de sa structuration ; il est réparti en huit paragraphes et chaque paragraphe commence par la même expression « *on dira que l'Algérie va bien (ou mieux)* ».

Concernant le plan énonciatif, nous notons une forte et nette implication du journaliste-locuteur dans son discours qui relève du plan embrayé en raison de l'usage du pronom « *on* ». Selon ce contexte dans lequel il s'incruste, ce pronom « *on* » fait référence soit au locuteur seulement soit au locuteur et l'interlocuteur en même temps (ayant la valeur de « *nous* »).

- **On** dira que l'Algérie va bien (ou mieux), [...].
- [...] il n'est pas question d'entrer dans le débat de savoir si **l'on** est d'accord ou pas avec Kamel Daoud.
- Quand **on** se penchera sur le fond du message plutôt que sur la manière de croiser les bras au moment de la prière.
- Quand **on** affrontera les défis éthiques de ce siècle [...].
- [...] **l'on** peut même penser que certains professionnels de l'indignation aimeraient bien que sa situation se complique [...].

Toutefois, l'instance médiatique a voulu instaurer une certaine objectivité à son discours en recourant à des constructions impersonnelles, « *il n'est pas question* » et « *il faut le dire et le répéter* », mais sa subjectivité apparaît quand il insiste et fait remarquer que l'Etat devrait être à la mesure de ses responsabilités vis-à-vis des citoyens.

- **Il faut le dire et le répéter** : un individu qui en appelle publiquement à la mort d'un écrivain **doit être** poursuivi par l'Etat et cela même si le principal concerné ne porte pas plainte.

Ce qui est important, dans cette chronique, c'est le temps employé par le journaliste-locuteur qui est le futur de l'indicatif. Il a situé ses énoncés dans l'avenir, ce que deviendra la

¹ Article paru le 25 décembre 2014. Voir Annexe 3, p. XXVII.

société algérienne, la vie des hommes en particulier les écrivains, les artistes, les intellectuels, les journalistes, les cinéastes, etc. au-delà de cette période présente.

Dans ce commentaire, le journaliste-locuteur défend clairement une opinion et un positionnement, traduisant ainsi une forte implication dans l'énonciation. Il a procédé à une activité discursive de cadrage par questionnement qui s'accompagne, entre autres, d'une subjectivité interprétative qui traduit une prise de position vis-à-vis de cet événement comme dans ces énoncés :

- Si l'Etat algérien ne poursuit pas celui qui a appelé à la mort de Kamel Daoud, c'est qu'il se satisfait de cette situation. Pourquoi ? Pour le faire taire ? Pour lui envoyer un message ? Pour l'inciter à quitter le pays ? Pour lui dire tu peux écrire ce que tu veux en Algérie mais attention à ce que tu dis en France ? Pour faire oublier la chute des cours du pétrole et occulter le fait que l'heure d'un douloureux bilan est proche ?

A travers ces questionnements, le journaliste-locuteur propose des pistes de réflexions pour le lecteur en l'interpellant et en le faisant participer, cherchant ainsi l'établissement d'un accord préalable. En effet, ces questions « interpellatives » certifient évidemment la dimension dialogique et illocutoire de son discours. En outre, il met l'accent beaucoup plus sur le laxisme de l'Etat en lui attribuant ce qui se passe, adoptant ainsi une attitude critique. A travers cette activité discursive se dessine une représentation négative des pouvoirs publics, et cela dans presque la totalité de l'article.

Le journaliste-locuteur se situe par rapport à cette polémique provoquée par la fatwa meurtrière en défendant un point de vue et un positionnement qu'il essaye de faire admettre auprès des lecteurs, en témoigne les derniers énoncés de l'article :

- **On dira** que l'Algérie va bien (ou mieux) quand il n'y aura plus besoin d'écrire ce genre de texte. En attendant, le présent chroniqueur renouvelle tout son soutien à Kamel Daoud dans cette **lamentable affaire**.

3. Bilan comparatif et interprétation des résultats

3.1. Les repérages de la subjectivité dans les articles

Pour communiquer, s'exprimer ou pour influencer telle ou telle personne qui se trouve en position d'interlocuteur, le locuteur a besoin de se manifester, dans son activité langagière, d'une manière ou d'une autre, à travers sa subjectivité. Ainsi, le locuteur édifie, par la langue, une image de soi et prend une position, explicitement ou implicitement, dans sa parole ou son écrit en se servant de stratégies et de différentes unités linguistiques qui sont des « indices spécifiques »¹ à travers lesquelles le locuteur énonce sa position par rapport à l'Autre.

¹ Ces indices sont appelés différemment par beaucoup de linguistes, entre autres, *déictiques* par C. KERBRAT-ORECCHIONI dans son ouvrage *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage* (1980), *embrayeurs* par R. JAKOBSON dans son ouvrage *Essais de linguistique générale* (1963) et également par D. MAINGUENEAU dans son ouvrage *Approche de l'énonciation en linguistique française* (1981) et appelés aussi *schifters* en anglais.

De ce fait et selon C. Kerbrat-Orecchioni, « *tout est subjectif* »¹ dans le sens que nul ne peut échapper à la subjectivité et plus particulièrement le discours journalistique où le journaliste-locuteur s'investit pour défendre un positionnement et un point de vue. Par conséquent, en ce qui concerne notre travail, les trois quotidiens ont affiché leur subjectivité, suivant leur vocation et leur ligne éditoriale et chacun à sa manière.

Ainsi, à travers son seul article publié lors de l'intervention du ministre des Affaires religieuses et des Waqfs, le journaliste d'*El Moudjahid* a tenu à afficher une attitude objective en procédant à l'usage du discours rapporté par rapport auquel il se situe par un silence en raison de l'absence de toute activité d'axiologisation et de modalisation. Nous avons pu constater que cet article d'*El Moudjahid* relatif à cette polémique de Kamel Daoud relève du plan désebrayé (absence totale d'embrayeurs).

Sur le plan pragmatique, cette activité de discours rapporté caractérise l'adhésion et l'approbation du discours officiel qui constitue la seule source citée par le journaliste-locuteur d'*El Moudjahid*. Autrement dit, l'instance médiatique certifie le contenu de sens véhiculé par les dires rapportés produisant ainsi un lien commun et favorable entre le discours citant et le discours cité. En outre, le journaliste-locuteur s'est livré à choisir des informations à verbaliser en faisant déployer des marques de modalisations rapportées qui renseignent sur sa position « neutre » à l'égard de cette polémique de Kamel Daoud menacé de mort par une fatwa émise par un imam salafiste.

Quant au journaliste-locuteur du quotidien indépendant, *El Watan*, il s'est impliqué explicitement dans ses articles en faisant apparaître clairement des traces d'énonciation et de subjectivité, qu'elle soit axiologique ou interprétative. Dans ses articles d'information, le journaliste-locuteur a beau essayé d'être objectif, mais dans la plupart de ses discours, nous constatons l'utilisation des pronoms « nous » et « on » ayant la valeur du « nous inclusif » et cela dans le but de marquer et d'accentuer son engagement dans son discours et de faire participer le lecteur auquel il s'adresse en inscrivant ce discours dans une dimension dialogique. Ainsi, ses discours, dans presque leur totalité, relèvent du plan embrayé où le journaliste imprime sa présence énonciative. Par ailleurs, le journaliste-locuteur a singularisé ses articles par l'emploi de subjectivèmes et autres interventions subjectives pour affirmer et justifier son point de vue et son positionnement. Cependant, il a eu recours à des expressions d'opinions et des jugements de valeur subjectifs qui contribuent à l'instauration d'une visée argumentative et pragmatique. En outre, parmi les actes de discours marquant la subjectivité, le journaliste-locuteur a eu recours à l'interrogation et l'exclamation qui mettent en scène ce

¹ C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, *op. cit.*, p. 84.

dernier dans son énoncé pour tenir les lecteurs informés au mieux des enjeux et des choix établis.

Le journaliste d'*El Watan* a lui aussi usé du discours rapporté où une activité de positionnement est décelable. A cet effet, ce journaliste-locuteur a beaucoup usé de stratégies discursives et d'arguments pour rejeter et dévaloriser le discours officiel et incomber la responsabilité de cette fatwa à l'origine de la polémique à l'Etat ; il se distancie et disqualifie toutes les actions des autorités, à l'inverse du quotidien d'*El Moudjahid*. Sans pour autant oublier de mentionner que le discours du journaliste-locuteur d'*El Watan* vise toujours l'adhésion des lecteurs et cherche absolument à le convaincre et le faire participer aux opinions présentées.

Pour ce qui est de la subjectivité interprétative qui concerne le fait de nommer et de désigner les protagonistes de la polémique en question, nous avons relevé qu'*El Moudjahid* n'a, à aucun moment, valorisé l'écrivain menacé, d'ailleurs nous avons remarqué que même pour rapporter l'information, « *condamné à mort* » et « *appel au meurtre* » sont mis entre guillemets prenant le soin de se distancier de ces actes dévalorisants, voulant ainsi « minimiser » de l'ampleur de l'événement et le « dédramatiser » à la fois.

En revanche, le journaliste d'*El Watan* s'implique fortement dans son discours à travers les représentations toujours dévalorisantes et péjoratives de l'un des protagonistes de la polémique, à savoir l'imam, auteur de la fatwa, en le dénommant « *très controversé* », « *obscur imam de quartier* », « *sinistre prédicateur* », « *charlatan* », « *activiste salafiste* », « *mufti on air* », etc. et en ce qui concerne le second protagoniste qui est l'auteur menacé, le journaliste d'*El Watan* a opté plutôt pour des appellations et des qualifications positives et mélioratives comme « *vedette* », « *auteur à succès* », « *plume libre* », etc. produisant ainsi une représentation valorisante et positive.

Quant aux journalistes du *Quotidien d'Oran*, ils rejoignent ceux d'*El Watan* dans leurs discours de « dénonciation » et de « solidarité » en s'impliquant explicitement dans leurs articles en faisant apparaître clairement des traces d'énonciation et de subjectivité, qu'elle soit axiologique ou interprétative. Dans leurs articles d'information, les journalistes-locuteurs ont, dans le but d'être objectif, besoin de faire appel au discours d'autrui, s'inscrivant ainsi dans une dimension argumentative et pragmatique qui contribue à dévoiler leurs positionnements et cela à travers les sources et les personnes qu'ils citent dans leurs discours. Les journalistes ont opté pour des choix énonciatifs, argumentatifs et discursifs pour montrer leur positionnement idéologique qui consiste à dire qu'ils sont solidaires et soutiennent Kamel Daoud et que cet appel au meurtre rappelle le même scénario tragique et dramatique qui a eu lieu durant les années quatre-vingt-dix.

En somme, les articles des journaux indépendants sont, généralement, constitués des bribes de discours rapporté que les acteurs sociaux ont tenu pour exprimer leur solidarité en faveur de l'écrivain menacé. En tant que procédé d'objectivisation, le discours rapporté ne peut pas effacer la présence et l'implication subjective des journalistes-locuteurs qui rapportent ces énonciations déjà tenues. Ainsi, à travers cette implication dans le discours, les journalistes se présentent comme étant des acteurs sociaux intervenant dans le débat public et cherchant à influencer et agir sur les lecteurs.

3.2. Les traces de l'interdiscours

L'analyse des articles des trois quotidiens, constituant notre corpus, nous a permis d'avancer que le discours journalistique est traversé par d'autres discours. En d'autres termes, l'interdiscursivité journalistique est une interaction entre discours de source et discours des journalistes. En effet, les articles de notre corpus se nourrissent fortement d'autres discours, entre autres, le discours rapporté, les slogans, les termes entre guillemets, la négation, l'ironie, autant de traces désignées comme l'hétérogénéité montrée qui sont repérées dans les articles du corpus.

Dans cette perspective, nous avons relevé que le discours d'*El Moudjahid* a opté pour le discours officiel comme source énonciative qui a pour effet pragmatique de dévoiler une posture de *co-énonciation* instaurant une relation d'adhésion et d'approbation entre le discours du journaliste-locuteur et celui des pouvoirs publics où les frontières sont « invisibles » vis-à-vis des discours Autres. Le journaliste d'*El Moudjahid* a, sous le mode de l'implicite, fait en sorte que cette situation (l'appel au meurtre) soit traduite négativement (*cet appel a fait couler beaucoup d'encre de l'autre côté de la Méditerranée, prenant une autre tournure sous couvert de la protection des libertés individuelles*). Par ailleurs, ce qui attire le plus l'attention, dans les éditions du journal étatique, c'est bien le fait d'exclure et ne pas faire mention des interventions de deux autres ministres, celui de la Communication¹ et celui de la Justice² qui ont intervenu sur cette affaire en question.

El Watan et *Le Quotidien d'Oran* se sont, quant à eux, référés aux dires et paroles de personnalités et l'autorité de spécialistes pour argumenter leur discours et défendre leur point de vue. En outre, le journaliste-locuteur d'*El Watan* a consolidé son discours en se référant

¹ Le ministre de la Communication, Hamid Grine, a affirmé, en répondant à une question posée, que « nous sommes contre toutes les formes d'intolérance et de menace à l'encontre de toute personne et, bien évidemment, Kamel Daoud » [...].

² Le ministre de la Justice, Tayeb Louh, a déclaré, en marge d'une séance plénière de l'Assemblée populaire nationale, (APN), le 18 décembre 2014, que « si quelqu'un se sent victime d'un préjudice, il peut déposer une plainte devant la justice ».

beaucoup plus aux paroles de l'un des protagonistes de la polémique, à savoir K. Daoud, établies sous le mode du Même. Sans pour autant oublier l'implication des slogans des acteurs des mouvements et rassemblements de soutien en faveur de Kamel Daoud. Pour le discours officiel, il n'a été cité, par les deux quotidiens indépendants, que pour être discrédité et dénigré.

Dans un autre volet, force est de constater que le journaliste-locuteur a eu recours, dans ses discours, à plusieurs procédés (argumentatif, pragmatique, énonciatif) pour se distinguer de cet Autre, le café littéraire de Béjaïa, le comité pour la défense des libertés et autres qui sont désignés positivement ; ils se trouvent objets d'axiologisation positive. De plus, toujours dans le rapport de l'altérité, le discours des autorités politiques est vu négativement et est désigné distinctement, « *le pouvoir* », « *l'Etat* », « *le régime algérien* », « *les ministres* » et dans certains discours, en particulier du journal *El Watan*, la parole autre est évoquée ironiquement dans le but de dévaloriser son auteur et le dévaloriser. Dans ce sens, le discours journalistique de ces deux quotidiens contribue dans la confrontation des sources énonciatives pour pouvoir se situer et se positionner et par-là même faire adhérer le tiers (les lecteurs).

Aussi, cette interdiscursivité journalistique est-elle traversée par des idéologies qui instaurent la primauté de certains discours sur d'autres.

Enfin, il est impératif de signaler que le journaliste-locuteur du quotidien *El Watan* a utilisé, à travers presque tous ses articles, des mots et des expressions qui sont porteurs de mémoire discursive comme : « *la fin des années 1990* », « *le retour de l'obscurantisme* », « *l'intolérance* », « *opprobre islamisant* », « *terrorisme intégrisme* » qui permettent d'instaurer des liens interdiscursifs dans son discours, à travers des parallélismes et des liens de similitude ; *Le Quotidien d'Oran* a eu recours à ce procédé à un moindre degré. En revanche, *El Moudjahid* n'a à aucun moment fait allusion à cette époque qu'a vécue le pays mais plutôt il a fait référence à la « *réconciliation nationale* » instaurée par le pouvoir.

3.3. Les prises de position dans les quotidiens

En tant que journal de l'Etat, et suivant sa ligne éditoriale et sa vocation, *El Moudjahid* n'a pas donné une grande importance et n'a pas pris en considération la polémique de Kamel Daoud, en témoigne le nombre d'articles publiés qui se limite à seulement un article publié le jour où a intervenu le ministre des Affaires religieuses et des Waqfs lors d'un forum au siège même du quotidien. De ce fait, cet article a, en quelque sorte, été neutre face à cette polémique où le journaliste n'a pas oublié d'insister sur les paroles élogieuses du ministre à l'égard de l'Etat qui prône un « *islam moderne* » basé sur la « *cohabitation* » et l'« *acceptation de l'autre* ». En outre, le journal n'a, à aucun moment, fait référence ni aux déclarations des deux autres ministres qui ont, chacun à sa manière, réagi à l'appel au meurtre contre K. Daoud, ni

aux mouvements et rassemblements de soutien et de solidarité en faveur du chroniqueur menacé, initiés par la société civile et des comités pour la défense des libertés.

Quant au positionnement affiché par les quotidiens indépendants, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*, il diffère de celui d'*El Moudjahid*. Ils ont pris position et affiché une attitude favorable vis-à-vis de la polémique de K. Daoud et cela selon la formation discursive relative à cet appel au meurtre. Ce positionnement se dessine clairement à travers la dénonciation de l'appel au meurtre et la condamnation du silence des pouvoirs publics et la réprobation du discours officiel, en affichant une représentation du pouvoir qui se traduit par une axiologisation négative du discours officiel. Par conséquent, les articles des deux quotidiens ont accentué beaucoup plus sur les rassemblements de solidarité et de soutien en faveur de K. Daoud. Ils se situent ainsi pour approuver l'hypothèse de rejet du « retour de l'obscurantisme ».

3.4. Le journaliste face au discours polémique

A travers les diverses stratégies discursives, énonciatives et argumentatives, résulte le rôle important du journaliste dans cette polémique médiatique. En tant que tierce personne ou témoin de cette dernière, le journaliste-locuteur a la possibilité de varier ses degrés d'implication.

En général, la fonction du journaliste est régie selon l'article d'information ou de commentaire. Il choisit entre objectivité et subjectivité, laquelle est très présente dans les articles choisis comme corpus. Par ailleurs, dans ces articles, nous avons pu remarquer que le choix des personnes, des entités et des propos cités, la manière (direct ou indirect) de les citer, la façon d'articuler la parole d'autrui à son propre discours et cela à travers des locutions introductives, de même que le flou maintenu à la frontière des deux discours, citant et cité, tout cela contribue à faire ressortir la position du journaliste-locuteur et, du même coup, à établir un certain rapport entre son discours, en tant que sujet, et l'énonciateur cité et son discours. Ce choix est d'un grand apport pour le journaliste quant à son implication dans son discours ou plutôt quand il est en présence d'un discours polémique comme dans notre cas.

Ainsi, en rapportant la polémique de K. Daoud, suscitée par la fatwa émise par A. Hamadache appelant à son exécution, les journalistes des trois quotidiens *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*, sont censés agir en témoin (en tierce personne), en informant et en établissant les faits dans le but de rendre compte de la situation pour le lecteur et cela en *décrivant* le déroulement du conflit qui oppose les deux adversaires, à travers le discours rapporté, les citations et les mises entre guillemets.

En faisant le rapport de cette polémique sociale, les journalistes ne sont pourtant jamais « neutres ». Ils ont assumé leur rôle dans leurs discours face à cette polémique.

Le journal *El Moudjahid*, comme nous l'avons constaté dans son seul article publié, s'est investi dans un discours « dédramatisant » de l'événement en voulant prendre des distances avec les thèmes de la « décennie noire » et le « retour de l'obscurantisme », les plaçant sur l'axe axiologique de péjoration. Ainsi, dans la formation discursive relative à la polémique provoquée par la fatwa meurtrière à l'encontre de K. Daoud, *El Moudjahid* a affiché un positionnement qui est soutenu par le discours officiel et la classe politique dirigeante, à savoir les ministres ayant intervenu à ce sujet. Ce faisant, une argumentation, en particulier sociale et politique, est adoptée dans le but de faire l'éloge de l'Etat et de ses pouvoirs publics.

De plus, le journaliste d'*El Moudjahid* a uniquement tenu, dans son article d'information, à rapporter « fidèlement » les faits sans parti pris et aussi sans faire de rapprochement des faits présents avec ceux du passé (rappel de la décennie noire).

Sur le plan argumentatif et pragmatique, cet événement est perçu comme un événement qui ne présente pas d'enjeux pour les lecteurs, lesquels sont censés comprendre et admettre cette position et cette lecture des faits rapportés par le journaliste. A partir de là, nous pouvons noter que ce journaliste, en tant que tiers dans cette polémique journalistique, a assumé un rôle d'interprète¹ où son engagement est d'autant plus marqué. Il est censé faire connaître les intentions et les attitudes des deux protagonistes de la polémique. Ainsi, ce journaliste a, dans ce rôle, commenté et rapporté que la position de l'Etat vis-à-vis de cette polémique en essayant d'être le plus possible « neutre ». Mais le journaliste d'*El Moudjahid* s'est impliqué dans ses énoncés à plusieurs reprises et cela en recourant à l'usage de diverses expressions qui indiquent son implication, explicitement et implicitement, à savoir l'usage, entre autres, de l'expression que l'appel au meurtre de K. Daoud a pris « une autre tournure sous couvert de la protection des libertés individuelles ». En outre, faut-il noter que ce même journaliste assume également le rôle d'intermédiaire dès lors qu'il n'a apporté aucune contribution personnelle au contenu de la polémique. Il a certes maintenu une position objective vis-à-vis des protagonistes, mais il s'est penché du côté de l'Etat et c'est dans ce sens qu'apparaît la vocation d'*El Moudjahid* en tant que garant du discours officiel.

En ce qui concerne les journalistes des deux quotidiens indépendants, leur rôle est différent de celui du quotidien de l'Etat. Ils ont donné beaucoup d'importance à cette polémique suscitée par la fatwa condamnant K. Daoud, en particulier *El Watan* où ses

¹ A ce sujet, voir Chapitre II : De la polémique à la polémique journalistique, p. 80.

journalistes ont donné de l'ampleur à l'événement, ce qui témoigne de l'attitude favorable adoptée à l'égard de ce dernier (l'événement).

En effet, nous avons constaté une activité discursive qui suppose une évaluation axiologique dépréciative de l'événement (l'appel au meurtre). De même, à travers leur forte implication dans le discours, les journalistes, d'*El Watan* et du *Quotidien d'Oran*, se présentent comme étant des acteurs sociaux cherchant à contribuer au débat public et à influencer les lecteurs en produisant une représentation positive et amplificatrice de l'événement.

Dans ce sens, ces journalistes, en tant que tierce personne dans cette polémique journalistique, ont assumé un double rôle, à savoir celui d'interprète et celui de porte-parole.

En tant qu'interprète, les journalistes des instances médiatiques indépendantes ont tenu à pouvoir expliquer aux lecteurs les attitudes et les comportements des deux « polémiqueurs ». Ainsi, pour informer et commenter la position de ces derniers, les journalistes ont fait un « compte-rendu » de la situation en décrivant le déroulement du conflit qui oppose l'imam et l'écrivain et cela en recourant à l'usage de mots, d'expressions et d'énoncés relevant du thème de la polémique, à savoir « violence », « virulente », « dérives dangereuses », « terrorisme intégriste », « acte odieux », « périlleux clivage », « énième impair islamiste ».

En outre, en tant que porte-parole, les journalistes indépendants ont abandonné leur position d'objectivité pour s'engager, dès le début, en faveur de l'un des deux adversaires, en l'occurrence le chroniqueur menacé, K. Daoud, en le représentant et en le défendant. A cet effet, nous avons noté une activité de catégorisation pour désigner et dénommer cet acteur de la polémique défendu (K. Daoud), ce qui contribue et participe à cette représentation. Les journalistes ont utilisé des désignations et des appellations qui confèrent à l'écrivain menacé de l'importance dont la connotation est souvent valorisante et positive : « notre confrère », « chroniqueur vedette », « auteur à succès », « plume libre », « nommé pour le Goncourt », tout en insistant sur les mouvements et les rassemblements initiés en faveur de cet écrivain. En revanche, l'Etat et les pouvoirs publics ainsi que l'imam, auteur de la fatwa, sont constamment désignés et dénommés péjorativement parfois ironiquement : « nature rétrograde et arriériste du pouvoir algérien », « pouvoir complice », « silence de l'Etat », « très controversé imam », « obscur imam de quartier », etc.

En somme, nous avons relevé que les journalistes des trois quotidiens ont assumé leur rôle face à cette polémique provoquée par la fatwa qui a condamné à mort K. Daoud, suivant leur positionnement idéologique et leur ligne éditoriale tracée et cela de manière explicite et implicite dans leurs articles.

Par ailleurs, à ce sujet, Kamel Daoud a également expliqué et affirmé, lors d'un entretien sur KBC¹, le samedi 20 décembre 2014, que les propos relatifs au sacré ne sont pas ceux de l'auteur mais appartiennent à un personnage dans son ouvrage, en l'occurrence Haroun. « *Il faut que les gens comprennent que j'ai écrit un roman, une fiction, et non un ouvrage philosophique où j'évoque mes convictions* », a-t-il précisé². Ainsi, la liberté d'expression est remise en cause, même dans la fiction, elle est muselée et censurée.

En fin de compte, cette déclaration nous fait venir à l'esprit le procès de *Madame Bovary*, œuvre écrite par Gustave Flaubert, qui a eu lieu le 29 janvier 1857 pour outrage à la morale et au sacré (religion). Un procès où l'auteur a répondu que les paroles qui portent atteintes à la morale et au sacré sont prononcées par le personnage et non par l'auteur. Flaubert marque sa distance avec ce que pensent et disent les personnages, à travers l'utilisation des italiques ou du discours indirect libre. « *Madame Bovary n'a rien de vrai. C'est une histoire totalement inventée ; je n'y ai rien mis, ni de mes sentiments, ni de mon existence. L'illusion (s'il y en a une) vient au contraire de l'impersonnalité de l'œuvre. C'est un de mes principes, qu'il ne faut pas s'écrire* », (correspondance à mademoiselle Louise Colet, 18 mars 1857)³.

Conclusion du chapitre

Dans ce dernier chapitre qui concerne la partie pratique ou analytique, nous avons procédé en premier lieu à définir la notion de corpus qui est considérée comme une base primordiale dans toute recherche scientifique que ce soit en linguistique ou dans tout autre domaine. Ainsi, le corpus a été défini par plusieurs chercheurs et linguistes, entre autres, J. Dubois, P. Charaudeau, D. Maingueneau et F. Mazière qui le caractérisent comme étant un ensemble ou des données d'énoncés ou un recueil de textes que nous pouvons soumettre à une analyse. Donc, le corpus est une donnée qui doit suivre une certaine démarche garantissant la scientificité des résultats. Dans le cadre de notre travail, nous avons choisi comme corpus trois quotidiens algériens d'expression française, *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* d'où sont extraits les articles à analyser. Ces derniers traitent de la polémique suscitée par la fatwa qui a appelé au meurtre de Kamel Daoud, vers la fin de l'année 2014. Il s'agit pour nous

¹ Al Khabar ou KBC TV est une chaîne de télévision généraliste privée algérienne appartenant au groupe Al Khabar. Elle est lancée le 25 décembre 2013 et elle diffuse ses divers programmes sur satellite et internet.

² Hamdi BAALA, « Le ministre des Affaires religieuses renvoie dos-à-dos Kamel Daoud et Hamadache », 22 décembre 2014, [en ligne]. Disponible sur < http://www.huffpostmaghreb.com/2014/12/22/kamel-daoud-ministre-affa_n_6366694.html > (Consulté le 05 octobre 2015).

³ Jean MONTENOT, « Les écrivains du bac : Gustave Flaubert », publié le 01 décembre 2007, [en ligne]. Disponible sur < http://www.lexpress.fr/culture/livre/les-ecrivains-du-bac-gustave-flaubert_1060535.html > (Consulté le 12 octobre 2015).

de voir la façon dont ces trois journaux, appelés à informer le public algérien, prennent position par rapport à cette affaire et le degré d'implication du journaliste-locuteur dans un discours polémique.

Ce faisant, à travers l'analyse effectuée des articles de presse, nous avons constaté que les journalistes des trois quotidiens *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* ont pris position face à cette affaire en question qui présente des enjeux importants pour la société en usant de procédés énonciatifs, pragmatiques et argumentatifs et cela dans le but de convaincre leurs lecteurs et les faire adhérer à leur positionnement idéologique ou politique. En effet, chaque quotidien, à travers son point de vue et sa vocation (sa ligne éditoriale), a interprété les faits et construit un sens qui lui est spécifique et a rendu compte des implicites et des représentations que recèle son discours par rapport à l'actualité immédiate.

Ainsi, à travers l'analyse des articles des quotidiens retenus, nous avons effectué une lecture du discours tenu par le journaliste-locuteur et une interprétation des données qui construisent et qui entourent l'énoncé, en l'occurrence le statut du locuteur, la situation d'énonciation, le contexte social et politique. C'est en ce sens que les articles retenus sont analysés et commentés en prenant en considération la vocation des quotidiens et les thèmes récurrents, en particulier le rappel des événements passés et l'expérience de la décennie noire déjà vécue par le pays et spécialement les journalistes qui ont payé un lourd tribut et également la solidarité et le soutien affichés envers l'auteur menacé.

Suivant notre analyse concernant l'activité discursive des journaux retenus dans ce travail, nous avons remarqué que le « doyen » des quotidiens a adopté un discours de « neutralité » et de « silence », alors que les quotidiens indépendants, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*, ont opté pour un discours de « dénonciation » et de « solidarité ».

Le journaliste d'*El Moudjahid*, dans son article d'information sur la polémique de Kamel Daoud, s'est limité à rapporter les faits en se basant uniquement sur l'intervention du ministre des Affaires religieuses et des Waqfs, Mohamed Aïssa. Son article est constitué de fragments des différents types du discours rapporté, et sans presque aucun commentaire ni interprétation des faits, une manière, sur le plan pragmatique et argumentatif, de ne pas donner de l'importance et de l'ampleur à cet événement et ne pas prendre partie ni s'impliquer dans cette polémique. Cela dit, cette non-implication et cette distanciation ne sont que trop révélatrices de la vocation et du positionnement d'*El Moudjahid* qui apparaît clairement comme étant le garant du discours officiel.

A l'inverse du journaliste d'*El Moudjahid* et en adoptant un discours de « dénonciation » et de « solidarité », les journalistes des quotidiens indépendants, *El Watan* et *Le Quotidien*

d'Oran ont, à travers leurs articles d'information et de commentaire, intervenu subjectivement dans leurs discours en usant de modalités et d'indices énonciatives et de diverses stratégies discursives de mise en argumentation qui montrent le degré d'implication des journalistes-locuteurs dans leurs discours pour faire valoir leur positionnement et faire adhérer les lecteurs.

Enfin, nous avons vérifié, tout au long de l'analyse des articles puisés des trois quotidiens algériens d'expression française que chaque quotidien a ses modalités, ses stratégies spécifiques qui le distinguent des autres et ses marques énonciatives pour imposer son point de vue et son positionnement en vue d'attirer l'attention et d'assurer l'approbation et l'adhésion des lecteurs et même de lui faire changer d'avis et d'attitude vis-à-vis de cet événement en question.

Conclusion générale

Conclusion générale

Au terme de ce travail, il est question de présenter l'ensemble des résultats auxquels nous sommes parvenues et de vérifier les hypothèses que nous avons émises au début de notre recherche.

En s'inscrivant dans le cadre de l'analyse du discours médiatique, notre travail a pour objet l'étude de la polémique ou le discours polémique dans les écrits journalistiques.

Généralement, la presse écrite donne une grande importance aux événements quels qu'ils soient pour les faire parvenir aux lecteurs en les informant. Ceci dit, les journaux se situent différemment par rapport à un événement qui a eu lieu. Concernant notre travail, cet événement correspond à la polémique suscitée par la fatwa appelant au meurtre de l'écrivain Kamel Daoud, vers la fin de l'année 2014, suite à la parution de son roman, *Meursault, contre-enquête*. Cette polémique est relatée par la plupart des journaux où chaque journaliste aurait tendance à approcher ce phénomène à sa manière et suivant la vocation du journal auquel il appartient. Cette situation nous mène à la question de savoir comment un discours polémique est-il rapporté par le journaliste, en étudiant son implication et sa position par rapport à cette polémique à travers les colonnes de ses articles. En outre, il s'agit d'analyser les traces de la subjectivité, de voir comment, par des moyens linguistiques, le journaliste algérien se manifeste et à quel degré il exprime sa présence au sein de son énoncé. A cet effet, nous avons envisagé de faire une comparaison entre l'attitude et la nature du positionnement qu'*El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* adoptent vis-à-vis de cette polémique suscitée par la fatwa meurtrière contre Kamel Daoud.

Dans cette perspective, nous envisageons une analyse, souvent comparée, des discours journalistiques, appréhendés à travers la linguistique de l'énonciation et une observation des positions manifestées du journaliste au sein de son énoncé, ses attitudes vis-à-vis des actualités au sein de la société algérienne dans la perspective d'arriver à dire que la liberté d'expression même dans la fiction est muselée, étouffée et censurée.

Tout au long de cette recherche, nous nous sommes attelée à répondre à notre questionnement fondamental portant sur l'implication et le rôle du journaliste face à une polémique, essentiellement à travers les écrits journalistiques algériens d'expression française en envisageant trois axes d'étude, à savoir l'intervention subjective du journaliste-locuteur dans un genre de discours qui exige une certaine objectivité, repérer les lieux et les liens interdiscursifs qui se constituent dans et par le discours journalistique et enfin étudier la dimension argumentative et pragmatique du journaliste-locuteur dans un discours à « saveur » polémique.

Pour la réalisation de notre objectif, nous avons avancé des hypothèses dont nous résumons, dans cette conclusion, la confirmation ou l'infirmité. A cet effet, nous avons sélectionné des notions et des concepts théoriques que nous avons jugés importants et nécessaires et cela dans le cadre d'un travail s'inscrivant dans le domaine de l'analyse du discours. Nous avons fait appel à différentes définitions de l'énonciation, la subjectivité dans le langage, la pragmatique et l'argumentation visant ainsi l'objectif d'une lecture analytique de la formation discursive relative à la polémique suscitée par la fatwa qui appelle au meurtre de l'écrivain K. Daoud à travers les trois quotidiens *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*. Ainsi, en se basant sur le socle théorique et les notions méthodologiques et analytiques, l'analyse de notre corpus a permis, d'abord, de confirmer la première hypothèse selon laquelle toute production journalistique dissimule une certaine subjectivité de celui qui l'a produite et cela se présente à des degrés plus ou moins différents suivant le sujet traité ou d'actualité.

L'analyse des articles nous a prouvé que sur le plan énonciatif, la subjectivité du journaliste-locuteur se manifeste par le biais de différents types d'intervention subjective, à savoir la subjectivité déictique, interprétative, affective et axiologique et des modalités énonciatives en rapport avec la formation discursive de la « polémique de K. Daoud ». Ainsi, après examen des déictiques, il s'est avéré qu'il y a subjectivité énonciative dans le discours journalistique à chaque fois que le journaliste-locuteur exprime, dans son énonciation, les marques de sa présence en tant que sujet dans le but d'attirer le lecteur vers sa « vision du monde ».

Nous avons constaté que « *l'indice le plus puissant de la subjectivité* », le « je », est tout à fait absent des articles des trois quotidiens *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*, de même qu'une absence totale d'embrayeurs et de pronoms personnels qui manifestent le souci d'objectivation de la part du journaliste-locuteur chez le quotidien étatique. En revanche, les journalistes des deux quotidiens indépendants ont eu recours le plus souvent au déictique « nous inclusif » afin d'établir une relation de complicité et de connivence entre eux et les lecteurs, ce qui donne à leurs discours un caractère subjectif. En outre, à travers l'analyse des articles des quotidiens (d'information et de commentaire), nous avons relevé des marques de la temporalité et celles de la localisation spatiale qui démontrent que les journalistes-locuteurs ont opté pour l'inscription des circonstances de l'énonciation par des déictiques qui n'ont de référent précis qu'à l'égard de la situation de discours du locuteur.

En ce qui concerne la dimension subjective axiologique, il s'est avéré que les journaliste-locuteurs ont eu recours à différentes unités axiologiques, à savoir les subjectivèmes, qui permettent d'afficher leur subjectivité ouvertement. Les journalistes usent constamment de substantifs subjectifs (axiologiques, suffixés, délocutifs, de trait évaluatif, dévalorisants),

d'adjectifs (affectifs, évaluatifs), de verbes locutoires, de verbes de sentiment, d'opinion... et d'adverbes subjectifs négatifs et/ou positifs. A cet effet, cette catégorisation dégagée de notre corpus confirme que le discours de presse écrite constitue un lieu où les journalistes expriment leurs jugements de valeur, d'où la manifestation de leur subjectivité axiologique qui témoigne de leur présence. Ces subjectivèmes axiologiques, qu'ils soient positifs ou négatifs, ont donné la possibilité d'inverser la subjectivité dans un autre paramètre qu'est la problématique de l'altérité.

Nous avons également relevé l'intervention subjective des journalistes-locuteurs de type interprétatif où ils ont procédé à la dénomination et la désignation des protagonistes de la polémique leur attribuant des images valorisantes ou dévalorisantes, à l'exemple du journal *El Watan* qui est allé dans des qualifications positives et mélioratives de l'un des acteurs de la polémique, l'auteur menacé, comme « *vedette* », « *auteur à succès* », « *plume libre* », produisant ainsi une représentation valorisante et positive. Cette subjectivité nous éclaire sur les systèmes d'évaluation et d'appréciation relatifs aux journalistes-locuteurs qui se reflète dans leurs discours de presse écrite.

En outre, l'examen de notre corpus nous a révélé aussi une certaine mise en scène du locuteur tout en faisant participer le lecteur et cela à travers le point d'exclamation présent dans un contexte dans lequel le lecteur doit être en mesure de réagir et les questions « interpellatives », qui sont présentes dans le journal *El Watan*, où le lecteur est sollicité directement dans l'énonciation pour le faire participer à la communication et qui, en plus de l'effet illocutoire, impose une certaine présentation de l'objet de discours.

De même, n'oublions pas de mentionner que la presse écrite est aussi un lieu où se manifeste l'ironie à travers laquelle le journaliste d'*El Watan* a dévoilé ses pensées et ses visions railleuses de l'Etat et des pouvoirs publics qu'il critique et juge : « *un pouvoir préférant bricoler des approches idéologiques incendiaires* », « *pouvoir impuissant, au pire complice* », etc.

De ce fait, l'ironie est considérée comme un des forts indicateurs de la subjectivité car ce procédé requiert une certaine complicité entre le journaliste et le lecteur induisant une « subjectivation » du discours journalistique.

Ensuite, toujours selon l'analyse de notre corpus, la deuxième hypothèse selon laquelle tout discours est traversé par l'interdiscursivité ou que le discours journalistique est considéré comme le produit de divers autres discours qui le fondent et le structurent est confirmée. En effet, l'analyse des articles nous a démontré que sur le plan interdiscursif, les journalistes d'*El Watan* et du *Quotidien d'Oran* ont usé de diverses expressions, désignations, locutions et slogans qui sont porteurs de mémoire discursive et permettent d'établir des liens

interdiscursifs (ce que qualifie J. Authier-Revuz par hétérogénéité constitutive) : « *non lointaines années de sang* », « *les années quatre-vingt-dix* », « *énième impair islamiste* », « *les vieux démons de la terreur et de l'intimidation* », et cela pour faire le lien avec les événements similaires passés. Par contre, le journaliste d'*El Moudjahid* a fait le lien avec la réconciliation nationale initiée par l'Etat et cela dans le but d'aller dans un discours élogieux des autorités, maintenant ainsi une identité énonciative de positionnement idéologique à l'égard de la polémique de Kamel Daoud. De plus, il est important de signaler le recours des journalistes aux verbes de paroles, introducteurs de discours rapporté, entre autres, *estimer, dénoncer, considérer, indiquer*, qui servent à cerner la parole d'autrui et qui permettent aux journalistes de se situer par rapport au discours cité en adoptant la position de rejet ou d'adhérence. Ainsi, *El Moudjahid* a montré, à travers les sources qu'il cite, explicitement son positionnement officiel en tenant le rôle du garant du discours des autorités gouvernementales. Cependant, les quotidiens indépendants, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*, à travers les sources qu'ils citent, ont dévoilé un positionnement de solidarité et de soutien à l'égard de l'événement en question. Donc, l'interdiscursivité maintenue par les instances médiatiques contribue, explicitement et implicitement, à la confirmation d'une identité énonciative de positionnement idéologique vis-à-vis de la polémique de Kamel Daoud.

Enfin, toujours selon l'analyse de notre corpus, la troisième et dernière hypothèse selon laquelle le journaliste a recours à des arguments pour convaincre l'opinion publique par rapport à cette affaire de K. Daoud est confirmée. En effet, l'analyse des articles des trois quotidiens nous a démontré que sur le plan argumentatif et pragmatique, les journalistes cherchent, chacun suivant ses stratégies d'argumentation, à créer un rapport de complicité avec les lecteurs et à les impliquer dans le discours pour faire accepter et apprécier son positionnement. Malgré l'utilisation des moyens d'objectivisation qui lui sont particuliers et qui consistent en l'effacement énonciatif, le discours rapporté, la mise entre guillemets et autres, les journalistes ont procédé à diverses activités argumentatives que ce soit explicitement ou implicitement. En effet, les procédés argumentatifs affichés par les journalistes signalent leur présence dans leurs énoncés, leurs positions, jugements et attitudes vis-à-vis de la polémique en question. Par ailleurs, nous notons également la tendance des deux quotidiens indépendants à user d'arguments d'autorité et d'analogie pour mieux appuyer leur positionnement et leur point de vue à la recherche d'un accord préalable. Ce faisant, l'analyse de ces articles de presse nous conduit à avancer que les subjectivités déictique, axiologique et interprétative développées par les journalistes dans leurs énoncés marquent cette dimension argumentative et pragmatique repérable au niveau de l'activité discursive.

Nous avons constaté que chaque quotidien a sa propre position vis-à-vis de la polémique suscitée par la fatwa qui a appelé au meurtre de l'écrivain-chroniqueur Kamel Daoud qui se lit à travers les subjectivèmes, l'activité axiologique et les stratégies argumentatives utilisés par les journalistes dans leurs articles.

Dans cette perspective, nous pouvons affirmer que le journal *El Moudjahid* a « dédramatisé » l'appel au meurtre contre K. Daoud alors qu'*El Watan* et *Le Quotidien d'Oran* ont dramatisé et donné de l'ampleur à cet appel au meurtre.

A travers ces positionnements, chaque quotidien est appelé à maintenir une identité discursive pour mieux asseoir son idéologie en rapport avec le discours de l'Autre suivant la dimension dialogique qui situe le discours du journaliste vis-à-vis du discours de l'Autre. Par conséquent, les discours polémiques journalistiques du quotidien étatique et des journaux indépendants s'opposent en ce qui concerne l'affaire de K. Daoud. Le journaliste-locuteur se conforme ainsi dans son discours à la ligne éditoriale de l'instance médiatique à laquelle il se rattache.

A cet effet, les analyses discursives des articles de presse écrite des trois quotidiens, *El Moudjahid*, *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*, constituant notre corpus, ont permis de mettre la lumière sur le rôle et le degré d'implication du journaliste face à un discours polémique où nous avons fait appel à divers outils notionnels qui ont soutenu notre réflexion sur la subjectivité énonciative, les changements des positionnements dans le cadre de l'analyse du discours et de proposer des éléments de réponse à nos questionnements et de vérifier nos hypothèses de travail.

Au terme de ce travail, nous pouvons signaler que notre réflexion a, par ailleurs, ouvert la voie à diverses perspectives de recherche ultérieures. En premier lieu, l'objet d'étude peut être élargi à un corpus plus vaste incluant d'autres titres de la presse algérienne et étrangère, en particulier française. En d'autres termes, faire une étude comparative entre la presse algérienne et française pour déceler comment les journalistes de ces instances médiatiques se comportent-ils face à cette polémique de Kamel Daoud ?

Outre les multiples articles consacrés à cette polémique par la presse écrite, l'affaire de Kamel Daoud a aussi monopolisé l'attention de beaucoup d'autres quotidiens, à l'exemple de *L'Expression*, *Le Soir d'Algérie*, *Liberté* et autres, d'autres questions demeurent en suspens en ce qui concerne la polémique suscitée par la fatwa qui appelle au meurtre du chroniqueur Kamel Daoud : quelle place occupe le caractère politique de la polémique dans les articles des journalistes dans ces quotidiens ?

Références bibliographiques

Références bibliographiques

- A., Mourad, « Proposition de création d'une académie de la fetwa », dans *El Moudjahid* du dimanche 23 décembre 2014, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.elmoudjahid.com/pdf-elmoudjahid/1562> > (Consulté le 20 mai 2015).
- ACHARD, Pierre, *La Sociologie du langage*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1993.
- ADAM, Jean-Michel, « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », dans *Pratiques* n°94, juin 1997.
- ADAM, Jean-Michel, « Genres de la presse écrite et analyse de discours », dans *Semen*, n°13, 2001, *Genres de la presse écrite et analyse de discours*, [en ligne] le 30 avril 2007. Disponible sur < <http://semen.revues.org/document2597.html> > (Consulté le 18 mars 2015).
- AMOSSY, Ruth, *L'Argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin, 2006.
- ANGENOT, Marc, *L'Utopie collectiviste. Le grand récit socialiste sous la Deuxième Internationale*, Paris, PUF, coll. « Pratiques théoriques », 1993.
- ASSELAH-RAHAL, Safia et BLANCHET, Philippe (dir.), *Plurilinguisme et enseignement des langues en Algérie. Rôle du français en contexte didactique*, Paris, EME Editions, 2007.
- ASSELAH-RAHAL, Safia, « La francophonie en Algérie : Mythe ou réalité ? », [en ligne]. Disponible sur < http://www.initiatives.refer.org/Initiatives-2001/_notes/ress610.htm > (Consulté le 17 mars 2017).
- AUSTIN, John-Langshaw, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1970.
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, T1, Paris, Larousse, 1995.
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline, « La représentation du discours autre : un champ multiplement hétérogène », dans *Le discours rapporté dans tous ses états : question de frontières*, (Actes du colloque Bruxelles 8-11 novembre 2001), Juan-Manuel LOPEZ-MUNOZ, Sophie MARNETTE, Laurence ROSIER (eds), Paris, L'Harmattan, pp. 35-53.
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline, « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », dans *Langages*, 19^e année, n°73, 1984. *Les Plans d'Énonciation*, pp. 98-111, [en ligne]. Disponible sur < http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1984_num_19_73_1167 > (Consulté le 15 juin 2016).
- BAALA, Hamdi, « Le ministre des Affaires religieuses renvoie dos-à-dos Kamel Daoud et Hamadache », 22 décembre 2014, [en ligne]. Disponible sur < http://www.huffpostmaghreb.com/2014/12/22/kamel-daoud-ministre-affa_n_6366694.html > (Consulté le 05 octobre 2015).
- BACHI, Salim, *Le Dernier été d'un jeune homme*, Alger, Editions Barzakh, octobre 2013.

- BAKHTINE, Mikhaïl, *Le Marxisme et la philosophie du langage : essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1977.
- BAKHTINE, Mikhaïl, *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », 1984.
- BEACCO, Jean-Claude, « Trois perspectives linguistiques sur la notion de genre discursif » dans *Langages*. 38^e année, n°153, 2004. *Les Genres de la parole*, pp. 109-119, [en ligne]. Disponible sur < http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_2004_num_38_153_939 > (Consulté le 10 janvier 2016).
- BEAUD, Michel, *L'Art de la thèse*, La Découverte, 1985.
- BEKTACHE, Mourad, *Usages plurilingues et variations lexicales dans la presse écrite algérienne francophone (El Moudjahid, El Watan, La Tribune et Liberté, les éditions 2006-2007)*, Thèse de doctorat, université Abderrahmane-Mira de Béjaïa, 2012.
- BELDJENA, Rabah, « Rédha Malek : "Le journal était une école du militantisme" », dans *El Watan* du samedi 24 juin 2006, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.djazairiss.com/fr/elwatan/45273> > (Consulté le 14 juin 2015).
- BELLOULA, Nassira, « Le Retour à nos démons », dans *Le Soir d'Algérie* n°7360 du samedi 20 décembre 2014, rubrique Le Soir Panorama, p. 22, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2014/12/20/article.php?sid=172345&cid=41> > (Consulté le 12 avril 2015).
- BENABDALLAH Imène, *Etudes des procédés énonciatifs et argumentatifs, à travers une analyse discursive des chroniques « Raina Raikoum » du Quotidien d'Oran*, Thèse de doctorat, université d'Oran, 2011, [en ligne]. Disponible sur < <http://theses.univ-oran1.dz/document/42201121t.pdf> > (Consulté le 18 mai 2015).
- BENSAAD, Mokhtaria, « Vente-dédicace : Kamel Daoud parle de "Meursault, contre-enquête" », dans *Le Quotidien d'Oran*, n° 6081 du lundi 24 novembre 2014, rubrique Oran, p. 11, [en ligne]. Disponible sur < http://www.lequotidien-oran.com/pdf_version.php?id=5206417 > (Consulté le 30 mai 2015).
- BENVENISTE, Emile, *Problèmes de linguistique générale*, Tome I, Paris, Gallimard, 1966.
- BENVENISTE, Emile, *Problèmes de linguistique générale*, Tome II, Paris, Gallimard, 1974.
- BENVENISTE, Emile, « L'appareil formel de l'énonciation », dans *Langages*, 5^e année, n°17, 1970. *L'énonciation*, sous la direction de Tzvetan Todorov, pp. 12-18, [en ligne]. Disponible sur < www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_1970_num_5_17_2572 > (Consulté le 10 janvier 2016).
- BOUKHLEF, Ali, « Mouvement de solidarité en faveur de Kamel Daoud », dans *El Watan* n°7357 du jeudi 18 décembre 2014, rubrique L'Actualité, p. 4.
- BOUQUET, Simon, « Linguistique générale et linguistique des genres » (Introduction au numéro), dans *Langages*, 38^e année, n°153, 2004. *Les genres de la parole*, sous la direction de Simon Bouquet, pp. 3-14, [en ligne]. Disponible sur

- < www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_2004_num_38_153_927 > (Consulté le 10 janvier 2016).
- BOURQUIN, Susie, « L'écrivain Kamel Daoud visé par une fatwa », 18 décembre 2014, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.europe1.fr/culture/l-ecrivain-kamel-daoud-menace-de-mort-porte-plainte-2321645> > (Consulté le 18 mai 2015).
- BOUTET, Josiane, et MAINGUENEAU, Dominique, « Sociolinguistique et analyse de discours : façons de dire, façon de faire », dans *Langage et Société*, 4/2005, n°114, pp. 15-47, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2005-4-page-15.htm> > (Consulté le 07 novembre 2015).
- BRAHIMI, Brahim, *Le Pouvoir, la presse et les intellectuels en Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1990.
- BRETON, Philippe, *L'Argumentation dans la communication*, [1996], Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2003.
- CAMINADE, Emmanuelle, « Meursault, contre-enquête, Kamel Daoud », dans *La Cause littéraire*, 29 novembre 2013, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.lacauselitteraire.fr/kamel-daoud/> > (Consulté le 25 mars 2015).
- CAMUS, Albert, *L'Étranger*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1997 (1^{re} édition 1942).
- CERVONI, Jean, *L'Énonciation*, Paris, PUF, 1987.
- CHARAUDEAU, Patrick, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, coll. « Education », 1992.
- CHARAUDEAU, Patrick, *Le Discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan/INA, coll. « Médias Recherches », 1997.
- CHARAUDEAU, P. et MAINGUENEAU, D., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002.
- CHARAUDEAU, Patrick, *Les Médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, Editions De Boeck Université, coll. « Médias Recherches », 2005.
- CHARAUDEAU, Patrick, *Le Discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005.
- CHARAUDEAU, Patrick, « Réflexion pour une typologie des discours », dans *Études de linguistique appliquée*, juillet-septembre 1973, n°11, pp. 22-48.
- CHARAUDEAU, Patrick, « La situation de communication comme lieu de conditionnement du surgissement interdiscursif » (2006), [en ligne]. Disponible sur < <http://www.patrick-charaudeau.com/La-situation-de-communication.html> > (Consulté le 05 juillet 2016).
- CHARAUDEAU, Patrick, « La situation de communication comme fondatrice d'un genre : la controverse », dans Michèle MONTE et Gilles PHILIPPE (dir.), *Genres et textes. Déterminations, évolutions, confrontations*, Presses universitaires de Lyon, 2014, pp. 49-57, [en ligne]. Disponible sur < <https://www.patrick->

- charaudeau.com/IMG/pdf/Un_Genre- La_Controverse.pdf > (Consulté le 22 mai 2015).
- CHERIGUEN, Foudil, « Politiques linguistiques en Algérie », dans *Mots. Les Langages du politique*, n°52, septembre 1997, p. 68, [en ligne]. Disponible sur < http://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1997_num_52_1_2466 > (Consulté le 20 mai 2015).
- COCQUET, Marion, « Kamel Daoud sous le coup d'une fatwa », 17 décembre 2014, [en ligne]. Disponible sur < http://www.lepoint.fr/culture/kamel-daoud-sous-le-coup-d-une-fatwa-17-12-2014-1890421_3.php > (Consulté le 20 mai 2015).
- COURTINE, Jean-Jacques, « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyses du discours, à propos du discours communistes adressé aux chrétiens, dans *Langages*, n°62, 1981. *Analyse du discours politique*, pp. 9-128, [en ligne]. Disponible sur < http://www.persee.fr/issue/lgge_0458-726x_1981_num_15_62_1873 > (Consulté le 12 mars 2016).
- DAOUD, Kamel, *Meursault, contre-enquête*, Alger, Editions Barzakh, 2013.
- DAOUD, Kamel, *Mes Indépendances. Chroniques 2010-2016*, Alger, Editions Barzakh, 2016.
- DECLERCQ, Gilles, MURAT, Michel et DANGEL, Jacqueline (éds), *La Parole polémique*, Paris, Honoré Champion, 2003.
- DEJEAN, Mathieu, « L'intellectuel algérien Kamel Daoud menacé par une "fatwa" », 18 décembre 2014, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.lesinrocks.com/l'intellectuel-algerien-Kamel-Daoud-menace-par-une-fatwa.htm> > (Consulté le 30 mai 2015).
- DE SAUSSURE, Ferdinand, *Cours de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 2002.
- DETRIE, Catherine, SIBLOT, Paul, VETRINE, Bertrand et STEUCKARDT Agnès, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris, Honoré Champion, 2001.
- DUBOIS, Jean et al., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994.
- DUCROT, Oswald, *Les Mots du discours*, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1980.
- DUCROT, Oswald, *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit, coll. « Propositions », 1984.
- FOUCAULT, Michel, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1969.
- GARAND, Dominique, « Propositions méthodologiques pour l'étude du polémique », *États du polémique*, sous la direction de D. GARAND et A. HAYWARD, Québec, Éditions Nota Bene, 1998, pp. 211-268.
- GIBB, H. A. R., KRAMERS, J. H., LEVI-PROVENÇAL, E. et autres, *L'Encyclopédie de l'Islam*, Paris, Editions Leiden E-J-Brill, Nouvelle édition G.-P. Maisonneuve et Larose S. A., 1991 (3^e impression).

- GUEMRICHE, Salah, *Aujourd'hui Meursault est mort - Mes rendez-vous avec Albert Camus*, Amazon, juin 2013, format e-book.
- KABOUR Awatef, *Les Effets littéraires dans «Raïna Raïkoum» de Kamel Daoud (chroniqueur au Quotidien d'Oran)*, Mémoire de magister, université de Batna, 2008, [en ligne]. Disponible sur < http://eprints.univ-batna2.dz/479/1/le_KABOUR%20AWATEF.pdf > (Consulté le 23 février 2015).
- KAPLAN, Alice, « Meursault, contre-enquête de Kamel Daoud », juin 2014, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.contreligne.eu/2014/06/kamel-daoud-meursault-contre-enquete/> > (Consulté le 18 octobre 2015).
- KEFI, Ridha, « Quand un journal régional indépendant devient une référence nationale », 25 janvier 2006, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.jeuneafrique.com/82075/archives-thematique/edition-gagnante/> > (Consulté le 05 octobre 2015).
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, et GELAS, Nadine, (éd.), *Le Discours polémique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1980.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *L'Enonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1980.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *L'Implicite*, Paris, Armand Colin, 1986.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *La Conversation*, Paris, Seuil, coll. « Mémo », 1996.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *Les Actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*, [première édition 2001], Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2008.
- KOREN, Roselyne, *Les Enjeux éthiques de l'écriture de presse et la mise en mots du terrorisme*, Paris, L'Harmattan, coll. « Sémantiques », 1997.
- LANGLOIS, Bertrand, « Vidéo. Algérie : L'écrivain Kamel Daoud visé par une fatwa », publié le 18 décembre 2014, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.20minutes.fr/monde/1504119-20141218-video-algerie-ecrivain-kamel-daoud-vise-fatwa> > (Consulté le 23 janvier 2015).
- LEE, Nam-Seong, *Identité langagière du genre. Analyse du discours éditorial*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- LORDA, C.-Ubaldina, « Les articles dits d'information : la relation de déclarations politiques », dans *Semen*, n°13, 2001. *Genres de la presse écrite et analyse de discours*, [en ligne]. Disponible sur < <http://semen.revues.org/document2625.html> > (Consulté le 18 mars 2015).
- MAINGUENEAU, Dominique, *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours : problèmes et perspectives*, Paris, Hachette, coll. « Langue Linguistique Communication », 1976.
- MAINGUENEAU, Dominique, *Approche de l'énonciation en langue française*, Paris, Hachette, coll. « Langue Linguistique Communication », 1981.

- MAINGUENEAU, Dominique, *Sémantique de la polémique*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1983.
- MAINGUENEAU, Dominique, *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Paris, Hachette, coll. « Langue Linguistique Communication », 1987.
- MAINGUENEAU, Dominique, *L'Analyse du discours*, Paris, Hachette, coll. « Université Linguistique », 1991.
- MAINGUENEAU, Dominique, *Les Termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Seuil, coll. « Mémo », 1996.
- MAINGUENEAU, Dominique, *L'Enonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, 1999.
- MAINGUENEAU, Dominique, *Analyser les textes de communication*, Paris, Armand Colin, coll. « Lettres Sup », 2005.
- MAINGUENEAU, Dominique, « L'Analyse du discours et ses frontières », dans *Marges linguistiques*, n°9, 2005, pp. 64-75, [en ligne]. Disponible sur : < http://www.revue-texto.net/Parutions/Marges/00_ml092005.pdf > (Consulté le 10 octobre 2015).
- MAINGUENEAU, Dominique, « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse de discours », dans *Langage et société* 1/2011, n° 135, p. 87-99, [en ligne]. Disponible sur < www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2011-1-page-87.htm > (Consulté le 10 janvier 2016).
- MATARESE, Mélanie, « Il y a 20 ans, les islamistes tuaient les journalistes algériens », 11 janvier 2015, [en ligne]. Disponible sur < <http://blog.lefigaro.fr/algerie/2015/01/les-journalistes-algeriens.html> > (Consulté le 27 novembre 2015).
- MAZARI, M., « Kamel Daoud, lauréat du prix François-Mauriac et du prix des Cinq continents », dans *Le Quotidien d'Oran*, n°6034 du samedi 27 septembre 2014, p. 24 (Dernière page), [en ligne]. Disponible sur < http://www.lequotidien-oran.com/pdf_version.php?id=5203845 > (Consulté le 31 mai 2015).
- MAZARI, M., « Le Quotidien d'Oran tire à 194.000 exemplaires » dans *Le Quotidien d'Oran*, du 11 mai 2006, page 24.
- MAZIERE, Francine, *L'Analyse du discours. Histoire et pratiques*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2005.
- MEBAREK, Walid, « Liberté et qualité de la presse, deux challenges à relever », dans *El Watan* n°6425 du mercredi 7 décembre 2011, rubrique L'Actualité, page 4, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.elwatan.com/pdf/telecharger.php?dir=JOURNAL&file=20111207.pdf> > (Consulté le 20 mai 2015).
- MEDJAHDI, Mohamed, « 29 auteurs ont participé à la 3ème édition du concours littéraire », dans *La Tribune* du 11 mai 2008, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.djazairss.com/fr/latribune/44> > (Consulté le 20 mai 2015).

- MOIRAND, Sophie, *Les Discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007.
- MOIRAND, Sophie, « Les lieux d'inscription d'une mémoire discursive », dans *Le langage des médias : discours éphémères ?*, Paris, L'Harmattan, 2003, 172 p. (Actes du colloque organisé par la section de français du Département des langues romanes de l'université d'Helsinki à l'Institut finlandais de Paris les 19 et 20 mai 2000).
- MOIRAND, Sophie, « De la nomination au dialogisme : quelques questionnements autour de l'objet de discours et de la mémoire des mots », dans A. Cassanas, A. Demange, B. Laurent, A. Lecler, (coord), *Actes du IIIe colloque jeunes chercheurs Praxiling*, 7 et 8 mars 2003, pp. 27-61. Montpellier III, Université Paul-Valéry.
- MOIRAND, Sophie, « Du traitement différent de l'intertexte selon les genres convoqués dans les événements scientifiques à caractère politique », dans *Semen*, n°13, 2001. *Genres de la presse écrite et analyse de discours*, [en ligne]. Disponible sur < <http://semen.revues.org/document2597.html> > (Consulté le 20 février 2015).
- MONTENOT, Jean, « Les écrivains du bac : Gustave Flaubert », publié le 01 décembre 2007, [en ligne]. Disponible sur < http://www.lexpress.fr/culture/livre/les-ecrivains-du-bac-gustave-flaubert_1060535.html > (Consulté le 12 octobre 2015).
- MORSLY, Dalila, *Le Français dans la réalité algérienne*, Thèse de doctorat, université de La Sorbonne, Paris, 1988.
- O., Hind, « L'Histoire ne doit pas se répéter », dans *L'Expression*, n°4312 du mardi 23 décembre 2014, rubrique L'Actualité, p. 2, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.lexpressiondz.com/files.php?force&file=pdf/P20141223aaoo.pdf> > (Consulté le 23 mars 2015).
- OLERON, Pierre, *L'Argumentation*, [1983], Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1996.
- PECHEUX, Michel, *Analyse automatique du discours*, Paris, Dunod, 1969.
- PECHEUX, Michel, *Les Vérités de la Palice*, Paris, François Maspero, 1975.
- PLANTIN, Christian, *L'Argumentation*, Paris, Seuil, coll. « Mémo », 1996.
- POUDAT, Céline, « Étude contrastive de l'article scientifique de revue linguistique dans une perspective d'analyse des genres », dans *Texto!*, septembre-décembre 2006, vol. XI, n°3-4, p. 28, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.revue-texto.net/Corpus/Publications/Poudat/Etude.html> > (Consulté le 05 janvier 2016).
- RABATEL, Alain, « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques », dans *Langages*, 38^e année, n°156, 2004. *Effacement énonciatif et discours rapportés*, pp. 3-17, [en ligne]. Disponible sur < http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_2004_num_38_156_960 > (Consulté le 10 mars 2016).

- RAFA, Amar, « Le quotidien était l'organe central de la guerre de libération », dans *La Tribune* du lundi 27 juin 2011, [en ligne]. Disponible sur < <https://www.djazairess.com/fr/latribune/54035> > (Consulté le 20 mai 2015).
- RASTIER, François, CAVAZZA, Marc et ABEILLE, Anne, *Sémantique pour l'analyse. De la linguistique à l'informatique*, Paris, Masson, 1994.
- REBOUL, Anne, et MOESCHLER, Jacques, *La Pragmatique aujourd'hui. Une nouvelle science de la communication*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 1998.
- RIAD, « Hamadache veut la tête de Kamel Daoud », 17 décembre 2014, [en ligne]. Disponible sur < http://www.reflexiondz.net/LES-SALAFISTES-ALGERIENS-PARTENT-EN-GUERRE-CONTRE-LES-INTELLECTUELS-Hamadache-veut-la-tete-de-Kamel-Daoud-_a32420.html > (Consulté le 18 mai 2015).
- ROSIER, Laurence, *Le Discours rapporté en français*, Paris, Editions Ophrys, coll. « L'essentiel français », 2008.
- SAÏDANI, Hamid, « Presse écrite en Algérie, 291 titres pour un tirage de 2,16 millions d'exemplaires », dans *Liberté*, n°4749 du mercredi 23 avril 2008, rubrique l'Actualité en question, p. 2, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.djazairess.com/fr/liberte/93511> > (Consulté le 02 mai 2015).
- SARFATI, Georges-Elia, *Éléments d'analyse du discours*, Paris, Nathan Université, coll. « 128 », 1997.
- SARFATI, Georges-Elia et PAVEAU, Marie-Anne, *Les Grandes théories de la linguistique. De la grammaire comparée à la pragmatique*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2003.
- SEARLE, John, *Les Actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann, coll. « Savoir », 1972.
- SEBAA, Rabeh, « Culture et plurilinguisme en Algérie », dans *Trans, Internet-Zeitschrift für Kulturwissenschaften*, n°13, 2002, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.inst.at/trans/13Nr/sebaa13.htm> > (Consulté le 20 mai 2015).
- SIOUFFI, Gilles et RAEMDONCK, Dan Van, *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Paris, Bréal, 2010.
- STORA, Benjamin, *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance 1962-1988*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2000.
- VION, Robert, « Reprise et modes d'implication énonciative », dans *La linguistique*, 2006/2, vol. 42, p. 14, [en ligne]. Disponible sur < <http://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2006-2-page-11.htm> > (Consulté le 10 février 2016).
- VION, Robert, *La Communication verbale. Analyse des interactions*, Paris, Hachette Supérieur, coll. « Hachette Université Communication », 1992.
- Le Nouveau Petit Robert* (sous la direction de Josette REY-DEBOVE et Alain REY), Paris, 2006.

Annexes

Annexe 1 : *El Moudjahid*

El Moudjahid du mardi 23 décembre 2014 – Page 7 – Rubrique Nation

MENACE DE MORT SUR L'ÉCRIVAIN-JOURNALISTE KAMEL DAOUD

« Un dérapage très dangereux »

La fetwa, via la toile, appelant à la « condamnation à mort » du journaliste-écrivain Kamel Daoud était, hier, la principale question des journalistes venus, en très grand nombre, assister au Forum d'*El Moudjahid*, qui recevait le ministre des Affaires religieuses et des Waqfs.

Il faut dire que cet appel, a fait couler beaucoup d'encre en Algérie, mais aussi de l'autre côté de la Méditerranée, prenant une autre tournure sous couvert de la protection des libertés individuelles. Sollicité pour apporter un commentaire, sur cet « appel au meurtre », du finaliste du Goncourt 2014, le docteur Mohamed Aïssa, connu pour être un fervent partisan d'un islam modéré, ou ce qu'il appelle précisément l'islam de Cordoue, a refusé, que cet appel lancé sur une page facebook soit qualifié de « fetwa ». Pour le ministre, docteur en sciences islamiques, une fetwa, dans le jargon islamique, « est un avis religieux qui émane d'une autorité religieuse ». Ordit-il : « Je n'ai trouvé aucune trace de M. Zeraoui. Ni dans aucune université des sciences islamiques, ni dans aucun établissement de formation des imams. Il ne figure pas dans le décompte des imams du ministère des Affaires reli-

gieuses. » Le ministre a également mis en évidence le fait que Zeraoui Hammadèche, qui se présente comme un homme de culte, ne dispose d'aucune autorité, ou tribune pour prêcher. Pour cela, dit le ministre, il « n'a que sa page facebook ». En guise de commentaire, il ne lésinera pas sur les mots. « C'est un dérapage dangereux, qui intervient dans un contexte spécial. Au moment où l'Algérie est en train de défendre, non pas un islam d'Algérie modéré et ouvert, mais carrément un islam à sa valeur absolue. » Le ministre a également tenu à mettre en exergue tous les efforts consentis à l'intérieur du pays, avec les autorités qui partagent les mêmes préoccupations que l'Algérie et qui subissent les dérives de la radicalisation. Pour lui, cet appel parasite en quelques sortes la politique nationale basée sur la réconciliation nationale, la modération, la formation des imams... Une politique qui fait qu'aujourd'hui l'Algérie est perçue comme une référence en matière de défense d'un islam authentique, qui prône la modernisation, l'acceptation de l'autre et la cohabitation. Le ministre n'a pas hésité à dire que la « bonne intention n'est pas palpable ». Le docteur Mohamed Aïssa, qui, depuis sa no-

mination à la tête du département des Affaires religieuses, a cassé un grand nombre de tabous, a regretté que Kamel Daoud, dont il apprécie l'intelligence et la plume, soit récupéré par des lobby sionistes. Le ministre qui n'a pas oublié que Kamel Daoud a été parmi les premiers intellectuels à le soutenir au mois de juillet dernier, quand lui aussi a été victime d'une campagne de dénigrement. Cependant, il a appelé l'écrivain, à respecter les règles fondamentales de l'écriture au nom de l'Algérie, de respecter le « sacré » et de ne pas verser dans le profane ». En fin connaisseur de la littérature, le ministre trouve que l'œuvre qui suscite des vagues est intelligente. Toutefois, il dira cette intelligence « doit être accompagnée par les journalistes algériens et les mosquées algériennes ». L'écrivain a besoin de « nassihah » (conseil) et non d'appel au meurtre. Comme il a appelé à ne pas tomber « sous le charme d'un sionisme rampant ». A ce titre, il s'est interrogé, pourquoi Eric Zemmour, journaliste-écrivain et de surcroît grand polémiste et islamophobe, n'a pas été entouré d'autant d'intérêts par le tristement célèbre BHL, réputé pour son hostilité à l'égard de notre religion. Le ministre des Affaires reli-

gieuses, dont le principal combat est de prôner un l'islam « référent national », avec beaucoup de respect pour les autres cultes. « Je suis le ministre de tous les cultes », la précision et le rappel sont de taille, et ce n'est pas le sens œcuménique de son nom « Mohamed Aïssa » qui en est à l'origine. Mais ce sont les lois de la République, telles que conçues dans la Constitution, qui font que le ministre des Affaires religieuses est responsable de tous les cultes. D'ailleurs, c'est le ministre des Affaires religieuses, qui préside la commission interministérielle en charge du culte autre que musulman. A ce propos, il dira que l'ensemble de la famille religieuse, autre que musulmane, a bien apprécié que son département prenne en charge leurs préoccupations. « Notre rôle est de réguler leur activité, et nous sommes en mesure de les assister pour qu'ils ne s'égarant pas l'extrémisme et notamment le prosélytisme à outrance. Deux choses que renient les lois de la République et même les lois occidentales, car le prosélytisme c'est l'abaissement de l'intelligence humaine au degré d'acheter la conscience des Algériens. Une conscience qui n'est pas à vendre. »

Nora Chergui

Annexe 2 : *El Watan*

El Watan du mercredi 17 décembre 2014 – Page 32 (dernière page)

LE JOURNALISTE VA DÉPOSER PLAINTE

Appel au meurtre contre Kamel Daoud

Le chef d'un parti salafiste non agréé, Abdelfattah Hamadache, menace publiquement le journaliste et écrivain Kamel Daoud de mort. L'activiste salafiste a publié sur sa page facebook un véritable appel au meurtre contre Kamel Daoud, qu'il qualifie d'«apostat».

«Nous appelons le régime algérien à appliquer la charia et à le condamner à mort en le tuant publiquement pour la guerre qu'il mène contre Dieu et le Prophète», lit-on, entre autres, dans une lettre particulièrement virulente. «Si nous étions sous un régime islamique, nous appliquerions



la charia», écrit encore le très controversé imam. Le document qualifie Kamel Daoud d'«apostat» et d'«ennemi de la religion». Contacté, le journaliste, qui annonce qu'il va déposer

plainte, se dit «en colère». Choqué, l'auteur de Meursault, contre-enquête, explique cette «fatwa» par le fait qu'on «a laissé des champs d'expression à ces gens-là. On les reçoit et ils se sentent dans l'impunité», explique le chroniqueur, qui dit craindre pour sa vie.

Ce n'est pas la première fois que Hamadache fait sensation. Il a accusé le porte-parole du MDS, Hamid Ferhi, d'être un apostat en direct sur un plateau de télévision. Il s'en est également pris à Amara Benyouènes et, plus récemment, à Amira Bouraoui, la porte-parole du mouvement Barakat.

A. Boukhlef

El Watan du jeudi 18 décembre 2014 – Page 4 – Rubrique L'Actualité

APRÈS LES MENACES DE MORT PROFÉRÉES PAR UN SALAFISTE

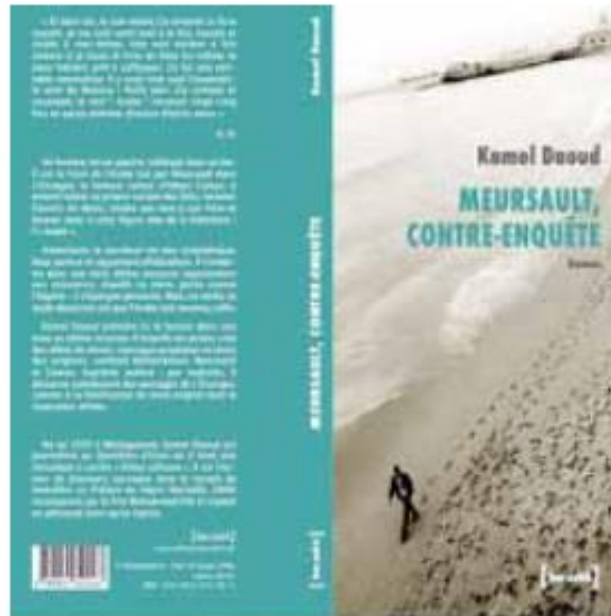
Mouvement de solidarité en faveur de Kamel Daoud

Suite de la page 1

Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), «*exprime son entière solidarité à Kamel Daoud et à toute l'élite intellectuelle et tient pour responsables les autorités contre toute atteinte à l'intégrité morale et physique d'un des membres de la corporation journalistique qui a payé un lourd tribut*». Il considère que «*le précédent est extrêmement grave et confirme la démission de l'Etat et de sa justice, incapables d'assurer la défense des citoyens contre les extrémismes et les injustices*». L'ancien président du RCD, Saïd Sadi, qui indique que «*le combat de Kamel Daoud nous concerne tous*», a affiché sur sa page facebook que sa «*solidarité à son endroit est à la fois un devoir envers un compatriote qui n'a jamais baissé la garde ni cédé à la démagogie ambiante et un engagement pour notre pays menacé par des dirigeants qui ont décidé de rejouer la scène morbide du chantage au péril intégriste pour préserver leur intérêts*».

Soufiane Djilali, président de Jil Jadid, a exprimé, sur son compte Twitter, son «*soutien à Kamel Daoud après l'outrage de la fatwa qu'il vient de subir*».

Le mouvement Barakat a dénoncé de son côté cette «*menace*» contre une plume libre. «*L'oligarchie aux affaires ne semble vouloir reculer devant aucune compromission ni trahison pour sauvegarder ses intérêts. Cet appel en est la preuve que le peuple Algérien est lais-*



Couverture du livre de Kamel Daoud paru aux éditions Barzakh

sé à l'abandon», écrit le mouvement sur sa page facebook.

DÉPÔT DE PLAINTE

La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) exprime «*ses préoccupations face à la montée de l'intolérance. Elle se solidarise avec Kamel Daoud et condamne toute violence sous quelle que forme qu'elle soit*» et «*réaffirme le droit à l'expres-*

sion pour tout citoyen et rappelle l'obligation de l'Etat à assurer la sécurité et la protection des citoyens et leurs biens». Sur facebook, des journalistes et militants des droits de l'homme ont lancé une pétition appelant les autorités à traduire devant la justice l'auteur de la fatwa. La pétition, signée par des milliers de personnes, appelle les ministres de la Justice et de l'Intérieur à «*enclencher*

des poursuites contre ces appels au meurtre qui nous rappellent les pires moments de l'Algérie face au GLA». «*Nous condamnons avec force les appels au meurtre public de Abdelfettah Hamadache, autoproclamé chef salafiste algérien*», souligne le texte. Les éditions Barzakh, qui éditent Kamel Daoud en Algérie, ont annoncé le dépôt d'une plainte devant un tribunal pour «*incitation au meurtre*». «*C'est d'une gravité sans nom. Nous sommes totalement solidaire avec lui*», écrit l'éditeur, qui demande «*si la justice et l'état de droit existent encore en Algérie ou si la violence – morale, bientôt physique – est devenue la norme*». Contacté, le journaliste a confirmé le dépôt d'une plainte auprès du tribunal d'Alger. Il se dit «*serein*» malgré la gravité de la situation. Côté officiel, aucune institution ne s'est encore prononcée sur le sujet. Et nos tentatives de joindre le ministère de la Justice ont été vaines. Ce large mouvement d'indignation n'a pas mis fin aux agissements de Abdelfattah Hamadache qui a poursuivi, hier encore, ses menaces à travers les chaînes de télévision et sites d'information. Il dit «*assumer*» ses propos et poursuit ses attaques contre l'écrivain.

A. B.

ENNAHAR TV DIFFUSE UN APPEL AU MEURTRE !

■ Croyant passer un sujet sur l'écrivain Kamel Daoud qui «*se compromet contre l'arabe et l'islam*», la chaîne de télévision Ennahar a diffusé, en direct, un appel à l'exécution de l'écrivain lancé par l'imam Hamadache. «*J'ai lancé un appel aux autorités afin de (le) condamner à mort!*», dit le salafiste dans un des journaux de cette chaîne, qui confond ainsi une position à un appel au meurtre. Et pour donner du crédit à cette thèse, la chaîne a fait parler l'écrivain Rachid Boudjedra, qui dénonce le comportement de Kamel Daoud. Ennahar TV ne donne bien sûr pas la parole à l'auteur de *Meursault, contre-enquête*!

A. B.

A lors que les groupes islamistes armés assassinaient en masse en Algérie au milieu des années 1990, un ministre de la République, Sassi Lamouri, chargé des Affaires religieuses, n'a-t-il pas eu ces mots scandaleux : « Pourquoi assassinez-vous des policiers, ce ne sont pas des communistes ? » Ce n'est pas ici un rappel anecdotique, mais un indicateur de la vraie nature rétrograde et arriériste du pouvoir algérien.

La haine, alliée du pouvoir

Par Adliène Meddi

Un pouvoir qui ne pouvait que s'appuyer sur les courants les plus intégristes et les plus fascisants de la société pour imposer ses options et qui, donc, a créé l'environnement objectif permettant à un obscur imam de quartier de condamner à mort impunément un auteur-journaliste, et de crier sa haine contre tout ce qui n'obéit pas à sa vision wahhabite. Un pouvoir incapable de créer des référents civilisationnels nourris de nos identités multiples, préférant bricoler des approches idéologiques incendiaires, comme ce fut le cas à Ghardaïa, où des imams ont appelé à tuer les Ibadites. Cette incapacité du régime à apaiser les tensions et le passif des années 1990 s'enracine dans son manque de légitimité, son arrogance et son déni de la société, la laissant livrée aux charlatans et aux apprentis sorciers qui décident de la vie et de la mort d'innocents, exactement comme le faisaient avant le GIA, l'AIS, le GSPC, etc., ou aujourd'hui Aqmi et Daech. Et quand un officier de police à Oran hésite un moment avant d'enregistrer la plainte de Kamel Daoud mercredi matin, c'est que l'idéologie intégriste a gangrené toutes les structures de

l'Etat, qui voit dans la bigoterie hypocrite la meilleure et l'unique manière de vivre sa foi. L'hésitation de ce policier, dont l'appareil à qui il appartient agit souvent comme une police des mœurs, démontre que le travail de propagande des médias pro-pouvoir, qui ont distillé la haine de l'autre au service du régime et des puissances réactionnaires étrangères, a porté ses fruits. Ces médias ont dressé les Algériens les uns contre les autres, s'attaquant aux croyances et aux convictions, criminalisant même les autres rites musulmans, au point qu'on annonce fièrement en Une que les gendarmes font des descentes dans les universités pour « traquer » des chiïtes algériens, comme s'il s'agissait d'une bande de terroristes ! Ces médias de la haine, qui comme par hasard sont les plus fervents soutiens du régime qui leur rend si bien en termes financiers, tentent depuis plus d'une décennie de détruire le bon sens et le vivre ensemble des Algériens, voulant imposer une moralité bigote comme unique échelle de valeur dans la société : il ne s'agit plus de s'adresser à des citoyens, mais à des croyants, pour paraphraser Kamel Daoud, et seule l'orthodoxie inspirée du wahhabisme compte pour évaluer une personne ou une situation. Ces dérives dangereuses, terreau du terrorisme qui n'arrête pas de recruter dans notre pays, sont en premier lieu de la responsabilité du régime qui n'a pas voulu transformer l'essai de la victoire militaire contre les groupes armés et a préféré négocier sur le dos des victimes, au point de laisser impunis les criminels (qui peuvent même organiser une « université d'été ») et d'humilier toutes les forces, civiles ou militaires, qui ont combattu le terrorisme intégriste. Voilà le prix que nous allons payer, collectivement, aujourd'hui qu'un homme condamné à mort un journaliste, un écrivain, en direct sur une télé privée, sans que le pouvoir ne bouge le petit doigt. C'est plus qu'une complicité : la main du pouvoir tient aussi fermement le couteau du boucher. ■

“ L'idéologie intégriste a gangrené toutes les structures de l'Etat qui voit dans la bigoterie hypocrite la meilleure et l'unique manière de vivre sa foi.

La justice algérienne, celle qui détient injustement le jeune journaliste Abdelsamie Abdelhay, en détention provisoire à Tébessa, garde le silence sur l'appel au meurtre lancé par un faux imam nommé Abdelfatah Hamadache contre le journaliste et écrivain Kamel Daoud. Cette justice qui ne dit rien est complice. Le ministre de la Justice, interpellé publiquement par un groupe d'artistes et d'intellectuels, a eu une curieuse déclaration, hier à l'APN, Chambre basse du Parlement, sur cette sensible affaire. *«Il faut consacrer l'Etat de droit en Algérie. Si quelqu'un se sent victime d'un préjudice, il peut déposer une plainte devant la justice»*, a déclaré Tayeb Louh, cité par le site TSA. Qu'en est-il de l'appel au meurtre assumé publiquement par Hamadache, y compris à l'antenne d'Ennahar TV ? Que dire de l'incitation à la haine ? Tayeb Louh, qui ne semble pas saisir la gravité de la situation, n'a rien à dire. Aucune position. Mais à quoi sert donc un ministre de la Justice ? Et qui protège un citoyen algérien d'une fatwa meurtrière même fausse et infondée ? Il est évident que la responsabilité de l'Etat algérien est pleinement engagée au

Silence complice

Par Fayçal Métaoui

cas où il arriverait un malheur au journaliste et écrivain. Qu'un ministre de la Justice fasse dans la fuite en avant, ou qu'un ministre de l'Intérieur se taise relève de comportements scandaleux de responsables incapables d'être à la hauteur de leurs missions. Quand on n'a pas le courage d'assumer une position politique et de défendre des principes universellement partagés, on démissionne et on disparaît du champ de vision. Le silence de certains cercles intellectuels, artistiques, littéraires et universitaires sur les menaces sérieuses contre la vie de Kamel Daoud est également une attitude honteuse. Les petites jalousies, la lâcheté, l'inconscience, l'incapacité de comprendre les enjeux, le refus de se positionner et de s'engager sur les chemins de l'Histoire sont des maladies qui collent désormais à ces cercles, très à l'aise dans le dénigrement, la critique de salon et la distribution des cartes de la moralité. Cela a été largement vérifié lors du débat politique avant l'élection présidentielle d'avril 2014 et après l'attaque du faux mufti d'Ennahar TV, Chemseddine, contre le film *El Wahrani* de Lyès Salem. Hamadache, qui n'a pas lu les livres de Kamel Daoud,

“ Le silence de certains cercles intellectuels, artistiques, littéraires et universitaires sur les menaces sérieuses contre la vie de Kamel Daoud est également une attitude honteuse.

et Chemseddine, qui n'a pas vu le film de Lyès Salem, se sont permis d'ouvrir le feu et d'exprimer leur aversion de la libre pensée et de la création artistique. Ils ont publiquement assumé leur action. Une action condamnable et en décalage avec la marche du monde actuel. Qu'en est-il de ceux censés se prononcer en faveur des libertés, de l'art et de la culture ? Où sont donc passés les défenseurs de la démocratie, de la liberté d'expression, de la liberté de conscience et de la liberté d'opinion ? En Algérie, le courage est devenu une denrée rare. C'est un constat. Froid. Toujours est-il que l'indifférence face à l'appel au meurtre contre Kamel Daoud ressemble à une autre forme de complicité. Demain, personne ne dira qu'il n'était pas au courant. Reste ce comportement regrettable des télévisions privées algériennes qui relaient d'une manière irresponsable et contraire à la loi les appels au meurtre. Hamadache habite les plateaux de ces télés depuis des mois, contrairement Kamel Daoud qui n'a jamais eu droit à la parole. Libre à ces chaînes d'avoir un choix politique et idéologique, mais il leur est interdit de pousser au crime quelle que soient les raisons et d'ouvrir la porte aux abus et à la violence. Inutile de rappeler que le champ audiovisuel algérien a besoin en urgence d'une régulation selon les normes universelles. ■

El Watan Week-end du vendredi 19 décembre 2014 – Page 17 – Rubrique Idées

Penser, un péché. Bientôt un crime

Un appel au meurtre. Un appel au meurtre publié, signé et assumé publiquement et fièrement par son auteur, l'étrange M. Hamadache, sinistre charlatan, névrosé du hadith qui, sans être mandaté, se désigne avocat d'office de Dieu sur Terre, se joignant ainsi à un plus large collectif d'avocats de Dieu dans le monde musulman, collectif plus proche du crime organisé et de la terreur que de la parole apaisée de la foi.

Un pas a été franchi. Un pas de plus que personne n'avait osé franchir jusque-là, du moins de cette manière. L'appel au meurtre est une affaire sérieuse, même quand il est proféré par un sombre imbécile, parce qu'il existera toujours plus imbécile pour le mettre à exécution, d'où le danger. La balle est déjà sortie de son canon. Le chien a été activé. Dans le fonctionnement d'un Etat sérieux, cette affaire est prise en charge dans les minutes mêmes où elle se profile par les plus hautes autorités. Elle concerne en premier lieu la police et la justice, deux institutions dont les mécanismes sont suffisamment rodés pour en saisir immédiatement toute la gravité et ainsi dégoupiller toute forme de menace éventuelle, en apportant les réponses les plus rapides et les mieux adaptées.

Mais comme cette affaire est politique aussi, c'est celle du gouvernement. Un appel au meurtre relève de la responsabilité de l'Etat et de ses institutions. L'affaire Kamel Daoud ou celle de Lyes Salem, depuis quelques semaines, nous plongent au cœur de la déliquescence de cet Etat. De son affaissement. Et de la difficulté à le mettre debout. Ces deux affaires posent de manière grave le problème de la légitimité du pouvoir politique et de la fragilité, de l'émiettement même de ses institutions.

Le vrai problème, son nœud gordien, n'est pas M. Hamadache. Soyons sérieux. Le vrai problème est l'état de santé de l'Etat algérien. Le vrai problème n'est pas de savoir pourquoi ce salafiste, dans sa version la plus radicale, la plus caricaturale, a appelé au meurtre, mais comment est-il possible d'appeler au meurtre sans en être inquiété ?

Il y a vingt ans, les appels au meurtre étaient anonymes, ils portaient en bas de pages des acronymes d'organisations criminelles. Ces appels étaient affichés clandestinement sur les façades des mosquées ou ailleurs. Aujourd'hui, ils sont signés et les auteurs ne se cachent pas au maquis, dans des grottes, mais habitent chez eux, juste en face de chez vous. C'est un voisin de palier. Il n'est pas du tout étonnant qu'aujourd'hui cet homme, ce sinistre personnage, condamné à mort publiquement un écrivain. C'est dans la logique même de l'effondrement de l'Etat qui, chaque jour, s'affaisse un peu plus. C'est un procédé physique. Le principe de la poulie, le corps de l'Etat dégringole, celui de l'inquisition et de la mafia remonte. Le dernier des maçons vous le dira.

Mais, au-delà de la déliquescence de l'Etat en phase terminale, diagnostic établi et avéré depuis longtemps, il y a un autre effondrement, tout aussi inquiétant, c'est celui de l'éthique et d'une certaine idée de la démocratie.

Pendant plusieurs semaines, nous avons été confrontés à la haine et la hargne baveuse, dans le verbe et le geste, d'une armée vociférante, parfois d'amis, qui, loin d'être de parfaits islamistes ou les prototypes du barbouze marginal, se retrouvaient de facto sur la même ligne de front que les prédicateurs les plus zélés, les fanatiques les plus extrémistes ou les plus retors des fonctionnaires de l'Etat policier. Une

odieuse campagne a été menée contre Kamel Daoud, dans les bistrotts branchés de l'intelligentsia algéroise et sur les réseaux sociaux du Net.

Cet homme, qui écrit avec talent depuis 20 ans, a été du jour au lendemain qualifié de néo-colon, d'intellectuel à la solde de la France, d'auxiliaire du sionisme, de vendu à l'Occident... Les raisons ? Nous ne sommes pas d'accord avec ce qu'il écrit, disent-ils. Etrange perception des choses.

Cette haine n'a pas appelé au meurtre, c'est vrai, mais son réquisitoire était suffisamment à charge pour permettre à un sombre crétin de le faire. Et là, nous sommes dans l'effondrement de l'éthique et d'une certaine idée de la démocratie. En quoi un appel au meurtre est-il une information qu'il faut relayer en donnant la parole à celui qui la profère pour qu'il la confirme à satiété ?

Dans ce jeu malsain de la démocratie fermée, Echourouk et Ennahar, ces deux médias plus proches de l'esprit génocidaire de la radio des Mille collines au Rwanda que d'une quelconque déontologie professionnelle, le font pourtant allègrement, en toute impunité, rajoutant ainsi de la confusion à la confusion.

Ces deux médias racistes, haineux, irrationnels, dont le fantasme est à mi-chemin entre l'Etat policier et l'Etat intégriste, soutiennent l'appel au meurtre et invitent d'autres personnalités pour en approuver la justesse. Pas uniquement des islamistes agités, comme on pourrait le croire. Boudjedra Rachid enfonce le clou et sert de caution «laïque» une fetwa religieuse des plus odieuses, appelant à l'extermination d'un homme. D'un écrivain. Là aussi, nous sommes dans l'effondrement de l'éthique et d'une certaine idée de la démocratie.

Boudjedra, au crépuscule de sa carrière d'écrivain, offre la piètre image d'un guignol aigri, un pitre sans épaisseur, sans grandeur d'âme, sans générosité intellectuelle, proférant des âneries, des imbécillités, des contre-vérités, des approximations douteuses et des certitudes tragiques pour un écrivain. Il est le revers imbécile et athée du fanatique obtus. Triste époque. Sur les réseaux sociaux des gens s'activent pour apporter leur soutien. Mais pourtant là aussi, dans cette manière même d'apporter son soutien, il y a un effondrement de l'éthique et d'une certaine idée de la démocratie. Deux manières de faire s'affrontent. Il y a ceux qui se reconnaissent en Kamel Daoud, s'identifient à lui en abusant du slogan : «Nous sommes tous des Kamel Daoud», et les autres, ceux qui nuancent leur propos, expriment leurs désaccords et se démarquent avec l'ensemble ou une partie des idées de Kamel Daoud, même leur soutien. Cette mythique envolée voltairienne, dont la véracité est de plus en plus contestée, qui consiste à dire que je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais que je me battrais pour que vous puissiez le dire, est un poncif stupide de la paresse et d'une certaine manière de l'arrogance.

«Je ne partage pas toutes les idées de Kamel Daoud, mais je suis solidaire de lui... parce qu'il a été condamné à mort»... Merci pour la bonté. Notre solidarité est biaisée. Elle met en exergue notre générosité d'âme, notre suffisante tolérance, mais pas l'entière et libre possibilité à Kamel Daoud de pouvoir exprimer les idées les plus contestées et les plus contestables, si nécessaire. En somme, le droit à l'outrage. Et Dieu, pourquoi cette obsession à vouloir partager les opinions de l'autre ? Cette obsession à vouloir partager coûte que coûte l'opinion de l'autre est malsaine. Elle construit le terrain vague de la pensée unique et de l'unicité de la pensée. Il est plus intéressant de ne pas les partager, les opinions, ça crée de la richesse.

Je ne partage pas les opinions de personnes, même si toutes les opinions peuvent me partager... Je ne suis pas Kamel Daoud, je suis (au mieux ou au pire, c'est selon) son frère. Peu importe si je partage ou pas ses opinions, pourquoi faut-il d'ailleurs que je précise ce détail, aujourd'hui, quand un sinistre personnage appelant au meurtre m'en donne le La ?

Ses idées ne sont pas les miennes, c'est normal puisqu'elles sont les siennes. Les opinions ne sont pas faites pour être partagées, c'est une grossière erreur, elles sont là pour être discutées. Pour être malmenées. On partage des repas. Des émotions. On partage une fraternité, mais pas les opinions. L'opinion est singulière, même si elle a des possibilités de croiser sur son chemin des sosies. Une opinion n'est pas un dogme. Une idéologie. Une secte. Un parti. Une charte ou un programme politique. Une opinion, c'est une idée versatile (par définition), une réflexion toujours en devenir, une idée électorale pas forcément juste, mais juste une idée. Une opinion, ce n'est pas une religion. Ce n'est pas un piquet de grève qu'on maintient au-dessus de nos têtes jusqu'à satisfaction de l'ensemble de nos revendications.

Se battre pour la ressemblance, la gémellité, le clonage de la pensée est une erreur. Il faut se battre pour la différence, la dissemblance, l'altérité, la singularité. Il ne faut pas que la pensée nous fasse plaisir, il faut qu'elle nous fouette, pour nous sortir de l'esclavage de la paresse. Il faut que nous soyons plus apaisés dans notre appréhension du monde. C'est tout.

Toutes les idées de Kamel Daoud que je partage, à la limite et en exagérant à peine, ne m'intéressent pas. Elles ne m'apportent rien, ou si peu, elles encombrant mon cerveau, c'est tout. Elles se superposent à celles qui étaient déjà en moi. Celles qui m'intéressent, c'est celles qui me font bondir de mon siège, c'est celles qui me font hurler, celles avec lesquelles nous nous sommes, et à chaque fois, engueulés avec délectation, poussant l'autre dans ses derniers retranchements. C'est celles qui me poussent à réfléchir plus, qui m'ouvrent de nouvelles portes dans ma propre réflexion, parce que différente de la sienne.

Ce que je ne partage pas me nourrit, et ce qui me nourrit me partage, me fragmente.

Si je dis que je suis Kamel Daoud, j'enlève à l'autre la possibilité d'être ce que seul lui peut se prévaloir d'être, c'est à dire être Kamel Daoud. Je ne suis pas Kamel Daoud et je ne veux pas l'être. Kamel Daoud est une voix unique qui doit exister seulement en tant que telle. C'est une intelligence et une mécanique singulière.

Nous voulons que l'autre nous ressemble, que ce qu'il écrit nous agrée, que ce qu'il filme nous apaise, que ce qu'il pense nous rassure... L'autre n'est pas l'autre mais une excroissance de soi validée par soi. Nous voulons une démocratie avec les vestiges du parti unique. Nous voulons la pluralité dans l'uniformité la plus sinistre.

Et gare à celui qui quitte la tribu. Nous sommes dans la tribu. Nous ne voulons pas être dans la cité, nous voulons le village.

Nous ne voulons pas penser, nous voulons acquiescer, dodeliner de la tête, comme par nostalgie de l'ancien temps, lors de ses bavardages stériles de la télévision unique, où quand un homme parlait les autres bougeaient la tête en signe de consentement. La politesse n'est pas un signe de bonne santé démocratique. Pensons à comment vivre ensemble en étant différents, pas en étant semblables. Vivre ensemble dans la consanguinité de la pensée et des gènes est une maladie. Une redoutable maladie. C'est pour tout cela que je ne suis pas Kamel Daoud. Je refuse de l'être. Kamel est un autre destin. Une autre voix. Une autre singularité. D'où tout son intérêt.

Kamel Daoud : «Nous ne laisserons jamais passer cela»

«L'enquête a été enclenchée mercredi par le parquet, ici à Oran, et les services de sécurité m'ont indiqué que l'affaire est prise en charge», a déclaré hier l'auteur et journaliste Kamel Daoud à El Watan Week-end, qui compte aussi poursuivre la chaîne de télévision privée Ennahar TV après la diffusion en direct des appels au meurtre du salafiste Abdelfatah Hamadache. Le chroniqueur du Quotidien d'Oran a indiqué aussi que plusieurs titres de la presse privée se sont constitués partie civile contre Hamadache. Par ailleurs, l'auteur de Meursault, contre-enquête se dit «déterminé à ne pas lâcher cette personne qui l'a menacé», car «il s'agit d'un test, ils veulent tester nos réactions, mais nous ne laisserons jamais passer cela». «C'est une occasion civique, une occasion unique, pour montrer que cela ne sera pas possible». «Si je remets en cause la réconciliation nationale, je vais en prison. Mais quand un fou remet en cause mon droit à la vie, il profite de l'impunité. La réconciliation le protège, mais ne me protège pas», s'indigne l'écrivain. «Et cet élan de solidarité, extraordinaire, que dire d'autre ?, poursuit Kamel Daoud. L'enjeu est nous tous, nos enfants. Beaucoup de gens ont compris que l'enjeu est énorme et que les années 1990 sont une menace permanente, une possibilité si on baisse les bras». Est-ce que le journaliste craint pour sa vie ? «J'ai peur, mais je suis surtout en colère, atterré par tant de violence, de bêtise et de haine, sommes-nous condamnés à un Moyen-Age sans fin ?».

Ad. M.

El Watan - Dimanche 21 décembre 2014 - 7

L'ACTUALITÉ

DÉRIVES FONDAMENTALISTES

Un appel au meurtre «toléré» par l'Etat

● Le journaliste Kamel Daoud se dit étonné de «la faible réponse de l'Etat» à une dérive qui, théoriquement, tombe sous le coup de la loi.



Abominable fin d'année. Un obscur fanatique vocifère sa haine et appelle au meurtre contre l'écrivain Kamel Daoud, sous les lambris de la «République». Obscurantiste assumé qui s'est abreuvé à la doctrine ultra réactionnaire du wahhabisme, Abdelfattah Hamadache s'est arrogé un droit de vie et de mort sur des Algériens sous le regard, au mieux impuissant, au pire complice, des pouvoirs publics. Choqués et inquiets de la poussée dangereuse des fondamentalistes potentés, des secteurs importants de la société redoutent un retour organisé aux non lointaines années de sang. L'écrivain Amine Zaoui n'a pas tort d'évoquer le «retour de voix fascistes». Dans un communiqué qu'il a signé, il dénonce avec courage et sans se fourvoyer «des voix fascistes qui haussent le ton de leur discours en menaçant écrivains, artistes et journalistes pour tracer la voie menant vers leur projet fascisant en imposant son ordre par la terreur sur une société qui n'a pas encore cicatrisé les blessures d'un passé récent». De nombreux acteurs politiques, syndicaux, intellectuels et des citoyens de différentes extractions se dressent contre la poussée de l'extrémisme religieux béni par un pouvoir enclin à tenter le diable pour se maintenir.

Car au-delà de la vigueur de la dénonciation et de l'élan de solidarité exprimée pour soutenir le journaliste et écrivain Kamel Daoud, ce sinistre épisode de la longue série nationale tragique révèle l'ampleur des dégâts du renoncement et des concessions politiques et symboliques accordées aux bourreaux des années noires à travers un processus de concorde civile puis de réconciliation nationale dans lequel c'est l'Etat qui s'est repenti. Depuis, d'anciens chefs terroristes sont hissés au rang de «personnalités nationales» en leur déroulant le tapis rouge de la «République» et dont l'avis est souvent sollicité par le pouvoir politique. Par petites touches, les décideurs ont fini par inverser



Silence du ministère de la Justice alors que des menaces de mort sont diffusées par certains chaînes

l'ordre des choses. Les victimes de la violence des années quatre-vingt-dix sont mises au ban de la société, les bourreaux, quant à eux — sans justice ni vérité — sont remis au goût du jour dans la perspective de renforcer un ordre politique suranné. Kamel Daoud, et ce qu'il incarne comme idées en malmenant la pensée conformiste et moraliste, déstabilisant des certitudes mortifères, est devenu, au fil des livres et des chroniques corrosives, un adversaire redoutable. Un ennemi — pas seulement des islamistes — à abattre. En s'engageant sur le terrain de l'impertinence dans un environnement figé dans un passé rétrograde et d'un climat d'inquisition, il sait bien qu'il s'expose à un risque permanent. Et s'il fait preuve d'un courage à la hauteur de son engagement qu'il puise aussi dans l'élan de solidarité nationale et internationale, il

s'inquiète de «la faible réponse de l'Etat» face à la menace qui pèse sur lui. Comment ne pas s'inquiéter alors que le ministre de la Justice, Tayeb Louh, lui qui habituellement agit la menace de la justice contre ceux qui expriment des idées pacifiquement, s'est drôlement contenté de dire que «si quelqu'un se sent victime d'un préjudice il peut déposer une plainte devant la justice». Ce faux dévot de Hamadache n'est pas sur le terrain des idées, il n'exprime pas une opinion. Il lance un appel au meurtre.

GOUVERNER PAR LA PEUR

Cela tombe sous le coup de la loi et relève du code pénal. La justice est sommée de se saisir de cette affaire, si elle ne veut pas se rendre complice d'un acte odieux. Mais force est de constater que

ce n'est une première. La vallée du M'zab a vécu également un épisode similaire où des hordes salafistes conquérantes appelaient au meurtre des Mozabites. Le gouvernement fait profil bas devant un Hamadache qui enfamme les réseaux sociaux et certains plateaux de chaînes de télévision qui lui tendent le micro pour répandre son prêche assassin. Ce sinistre personnage, qui a séjourné pendant des années au royaume du wahhabisme, a même eu le «privilege» d'aller déposer un dossier d'agrément pour créer un parti politique. Pour qui roulet-il, s'interrogent certains observateurs. «Cela me fait penser à la radio télévision des milles collines», s'exclame Kamel Daoud. Une station de radio qui avait joué un rôle macabre dans le génocide rwandais. Hamid Grine, ministre de la Com' du pouvoir qui a passé son temps depuis sa nomination à administrer des leçons aux journalistes sur l'éthique et la déontologie n'a pas pris le soin de rappeler à l'ordre — un minimum — ces médias par lesquels un appel au meurtre est diffusé. Comment pouvait-il le faire à des médias qui ont servi de machine de propagande pour le projet du pouvoir de Bouteflika. Il n'est pas demandé à Hamid Grine en tant que ministre de la Communication de dénoncer une fatwa mortelle, mais il est de son devoir de demander des comptes à des journaux et télévision éponymes propagateurs de la haine. Le silence du ministre des Affaires religieuses, dans une telle situation, risque d'entretenir l'amalgame. Devant ce silence assourdissant du gouvernement de Bouteflika, il n'est pas saugrenu de se demander si le pouvoir — de plus en plus contesté — n'est pas tenté de replonger le pays dans un pénible climat de peur pour ensuite arborer l'étendard «mot ou le chaos» son mot d'ordre durant la campagne présidentielle pour un quatrième mandat. Dans cette scandaleuse affaire, c'est aussi l'Etat, déjà considérablement, affaibli qui est à terre.

Hacen Ouali

El Watan du lundi 22 décembre 2014 – Page 2 – Rubrique L'Actualité

BÉJAÏA Le café littéraire exige «le jugement du semeur de mort»

L'appel au meurtre lancé par l'imam salafiste Hamadache contre le journaliste et écrivain Kamel Daoud «ne doit pas rester impuni». C'est ce que souhaite le café littéraire de Béjaïa dans une déclaration rendue publique ; il appelle à la mobilisation : *«La société civile, les partis, les intellectuels et les artistes doivent se mobiliser avec force, constance, unitairement surtout, pour que ce fanatique moyenâgeux et barbare, bénéficiant tout comme ses acolytes des largesses du pouvoir, soit traduit en justice comme un malfrat.»* Le café littéraire, qui a déjà reçu Kamel Daoud, estime que les autorités ne bougeront pas le petit doigt sans une *«pression forte (...) car elles aussi ont grand intérêt à ce qu'une voix comme celle de Kamel Daoud, auréolée d'une aura internationale suite à son obtention récente de plusieurs prix littéraires prestigieux, soit rapidement réduite au silence.»* Le pouvoir est accusé d'avoir *«toujours utilisé des fanatiques religieux parmi les plus extrémistes pour s'attaquer aux intellectuels qui lui sont ouvertement hostiles.»*

Au-delà de l'objectif de la condamnation demandée, la mobilisation est souhaitée aussi pour *«démystifier la stratégie de salafisation de la société menée inlassablement par le courant intégriste, sous l'œil complaisant du pouvoir, lui-même utilisant l'islam comme instrument politique pour exercer un contrôle social sur les citoyens.»* Ce énième impair islamiste appelle l'urgence, estime le café littéraire, d'*«instaurer un débat public national sur la place de la religion dans la société, sur la liberté de conscience, la diversité religieuse, le respect de l'autonomie de la conscience individuelle, l'égalité en droit et en devoir entre l'homme et la femme, afin que ces principes fondateurs de toute société moderne soient assimilés par nos concitoyens à leur juste signification.»*

Les rédacteurs du document incriminent l'école algérienne, dont ils demandent *«une réforme totale de l'enseignement de la religion»* qu'ils considèrent avoir été *«transformée en terreau de l'intolérance religieuse, du rejet de l'autre, de la négation du droit à la différence, de la raison critique, du libre arbitre...»*.

Le café littéraire ne veut pas que l'on «banalise cet appel au meurtre» que la LADDH a appelé, de son côté, à dénoncer publiquement à l'occasion d'un rassemblement prévu mercredi prochain à 11h sur la place Saïd Mekbel.

K. Medjdoub

SCÈNE POLITIQUE

Dangereuse intrusion salafiste

Suite de la page 1

L'audience en juin dernier, au siège de la Présidence, accordée à l'ancien chef de la nébuleuse AIS, Madani Mezrag, par Ahmed Ouyahia, semble interprétée comme un signal au retour à l'islamisme radical. Et ses chefs n'attendent pas une autorisation officielle. En août, les militants de l'ex-FIS se sont réunis en conclave dans le maquis de Jijel. La rencontre, assure Madani Mezrag, « a eu lieu sans autorisation, mais les autorités étaient bien informées de sa tenue ». En plus de la Constitution, Madani Mezrag, devenu en 2014 une « personnalité nationale », intervient sur toutes les questions sans se démarquer de ses anciennes convictions qui ont mis le pays à feu et à sang dans les années 1990. Un autre militant du FIS et fondateur d'un mouvement salafiste non agréé, baptisé Essahoua, vient, lui aussi, de faire son intrusion sur la scène publique. Il s'agit de Abdelfattah Hamadache Zeraoui, qui signe un appel au meurtre contre le journaliste et écrivain Kamel Daoud. Il a lancé une fatwa sur sa page facebook contre le chroniqueur du *Quotidien d'Oran* qui a été largement diffusée par des chaînes de télévision privées et proches du pouvoir. Sans condamner la sentence prononcée par ce charlatan qui se présente comme le gardien de la religion en Algérie,



Rassemblement de salafistes contre le commerce d'alcool

des médias, surtout ces mêmes chaînes privées, se bousculent pour inviter sur leurs plateaux ce sinistre prédicateur. Pis encore, devant un appel public au meurtre d'un citoyen algérien, aucune autorité n'a bougé pour, au moins, rappeler à tout le monde que la République a ses lois que personne ne peut piétiner. Plus grave encore est le « hamadachisme » partagé par des dizaines d'internautes, qui l'encouragent sur les réseaux sociaux et même dans les médias censés défendre les libertés individuelles et collectives. Avant sa dernière fatwa, ce même Zeraoui s'était attaqué violemment aux déjeuneurs de

Kabylie et même à la langue amazighe en déclarant péché le mot « azul » (bonjour en tamazight). Sentant qu'ils ont le vent en poupe, les nouveaux salafistes algériens, qui continuent à tisser leur toile à travers le pays, s'attaquent à toute libre pensée et à toute création intellectuelle.

Il y a quelques semaines, rapelons-le, un autre mufti autoproclamé, Chamseddine en l'occurrence, a créé la polémique autour du film *El Wah-rani (L'Oranais)* de Lyès Salem. L'imam de la chaîne privée Ennahar se donne le statut d'historien et de critique cinématographique pour charger

Lyès Salem et son film, qualifié de « satanique ». Encouragés toujours par l'absence de l'autorité de l'État, les salafistes pullulent et polluent l'espace public, influant ainsi négativement sur la société. L'on se rappelle que même le gouvernement a dû supprimer les intérêts bancaires sur les crédits accordés aux jeunes dans le cadre de l'Ansej et l'Angem ; et pour cause, des jeunes, influencés par les fatwas salafistes, refusaient de contracter ces crédits pour la création de leurs propres entreprises. Et quand les autorités prêtent le flanc, l'on peut s'attendre à d'autres dépassements plus graves. **M.M.**

APPEL AU MEURTRE LANCÉ CONTRE KAMEL DAOUD

L'association Mohamed Dib réagit

L'association La Grande Maison, celle qui attribue chaque année le prix Mohamed Dib, a réagi à l'appel au meurtre lancé contre Kamel Daoud.

«L'appel lancé par un individu au gouvernement algérien lui enjoignant de condamner à mort publiquement Kamel Daoud, soulève une profonde indignation et une absolue réprobation nationale et internationale», dit le communiqué, avant de poursuivre : «L'Algérie ne saurait renouer avec la tragédie, encore vive dans tous les esprits, de la terreur et des assassinats ignobles qui ont endeuillé son passé récent à l'instigation d'une faction d'obscurantistes.» Pour rappel, l'association Mohamed Dib a honoré par le passé l'écrivain Kamel Daoud de son prix et, aujourd'hui, elle se sent consternée par ce criminel appel au meurtre. «Il rappelle douloureusement une épreuve que nous croyions dépassée et qui nous a privés de valeureux citoyens : artistes, intellectuels, jour-

nalistes, médecins et autres citoyens de toutes professions. Épreuve qui a brisé de nombreuses familles et fait fiâr un nombre incalculable de personnes menacées ou terrorisées par la barbarie.» Enfin, l'association Mohamed Dib termine son communiqué en apportant son total soutien à Kamel Daoud «esprit libre, et écrivain talentueux». «Nous estimons qu'il est en droit en tant que journaliste et — a fortiori en tant qu'écrivain — d'exprimer sa vision du monde fut-elle singulière et éloignée des idées communément admises dans la société. Personne n'est obligé de partager cette vision mais personne n'a le droit de préconiser la haine et le meurtre pour s'y opposer ; en somme tout le contraire de l'aspiration sacrée à la liberté qui a présidé à la lutte du peuple algérien pour recouvrer son indépendance.» Aussi, l'association dit attendre des autorités «que des réparations soient faites et que Kamel Daoud soit protégé».

A. E. Kébir

APPEL AU MEURTRE LANCÉ CONTRE KAMEL DAOUD

Rassemblement aujourd'hui à Oran

- Le Comité citoyen de veille pour la défense des libertés (CCVDL) a décidé d'organiser, aujourd'hui, un rassemblement de soutien à Kamel Daoud ● La manifestation aura lieu à 10h au niveau de la cour de justice d'Oran.

Après concertation, le Comité citoyen de veille pour la défense des libertés (CCVDL) a décidé d'organiser, aujourd'hui, un rassemblement de soutien à Kamel Daoud.

La manifestation aura lieu à 10h au niveau de la cour de justice, avec pour mot d'ordre «Ni Daech ni Hamadache».

Les manifestants comptent aussi clamer des slogans tels que : «Solidarité avec Kamel Daoud», «20 ans de terrorisme, bezzeff !», «Après Alloula, Bakhti et Hasni, ça suffit !». Pour cela, ils s'appuieront sur des articles de la Constitution pour donner plus de lisibilité à leur action. Il s'agit notamment de l'article 35 (les infractions commises à l'encontre des droits et libertés ainsi que les atteintes physiques ou

morales à l'intégrité de l'être humain sont réprimées par la loi) ; l'article 33 (la défense individuelle ou associative des droits fondamentaux de l'homme et des libertés individuelles et collectives est garantie) ; l'article 34 (l'Etat garantit l'inviolabilité de la personne humaine.

Toute forme de violence physique ou morale ou d'atteinte à la dignité est proscrite) et enfin l'article 36 (la liberté de conscience et la liberté d'opinion sont inviolables).

Pour information, le CCVDL, constitué de membres de la société civile, est né à Oran vendredi dernier, à la suite de l'appel au meurtre lancé à l'encontre de Kamel Daoud par le pseudo imam intégriste Hamadache. Dans un communiqué diffusé sur inter-

net, le comité exige notamment des institutions de la République «*d'assurer pleinement le premier devoir de l'Etat qui est de garantir la sécurité physique et morale de tous les citoyens et citoyennes*», mais aussi «*de punir, en appliquant les lois, toute atteinte aux libertés fondamentales d'opinion, d'expression, de création intellectuelle et artistique, de croyance, de réunion, de rassemblement et d'organisation*», et enfin, le comité appelle les citoyens et citoyennes «*à aiguïser leur vigilance et exprimer pacifiquement, par tous les moyens jugés appropriés, leur attachement aux libertés fondamentales individuelles et collectives*». La manifestation d'aujourd'hui sera donc la première action sur le terrain.

Akram El Kébir

IL DÉNONCE UN DÉRAPAGE DANGEREUX ET AVERTIT CONTRE LE LOBBY SIONISTE

Mohamed Aïssa joue à l'équilibriste

- Tout en condamnant l'appel au meurtre émis par le salafiste Hamadache, le ministre ne s'est pas empêché de se fendre d'insinuation curieuse sur les affinités idéologiques de Kamel Daoud.

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Aïssa, a réagi, hier au forum d'El Moudjahid, à l'insidieux appel à la condamnation à mort, qui est en fait un appel masqué au meurtre lancé par un potentiel nervi salafiste, Hamadache Zeraoui, contre l'écrivain et journaliste Kamel Daoud. Mohamed Aïssa, qui a qualifié à juste titre de «*dérapiage très dangereux*» les menaces de mort lancées contre notre confrère, a fini par jouer à l'équilibriste devant une situation qui requiert pourtant de la fermeté de la part d'un représentant de l'Etat, censé être garant de la liberté et de la sécurité des citoyens.

Il est vrai que le ministre a ramené à sa juste valeur ce personnage sans allure ni consistance – que le journaliste lui-même soupçonne de travailler pour quelques officines – en soutenant que son nom n'est répertorié «*ni dans les universités des sciences islamiques, ni au sein des établissements de formation des imams, ni parmi les imams que compte le ministère*», mais l'on retrouve tout de même chez lui beaucoup de paternalisme en s'érigeant en donneur de leçon. Mohamed Aïssa souffle donc le chaud en qualifiant l'appel



Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs

au meurtre de «*dérapiage très dangereux dans un contexte général dans lequel l'Algérie est en train de défendre un islam dans sa valeur absolue, un islam dont on veut ternir l'image et qualifier de terrorisme*» et le froid en faisant preuve de pusillanimité en conseillant à Kamel Daoud qui, selon lui, doit être «*intelligent et ne pas tomber sous le charme d'un sionisme rampant*». Le conseil du ministre sonne comme un reproche contre l'auteur du roman Meursault, contre-enquête. Il a «*besoin d'être interpellé*

à respecter les règles fondamentales de l'écriture au nom de l'Algérie et de respecter le sacré», estime-t-il en suggérant, en arrière-plan, que cet écrivain-journaliste qui a «*besoin d'enassih (conseils) et non d'un appel au meurtre*» était dans l'erreur. Mohamed Aïssa reconnaît à Kamel Daoud «*le droit de se défendre*»; mais craint que «*nous ne perdions un enfant de l'Algérie qui est en train d'être récupéré par un lobby sioniste international hostile à l'islam et à l'algérianité*». C'est bien que le ministre des Affaires re-

ligieuses condamne l'infâme appel au meurtre contre Kamel Daoud et montre toute son inquiétude, sa «*préoccupation*» ainsi que celle des autorités quant à cette «*radicalisation du discours religieux*», mais se prend quand même au piège ou se trahit en reproduisant en quelque sorte le même substrat idéologique qui a conduit le salafiste Hamadache à commettre l'innommable. Voilà qui est dit!

Pour Mohamed Aïssa, Kamel Daoud n'a pas respecté «*les règles fondamentales de l'écriture au nom de l'Algérie et du sacré*». Plus loin, le ministre pense que le chroniqueur du *Quotidien d'Oran* est en train d'être «*récupéré*» «*C'est Bernard-Henri Lévy qui intervient pour récupérer un Algérien qu'on pourrait contenir dans la famille algérienne, assister et accompagner*», justifie Mohamed Aïssa, qui se pose plus en redresseur de torts, comme si le finaliste du prix Goncourt était un mineur ayant besoin «*d'assistance et d'accompagnement*». Ce qui embête le ministre des Affaires religieuses, c'est que la menace contre le célèbre chroniqueur «*dérange et parasite un peu la politique nationale qui est arrivée par la réconciliation*».

Saïd Rabia

SOLIDARITÉ AVEC KAMEL DAOUD

L'ombre de Mekbel a plané sur le sit-in à Bejaïa

Une banderole blanche frappée d'un slogan peint en rouge : «Pour la liberté de pensée et de conscience». Elle flotte sur la place publique où trône la stèle à l'effigie du journaliste Saïd Mekbel, assassiné par la bêtise humaine il y a vingt ans presque jour pour jour, le 3 décembre 1994. La fatwa qui a tué Mekbel et d'autres libres-penseurs revient dans le fiel d'un imam salafiste, Abdelfettah Hamadache, pour menacer le journaliste, chroniqueur et auteur Kamel Daoud. Sur la place de la liberté d'expression Saïd Mekbel, tout autour de la stèle, les femmes et les hommes qui ont répondu présent ceinturent les lieux comme pour former un bouclier contre l'amnésie. Des dizaines de militants se sont rassemblées, hier à Béjaïa, pour rappeler aux mémoires courtes les dégâts de l'obscurantisme islamiste qui a fait des ravages durant les années 1990 et alerter sur le retour de l'ogre et des fatwas de la mort. «C'est l'amnésie qui fait qu'aujourd'hui, des personnes lancent encore ces fatwas» accuse Saïd Salhi, vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH, aile Zehouane). Dans certains regards brillent des reflets de désillusion. Parmi les dizaines de personnes qui ont répondu à l'appel de la LADDH, du Café littéraire et du MDS, se trouvent des artistes, des militants politiques, associatifs et des droits de l'homme, des élus, des étudiants et des curieux. «C'est pour ce Monsieur, ce rassemblement ?» demande un vieil homme en désignant du menton la stèle de Saïd Mekbel. «Non, c'est pour un autre journaliste qui a écrit un livre et qu'on a appelé à tuer», lui répond-on. «Je vois qui c'est. Ils veulent nous imposer un autre islam», commente le vieux qui passe son chemin. «A l'école, on apprend aux enfants à être intolérants», dénonce Kader Sadji du Café littéraire, qui révèle qu'«il y a des appels au meurtre dans les mosquées de Béjaïa» et pointe le doigt vers «les chaînes de télévision qui répandent leur venin». «Ce qui s'est passé dans les années 1990 c'est à cause de Hamadache et ses semblables. Ils avaient dit que Hachemi Cherif ne devait pas être enterré en Algérie, ils se sont attaqués à Hamid Ferhi et Fethi Ghares (respectivement coordinateur et porte-parole du MDS)», renchérit un cadre du MDS. «Des Hamadache vont exister encore tant que le pouvoir manipule dans l'ombre ces éléments-là. Mais la société est encore debout pour y faire face», rétorque Athmane Mazouz, chargé de communication du RCD.

K. Medjdoub

VU À LA TÉLÉ

Daoud relance le débat

Par A. Merad

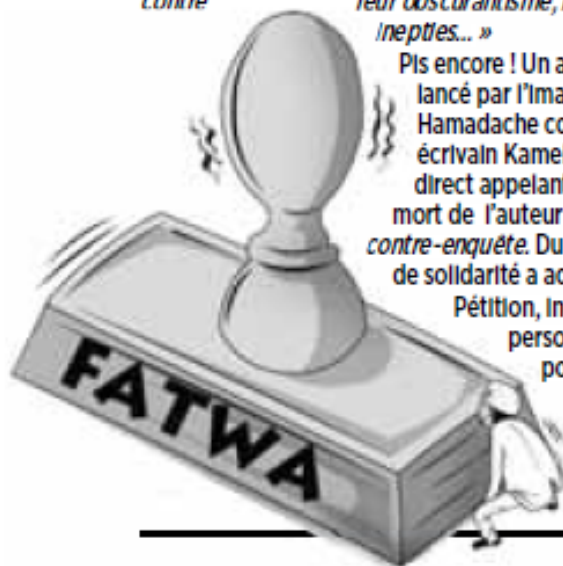
Tandis que l'affaire Daoud fait grand bruit dans la rue, elle est superbement ignorée par la télévision publique. Pas un mot sur la fatwa du prédicateur salafiste contre le romancier, grand espoir de la littérature algérienne, qui a pourtant soulevé un large mouvement de contestation et de dénonciation de la part de la société civile, des intellectuels, des artistes. Pas une allusion sur la gravité de son acte qui a fait ressurgir les vieux démons de la terreur et de l'intimidation, alors que des chaînes privées ont eu le courage de ne pas taire le fait en invitant sur le plateau le chroniqueur du *Quotidien d'Oran*. Mais est-ce une simple question de courage ? En fait, le silence de l'Unique est celui observé honteusement par les officiels qui considèrent la violence verbale du représentant du courant islamiste radical comme un banal fait divers. Mis à part trois ministres qui ont eu des réactions différentes, le gouvernement dans son ensemble n'a pas jugé utile, en effet, de clarifier sa position. La belle image de cohésion qu'il a voulu donner a même volé en éclats avec les réactions de quelques ministres téméraires qui auront pris leurs responsabilités de s'impliquer, mais avec des nuances notables et une lisibilité quelque peu équivoque qui renseignent sur l'absence de liberté – et de pensée – qui leur est laissée pour s'exprimer devant des cas aussi graves. Il y a d'abord le ministre de la Communication à qui il faut reconnaître le mérite d'avoir été le moins fuyant en condamnant fermement la sentence diabolique du prédicateur intégriste. Il y a ensuite la condamnation du ministre du Commerce qui, pour ne pas gêner (ou impliquer) le gouvernement, a préféré faire endosser sa position par son parti, le MPA, histoire de jouer sur deux tableaux avec beaucoup de subtilité. Il y a enfin la sortie attendue du ministre des Affaires religieuses qui aura été un chef-d'œuvre de posture amalgamée dans laquelle chacun trouvera son compte. S'il dénonce l'acte irraisonné de l'islamiste, il conseille en revanche au romancier la vigilance pour ne pas sombrer dans les rets des sionistes qui cherchent à faire de l'Algérie une deuxième Libye. Le clin d'œil est adressé à quelques signataires figurant dans une pétition en faveur du combat de Daoud pour la liberté d'expression, parmi lesquels celui de l'innommable BHL rejeté par tous les Algériens et qui, effectivement, ne rate pas une occasion pour se refaire une virginité démocratique alors qu'il est connu pour être l'un des plus grands ennemis du monde arabe et musulman. L'intrusion de ce triste individu qui ne fait plus recette

dans son propre pays dans un vaste mouvement de solidarité en faveur du chroniqueur algérien peut-elle être un motif d'influence intellectuelle pour amener notre ministre des Habous à être aussi maladroit et aussi confus dans son intervention pour distinguer le vrai du faux ? Là aussi, on pense que nos dirigeants formatés à la configuration de la réconciliation nationale confondent tout, et, plus grave, perdent leurs repères quand il s'agit d'aller vers la vérité. Contrairement à un intellectuel de renom comme Addi Lhaouari, l'auteur du fameux concept de la régression féconde, qui n'a pas hésité un instant pour défendre l'essence de la notion de liberté que représente Daoud à travers ses opinions et ses prises de position, nos officiels préfèrent nager dans l'ambiguïté pour éviter de s'impliquer, surtout lorsqu'il y a des carrières à défendre. Au demeurant, c'est tout le système construit par Bouteflika qui se nourrit de cette ambiguïté pour prolonger son règne. Il se trouve cependant que le régime rencontre toujours des intellectuels sur son chemin pour lui rappeler qu'entre l'intégrisme qui veut renvoyer l'Algérie au moyen-âge et le courant démocratique qui milite avec la force de ses convictions pour instaurer un projet de tolérance, de progrès et d'ouverture sur le monde, le débat de fond est loin d'être achevé. Si la survivance d'illuminés comme l'imam qui trouve naturel de lancer des appels au meurtre contre des personnes ayant des opinions contradictoires est encore une réalité dans notre pays, l'émergence brutale du jeune écrivain algérien qui a fait honneur à son pays dans une émission française grand public dans la scène politico-idéologique est là aussi pour conforter tous les démocrates épris de liberté que le combat pour changer le cours historique de l'Algérie est plus que jamais d'actualité. Entre le conservatisme violent de l'un et la faconde culturelle de l'autre, la réflexion philosophique pour transformer le vivre ensemble est désormais grande ouverte. Le romancier a servi de déclic à un vaste mouvement de solidarité participative pour lequel, hélas, la classe politique ne semble pas encore se décider vraiment. En effet, mis à part deux ou trois partis et quelques personnalités politiques, la grande chaîne d'implication partisane tarde à venir. On pense surtout aux partis d'opposition qui ne cessent de réclamer le changement pour une Algérie plus démocratique, où la liberté d'expression et les droits de l'homme dans toute leur perception seront respectés. L'affaire Daoud, au-delà de son aspect criminel qui doit mener l'auteur de la fatwa devant la justice, pose en réalité le problème du conflit idéologique qui s'éternise dans notre société. Une société qui a besoin d'un projet clair et équitable pour assumer son devenir, mais qui bute toujours sur la valse-hésitation de ses principaux acteurs. Les partis de l'opposition, y compris bien sûr ceux appartenant au camp islamiste mais qui défendent les valeurs démocratiques, n'ont plus le droit de tergiverser quand il faut défendre l'intérêt suprême de la nation. Et cet intérêt ne peut dériver vers l'obscurantisme, même s'il a la couverture des gouvernants sous prétexte qu'il reste indispensable pour garantir la paix et la stabilité. *A. M.*

FATWA CATHODIQUE

NE TIREZ PAS SUR LES ARTISTES

L'année 2014 a été marquée par le retour de l'obscurantisme, l'intolérance et autre opprobre islamisant pour ne pas dire fascisant à l'endroit de la culture algérienne. Où la fatwa cathodique et «orwellienne» s'érige en «Big brother is watching you» (le grand frère vous surveille). A l'image de la campagne de haine lancée par Chamseddine contre le nouveau film de Lyès Salem, *L'Oranais (El Wahran)* qu'il qualifie de «diabolique». Un «mufti on air» se présentant comme un homme de religion qui se fait appeler «El Djazaïri» et fait des fatwas sur la chaîne privée algérienne Ennahar sur tous les sujets, sous toutes les formes et à longueur d'année. Lyès Salem réagira : « Je fais partie de la famille révolutionnaire autant que ceux qui décrivent le film. J'ai un oncle qui a été tué. On a réduit le film à la consommation de l'alcool et à la profération d'injures. C'est une caricature d'une œuvre artistique, une fiction. Je rends hommage à la commission de lecture et au FDATIC du ministère de la Culture qui n'ont commis aucune pratique de censure. Les gens qui étaient contre le film à Oran n'étaient que 12 sur 570 personnes. Il s'agit de liberté artistique contre leur obscurantisme, négation et autres inepties... »



Pis encore ! Un appel au meurtre a été lancé par l'imam salafiste Abdelfattah Hamadache contre le journaliste et écrivain Kamel Daoud. Une fatwa en direct appelant à la condamnation à mort de l'auteur du best-seller *Meursault, contre-enquête*. Du coup, un formidable élan de solidarité a accompagné Kamel Daoud. Pétition, indignation et soutien de personnalités publiques, partis politiques et citoyens dénonçant unanimement l'appel au meurtre.

COMMENTAIRE

Les racines du mal

Par Hacem Ouali

Le massacre perpétré contre la rédaction de *Charlie Hebdo*, suivi d'une fusillade tuant deux policiers, a plongé la France dans un climat de terreur sans précédent. Des actes aussi lâches qu'ignobles qui ont suscité l'indignation et la révolte aux quatre coins de la planète. Ils appellent une condamnation énergique et sans équivoque, car aucune idée, aucune caricature ou opinion ne peuvent ni expliquer ni justifier le carnage. Le terrorisme en plein Paris est la continuité de cette guerre menée au nom d'une religion prise en otage par de faux dévots frappant sans distinction. Il cible des musulmans, des chrétiens, des juifs, des athées, des hommes et des femmes qui veulent seulement vivre en paix. Les extrémistes religieux se sont d'abord attaqués, durant de longues années, au monde musulman, où ils ont semé le désordre et le chaos avant de s'en prendre au monde occidental. Ce nouvel épisode tragique, dont le théâtre a été Paris, rappelle plus que jamais l'impérieuse nécessité de combattre non seulement les terroristes, mais aussi et surtout l'idéologie fondamentaliste alimentée par un wahhabisme qui se diffuse impunément. Les Français de confession musulmane redoutent une mise à l'index, d'autant que le carnage commis contre les journalistes intervient dans un climat de tension, de racisme et d'islamophobie en Europe. Dans une atmosphère de peur générale, le risque de voir se propager les amalgames et les raccourcis peut se concrétiser. Des réponses de types néo-conservatrices américaines ne peuvent que relancer la machine à fabriquer des monstres. Fort heureusement, les acteurs politiques français, à commencer par le chef de l'Etat, François Hollande, étaient tous lucides, comme les grands rassemblements citoyens. *«S'il y a une chose à retenir, c'est que pour venir à bout du terrorisme, il faut le dissocier du terreau sur lequel il pourrait prospérer, et par conséquent bien distinguer l'islam, religion pacifique de millions de Français»*, a préconisé lucidement, Jean-Pierre Chevènement. Cependant, cette barbarie intégriste sans frontières doit nécessairement interpeller ceux qui redoutent d'être assimilés à tort à des terroristes. Sortir rapidement des attitudes victimaires et engager une réflexion profonde sur le rapport à la religion. Dans *«une lettre ouverte au monde musulman»*, le philosophe Abdenour Bidar convie à une réforme critique de la pensée religieuse. *«Ce refus du droit à la liberté vis-à-vis de la religion est l'une de ces racines du mal dont tu souffres, ô mon cher monde musulman, l'un des ventres obscurs où grandissent les monstres que tu fais bondir depuis quelques années au visage effrayé du monde entier.»* Il n'est plus possible de tolérer que des sinistres marchands de la mort sévissent sur des plateaux de télévision appelant au meurtre. Quelques semaines avant l'acte monstrueux qui a décimé *Charlie Hebdo*, en Algérie le journaliste Kamel Daoud faisait l'objet d'un appel au meurtre publiquement assumé par un sinistre salafiste sous le regard complice des autorités. Il n'est plus possible de continuer à faire des concessions aux obscurantistes sous aucun prétexte.

LES DÉRIVES DES MILIEUX FANATIQUES SE MULTIPLIENT

Le cycle de la haine

● Après Lyès Salem, Kamel Daoud et Saïd Sadi, les «polémistes» salafito-nationalistes jettent aujourd'hui les boules puantes sur la presse algérienne paraissant en français.

Ces derniers temps, les artistes, les écrivains et les journalistes sont devenus la cible privilégiée des milieux fanatiques ou fanatisés. Le cycle de la haine a commencé, à l'automne 2014, avec les attaques d'un faux télé-prédicateur d'Ennahar TV nommé Chemseddine (la prédication religieuse exige des diplômes et une habilitation des pairs) contre le film *El Wahrani* de Lyès Salem. Le long métrage a été qualifié de «film diabolique» qui «porte atteinte l'image des moudjahidines». Le jeune cinéaste a été ensuite critiqué par «les militants» de ce même courant d'idées. Le comble est que certains n'ont pas même vu le film ! Lyès Salem s'est expliqué avec beaucoup de sagesse sur son œuvre et sur la notion du cinéma et de fiction. Sauf que ceux qui ont «sauté» sur l'occasion pour traiter le cinéaste de tous les noms ne s'intéressent pas au débat artistique ni aux idées d'ouverture du monde actuel. A peine la polémique sur *El Wahrani* éteinte qu'une autre démarre. Elle est lancée, comme par hasard, par le leader d'un parti salafite non agréé, Hamadache Zeraoui, qui a osé publier sur facebook un appel au meurtre contre l'écrivain et chroniqueur Kamel Daoud. Ce faux imam a même insisté, largement servi par des chaînes

comme Ennahar TV et Echourouk TV, sur cette position. Ces deux chaînes ont ouvert leur antenne, sans aucune modération ni aucune retenue, à ceux qui ont critiqué jusqu'à l'insulte Lyès Salem et Kamel Daoud. Sur Echourouk TV, un certain Othmane Saadi a fait un véritable procès à l'auteur de Meursault, contre-enquête et à la presse algérienne paraissant en français qui, selon ses dires, serait financée par le ministère français des Affaires étrangères. Les porte-voix de l'inculture et de l'ignorance, encouragés par l'impunité générale, ont cherché une autre cible.

Laquelle ? Saïd Sadi, ex-président du RCD, qui a fait une réflexion sur l'histoire contemporaine de l'Algérie. Utilisant les mêmes tribunes, des inconnus proclamés historiens ou «chercheurs en histoire» ont puisé dans un dépôt de langage ordurier des mots pour s'attaquer à Saïd Sadi accusé de... «travailler» pour les intérêts de la France. Ni Saïd Sadi ni les militants de son parti n'ont eu droit de réponse dans ces nouveaux relais de l'inquisition intellectuelle. Or, au lieu d'ouvrir un débat sur la place de certains hommes dans le mouvement national comme Messali Hadj ou Ahmed Ben Bella, évoqués par Sadi, on ouvre le feu sur l'ex-président du RCD

comme pour interdire toute remise en cause des vérités historiques, toute discussion libre sur une histoire qui n'a toujours pas été écrite et qui est toujours entourée de mensonges.

INSULTES, CALOMNIES ET DIFFAMATION

Ces mêmes voix faussement offusquées n'ont émis aucun son pour répondre au général français Aussarès lorsqu'il avait évoqué la torture des nationalistes algériens durant la guerre de Libération nationale. La moudjahida Louise Ighilahriz, pour ne citer que cet exemple, a mené seule son combat aux fins de lever le voile sur la pratique de la torture par les parachutistes français à Alger. Après Lyès Salem, Kamel Daoud et Saïd Sadi, les «polémistes» salafito-nationalistes jettent aujourd'hui les boules puantes sur la presse algérienne paraissant en français en raison de sa position sur l'affaire *Charlie Hebdo*.

Ces attaques sont d'une rare lâcheté et d'une incroyable bassesse. Le quotidien *Echourouk* a piétiné, dans son édition de lundi, toutes les règles de déontologie et de respect des confrères en insultant, calomniant et diffamant les journaux, les accusant injustement d'avoir «défendu» ceux qui ont porté atteinte au Prophète Moha-

med. Une accusation qui relève de l'imaginaire brumeux de celui qui a écrit ce pamphlet violent et haineux. Aucun journal algérien paraissant en français n'a repris les caricatures de *Charlie Hebdo*, n'a justifié les actes terroristes ou a donné raison à ceux qui ont heurté les sentiments des musulmans.

Ces journaux ont, par contre, critiqué les dérives extrémistes des marches du vendredi en soutien au Prophète Mohamed. *Echourouk* et *Echourouk TV*, qui se sont comportés comme s'ils avaient eux-mêmes «organisé» ces marches, oubliant leur mission médiatique, n'ont pas apprécié la lecture politique différente faite par leurs confrères francophones de ces marches marquées par des actes de vandalisme et des propos justifiant les crimes de Paris.

L'absence d'une véritable autorité de régulation de l'audiovisuel et le statut curieux d'entreprises étrangères commencent à poser un sérieux problème, celui de ces chaînes de télé privées algériennes qui s'égarent en versant dans un discours haineux, antidéontologique sans aucun respect des règles professionnelles. Avoir une ligne éditoriale et une position idéologique est une chose, insulter, lyncher et désigner les confrères à la vindicte populaire est une autre chose.

Fayçal Métaoui

AFFAIRE KAMEL DAOUD

Une plainte sans suite

Plus d'un mois et demi après l'émission d'une fatwa meurtrière à l'encontre de l'écrivain et chroniqueur Kamel Daoud, son auteur, l'imam salafiste Abdelfatah Hamadache — chef du parti (non autorisé) Front de la Sahwa islamique salafiste algérienne — n'est toujours pas inquiété par la justice. Pourtant, Kamel Daoud s'est attelé, au lendemain de cet appel au meurtre, à déposer une plainte contre l'auteur de la sinistre fatwa. Le salafiste avait émis sur sa page facebook une «fatwa» appelant l'Etat algérien à exécuter l'écrivain en raison de sa «guerre ouverte» contre l'islam, le Coran et les valeurs sacrées de l'islam. Joint hier par téléphone, le chroniqueur vedette du *Quotidien d'Oran*, de surcroît auteur à succès, s'est dit étonné que sa plainte soit restée jusque-là sans suite. «Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a rien ! Le bonhomme est toujours en liberté», nous a répondu Kamel Daoud en faisant allusion à l'imam salafiste. Le 16 décembre dernier, Abdelfatah Hamadache avait émis une fatwa via sa page facebook à l'adresse de Kamel Daoud, où il appelait l'Etat algérien à le tuer publiquement. Cet appel au meurtre, car c'en est un, n'a pas

manqué de soulever l'indignation générale notamment sur les réseaux sociaux. Des rassemblements ont été organisés, à Oran et à Béjaïa, avec pour mot d'ordre «*ni Daech ni Hamadache*». Pour leur part, de nombreux hommes politiques ont apporté leur soutien sans faille à l'auteur de *Meursault, contre-enquête*, et ont condamné cet appel au meurtre. Le ministre des Affaires religieuses, connu pour sa pondération, a lui aussi condamné la fatwa de Hamadache, la qualifiant de «*dérèglement dangereux*», mais a dans le même temps appelé Kamel Daoud «*à ne pas toucher au sacré*».

Pour sa part, Abdelfatah Hamadache a bénéficié, ces dernières semaines, de passages récurrents sur des chaînes satellitaires privées, où il a persisté à déverser des propos haineux et meurtriers non seulement contre Kamel Daoud, mais contre toutes celles et ceux dont les idées politiques sont aux antipodes des siennes.

Le fait qu'un extrémiste puisse s'exprimer librement et tenir des propos aussi radicaux, qui plus est sur des chaînes de télévision, sans que la justice s'autosaisisse, fait craindre le pire aux démocrates algériens. Beaucoup, en effet, ont le sentiment de revivre le même scénario que celui de la fin des années 1980, quand des imams radicaux proféraient des propos haineux dans des mosquées avec une permissivité déconcertante de l'Etat. Il faut espérer qu'un scénario aussi scabreux pour l'Algérie ne se reproduise plus...

Il est utile, enfin, de signaler que le journaliste écrivain précise que la conférence qu'il devait animer le 25 janvier dernier, à l'université de Tizi Ouzou, n'a pas été annulée mais seulement reportée à une date ultérieure.

Akram El Kébir

Annexe 3 : *Le Quotidien d'Oran*

Le Quotidien d'Oran du jeudi 18 décembre 2014 – Page 2 – Rubrique Événement

Appel au meurtre contre Kamel Daoud **Une plainte déposée contre Hamadache**

Mokhtaria Bensaâd

Une fatwa contre le journaliste et écrivain Kamel Daoud a été publiée mardi dernier sur facebook par un imam salafiste, Abdelfatah Hamadache, chef du parti non autorisé, le Front de la Sahwa islamique salafiste algérienne. Dans cette fatwa, l'imam a qualifié Kamel Daoud « d'apostat » et de « sionisé » qui insulte « Allah et le Coran et combat l'islam » et demande l'application de « El Had » contre le journaliste. Le Front de la Sahwa « considère que si la charia islamique était appliquée en Algérie, le châtimement contre lui aurait été la mort pour apostasie et hérésie ». Cette fatwa a provoqué, hier, une grande campagne de soutien et de solidarité avec le journaliste, lancée

sur les réseaux sociaux. Intitulée « solidarité avec Kamel Daoud. Non à l'obscurantisme », une pétition a été lancée en soutien à l'écrivain et pour demander de « poursuivre en justice Abdelfatah Hamadache pour incitation au meurtre ». Dans cette lettre publiée sur facebook, les initiateurs de cette campagne ont écrit, « Nous, Algériennes et Algériens, condamnons avec force les appels au meurtre publics de Abdelfatah Hamadache, autoproclamé chef salafiste algérien, contre l'auteur et journaliste Kamel Daoud. Au regard de la démission de l'Etat algérien face aux aventuriers pseudo-religieux qui distillent la haine comme cela s'est passé à Ghardaïa et ailleurs, cette dérive n'est pas surprenante. Pire, elle était prévisible et en appellera d'autres

dans un climat d'intolérance ». Ils citeront également, « nous appelons les ministres de la Justice et de l'Intérieur à enclencher des poursuites contre ces appels au meurtre qui nous rappellent les pires moments de l'Algérie face au GIA et nous exprimons notre entière solidarité active avec l'écrivain Kamel Daoud ». Suite à la publication de cette fatwa, le journaliste Kamel Daoud a déposé, hier, une plainte contre l'imam salafiste Abdelfatah Hamadache, pour appel au meurtre et diffamation. L'imam salafiste est connu pour ses fatwas lancées contre des responsables. Il est à l'origine de la campagne lancée contre la ministre de l'Education, Nouria Benghebrit, l'accusant d'appartenir « au parti de la France ».

Le Quotidien d'Oran du samedi 20 décembre 2014 – Page 3 – Rubrique Événement

Menacé par une fatwa du chef d'un parti salafiste non agréé, Abdelfattah Hamadache, après son passage dans l'émission «On n'est pas couché», présentée par Laurent Ruquier et diffusée samedi 13 décembre sur France 2, l'écrivain et journaliste Kamel Daoud a réagi hier vendredi en déclarant attendre que sa plainte, déposée mercredi auprès du parquet d'Oran, «aboutisse, avant d'envisager d'autres actions».

Elan de solidarité avec Kamel Daoud

El-Houari Dilmi

Kamel Daoud continue à s'attirer un vaste élan de solidarité, y compris parmi la classe politique et la société civile. Réagissant à une question de la presse, en marge de l'inauguration, jeudi à Alger, du musée de la Radio algérienne à l'occasion du 58ème anniversaire de la création de la Radio secrète «Voix de l'Algérie libre et combattante», le ministre de la Communication, Hamid Grine a répondu: «Nous sommes contre toutes les formes d'intolérance et de menace à l'encontre de toute personne et, bien évidemment, Kamel Daoud.

Nous sommes contre l'insulte et pour le dialogue et la tolérance ; la justice algérienne est souveraine et laissons là faire son travail en toute indépendance» a-t-il déclaré. Le ministre de la Justice et Garde des sceaux, Tayab Louh a déclaré jeudi, en marge d'une séance plénière de l'APN «qu'il faut consacrer l'Etat de droit en Algérie. Si quelqu'un se sent victime d'un préjudice il peut déposer une plainte devant la justice », a-t-il réagi. Des personnalités publiques, partis politiques et citoyens ont

également dénoncé l'appel au meurtre lancé par l'imam salafiste Abdelfattah Hamadache contre le journaliste et écrivain Kamel Daoud. Des partis politiques et des organisations de défense des droits de l'homme ont apporté leur soutien à l'écrivain. Deux ventes dédicaces de Kamel Daoud, prévues vendredi à Mascara et aujourd'hui samedi à Batna, ont été annulées pour des raisons de sécurité. L'appel au meurtre contre l'auteur de «Meursault contre-enquête», nommé pour le prestigieux Prix Goncourt, a également déclenché une avalanche de réactions et de critiques sur les réseaux sociaux des personnalités politiques comme Sofiane Djilali, Said Sadi et Amara Benyounès. Ce dernier, dans un communiqué publié ce jeudi au nom de son parti, le Mouvement populaire algérien (MPA), a condamné la fatwa dont fait l'objet l'écrivain et journaliste Kamel Daoud. « C'est avec une très grande consternation, mais aussi avec une immense révolte et beaucoup d'inquiétude, que nous avons pris connaissance des déclarations criminelles d'un imam politique», indique le parti de Amara Benyounès.

Oran

Rassemblement de soutien à Kamel Daoud

Mokhtaria Bensaâd

En signe de solidarité avec le journaliste et écrivain Kamel Daoud, victime d'une fatwa appelant à l'application du « Hadd » à son encontre, publiée sur facebook par l'imam salafiste Abdelfatah Hamadach, un rassemblement sera organisé aujourd'hui à 10 heures devant le palais de justice à Oran. L'initiateur de cette action est le comité citoyen de veille pour la défense des libertés (CCVDL), créé à Oran le 19 décembre dernier pour soutenir Kamel Daoud. C'est sous le slogan « Ni Daech ni Hamadach » que le CCVDL a appelé à la mobilisation devant le palais de justice tout en rappelant que « 20 ans de terrorisme, ça suffit, contre le retour du terrorisme. Alloula, Bakhti et Hasni, kifaya. Non à la violation de la constitution ». Dans cet appel, le CCVDL rappelle également les articles 32, 33, 34, 35 et 36 pour la défense des droits et libertés et condamnant toutes formes de violence.

Sur les motivations de sa création, le comité souligne que « Nous, citoyens, inquiets devant les graves atteintes aux libertés fondamentales successives allant jusqu'à l'appel au meurtre de l'écrivain et journaliste Kamel Daoud. Des atteintes qui nous rappellent le même scénario de peur et de terreur des années 90. Réunis à Oran, ce jour le 19-12-2014 à Oran, nous avons décidé de nous constituer en comité citoyen de veille pour la défense des libertés, C CVDL ». Vu la situation, le comité exige « des institutions de la République d'assurer pleinement le premier des devoirs de l'Etat qui est de garantir la sécurité physique et morale de tous les citoyens et citoyennes » et de « punir toute atteinte aux libertés fondamentales, d'opinion, d'expression, de création intellectuelle et artistique, de croyance, de réunion, de rassemblement et d'organisation... ». Il lance un appel « aux citoyens et citoyennes à aiguïser leur vigilance et d'exprimer pacifiquement

par tous les moyens jugés appropriés leur attachement aux libertés fondamentales individuelles et collectives ».

Depuis la publication de cette fatwa, les actions de solidarité et de condamnation se poursuivent sur les réseaux sociaux. Des ministres se sont aussi exprimés sur cette affaire. Le ministre de la Communication a déclaré, « nous sommes contre toutes les formes d'intolérance et de menace à l'encontre de toute personne et, bien évidemment, Kamel Daoud. Nous sommes contre l'insulte et pour le dialogue et la tolérance ». Le ministre de la Justice Tayeb Louh a rappelé que « si quelqu'un se sent victime d'un préjudice, il peut déposer une plainte devant la justice ».

Quant à la plainte déposée par Kamel Daoud à l'encontre de Abdelfatah Hamadach, elle suit son cours, nous a affirmé hier Kamel Daoud qui a indiqué que des organisations internationales non gouvernementales ont aussi exprimé leur solidarité avec l'écrivain journaliste.

Oran

Rassemblement de soutien à Kamel Daoud

Mokhtaria Bensaâd

Un rassemblement de soutien au journaliste et écrivain Kamel Daoud s'est tenu hier devant le palais de justice, à Oran.

Des universitaires, des membres d'associations et des journalistes étaient présents pour condamner la fatwa appelant à l'application du «hadd» contre Kamel Daoud et publiée sur Facebook par l'imam salafite Abdelfatah Hamadach et ont appelé les institutions de l'Etat à garantir la sécurité physique et morale de tous les citoyens et citoyennes. Lors de ce rassemblement, les manifestants ont scandé des slogans «Ni Daech, ni Hamadach, «20 ans de terrorisme, ça suffit», «Contre le retour du terrorisme», «Alloula, Bakhti et Hasni, kifaya», «Non à la violation de la constitution».

L'initiateur de cette action et du Comité citoyen de veille pour la dé-

fense des libertés (CCVDL), créé le 19 décembre à Oran, a fait ensuite une lecture du communiqué où il est «exigé des institutions de la République d'assurer pleinement le premier des devoirs de l'Etat qui est de garantir la sécurité physique et morale de tous les citoyens et citoyennes» et de «punir toutes atteintes aux libertés fondamentales d'opinion, d'expression, de création intellectuelle et artistique, de croyance, de réunion, de rassemblement et d'organisation...». Il a aussi lancé un appel «aux citoyens et citoyennes à aiguïser leur vigilance et d'exprimer pacifiquement par tous les moyens jugés appropriés leur attachement aux libertés fondamentales individuelles et collectives». Il a également rappelé les articles 32, 33, 34, 35 et 36 de la Constitution pour la défense des droits et libertés et condamné toutes formes de violence.

Le Quotidien d'Oran du jeudi 25 décembre 2014 - Page 16 - Rubrique Actualité vue Autrement

LA CHRONIQUE
DU BLECARD

Paris : Akram Belkaïd



Pour Kamel Daoud

On dira que l'Algérie va bien (ou mieux), le jour où un écrivain algérien, vivant au pays ou ailleurs, pourra écrire ce qu'il veut sans craindre pour sa vie et sans que personne ne réclame sa mort en raison de ses prises de position. A l'heure actuelle, il n'est pas question d'entrer dans le débat de savoir si l'on est d'accord ou pas avec Kamel Daoud. Cela peut se faire, plus tard, chacun produisant ses écrits et confrontant ses arguments. Islam, Algérie, Palestine, identité : il faut laisser cela pour plus tard. L'urgence, ce qui importe, c'est d'abord et avant tout de refuser avec force que Kamel Daoud soit désigné d'un doigt criminel par quiconque et cela dans la plus totale des impunités. Un Etat droit, un Etat moderne, un Etat juste, est celui qui protège pas celui qui applique la loi de manière discrétionnaire.

On dira que l'Algérie va bien (ou mieux), le jour où le journaliste, le cinéaste, l'artiste ou l'intellectuel pourront écrire, créer ou tout simplement s'exprimer à leur manière sans courir le risque du procès d'intention. Le jour où ils pourront produire librement selon leur inspiration, leur envie, leur crédo. Et cela sans qu'ils aient à subir le soupçon ou à entendre l'insupportable ricanement vindicatif (et envieux ?) qui ne voit dans cette production qu'une damnation ou l'échange d'une âme et d'une conscience contre on ne sait quelle reconnaissance ou vile récompense.

On dira que l'Algérie va bien (ou mieux) quand son système éducatif produira enfin (de nouveau ?) de la raison, du rationalisme, des esprits cartésiens et du respect pour les idées d'autrui. La controverse, le débat, la dispute, le ton qui monte, les fâcheries, les ruptures, les réconciliations qui suivent (ou pas) et même les pamphlets, tout cela est sain et nécessaire. Mais ni l'unanimité hypocrite ni l'imprécation menaçante ne sont acceptables sachant que personne n'a le droit, pas même un imam autoproclamé, de s'immiscer entre l'individu et son Créateur. Acceptons que l'autre, le voisin, le frère, le rival, soit d'un autre avis. Idée contre idée, argument contre argument, joute contre joute, telle est la règle du jeu au sein d'un peuple civilisé.

On dira que l'Algérie va bien (ou mieux) quand le pouvoir algérien cessera d'instrumentaliser la religion pour mettre au pas ceux qui n'ont pas l'heur de lui plaire ou qui refusent de courber l'échine devant lui. Il faut le dire et le répéter : un individu qui en appelle publiquement à la mort d'un écrivain doit être poursuivi par l'Etat et cela même si le principal concerné ne porte pas plainte. C'est à la puissance publique de faire respecter la loi et il n'y a pas de nuance à avancer ou de raisonnement spéculaire ou tortueux à tenir en pareil cas. Si l'Etat algérien ne poursuit pas celui qui a appelé à la mort de Kamel Daoud, c'est qu'il se satisfait de cette situation. Pourquoi ? Pour le faire taire ?

On dira que l'Algérie va bien (ou mieux) quand la parole du libre-penseur sera possible sans danger aucun. Comme celle de l'athée, de l'agnostique, du sceptique ou du simple croyant qui ne peut s'empêcher d'éprouver, et d'exprimer, des doutes. Ce jour-là, l'Algérie et les Algériens seront forts. Cela voudra qu'ils auront pris conscience d'eux-mêmes et qu'ils seront capables de tout regarder en face. De tout affronter, sans peur ni haine : leur passé, leurs démons identitaires, leurs tabous. Ce jour-là, cela voudra dire aussi que les croyants auront réalisé que le propos de celui qui ne croit pas, qui doute ou qui entend réformer au nom d'un vrai Ijtihad (pas celui de la pensée répétitive et non renouvelée) n'est un danger pour personne et certainement pas pour l'islam. Car celui qui crie et tempête au moindre propos qui ne lui sied pas, celui qui en appelle lâchement à la punition et au sang, ne fait rien d'autre, en réalité, que d'offenser sa propre religion et son Dieu. C'est lui, et lui seul, qui n'a d'unique moyen que l'agitation outrancière pour se prouver à lui-même et aux autres qu'il croit et qu'il est dans la voie de rectitude.

On dira que l'Algérie va bien (ou mieux) quand la spiritualité, le partage, la tolérance et la générosité auront remplacé la bigoterie et la religiosité ostentatoire, matérialiste et inquisitrice. Quand on se penchera sur le fond du message plutôt que sur la manière de croiser les bras au moment de la prière. Quand on affrontera les défis éthiques de ce siècle (que disent nos imprécateurs sur le trans-humain ? Rien ou pas grand-chose...) au lieu de discourir pendant des heures sur le caractère licite ou non d'un bonbon importé d'Espagne ou de Chine. Quand les docteurs de la foi s'adresseront aux croyants en évitant de discourir en boucle sur le néfaste et l'interdit au lieu d'élargir sans cesse le seuil des possibles.

Pour lui envoyer un message ? Pour l'inciter à quitter le pays ? Pour lui dire tu peux écrire ce que tu veux en Algérie mais attention à ce que tu dis en France ? Pour faire oublier la chute des cours du pétrole et occulter le fait que l'heure d'un douloureux bilan est proche ?

On dira que l'Algérie va bien (ou mieux) quand ce ne seront plus les intellectuels qui auront peur mais ceux qui ont volé ou triché et que rien ne semble atteindre. Quand les religieux qui monopolisent la parole en public s'indigneront de l'impunité des détenteurs de biens mal-acquis à Neuilly, Dubai ou Genève plutôt que de vouer à la vindicte populaire un écrivain esseulé dont la seule richesse provient de son travail et de l'huile de coude qu'il aura dépensé.

On dira que l'Algérie va bien (ou mieux) quand un citoyen au cœur d'une controverse ne sera plus attaqué en raison de la présence de certains signataires opportunistes dans une pétition en sa faveur. Si quelques fripouilles notoires qui pululent dans le marigot germanopratin en ont signé une qui défendait Kamel Daoud, ce n'est pas parce que son sort leur importe mais parce que c'est tout simplement l'occasion pour elles de briller en utilisant sa déveine comme marchepied. En réalité, elles n'ont que faire de ses déboires et l'on peut même penser que certains professionnels de l'indignation aimeraient bien que sa situation se complique encore plus pour pouvoir continuer de s'agiter sous les spots de cette actualité-spectacle ô combien parisienne.

On dira que l'Algérie va bien (ou mieux) quand il n'y aura plus besoin d'écrire ce genre de texte. En attendant, le présent chroniqueur renouvelle tout son soutien à Kamel Daoud dans cette lamentable affaire.

Annexe 4 : Chronique-réponse de Kamel Daoud

Le Quotidien d'Oran du mardi 16 décembre 2014 - Page 3 - Rubrique Événement

Raïna Raïkoum

Kamel Daoud

Question fascinante: d'où vient que certains se sentent menacés dans leur identité, dans leur conviction religieuse, dans leur conception de l'histoire et dans leur mémoire dès que quelqu'un pense autrement qu'eux ? La peur d'être dans l'erreur les poussant donc à imposer l'unanimité et combattre la différence ? De la fragilité des convictions intimes ? De la haine de soi qui passe par la haine de l'Autre ? De toute une histoire d'échecs, de frustrations, d'amour sans issue ? De la chute de Grenade ? De la colonisation ? Labyrinthe. Mais c'est étrange: ceux qui défendent l'Islam comme pensée unique le font souvent avec haine et violence. Ceux qui se sentent et se proclament Arabes de souche ont cette tendance à en faire un fanatisme plutôt qu'une identité heureuse ou un choix de racine capable de récoltes. Ceux qui vous parlent de constantes nationales, de nationalisme et de religion sont souvent agressifs, violents, haineux, ternes, infréquentables et myopes: ils ne voient le monde que comme attaques, complots, manipulations et ruses de l'Occident. Le regard tourné vers ce Nord qui les écrase, les fascine, les rend jaunes de jalousie. Le dos tourné à l'Afrique où l'on meurt quand cela ne les concerne pas: Dieu a créé l'Occident et eux comme couple du monde, le reste c'est des déchets. Il y a des cheikhs et des fatwas pour chaque femme en jupe, mais pas un seul pour nourrir la faim en Somalie. L'abbé Pierre n'est pas un emploi de musulman ?

Laissons de côté. Gardons l'œil sur la mécanique: de quoi est-elle le sens ? Pourquoi l'identité est morbide ? Pourquoi la mémoire est un hurlement par un conte paisible ? Pourquoi la foi est méfiance ? Mais que défendent ces gens-là qui vous attaquent chaque fois que vous pensez diffé-

50 nuances de haine

remment votre nationalité, votre présent ou vos convictions religieuses ? Pourquoi

réagissent-ils comme des propriétaires bafoués, des maquereaux ? Pourquoi se sentent-ils menacés autant par la voix des autres ? Étrange. C'est que le fanatique n'est même pas capable de voir ce qu'il a sous les yeux: un pays faible, un monde «arabe» pauvre et ruiné, une religion réduite à des rites et des fatwas nécrophages après avoir accouché, autrefois, d'Ibn Arabi et un culte de l'identité qui ressemble à de la jaunisse.

C'est qu'il ne s'agit même pas de distinctions idéologiques, linguistiques ou religieuses: l'imbécile identitaire peut tout aussi être francophone chez nous, arabophone, croyant ou passant. Un ami expliqua au chroniqueur que la version cheikh Chemssou laïc existe aussi: avec la même bêtise, aigreur, imbécillité et ridicule. L'un parle au nom de Dieu, l'autre au nom des années 70 et de sa conscience politique douloureuse et l'autre au nom de la lutte impérialiste démodée ou du berbérisme exclusif. Passons, revenons à la mécanique: de quoi cela est-il le signe ? Du déni: rues sales, immeubles hideux, dinar à genoux, Président malade, une dizaine de migrants tués dans un bus sur la route du rapatriement, dépendance au pétrole et au préche, niveau scolaire misérable, armée faiblarde du Golfe à l'océan, délinquances et comités de surveillance du croissant, corruption, viols, émeutes. Rien de tout cela ne gêne. Sauf le genou de la femme, l'avis de Kamel Daoud, le film «l'Oranais», dénoncer la solidarité assise et couchée avec la Palestine, l'Occident en général, le bikini en particulier et l'affirmation que je suis Algérien ou le cas d'Israël comme structure des imaginaires morbides.

Pourquoi cela existe ? Pourquoi l'âme algérienne est-elle encerclée par une meute de chiens aigus et des ogres pulpeux ?

Table des matières

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	III
RÉSUMÉ	IV
ABSTRACT.....	V
SOMMAIRE.....	VII
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1. Motivations de la recherche.....	3
2. Etat des savoirs.....	4
3. Problématique, hypothèses et objectifs.....	6
4. Présentation et justification du corpus	8
5. Méthodologie de la recherche.....	13
6. Organisation du document.....	16
CHAPITRE PREMIER : CONTEXTE ET CADRE DE LA RECHERCHE	19
Introduction.....	20
1. La presse écrite algérienne d’expression française	20
2. Présentation et tendance des quotidiens.....	24
2.1. <i>El Moudjahid</i>	24
2.2. <i>El Watan</i>	26
2.3. <i>Le Quotidien d’Oran</i>	28
3. Le contexte de la recherche	29
3.1. Présentation du roman et de l’auteur	30
3.1.1. Présentation de l’œuvre et résumé	31
3.1.2. Qui est Kamel DAOUD ?.....	34
3.2. La fatwa à l’origine de la polémique.....	36
3.2.1. La « décennie noire » ou le règne de l’obscurantisme	39
3.2.2. La notion de « fatwa ».....	41
3.2.3. L’affaire de Kamel Daoud dans la presse algérienne d’expression française	42
Conclusion du chapitre	44
CHAPITRE II : DE LA POLEMIQUE A LA POLEMIQUE JOURNALISTIQUE.....	46
Introduction.....	47
1. Délimitation du champ disciplinaire.....	47

1.1. Ruptures épistémologiques et émergence de la discipline	48
1.2. Définition de l'objet : <i>le discours</i>	52
1.3. Les genres de discours.....	55
1.3.1. La notion de « genre » en analyse du discours	56
1.3.2. Le discours journalistique comme genre discursif	58
1.3.3. L'affaire K. DAOUD dans une perspective d'analyse du discours	62
2. Qu'est-ce que la polémique ?	63
2.1. Définition(s) et caractéristiques.....	64
2.2. La polémique en comparaison avec d'autres notions de même nature	68
3. La polémique journalistique	71
3.1. La presse comme support « naturel » de la polémique	72
3.2. Les actants de la scène polémique	74
3.2.1. Les protagonistes	75
3.2.2. Le Tiers.....	75
3.2.2.1. Les rôles du journaliste dans la polémique journalistique	76
3.2.2.2. Le public comme témoin.....	77
Conclusion du chapitre	79
CHAPITRE III : METHODES ET APPROCHES DISCURSIVES	82
Introduction.....	83
1. L'approche énonciative	83
1.1. Emergence et définitions	84
1.1.1. Types d'énonciation	87
1.1.2. Le sujet de l'énonciation.....	89
1.2. La subjectivité dans le langage.....	90
1.2.1. L'altérité ou le discours de l'Autre	92
1.2.2. Les subjectivèmes.....	92
1.2.2.1. La subjectivité affective	93
1.2.2.2. La subjectivité évaluative.....	94
1.3. L'énonciation journalistique.....	94
1.3.1. La subjectivité dans le discours journalistique	95
1.3.1.1. La subjectivité de type « interprétatif »	96
1.3.2. L'effacement énonciatif.....	98
1.3.2.1. Les phénomènes de modalisation	99
1.3.2.2. Les phénomènes citationnels.....	100
1.4. Du discours à l'interdiscours	102
1.4.1. L'interdiscours et la mémoire discursive	102
1.4.2. La formation discursive et la notion de positionnement	107

2. L'approche pragmatique.....	109
2.1. Définitions.....	109
2.2. La théorie des actes de langage	110
2.3. L'énoncé médiatique comme acte de langage	112
3. L'argumentation dans le discours.....	113
3.1. Argumentation linguistique vs Argumentation discursive.....	115
3.2. Définition et types d'arguments	115
3.3. L'argumentation dans le discours polémique journalistique.....	119
Conclusion du chapitre	120
CHAPITRE IV : ANALYSE DU DISCOURS POLEMIQUE JOURNALISTIQUE	122
Introduction.....	123
1. La polémique de Kamel Daoud dans la presse algérienne d'expression française : entre « neutralité » et « dénonciation »	125
1.1. <i>El Moudjahid</i> : un discours de « neutralité ».....	126
1.2. <i>El Watan</i> et <i>Le Quotidien d'Oran</i> : un discours de « dénonciation ».....	130
2. Le rapport avec la « décennie noire »	174
2.1. Le refus de l'obscurantisme.....	174
2.2. <i>El Moudjahid</i> : un discours de « silence »	175
2.3. <i>El Watan</i> et <i>Le Quotidien d'Oran</i> : un discours de « solidarité »	176
3. Bilan comparatif et interprétation des résultats.....	193
3.1. Les repérages de la subjectivité dans les articles	193
3.2. Les traces de l'interdiscours	196
3.3. Les prises de position dans les quotidiens	197
3.4. Le journaliste face au discours polémique.....	198
Conclusion du chapitre	201
CONCLUSION GENERALE.....	204
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	210
ANNEXES	I
TABLE DES MATIERES	XXIX